



Table des matières

- 02 Lettre à nos actionnaires
- 05 Chiffres clés 2022
- 08 Notre objectif
- 10 Qui nous sommes et ce que nous produisons
- 13 Notre empreinte diversifiée
- 14 2022 en revue
- 22 Notre stratégie
 - 26 Mener et développer la catégorie
 - 31 Digitaliser et monétiser notre écosystème
 - 35 Optimiser nos activités
- 38 Favoriser un avenir durable et inclusif
- 50 Rapport financier
- 165 Rapport de gouvernance d'entreprise



Ce rapport est interactif :
 lorsque vous apercevez
 cette icône, cliquez
 dessus pour en savoir plus.

Lettre à nos actionnaires

Créer un avenir avec plus de célébrations

Cette année encore, nos activités ont enregistré une croissance généralisée qui s'est traduite par des volumes records et de solides résultats au niveau des produits et du bénéfice. Cette croissance est poussée par la mise en œuvre cohérente de notre stratégie et à la force de la catégorie bière dans le monde.

Malgré les nombreux défis qui ont accompagné l'année 2022, y compris les incertitudes

économiques, les coûts élevés des produits de base et les perturbations relatives à la chaîne d'approvisionnement qui ont continué à limiter notre plein potentiel de croissance, nous sommes heureux de constater que notre entreprise a une nouvelle fois enregistré une croissance de l'EBITDA, atteignant la fourchette haute de notre ambition de croissance à moyen terme et de nos perspectives pour l'année. Notre performance est le résultat direct de nos forces fondamentales et de nos choix stratégiques, alors que nous avons continué à investir dans nos marques, nos

capacités et l'accélération de notre transformation numérique, tout en optimisant nos activités.

Nous continuons de miser sur notre personnel et de faire évoluer notre culture en apportant d'importantes améliorations à notre modèle opérationnel afin d'ancre davantage une approche de croissance à long terme et de création de valeur à travers toute notre organisation.

Assurer une croissance constante.

Notre dynamique s'est poursuivie au cours de l'EX22, nos activités enregistrant une croissance des produits de 11.2% et une croissance des volumes de 2.3%. Les produits par hl ont augmenté de 8.6%, avec une accélération au second semestre grâce à nos initiatives de gestion des produits et au maintien de la premiumisation. En raison de nos volumes records et de la croissance des produits dans l'ensemble des régions opérationnelles, nos produits rapportés sont désormais supérieurs d'environ 5.5 milliards d'USD par rapport aux niveaux d'avant la pandémie de l'EX19 avec des volumes supérieurs de 5.8%.

L'EBITDA a progressé de 7.2%, la croissance des produits ayant été partiellement atténuée par l'impact négatif anticipé des devises et du prix des produits de base, ainsi que par l'augmentation des frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux, principalement due à l'augmentation des coûts de distribution. Le bénéfice par action sous-jacent en USD a augmenté de 5.2%.

“

Grâce à la mise en œuvre cohérente de notre stratégie, nous avons à nouveau enregistré de solides résultats cette année. Nos activités présentent une bonne dynamique et nous avons continué à exploiter notre plateforme pour atteindre une croissance rentable. Nous remercions nos partenaires et nos collègues à travers le monde pour leur engagement et leurs contributions, alors que nous continuons d'évoluer dans un environnement difficile. Le Conseil d'administration et l'équipe de direction continuent de se consacrer à la création d'une valeur élevée à long terme et un avenir avec plus de célébrations pour toutes nos parties prenantes.

Marty Barrington





Nous avons enregistré une croissance record des volumes pendant l'exercice avec une accélération des produits par hl, ce qui s'est traduit par une croissance des produits de 11.2% et une hausse de l'EBITDA atteignant la fourchette haute de nos perspectives. Le BPA sous-jacent a augmenté de 5,2% et la réalisation d'un solide flux de trésorerie cette année encore a permis d'accroître le désendettement pour atteindre un ratio endettement net / EBITDA de 3.51x.

Michel Doukeris

Progression de nos priorités stratégiques.

Nous avons fait d'importants progrès au cours de l'EX22 au niveau de nos trois piliers stratégiques afin d'enregistrer une croissance constante et d'exploiter notre plateforme pour créer une valeur supérieure à long terme.

Mener et développer la catégorie

Grâce à l'investissement dans nos capacités marketing et l'exécution cohérente de nos cinq leviers d'expansion de catégorie éprouvés et évolutifs, nos volumes de l'EX22 ont atteint un nouveau record absolu, enregistrant une croissance dans plus de 60% de nos marchés. 2022 a été une année exceptionnelle pour nos marques et nos équipes marketing. Lors du Cannes Lions International Festival of Creativity, nous avons reçu 50 Lions, un record pour notre entreprise, pour neuf marques différentes, et nous sommes honorés d'avoir reçu le titre de « Creative Marketer of the Year ». Après la reconnaissance de nos compétences de marketing créatif, nous avons également été nommés marketeur le plus efficace du monde par l'indice d'efficacité Effie.

L'investissement constant dans nos marques et l'innovation disciplinée sont des éléments essentiels de notre stratégie et de notre dynamique. Nous avons enregistré une croissance interne de nos investissements de marketing au cours de l'EX22 tout en améliorant notre efficacité grâce à notre créativité exceptionnelle, à la transformation numérique de pointe et à notre agence de création interne, DraftLine. En nous appuyant sur notre approche « seed-launch-sustain », les innovations initiées au cours des trois dernières années ont généré 5 milliards d'USD de produits pendant l'EX22. Nous stimulons des liens étroits entre nos consommateurs et nos marques, ce qui a permis d'atteindre un nouveau record en matière de pouvoir de marque dans l'ensemble de notre portefeuille.

- **Catégorie inclusive** : Au cours de l'EX22, le pourcentage de consommateurs effectuant des achats dans notre portefeuille de marques a augmenté sur plus de 70% de nos marchés prioritaires, selon nos estimations. Cette augmentation de la participation a été stimulée par les consommatrices, grâce à l'expansion de nos marques et packs de nos portefeuilles premium et Beyond Beer.
- **Supériorité core** : Notre portefeuille traditionnel a enregistré une croissance des produits d'un chiffre dans le haut de la fourchette au cours de l'EX22 et nous avons dépassé la performance du secteur sur la plupart de nos marchés clés, selon nos estimations. La solidité de notre portefeuille core et de la catégorie bière sur nos marchés émergents d'Afrique et d'Amériques du Centre a généré une performance particulièrement solide, avec une croissance totale des volumes à un chiffre dans la moyenne de la fourchette.
- **Développement des occasions** : Nous continuons à nous concentrer sur l'expansion de la catégorie bière pour atteindre plus de consommateurs à davantage d'occasions. Notre portefeuille de bières sans alcool a enregistré cette année encore une croissance des produits à deux chiffres, notre performance ayant été stimulée par Budweiser Zero, qui était la bière sans alcool #1 par volume aux États-Unis au 4T22, et par l'expansion de Corona Cero en Europe. En outre, nos solutions numériques direct-to-consumer nous permettent de développer de nouvelles occasions de consommation et d'enregistrer une croissance des produits d'un peu plus de 10% au cours de l'EX22 par rapport à l'exercice précédent.
- **Premiumisation** : Notre vaste portefeuille de bières above core reste en tête du segment au niveau mondial et a enregistré une croissance des produits d'un peu plus de 10% au cours de l'EX22. Corona et Stella Artois ont mené la croissance de nos marques mondiales avec une hausse des produits de 18.6% et 11.7% respectivement, en dehors de leurs marchés domestiques. Budweiser

affiche une croissance de 2.5% en dehors des États-Unis, malgré l'impact des restrictions liées au COVID-19 en Chine, le plus gros marché de la marque.

- **Beyond Beer** : Au cours de l'EX22, nos activités Beyond Beer ont généré environ 1.6 milliard d'USD de produits et ont enregistré une hausse d'un chiffre dans le bas de la fourchette, la croissance mondiale ayant été partiellement atténuée par un secteur faible des seltzer à base de malt aux États-Unis. En Afrique du Sud, Brutal Fruit et Flying Fish ont réalisé une croissance des produits de 18%. Aux États-Unis, dans le segment des boissons spiritueuses prêtes-à-boire, Cutwater et NÜTRL vodka seltzer ont enregistré ensemble une croissance des produits de plus de 70%, avec des volumes surpassant le secteur.

Digitaliser et monétiser notre écosystème

L'accélération de notre transformation numérique est un avantage concurrentiel clé de nos activités, améliorant la manière dont nous nouons des liens avec notre écosystème composé de deux milliards de consommateurs et de six millions de clients. Nous favorisons une croissance régulière grâce à nos produits numériques et nous étendons la catégorie bière à davantage d'occasions. Bien que nous soyons stimulés par nos progrès, nous pensons qu'il nous reste de nombreuses opportunités à explorer.

- **Digitaliser nos relations avec nos plus de six millions de clients dans le monde** : BEES est opérationnelle sur 20 marchés, environ 63% de nos produits étant désormais générés à travers les plateformes numériques B2B. Au cours de l'EX22, BEES a atteint 3.1 millions d'utilisateurs actifs mensuels et réalisé environ 32 milliards d'USD en valeur brute des marchandises, soit une croissance de plus 60% par rapport à l'EX21. BEES Marketplace est désormais opérationnelle dans 15 pays et a généré environ 950 millions d'USD en valeur brute des marchandises provenant des ventes de produits tiers, générant des produits

supplémentaires qui s'élèvent à 850 millions d'USD pour nos activités. Au 4T22, plus de 55% des clients BEES dans ces pays étaient également des acheteurs BEES Marketplace.

- **Se placer en tête des solutions DTC** : Notre écosystème omnicanal direct-to-consumer (DTC) de produits numériques et physiques a généré des produits d'environ 1.5 milliard d'USD cette année, soit une croissance d'environ 15% par rapport à 2021. Nos produits numériques DTC, Ze Delivery, TaDa et PerfectDraft, sont désormais disponibles sur 17 marchés et ont généré plus de 450 millions d'USD de produits et honoré 69 millions de commandes au cours de l'EX22. Notre réseau de détaillants physiques tels que Modelorama au Mexique et Pit Stop au Brésil a continué de réaliser une croissance des produits sur l'ensemble de notre empreinte couvrant environ 13 000 magasins.
- **Dégager de la valeur de notre écosystème** : Au cours de l'EX22, nous avons achevé la construction de notre premier site de production à grande échelle pour EverGrain à St. Louis pour transformer nos drêches de brasserie en ingrédients protéiques végétaux de haute qualité.

Optimiser nos activités

Notre objectif visant à maximiser la création de valeur à long terme repose sur les trois domaines que nous ciblons : affectation rigoureuse des ressources, solide gestion des risques et structure de capital efficace. Nous avons continué de réaliser un solide flux de trésorerie disponible au cours de l'EX22, générant environ 8.5 milliards d'USD, ce qui nous a permis de progresser considérablement dans notre démarche de désendettement. La dette brute a diminué de 8.9 milliards d'USD pour atteindre 79.9 milliards d'USD, ce qui se traduit par un endettement net de 69.7 milliards d'USD et un ratio endettement net/EBITDA de 3.51x au 31 décembre 2022.

Nous avons maintenu une solide position de liquidités d'environ 20.0 milliards d'USD, constituées

de 10.1 milliards d'USD disponibles sous notre ligne de crédit renouvelable liée au développement durable et de 9.9 milliards d'USD de trésorerie. Notre portefeuille d'obligations dispose d'un taux du coupon moyen très raisonnable d'environ 4% avant impôt, avec 95% du portefeuille à taux fixe, une maturité moyenne pondérée de plus de 15 ans et aucun besoin de refinancement à moyen terme pertinent.

En raison de notre dynamique continue, de la forte génération de flux de trésorerie disponible et de nos progrès en matière de désendettement, le conseil d'administration d'AB InBev a proposé un dividende pour l'exercice de 0.75 EUR par action, une hausse de 50% par rapport à 2021.

Promouvoir nos priorités de développement durable.

Nous continuons de déployer notre programme de développement durable afin de favoriser notre vision commerciale et de remplir notre objectif entrepreneurial. Nous sommes attachés à respecter les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Dans le cadre de notre programme de consommation réfléchi, nous sommes persuadés que, grâce au pouvoir de nos marques et à notre marketing, nous pouvons encourager un changement de comportement positif au sein de la société et réduire la consommation nocive d'alcool. Nous avons investi plus de 700 millions d'USD de 2016 à 2022 dans des campagnes de marketing en matière de normes sociales et sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif d'1 milliard d'USD d'ici 2025.

En reconnaissance de notre leadership en termes de transparence et de performance de l'entreprise relatives au changement climatique et à la sécurité de l'eau, CDP nous a attribué un score double A et nous avons reçu la « Gold Medal for International Corporate Achievement in Sustainable Development » du World Environment Center. Nous sommes également fiers de figurer

dans le Bloomberg Gender-Equality Index de 2023, un indice de référence qui suit les performances des entreprises publiques ayant démontré leur engagement en faveur de l'égalité des genres sur le lieu de travail.

Nous avons continué à progresser vers nos objectifs ambitieux de développement durable 2025. Notre volume mondial d'électricité renouvelable contractuelle s'élève à 97%, dont 67.6% est opérationnelle, et depuis 2017, nous avons réduit nos émissions absolues de Scope 1 et 2 de 39% et l'intensité des émissions de Scope 1, 2 et 3 d'environ 21%. Au niveau de l'agriculture durable, 89% de nos producteurs directs répondaient au critère « qualifiés », 72% étaient « connectés » et 72% étaient « indépendants financièrement ». Au niveau de la gestion de l'eau, 100% de nos sites situés dans des zones sensibles ont commencé à déployer des solutions, et six de ces sites observent déjà un impact tangible. Au niveau de l'économie circulaire appliquée aux emballages, 77% de nos produits étaient conditionnés dans des emballages à contenu consigné ou fabriqués à base de matériaux majoritairement recyclés. Nous réalisons également des avancées concernant notre ambition d'atteindre le « net zéro » d'ici 2040, puisque nous avons atteint la neutralité carbone dans dix sites supplémentaires au cours de l'EX22, faisant passer à treize le nombre de sites dans ce cas au niveau mondial.

▶ **Veillez consulter notre rapport ESG 2022 pour toute information complémentaire.**

Créer un avenir avec plus de célébrations.

À l'horizon 2023, nous sommes convaincus que la solidité de la catégorie bière conserve son attrait fondamental étant donné son envergure, sa rentabilité et sa croissance. Bien que l'environnement opérationnel reste fluctuant, nous sommes totalement focalisés sur la mise en œuvre de notre stratégie et nos activités

présentent une bonne dynamique. Nos choix stratégiques de cette année en termes de gestion des produits, de structure organisationnelle et d'investissements commerciaux nous placent en position favorable pour continuer à enregistrer une croissance rentable et soutenue. Nous disposons d'un portefeuille de marques qui nous place en tête du secteur dans toutes les gammes de prix, d'une empreinte géographique avantageuse nous offrant une position de leader dans les principaux pools de bénéficiaires du secteur de la bière et les principales régions en pleine croissance au niveau mondial, et de produits numériques de pointe qui nous rapprochent plus que jamais de nos clients et consommateurs. Nous investissons dans nos marques, nos sites et la transformation numérique pour favoriser notre potentiel de croissance interne et nous améliorons notre profil financier par le biais d'une affectation rigoureuse des ressources et d'une efficacité quotidienne.

Nous n'aurions pas pu enregistrer une telle performance cette année sans la passion et la profonde culture d'ownership de notre personnel. Nos équipes ont fait preuve d'un engagement élevé et sans relâche tout au long de l'année en vue d'atteindre nos objectifs stratégiques et financiers et nous profitons de cette occasion pour remercier l'ensemble de nos collègues à travers le monde pour leurs efforts acharnés et leur dévouement.

Notre dynamique continue et les opportunités considérables de croissance à travers nos trois piliers stratégiques nous confortent dans l'idée que nous sommes capables de générer une valeur élevée à long terme et d'atteindre notre objectif de rêver en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations.

Marty Barrington
Chairman of the Board

Michel Doukeris
Chief Executive Officer

— Chiffres clés 2022



Chiffres clés 2022

PERFORMANCE

57.8 milliards d'USD
produits 2022

517.99 millions d'hl
volumes de bière 2022

19.8 milliards d'USD
d'EBITDA

7.2%
croissance interne de l'EBITDA

3.03 USD
BPA sous-jacent

RÉCOMPENSES DES MARQUES

232
récompenses obtenues pour
nos bières en 2022 aux grands
concours internationaux

50 Cannes Lions awards, y compris
« Creative Marketer of the Year »



INNOVATION

~5 milliards d'USD
de produits générés grâce à nos
innovations

63%
des produits mondiaux sont
générés par le numérique

IMPLANTATIONS

175
brasseries majeures

~50
pays dans lesquels nous
opérons



DÉVELOPPEMENT DURABLE

14.3%

d'amélioration en matière d'utilisation de l'eau depuis 2017

20.7%

de réduction des émissions de scope 1, 2 et 3 par hectolitre produit depuis 2017

39.2%

de réduction des émissions absolues de scope 1 et 2 depuis 2017

97.1%

d'électricité renouvelable contractuelle

77%

de nos produits sont conditionnés dans des emballages à contenu consigné* ou majoritairement recyclé**

CONSOMMATION RÉFLÉCHIE

700 millions d'USD

d'investissement dans le marketing des normes sociales depuis 2016***

100%

de nos étiquettes de bières affichent des conseils concrets en matière de consommation réfléchie dans les 26 pays où l'étiquetage n'a pas été rendu obligatoire

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

+ de 10 millions

de canettes d'eau potable d'urgence ont été données aux personnes dans le besoin

* Fûts et bouteilles en verre consignées

** Contenu recyclé moyen du portefeuille de canettes supérieur à 50%

*** 331 millions d'USD du montant total ont été validés par un auditeur externe indépendant. L'investissement restant est en cours d'évaluation. L'investissement total peut potentiellement changer en fonction des résultats du processus d'assurance externe.

COLLABORATEURS

~167 000

collègues

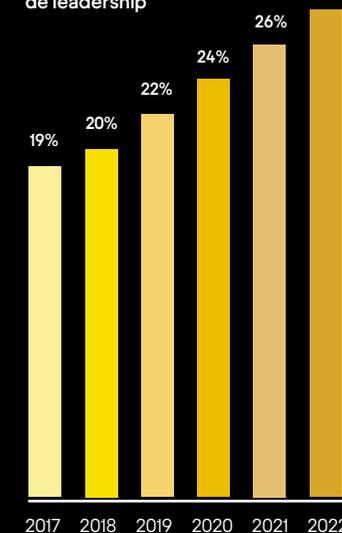
132

nationalités représentées

35%

de nos salariés sont des femmes (+5% depuis 2017)

Pourcentage de femmes à nos cinq principaux niveaux de leadership



Notre objectif mondial



Nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations.

Notre objectif guide toutes nos actions. En nous appuyant sur notre héritage de plus de 600 ans, nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, et nous rêvons en grand pour faire progresser notre secteur. Nous construisons un avenir où chacun se sent bienvenu et nous sommes unis par notre ambition commune de contribuer de manière positive et durable à nos communautés.

Notre objectif nous permet de concrétiser notre vision commerciale. Il nous offre la marge de manœuvre nécessaire pour innover et développer des solutions qui répondent aux besoins des clients et des consommateurs.

Nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations en cherchant à :

- Faire progresser la durabilité de par le monde
- Stimuler le leadership de la catégorie et la croissance de notre secteur
- Atteindre plus de consommateurs à davantage d'occasions de consommation grâce à notre portefeuille exceptionnel et à notre solide filière d'innovation
- Utiliser les données et la technologie pour nous rapprocher de nos consommateurs et clients
- Relier nos producteurs aux ressources
- Créer un impact positif et durable au sein de nos communautés locales de par le monde dans les moments qui comptent
- Autonomiser nos 167 000 collègues qui sont des propriétaires et des solutionneurs de problèmes passionnés pour initier un réel changement

— Notre manifeste concernant notre objectif

AB InBev **rêve toujours en grand.**

C'est notre **culture** et notre **héritage.**

Mais plus que cela, c'est **notre avenir.**

Un avenir où nous regardons toujours vers l'avant.

Où nous concevons constamment de nouvelles manières de **profiter pleinement des moments de la vie.**

Un avenir où nous **faisons des rêves** toujours plus ambitieux.

Pour offrir des **opportunités** à nos collaborateurs.

Aider ceux qui nous entourent.

Et avoir un **impact significatif** sur le monde.

Un avenir que tout le monde peut **fêter.**

Et **partager.**

Un avenir **avec plus de célébrations.**

**Nous
rêvons en
grand
pour créer
un avenir
avec plus
de célé-
brations.**

Qui nous sommes et ce que nous produisons

Nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations.

Avec son héritage exceptionnel de plus de 600 ans, notre entreprise regorge de récits sur la fierté de notre ownership et sur notre potentiel. Notre entreprise a été bâtie pas des personnes résilientes qui, malgré les défis, n'ont jamais cessé de rêver en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations.

Notre culture d'ownership définit qui nous sommes et ce que nous faisons. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de former des équipes fortes, de nous soutenir mutuellement et de réaliser d'excellents résultats. À l'heure actuelle, il est plus que jamais essentiel de promouvoir une culture où chacun se sent inclus, autonome, et libre de partager ses idées.

Nos 10 principes façonnent nos interactions, influencent notre prise de décisions et guident nos activités. C'est pourquoi, au sein d'AB InBev, ils sont au cœur de notre culture. En 2022, nous avons renouvelé nos 10 principes pour les harmoniser davantage avec notre objectif et notre stratégie entrepreneuriales et pour mettre en avant :

- nos clients et consommateurs
- la collaboration et la simplification
- la réflexion à long terme et la création de valeur



- 01 Nous rêvons en grand.
- 02 Nous sommes des propriétaires qui pensent à long terme.
- 03 Nous sommes animés par des collaborateurs exceptionnels et construisons des équipes diversifiées grâce à l'inclusion et à la collaboration.
- 04 Nous initiions le changement et innovons pour nos consommateurs.
- 05 Nous nous développons quand nos clients se développent.
- 06 Nous prospérons lorsque nos communautés prospèrent.
- 07 Nous croyons en la simplicité et aux solutions évolutives.
- 08 Nous gérons nos coûts avec rigueur et faisons des choix pour stimuler notre croissance.
- 09 Nous créons et partageons une valeur supérieure.
- 10 Nous ne prenons jamais de raccourcis.



Notre passion pour la bière est au cœur de tout ce nous faisons.

Nous sommes fiers de la qualité de nos marques. Les produits de qualité supérieure, associés à la connaissance approfondie de nos consommateurs, de leurs besoins et de leurs occasions de consommation uniques, nous permettent de créer un avenir avec plus de célébrations. Notre passion pour la bière met l'accent sur trois éléments.

• Développer notre culture de la qualité :

Notre culture de la qualité commence par l'approvisionnement en ingrédients de la plus haute qualité. Nous avons étendu nos activités en Argentine pour devenir l'un des plus grands producteurs de houblon du pays. Nous avons également célébré le Hop Harvest Festival à Fazenda Santa Catarina à Lages, au Brésil.

Nous proposons des opportunités d'enseignement de premier ordre pour faire de nos collègues des ambassadeurs de marque et de catégorie par le biais d'initiatives telles que notre programme de maître-brasseur mondial, Academia da Cerveja au Brésil, the Beer Academy au Pérou et la Facultad de la Cerveza en Bolivie.

En savoir plus sur nos 10 principes de brassage

232

récompenses totales
obtenues pour nos
bières : 74 médailles d'or,
73 médailles d'argent et
85 médailles de bronze
aux grands concours
internationaux en 2022



• **Stimuler l'innovation de la marque :** Nous souhaitons gagner le cœur des consommateurs en leur offrant les meilleurs produits et les ingrédients de la meilleure qualité. Cette année, nous avons lancé des produits artisanaux uniques tels que 059 Coastline Craft en Chine, Corona Sunbrew 0,0% au Canada – la première bière sans alcool au monde contenant de la vitamine D – et Stella Artois Unfiltered en Europe.

▶ [En savoir plus sur notre brasserie artisanale de Putian et sur la marque 059 Coastline Craft](#)

• **Être en contact avec nos consommateurs :** Nous distillons notre passion unique pour la bière à travers nos relations avec nos consommateurs. Cette année, nos marques Spaten et Löwenbräu ont honoré la bière et notre héritage en trinquant avec des millions de visiteurs et d'amateurs de bière lors du retour des plus importants

événements brassicoles du monde, à savoir les célébrations de l'Oktoberfest à Munich (Allemagne) et à Blumenau (Brésil).

Nous développons une chaîne d'approvisionnement plus résiliente et plus durable.

Cette année, nos équipes ont relevé les défis de la chaîne d'approvisionnement en augmentant les efficacités d'emballage de 2.5% (Gross Line Yield) et la productivité de 2.9%. Nous avons poursuivi l'utilisation d'outils automatisés pour planifier et gérer nos stocks, ce qui nous permet d'avoir un bon aperçu de la disponibilité, de l'emplacement et de la demande de nos matériaux. Grâce à ces outils, nous commandons les articles plus tôt, et nous évitons ainsi la variabilité et les perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement.

Nous créons la chaîne d'approvisionnement du futur.

En innovant grâce à la recherche, au développement et à la mise à l'échelle de la technologie, nous pouvons fournir des bières fraîchement brassées sur tous les marchés de par le monde tout en maintenant le développement durable parmi les grandes priorités. Par exemple, nous avons mis en œuvre la transformation numérique, y compris le déploiement mondial d'un outil de suivi et de contrôle de toutes nos activités de brassage, d'emballage et d'utilité publique. Cet outil confronte les données des procédures opérationnelles standard aux performances opérationnelles pour comparer et diffuser les meilleures pratiques aux activités présentant des climats et des conditions similaires. Depuis sa mise en œuvre, nous avons enregistré une amélioration de 1.6% de l'efficacité de la ligne sur plusieurs marchés.

Nous utilisons aussi l'intelligence artificielle pour former notre effectif et promouvoir le partage de connaissances. Par le biais d'un système de processus de travail automatisé, nous numérisons notre effectif mondial pour améliorer notre productivité totale et l'optimisation des ressources dans l'ensemble de notre entreprise. Grâce à nos efforts, le Manufacturing Leadership Council nous a nommé « Manufacturer of the Year 2022 ».

Notre équipe Global Innovation and Technology Center (GITEC) a également contribué à une commercialisation des innovations plus rapide et à plus grande échelle. Cette année, l'équipe GITEC a appuyé le lancement de 300 produits, avec une moyenne de 3.7 produits par mois passant de l'idée au lancement, ce qui représente une baisse de 7.5% par rapport à 2021. Cela comprenait le lancement de Corona Cero en Europe et au Brésil, et la mise en place d'un code QR personnalisé sur les bouteilles de Budweiser pour offrir aux consommateurs une chance de remporter une place pour la Coupe du Monde de la FIFA™.

Nous innovons pour progresser dans notre démarche de développement durable.

Du brassage à l'emballage et plus encore, nous innovons pour créer un impact. Cette année, nous avons lancé le casier primé de 20 bouteilles de Corona fabriqué à 91% à partir de plastique recyclé de fils, de cordes et de filets de pêche récupérés en mer. Dans notre brasserie de Magor, dans le sud du Pays de Galles, au Royaume-Uni, nous avons installé le plus grand refroidisseur de moût du monde, qui refroidira trois millions de pintes de bière chaque jour tout en réduisant la consommation d'énergie du site de 6%.

▶ [En savoir plus sur notre utilisation de la technologie verte dans le sud du Pays de Galles, au Royaume-Uni](#)

Nous avons également poursuivi notre ambition d'atteindre le « net zéro » d'ici 2040, en rendant dix brasseries supplémentaires neutres en carbone en 2022 au Brésil, en Argentine, en Chine et en Uruguay.

▶ [En savoir plus sur nos objectifs de développement durable 2025 et nos progrès à cet égard](#)



Du champ au verre

Créer de la valeur dans notre chaîne d'approvisionnement.

Agriculteurs

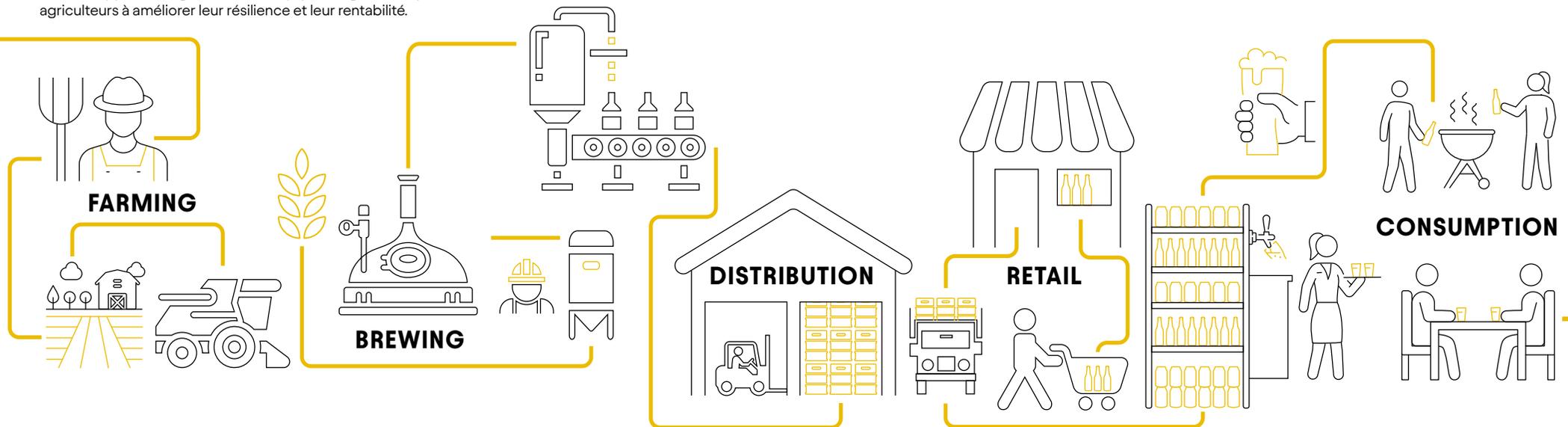
Nous accordons beaucoup d'importance à nos relations avec les agriculteurs de notre chaîne d'approvisionnement, qui fournissent des ingrédients simples pour nos produits. Notre collaboration mutuelle est un élément crucial pour permettre un approvisionnement durable en ingrédients de qualité pour nos produits. C'est pourquoi nous investissons dans la recherche, les services de conseils en culture et la technologie par le biais de nos programmes de développement agricole et nos équipes d'agronomie pour aider les agriculteurs à améliorer leur résilience et leur rentabilité.

Distributeurs

Nos distributeurs veillent à ce que nos produits soient disponibles là où les consommateurs le souhaitent. Nous collaborons avec des partenaires de la distribution en vue de fournir nos produits de manière responsable et sûre.

Consommateurs

Dans l'étape la plus importante de toutes, les consommateurs savourent nos bières. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie. Nous voulons nous rapprocher de nos consommateurs en leur offrant des expériences de marque significatives, toujours de manière responsable, en promouvant la modération comme norme sociale pour nos consommateurs.



Brasseurs & producteurs

Nous opérons dans près de 50 pays, à savoir 175 brasseries majeures et plus de 40 opérations verticalisées, dont des fermes de houblon et des sites de maltage d'orge. Nos capacités de brassage, de mise en bouteilles et de conditionnement nous permettent d'utiliser nos connaissances, notre expertise et nos innovations pour transformer des ingrédients et des matières premières en produits appréciés par les consommateurs. Nous nous efforçons d'optimiser nos propres activités et collaborons avec des fournisseurs pour promouvoir l'utilisation durable de nos ressources.

Clients

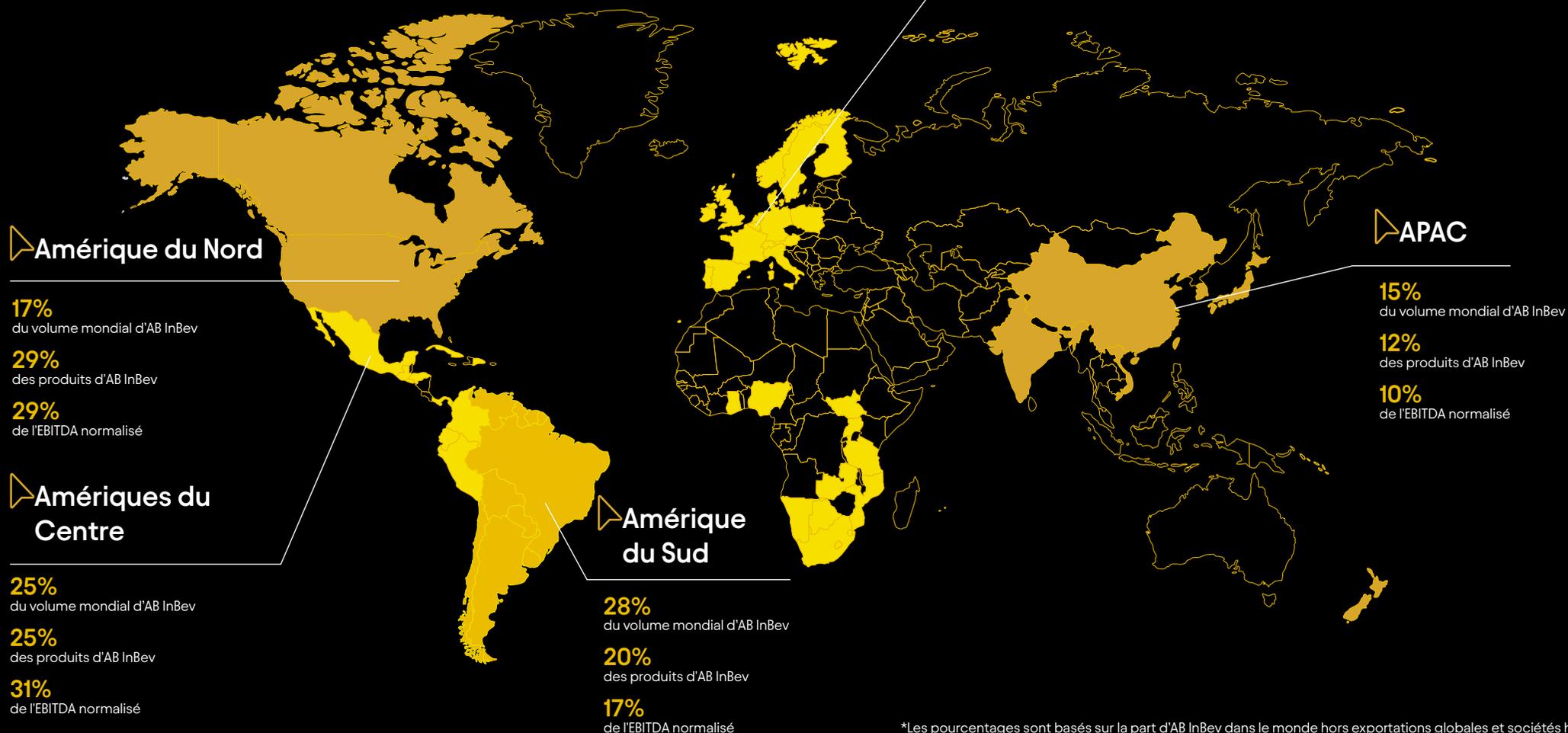
Nous nous associons avec des détaillants, propriétaires de bar et grossistes pour acheminer de manière responsable nos bières jusqu'aux consommateurs, tout en soutenant la croissance des activités de nos clients. Nous contribuons à combler l'écart en matière d'inclusion numérique et financière et poursuivons le déploiement extraordinaire de nos marques dans les canaux de la consommation hors domicile et de la grande distribution.

Communautés

Nous faisons partie intégrante des communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons. Nous nous efforçons d'avoir un impact positif et durable sur nos communautés, en faisant progresser des initiatives dans des domaines tels que le développement durable, l'inclusion financière et numérique, la consommation réfléchie, la sécurité routière et les programmes de recyclage.

Notre empreinte diversifiée

Notre empreinte géographique variée s'étale sur près de 50 pays. Notre portefeuille composé de plus de 500 marques emblématiques mondiales et locales représente une bière vendue sur quatre.



*Les pourcentages sont basés sur la part d'AB InBev dans le monde hors exportations globales et sociétés holding.

— 2022 en revue



Faits marquants mondiaux

En 2022, voici comment nous avons poursuivi notre ambition de rêver en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations.

JANVIER

Nous avons dévoilé le nouveau logo et la nouvelle identité visuelle d'AB InBev. Le symbole représente deux verres qui s'entrechoquent au moment de trinquer. La teinte dorée reflète notre optimisme et le symbole renforce notre dynamique d'avenir.



MARS

Nous avons annoncé notre contribution à l'aide humanitaire en Ukraine, par le biais de la coentreprise AB InBev Efes, qui fournit des conseils, un logement et une aide financière au collègues de cette coentreprise et à leur famille.

Nous avons été classés 12^e au classement des 50 entreprises les plus innovantes de Fast Company en 2022, notre entreprise y apparaissant ainsi pour la toute première fois.

Nous avons été élus l'annonceur le plus efficace du monde en 2022 par WARC, entreprise internationale de connaissances marketing, récompensant l'efficacité créative de nos équipes Marketing.

AVRIL

Nous avons lancé Budweiser Energy Collective pour contribuer à fournir de l'électricité renouvelable afin d'alimenter les bars, stades et établissements à travers le monde.

Nous avons nommé Ricardo Tadeu en tant que Chief Growth Officer, intégrant les ventes, le marketing, le B2B et le direct-to consumer.



MAI

Nous avons introduit Chernigivske, la marque de bière la plus populaire d'Ukraine, sur 14 marchés dans le monde. Les bénéfices sont destinés à l'aide humanitaire, pour laquelle AB InBev a fait don de 5 millions d'USD.

Nous avons remporté la « Gold Medal for International Corporate Achievement in Sustainable Development » du World Environment Center.



JUIN

Nous avons célébré notre nombre record de récompenses, à savoir 50 Cannes Lions Awards, dont le « Creative Marketer of the Year ». Neuf de nos marques ont été récompensées, et nous avons également remporté un Silver Lion pour la catégorie « Creative Business Transformation ».

Nous avons célébré le 20^e anniversaire de Michelob ULTRA. En donnant la priorité au bonheur et en défendant un mode de vie équilibré, la marque est devenue la deuxième plus grande en termes de volumes aux États-Unis et est désormais disponible sur dix marchés.

Nous avons été reconnus par le Manufacturing Leadership Council lors des Manufacturing Leadership Awards pour nos initiatives en matière d'IA et d'apprentissage automatique, de connectivité numérique du réseau et d'excellence opérationnelle de nos activités d'approvisionnement et de brassage ; nous avons également reçu le « Manufacturer of the Year – Large Enterprise Award ».





JUILLET

Nous avons célébré la première année de **Michel Doukeris** en tant que CEO d'AB InBev.

Nous avons renouvelé et élargi notre partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour améliorer la sécurité routière, soutenir les entrepreneurs féminins et promouvoir l'utilisation durable de l'eau. Avec la soutien de la **foundation AB InBev**, UNITAR a dévoilé une fresque murale à New York visant à sensibiliser à la sécurité routière.

SEPTEMBRE

Nous avons lancé la campagne **Budweiser pour la Coupe du Monde de la FIFA™**, dont le slogan mobilisateur mondial était « **The World is Yours to Take.** » La campagne incitait les fans à poursuivre leurs rêves.

Nous avons été nommés **marketeur le plus efficace du monde** par l'indice d'efficacité **Effie d'Effie Worldwide**, renforçant l'ingéniosité et l'efficacité de notre équipe créative.



Nous avons été inscrits au classement **Change the World** de *Fortune* qui salue nos initiatives mondiales de gestion de l'eau.

Nous avons implanté notre plateforme numérique direct-to-consumer **TaDa Delivery** dans dix marchés en Amérique latine.

OCTOBRE

Nous avons célébré le retour de **deux des plus importants festivals brassicoles du monde** avec nos marques Spaten et Löwenbräu : à savoir l'Oktoberfest, à Munich (Allemagne) et à Blumenau (Brésil).

Nous avons remporté le « **Most Innovative Lawyers Award** » du **Financial Times** dans la catégorie « Risk Management », soulignant les efforts de nos équipes Digital Ethics et Solutions dans le cadre de l'utilisation des analyses de données pour suivre et évaluer l'efficacité de notre programme de respect de la protection des données.

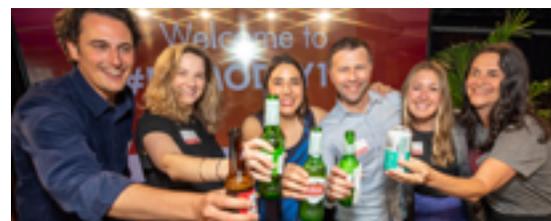


DÉCEMBRE

Nous avons lancé la campagne **#BringHomeTheBud** sur plusieurs marchés pendant la **Coupe du Monde de la FIFA™**, en offrant des bières Budweiser et Bud Zero aux fans des équipes gagnantes.

Nous avons honoré **69 millions de commandes** sur nos plateformes numériques direct-to-consumer, à savoir une hausse de 5% par rapport à 2021.

Nous avons reçu le **score double A** de la part du CDP, anciennement « Carbon Disclosure Project », pour notre transparence et nos rapports en matière de changement climatique et de sécurité de l'eau.



NOVEMBRE

Nous avons été en contact avec plus de 1.2 million de lieux de consommation et avec des milliards de consommateurs par le biais de nos plateformes numériques dans plus de 70 pays pendant la **Coupe du Monde de la FIFA™** – notre campagne mondiale la plus importante à ce jour.

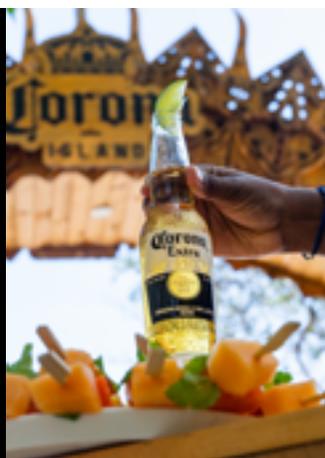
Nous avons été reconnus par *Forbes* comme l'une des « **top female-friendly companies** » en 2022.

Nous avons annoncé un nombre record de start-ups rejoignant la **quatrième édition de notre programme 100+ Accelerator**. Quarante-six start-ups axées sur le développement durable dirigeront des innovations durables dans les chaînes d'approvisionnement.

AOÛT

Nous avons annoncé l'inauguration de **Corona Island**, un paradis de l'éco-tourisme unique en son genre au large de la côte caraïbe de la Colombie. L'île a obtenu le « **three-star plastic-free Blue Seal** » d'**Oceanic Global** pour ses pratiques durables, notamment l'élimination du **plastique à usage unique**.

Nous avons célébré la **Global Smart Drinking Week**, qui encourage des changements simples des comportements sociaux, comme opter pour une bière sans alcool ou de l'eau une tournée sur deux, ne pas boire d'alcool sur un estomac vide et prendre ses dispositions pour pouvoir rentrer à la maison en toute sécurité.



Faits marquants des zones

Amérique du Nord Siège de la zone : St. Louis, Missouri, États-Unis

FAITS MARQUANTS

- Michelob ULTRA est désormais la deuxième plus grande marque de bière aux États-Unis, et Bud Light maintient sa position en tant que première marque de bière au niveau des ventes. Dans le segment Beyond Beer, Cutwater est désormais le cocktail leader des boissons spiritueuses prêtes-à-boire et NÜTRL est devenu le deuxième vodka seltzer le plus important.
- Nous avons célébré le 175^e anniversaire des Labatt Breweries of Canada et leur excellence et leadership en termes de brassage dans le secteur brassicole canadien et le secteur global des boissons.
- Nous avons ouvert un centre d'excellence technique dans notre campus de St. Louis grâce à un investissement de 5 millions d'USD pour offrir à nos collègues l'opportunité de développer des compétences essentielles.
- Nous avons conservé notre statut de leader du secteur en ayant un impact positif sur les communautés américaines, notamment grâce à un partenariat unique en son genre avec Mothers Against Drunk Driving et Uber visant à mettre fin à l'alcool au volant, et en nous alliant avec des ligues et des équipes sportives professionnelles pour créer la National Recycling League dans les stades à travers le pays.
- Nous avons produit plus de trois millions de canettes d'eau potable et en avons fait don aux communautés aux États-Unis et au Canada touchées par des catastrophes naturelles.
- Nous avons introduit BEES au Québec, étendant ainsi la présence de la plateforme au Canada.
- Au Canada, Budweiser s'est associée à la Hockey Diversity Alliance (HDA) pour développer la campagne #TapeOutHate, visant à éradiquer le racisme sur la glace et en dehors.

PERFORMANCE DE LA ZONE

102.7
millions d'hl
de volume

16.6
milliards d'USD
de produits

6.1
milliards d'USD
d'EBITDA

NOS MARQUES CLÉS



Amériques du Centre Siège de la zone : Mexico, Mexique

FAITS MARQUANTS

- Nous avons enregistré une croissance au Mexique, sous l'impulsion des marques Modelo, Pacífico et Michelob ULTRA. Nous avons également continué l'expansion de notre empreinte de distribution grâce à nos magasins Modelorama et OXXO.
- Nous avons stimulé la croissance en Colombie grâce à nos marques mondiales et à notre marque premium locale, Club Colombia.
- Nous avons annoncé un investissement de 413 millions d'USD dans une nouvelle brasserie au nord de Palmar de Varela en Colombie.
- Nous avons étendu l'utilisation de bouteilles consignées à portion individuelle au Pérou des marques locales Pilsen Callao et Cusqueña, stimulant la fréquence et la pénétration et développant de nouvelles occasions de consommation.
- Nous avons réhabilité 29,1 kilomètres d'*amunas* au Pérou, un système ancestral de bassins versants qui canalise une réserve d'eau de pluie dans le bassin supérieur de Lima, dont bénéficient plus de 1 000 habitants des communautés environnantes.
- Nous avons lancé la canette la plus légère du monde au Mexique, cette innovation durable étant dès lors la plus récente de Grupo Modelo. Les marques telles que Corona et Pacífico utilisent des sleek cans de 410 millimètres, qui contiennent moins d'aluminium que les canettes ordinaires.
- Nous avons organisé le premier International Corporate Volunteering Forum, au Mexique, rassemblant les leaders des secteurs public et privé, des universités et d'autres groupes de partenaires pour discuter et partager des meilleures pratiques.

PERFORMANCE DE LA ZONE

147.6
millions d'hl
de volume

14.2
milliards d'USD
de produits

6.6
milliards d'USD
d'EBITDA

NOS MARQUES CLÉS



Amérique du Sud Siège de la zone : São Paulo, Brésil

FAITS MARQUANTS

- Nous avons lancé la campagne #BringHomeTheBud en Argentine, fêtant la victoire de l'équipe nationale lors de la Coupe du Monde de la FIFA™.
- Nous avons fêté le premier anniversaire de l'arrivée de Spaten au Brésil. La marque était également le sponsor officiel des célébrations nationales de l'Oktoberfest.
- Nous avons enregistré une croissance de Stella Artois au Brésil en nous concentrant sur les occasions de consommation aux repas. La combinaison de notre plateforme DTC, Zé Delivery, et de bouteilles en verre consignées de 300 millimètres ont stimulé la consommation à domicile.
- Nous avons honoré 62.4 millions de commandes au total par le biais de Zé Delivery au Brésil.
- Nous avons élargi notre clientèle BEES, notamment à l'aide de notre partenariat avec Grupo Pão de Açúcar, l'une des chaînes de supermarchés majeures au Brésil. Nous avons accru l'assortiment d'articles disponibles dans BEES dans plus d'un million de points de vente.
- Guaraná Antarctica est désormais conditionnée dans des bouteilles fabriquées entièrement en PET recyclé ; une étape dans nos efforts visant à éliminer la pollution par le plastique.

PERFORMANCE DE LA ZONE

164.3
millions d'hl
de volume

11.6
milliards d'USD
de produits

3.5
milliards d'USD
d'EBITDA

NOS MARQUES CLÉS



Crédit photo : Produtora Sicarius

APAC Siège de la zone : Hong Kong, Chine

FAITS MARQUANTS

- Nous avons étendu BEES à plus de 90 villes en Chine.
- Nous avons obtenu le score « AA » au MSCI ESG Ratings, ce qui représente une augmentation de notre score pour la troisième année consécutive.
- Nous avons célébré le fait que l'Inde est devenu le cinquième marché le plus important de la marque Budweiser.
- Nous avons poursuivi nos progrès relatifs à notre positionnement de marque sans alcool et peu alcoolisée en Corée du Sud avec Cass 0,0, Budweiser Zero, Hoegaarden 0,0 et Hoegaarden Fruit Brew (Rosée et Pear).
- Nous avons étendu notre portefeuille en Inde avec les bières blanches douce et forte de Seven Rivers. Nous avons également lancé Magnum Double Barrel whiskey et Mike's Hard Lemonade dans l'état de Maharashtra.

PERFORMANCE DE LA ZONE

88.9
millions d'hl
de volume

6.5
milliards d'USD
de produits

2.1
milliards d'USD
d'EBITDA

NOS MARQUES CLÉS



EMEA Siège de la zone : Leuven, Belgique

FAITS MARQUANTS EUROPE

- Nous avons poursuivi la premiumisation de notre portefeuille en Europe, avec nos marques mondiales et super premium telles que Leffe et Hoegaarden.
- Nous avons lancé BEES au Royaume-Uni et avons poursuivi l'expansion de la clientèle de nos produits DTC, PerfectDraft, en Europe.
- Nous avons lancé Corona Cero, une bière sans alcool, en Europe, notamment sur les marchés belges, français et anglais.
- Nous avons collaboré avec l'app de sécurité WalkSafe et des établissements de nuit au Royaume-Uni dans le cadre d'une campagne axée sur la diffusion du message « the fun isn't over until every Bud is home. »
- Nous avons inauguré le parc solaire VERBUND de Pinos Puente en Espagne, qui nous permet de brasser nos bières d'Europe de l'Ouest avec de l'énergie entièrement renouvelable.

NOS MARQUES CLÉS



Siège de la zone : Johannesburg, Afrique du Sud

FAITS MARQUANTS AFRIQUE

- Nous avons enregistré une forte croissance des volumes en Afrique du Sud, stimulée par les marques clés de nos portefeuilles premium et Beyond Beer et par la marque Carling Black Label.
- Nous avons annoncé la nomination de Richard Rivett-Carnac en tant que CEO des South African Breweries (SAB).
- Nous avons à nouveau constaté la forte demande des consommateurs en Tanzanie, au Botswana et en Zambie. Nous avons lancé Corona au Ghana en vue d'étendre notre portefeuille de marques leaders dans le pays.
- Nous avons lancé BEES en Ouganda et en Tanzanie.
- Nous avons mis en œuvre sept Alcohol Evidence Centres (AECs) mobiles, basés à Gauteng, à Dube, Soweto, en partenariat avec le Johannesburg Metropolitan Police Department (JMPD). Ce programme est repris dans SAB Sharp, une plateforme de consommation responsable conçue pour créer une culture de la consommation plus responsable à Soweto.

NOS MARQUES CLÉS



PERFORMANCE DE LA ZONE

90.8
millions d'hl
de volume

8.1
milliards d'USD
de produits

2.6
milliards d'USD
d'EBITDA



Notre stratégie

En 2022, nous avons réalisé des progrès considérables dans chacun de nos trois piliers stratégiques : ① mener et développer la catégorie, ② digitaliser et monétiser notre écosystème et ③ optimiser nos activités.

Notre stratégie présente des objectifs clairs à nos collègues et à nos parties prenantes et se concentre sur nos vecteurs de croissance : la catégorie bière, les opportunités Beyond Beer et les nouvelles activités qui emploient nos compétences et nos écosystèmes.

Vecteurs de croissance

La catégorie bière

La bière est une catégorie importante, rentable et en croissance. Nous sommes particulièrement bien placés pour mener et développer la catégorie grâce à notre empreinte mondiale avantageuse, à notre portefeuille de marques en tête du secteur, à notre expertise et à notre excellence opérationnelle. Une bière sur quatre vendue dans le monde est issue de nos marques et nous représentons un tiers du pool de bénéficiaires dans le secteur mondial de la bière. Nous sommes également leader en termes de part de bénéfices dans sept des dix pools principaux de bénéfices dans le secteur mondial de la bière. La bière demeure notre cœur de métier et représente une opportunité de grande ampleur pour nous et notre écosystème.

Beyond Beer

Notre portefeuille Beyond Beer répond aux goûts changeants des consommateurs, tire profit de nouvelles occasions et stimule la croissance régulière de nos activités.

Nouvelles activités

Nous exploitons la puissance de nos plateformes et de notre écosystème pour résoudre certains problèmes. Dans l'espace technologique, notre plateforme B2B BEES, les solutions numériques direct-to-consumer et les services Fintech renforcent la valeur de notre cœur de métier. Dans le secteur émergent des biotechnologies, nous explorons les possibilités d'application de nos capacités de brassage et de fermentation dans le cadre de nouvelles pistes intéressantes.

Piliers stratégiques



1

Mener et développer la catégorie.

Nous sommes des champions de la bière et nous menons et développons la catégorie.

La bière est appréciée et résiliente.

La bière est appréciée dans l'ensemble des zones géographiques et des groupes socio-économiques, et les gens vouent une passion à leurs marques de bière préférées. La catégorie reste résiliente malgré les défis affrontés en 2022. La bière est brassée naturellement avec des ingrédients simples. Elle a un caractère fondamentalement local car elle est fabriquée à partir d'ingrédients locaux cultivés par des agriculteurs locaux, et tient souvent une part essentielle dans les communautés et les économies locales.

La bière est une catégorie importante et rentable.

La bière est la plus grande catégorie de produits de grande consommation (PGC) et offre une rentabilité élevée par rapport à d'autres catégories de PGC. Elle a enregistré une hausse des volumes et de part de consommation de boissons au cours des cinq dernières années sur tous les marchés clés dont l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie.¹



1. Source : Euromonitor



Stimuler la croissance à l'aide de notre modèle évolué d'expansion de catégorie.

Ce modèle cible cinq leviers éprouvés et évolutifs d'expansion de la catégorie :

Catégorie inclusive

Nous rendons la catégorie bière plus accessible à tous les consommateurs grâce à nos offres inclusives de marques, d'emballages et de produits.

Supériorité core

Nous renforçons notre portefeuille core en valorisant nos produits, nos emballages, notre positionnement et notre système de vente sur l'ensemble de nos marchés.

Développement des occasions

Nous allons au-delà des occasions de consommation de bière traditionnelles, comme le sport, pour nous intéresser aux occasions de consommation à domicile ou aux repas, pour lesquelles notre portefeuille occupe une position favorable grâce à notre marque mondiale Stella Artois, aux marques locales telles que Victoria au Mexique et à nos nouvelles gammes innovantes sans alcool.

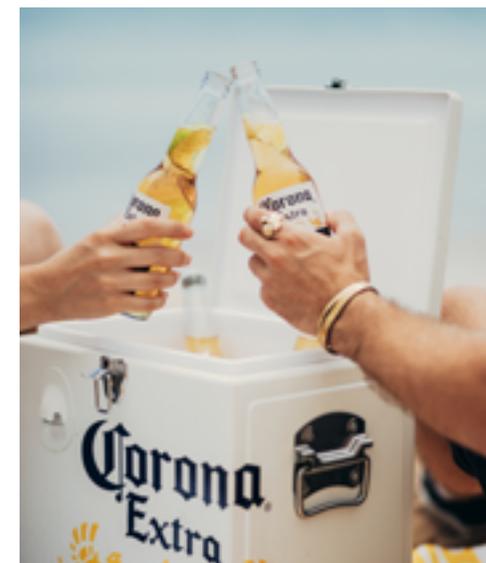
Premiumisation

Nous restons en tête des segments premium et super premium au niveau mondial. Nous offrons aux consommateurs la possibilité de se tourner vers notre portefeuille de marques above core qui est en tête du secteur.

Beyond Beer

Nous apportons des innovations à nos produits pour contribuer à étendre la catégorie et offrir une réponse aux occasions de consommation nouvelles et supplémentaires. Nous avons identifié de nouvelles occasions de consommation pertinentes pour positionner notre portefeuille Beyond Beer, y compris les party mix (Beats au Brésil), les boissons savoureuses et rafraîchissantes (Mike's Hard Lemonade en Amérique latine et Brutal Fruit en Afrique du Sud), les boissons légères et rafraîchissantes (NÚTRL en Amérique du Nord) et les cocktails de qualité équivalente à ceux servis dans les bars (Cutwater en Amérique du Nord).

6
millions
de clients à travers le monde



2

Digitaliser et monétiser notre écosystème.

Le deuxième pilier de notre stratégie se concentre sur le dégagement de valeur à partir de nos actifs existants et l'extension de notre marché potentiel et exploitable grâce à la digitalisation et à la monétisation de notre écosystème. Nous disposons de 175 brasseries majeures et d'un circuit inégalé d'accès au marché qui nous permet d'atteindre deux milliards de consommateurs et six millions de clients et qui génère dix millions de transactions par semaine.

Notre portefeuille de nouvelles activités et de nouveaux produits vise à répondre aux besoins des consommateurs et des clients. Les nouvelles capacités technologiques ont fait apparaître diverses façons de créer de la valeur à partir de notre écosystème et de renforcer nos activités.

Nous ciblons trois domaines en termes de numérisation et de monétisation de notre écosystème :

- Nos services logiciels et Fintech B2B nous aident à améliorer nos activités et les moyens de subsistance des détaillants par le biais de l'inclusion numérique et financière.



- Nos petits et moyens détaillants peuvent utiliser BEES, notre plateforme B2B, pour parcourir les produits, passer des commandes, organiser des livraisons, gérer les factures et accéder à des informations commerciales en un seul et même endroit. BEES est désormais l'une des principales plateformes mondiales d'e-commerce B2B avec 3.1 millions d'utilisateurs actifs mensuels. Elle a accru nos chiffres de vente tout en réduisant nos coûts pour servir nos consommateurs. BEES a également offert aux petits et moyens détaillants des opportunités de croissance et de renforcement de leurs propres activités.
- BEES Marketplace propose des produits tiers par le biais de notre plateforme numérique B2B, et a créé des opportunités supplémentaires de croissance des produits. La majorité de ces activités adopte le modèle « first party » (1P), dans le cadre duquel nous achetons et vendons des produits de tiers tout en assurant la logistique et la livraison des commandes. Le modèle « third party » (3P) permet aux

fournisseurs tiers d'utiliser BEES en tant que plateforme de prise de commande pour gérer la logistique et la livraison.

- Nos solutions numériques DTC [Zé Delivery au Brésil, TaDa en Amérique latine et PerfectDraft™ en Europe] offrent un accès à la bière et développent les interactions avec le consommateur. Nous tirons profit et modernisons la catégorie, en développant de nouvelles occasions et de nouveaux assortiments tout en numérisant nos interactions avec les consommateurs.
- Nous explorons les possibilités d'application de nos capacités de brassage et de fermentation. Nos produits EverGrain sont fabriqués à partir d'orge utilisé dans le processus de brassage et transformé en ingrédients protéiques de haute qualité. Notre initiative BioBrew vise à élever la fermentation de précision à l'échelle commerciale pour créer des produits protéiques d'origine non animale de haute qualité.

2 milliards
de consommateurs à travers
notre écosystème



3

Optimiser nos activités.

Notre objectif visant à optimiser nos activités et à maximiser la création de valeur à long terme repose sur les trois domaines que nous ciblons : affectation rigoureuse des ressources, solide gestion des risques et structure de capital efficace.

Affectation rigoureuse des ressources

En termes de rentabilité et de conversion en liquidités, nous sommes les meilleurs parmi nos pairs du secteur des biens de consommation courante, avec une marge EBITDA d'environ 34% et des flux de trésorerie disponible correspondant à près de 15% des produits.

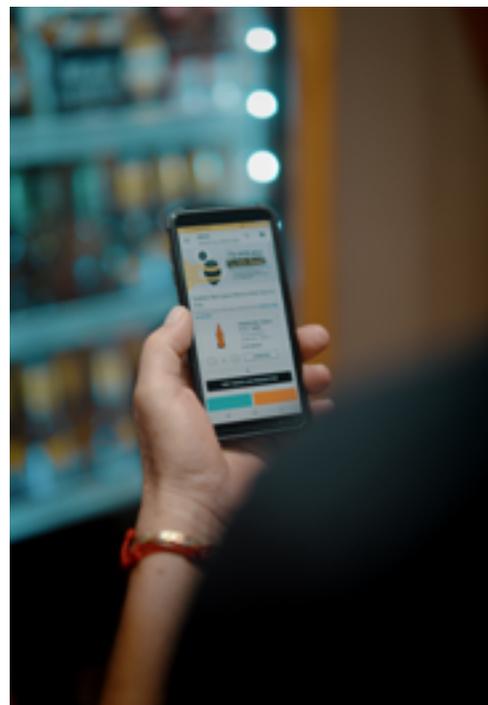


Une gestion solide des risques

Nous continuons à réduire notre endettement et à renforcer notre bilan. Nous n'avons aucun besoin de refinancement pertinent et nos liquidités actuelles sont suffisantes pour couvrir le montant total de nos échéances de dette jusqu'à fin 2026. En outre, notre portefeuille de dettes ne contient aucune clause financière et comprend de nombreuses devises diversifiant notre risque lié aux devises. Notre portefeuille d'obligations a un taux du coupon très raisonnable d'environ 4% avant impôt, avec 95% du portefeuille à taux fixe.

Une structure de capital efficace

Afin de créer un maximum de valeur sur le long terme, nous avons l'intention d'équilibrer de façon dynamique l'affectation de notre capital. Nous investissons dans nos activités et dans la croissance interne de notre entreprise, tout en nous efforçant de répartir notre effet de levier, de restituer des liquidités aux actionnaires et de poursuivre certaines fusions et acquisitions afin de continuer à accroître la création de valeur.



Notre stratégie est concrétisée par notre empreinte.

Pour mettre en œuvre notre stratégie, nous continuons de tirer parti de notre cadre géographique composé de quatre groupes sur la base de tendances macroéconomiques et de consommation :

- **Les marchés émergents** ont une population assez importante qui croît rapidement, même si les revenus disponibles peuvent y être moins élevés par rapport aux autres. Notre ambition sur ces marchés est de rendre la catégorie aussi inclusive que possible et d'assurer que nous proposons une gamme de produits supérieure pour augmenter la participation des consommateurs dans la catégorie bière.
- **Les marchés en développement** connaissent une croissance rapide de la population, de l'économie et de la consommation par habitant dans tous les segments. Notre ambition sur ces

marchés est de premiumiser la catégorie et de l'étendre grâce au développement de nouvelles occasions telles que la consommation à domicile.

- **La Chine** est une priorité en raison de sa taille et de son environnement opérationnel unique. La progression des classes économiques moyennes et supérieures est sans pareil, et dans les dix prochaines années, cette part de la population devrait augmenter plus vite qu'au cours de la dernière décennie. Notre ambition en Chine est de poursuivre nos investissements dans la premiumisation et d'étendre notre portefeuille dans de nouvelles régions.
- **Les marchés développés** comprennent généralement des personnes plus riches et plus âgées, avec des tendances de consommation qui évoluent constamment. Notre ambition sur ces marchés est de maintenir la solidité de notre gamme core et de développer un portefeuille solide dans les segments premium et Beyond Beer.



Mener et développer la catégorie



Mener et développer la catégorie bière

En tant que leader de la catégorie bière, nous investissons dans la premiumisation, le soutien de la croissance interne et l'optimisation de notre portefeuille. Nous atteignons plus de consommateurs à plus d'occasions dans l'ensemble des marchés grâce à notre portefeuille exceptionnel de marques premium mondiales, internationales, artisanales et spéciales, dont Budweiser, Stella Artois, Corona et Michelob ULTRA.

Nos marques mondiales continuent de se développer.

Corona et Stella Artois ont mené la croissance de nos marques mondiales avec une hausse des produits de 18.6% et 11.7% respectivement, en dehors de leurs marchés domestiques. Budweiser affiche une croissance de 2.5%, malgré l'impact des restrictions liées au COVID-19 en Chine, le plus gros marché de la marque.

Nous célébrons avec des consommateurs de par le monde.

2022 nous a donné l'opportunité de célébrer avec des fans tout en étendant nos produits à de nouvelles occasions à travers le monde. Pendant la Coupe du Monde de la FIFA 2022™, Budweiser a mis en avant les fans de football et a fait l'objet de notre campagne la plus importante à ce jour sur plus de 70 marchés.

Nos marques ont continué à innover pour célébrer davantage les bons moments de la vie avec les consommateurs. Par exemple, Corona Tropical a été lancée sur dix marchés supplémentaires, à savoir au Royaume-Uni, au Canada, en Colombie, au Pérou, en Chine, en République dominicaine, en Équateur, au Salvador, au Panama et au Chili, et Stella Unfiltered a répondu à la demande de bière trouble des consommateurs en Europe.

Nous avons aussi amélioré notre portefeuille sans alcool en étendant Budweiser Zero au Brésil, en Corée du Sud et au Japon. Cette année, la marque a enregistré une croissance des volumes de plus de 20% par rapport à 2021, et a été largement mise en avant pendant la Coupe du Monde, dans les stades, les fan fests et les beer gardens. De plus, suite au succès de Corona Sunbrew au Canada, nous avons lancé Corona Cero en Europe et au Brésil.



8.9%

de croissance des produits de Budweiser, Corona et Stella Artois en 2022 en dehors de leurs marchés domestiques.



Budweiser inspire les fans à satisfaire leur passion.

Cette année, Budweiser a lancé sa campagne et chanson mondiales « Tomorrow is Yours to Take », célébrant le parcours des créateurs émergents dans la réalisation de leurs rêves. La campagne a été dirigée par Anderson .Paak, huit fois lauréat d'un GRAMMY Award. Poussant les fans à atteindre leurs objectifs, cette campagne « The World is Yours to Take », développée par Budweiser, a été lancée sur 70 marchés pour la Coupe du Monde de la FIFA 2022™. Il s'agit de la campagne mondiale la plus importante de la marque à ce jour.

Pendant les 29 jours de la compétition, Budweiser a impliqué 1.2 million de pubs, de restaurants et de points de vente au détail à travers le monde. La campagne de la marque « Drink Wiser, Cheer Better » encourageait les initiatives de consommation réfléchie et tous les articles Budweiser et Bud Zero vendus lors de la Coupe du Monde étaient brassés avec de l'électricité entièrement renouvelable. Budweiser interagissait avec les fans à l'aide de codes QR apposés sur un milliard de bouteilles leur offrant une chance de remporter des prix, un accès aux watch parties de Budweiser, aux événements FIFA Fan Festival™ transmis par satellite dans le monde entier, et d'autres événements spéciaux.

La campagne Budweiser #BringHomeTheBud faisait honneur aux équipes qui progressaient dans la compétition en distribuant des caisses de bières Budweiser et Bud Zero dans certaines villes. C'est



en Argentine que les festivités ont réellement battu leur plein après que le pays a remporté la Coupe du Monde.

En outre, dans le cadre de notre activation mondiale, notre plateforme BEES a permis aux propriétaires de passer des commandes, de gagner des récompenses et de participer à des défis lancés par la légende du football, Lionel Messi. Parmi les récompenses, on retrouvait des tickets pour assister à la compétition et à des événements sur le thème de la Coupe du Monde de la FIFA 2022™.

Corona conserve son statut de championne du développement durable.

Corona a été la marque la plus récompensée aux Cannes Lions. La marque a remporté 14 récompenses, dont cinq Cannes Lions pour son concours de « pêche au plastique », dans le cadre duquel plusieurs événements ont été organisés à travers le monde visant à retirer les déchets plastiques de l'océan et à sensibiliser à la pollution des mers par les plastiques.

Corona a également fêté son statut de marque entièrement naturelle à l'aide de panneaux publicitaires uniques présentant la bouteille « Made from the natural world. » En 2022, cette campagne a été diffusée au Brésil, en Colombie, au Chili, au Paraguay, au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne et en France.

Corona Island, destination de vacances au large de la côte caraïbe de la Colombie, a été lancée pour

promouvoir l'éco-tourisme et la reconexion à la nature. L'île a obtenu le « three-star plastic-free Blue Seal » d'Oceanic Global pour avoir arrêté d'utiliser du plastique à usage unique et pour avoir adopté à grande échelle les meilleures pratiques d'exploitation durable. Des restaurants aux plages en passant par les hébergements, les visiteurs ne trouveront aucun plastique à usage unique.

Tout au long de l'année 2022, Corona Studios a produit et sorti plus de 25 films, dont la plupart ont été récompensés et projetés lors des festivals du film de Toronto, de Stockholm, de New York, de Buenos Aires et de São Paulo. Ces films ont reçu 20 nominations et récompenses. Corona Lay Days, produit en collaboration avec The World Surf League, en est désormais à sa deuxième saison. L'émission présentée par Filipe Toledo, champion du monde de 2022, met en lumière la vie des surfeurs professionnels. Free Range Humans, qui en est également à sa deuxième saison, raconte l'histoire de six personnes qui ont consacré leur vie à la protection de la planète.

▶ [Regarder les séries Corona](#)

Stella Artois est leader des occasions de consommation aux repas, en invitant les consommateurs à se rassembler à table.

En tant que moteur de la croissance de la catégorie par le biais des occasions de consommation aux

repas, Stella Artois a lancé la campagne fructueuse Table Flip. Via notre plateforme créative « Make Time for the Life Artois », la campagne encourageait les consommateurs à se réunir à table avec leurs proches autour d'une bonne bière et d'un bon repas. En 2022, la campagne a été diffusée aux États-Unis, en Corée du Sud, au Canada, en Argentine, en Afrique du Sud, au Mexique et au Chili.

Stella Artois a également rassemblé l'art, la bière, les frites et les saveurs uniques belges à Bogota, en Colombie, en inaugurant son premier restaurant : Frites Artois. L'atrium en verre du bâtiment, l'art, les spectacles musicaux et le service exceptionnel reflètent « The Life Artois », et la conviction qu'il faut savourer les petits instants de la vie. Le menu était composé de plats à base de pommes de terre finement coupées en frites, accompagnées d'ingrédients aux saveurs du monde, tels que des fromages artisanaux, du miel biologique, des ragoûts, des protéines mijotées et, bien sûr, de la bière Stella Artois. Des versions pop-up de ce concept culinaire unique ont vu le jour à Séoul, Miami, New York et Los Angeles.

Au Brésil, Stella Artois a déployé la campagne « Juntas na Mesa » (« Ensemble à table ») qui honorait la carrière de chefs féminines célèbres. Elle célébrait les talents des femmes ayant guidé la génération suivante de chefs féminines.

▶ [En savoir plus sur Frites Artois](#)

Gagner du terrain dans le segment Beyond Beer

Le segment Beyond Beer demeure un moteur de croissance dans le secteur, étant donné la demande des consommateurs en boissons sucrées, fruitées et savoureuses. Nous innovons pour répondre aux besoins des consommateurs à davantage d'occasions. Notre activité mondiale Beyond Beer a contribué à 1.6 milliard d'USD de produits en 2022.

Notre portefeuille Beyond Beer se développe pour répondre à la demande des consommateurs.

Les boissons alcoolisées aromatisées (FAB), les hard seltzers et les cocktails prêts-à-boire (RTD) stimulent la croissance mondiale de la catégorie Beyond Beer. Nous exploitons nos marques de bière leaders et étoffons notre portefeuille de nouvelles marques, telles que Cutwater et NÜTRL, dans certains segments.



Dans le segment FAB, nous avons commercialisé des innovations majeures, y compris Mike's Hard Tea au Canada et Caipi Beats (notre version RTD du cocktail Caipirinha au Brésil).

Dans le segment des hard seltzers, nous avons poursuivi les innovations de notre marque Bud Light Seltzer, en introduisant de nouveaux goûts tels que Classic Cola, Cherry Cola, Lime Soda et Orange pour Bud Light Seltzer Hard Soda. NÜTRL a poursuivi son expansion au Canada et aux États-Unis, étant donné que la demande des consommateurs en alternatives faibles en calories et sans gluten ne faiblit pas. Dans le segments des cocktails RTD, Cutwater a enregistré une forte croissance à deux chiffres des produits aux États-Unis par rapport à 2021.

Expansion vers de nouveaux marchés.

Pour développer la catégorie, nous sommes à l'écoute des consommateurs et apprenons d'eux. Nous lançons de nouveaux produits selon notre approche « seed and learn » pour valider les solutions et les appliquer à de nouveaux marchés. Par exemple, suite à la popularité de Brutal Fruit en Afrique du Sud, nous implantons la marque en Afrique, au Royaume-Uni et en Chine. Nous avons introduit plusieurs produits sur de nouveaux marchés : Corona Tropical sur neuf nouveaux marchés, Mike's Hard Lemonade en Argentine et au Paraguay, Flying Fish au Nigéria et Cutwater au Royaume-Uni et à Puerto Rico.



1.6
milliards
d'USD
produits de nos marques
Beyond Beer



Les boissons sans alcool continuent de stimuler une croissance régulière.

Notre portefeuille de boissons sans alcool a enregistré une croissance à deux chiffres en 2022, étant donné que les consommateurs recherchent de plus en plus d'options pour différentes occasions. À l'aide de notre solide réseau de distribution, de la plateforme BEES et des sites de production, nous étendons notre portefeuille de nos propres marques et de marques partenaires suivant cette tendance.

Notre **portefeuille de boissons énergisantes** affiche une croissance à deux chiffres en 2022, sous l'impulsion de Fusion au Brésil, Rockstar en Argentine et Fury au Honduras et au Salvador. Nous poursuivons l'expansion de notre partenariat avec



Red Bull sur des marchés tels que le Brésil, l'Afrique du Sud et la Chine.

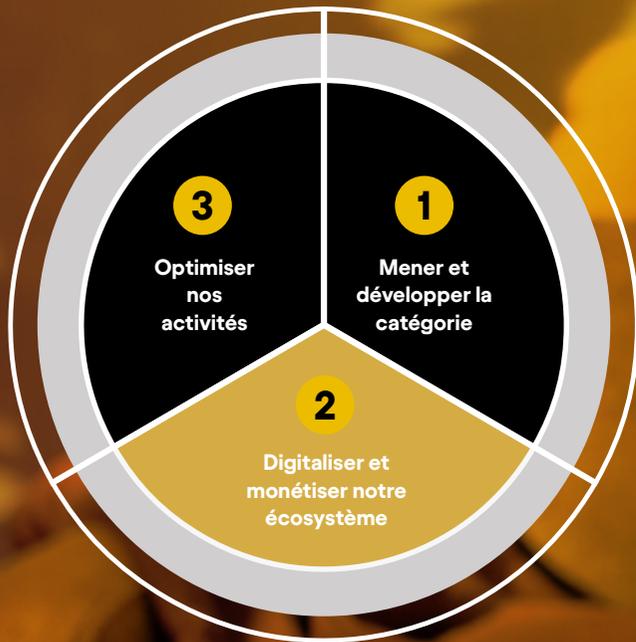
Notre **portefeuille de boissons non alcoolisées** se développe également en raison des goûts changeants des consommateurs, de l'expansion de notre empreinte de distribution et de la croissance des alternatives de boissons faibles en calories et sans sucre. Nous renforçons la valeur de la marque en participant à d'importants moments culturels. En 2022, Guaraná, le sponsor officiel de la Confédération brésilienne du Football (CBF), a mis à l'honneur les fans brésiliens pendant la Coupe du Monde par le biais de la campagne « Torcida Patrocinada », qui proposait des canettes commémoratives à l'effigie du Canarinho le plus célèbre du pays – la mascotte officielle du Brésil. Guaraná est également le sponsor officiel de l'équipe féminine de football du Brésil, et la campagne de la marque intitulée « Stuck in the '80s », qui met en avant les disparités salariales entre les professionnels du football masculins et féminins, a remporté un Cannes Lion d'or.

Pony Malta, la **boisson à base de malt** leader en Colombie, se rapproche des consommateurs grâce au divertissement numérique. En impliquant la communauté du gaming, nous avons développé un partenariat fructueux avec Free Fire, l'un des jeux mobiles majeurs d'Amérique latine, et offert des millions de codes et de prix de gaming. Sur l'ensemble du territoire colombien, Pony Malta développe la plus grande communauté de gaming féminine et une équipe d'e-sport entièrement féminine. En outre, notre marque Pilsen Callao a créé un robot pour aider les joueurs sourds du Pérou à créer des liens.



▶ Visionnez la campagne primée de Guaraná « Stuck in the '80s », qui soutient le football féminin au Brésil.

Digitaliser et monétiser notre écosystème



Se rapprocher de nos clients, consommateurs et partenaires

Nous créons de la valeur à partir de notre écosystème en exploitant la puissance des données et de la technologie, 63% de nos produits mondiaux étant désormais générés par nos plateformes numériques B2B. Nous touchons davantage de clients grâce aux innovations et aux capacités direct-to-consumer et nous offrons des moyens d'action à nos clients par le biais de nos plateformes d'e-commerce B2B.

BEES promeut l'inclusion numérique et financière à des millions de détaillants petits et moyens.

Grâce à BEES, sur les marchés concernés, les propriétaires d'établissements peuvent parcourir les produits, passer des commandes, organiser des livraisons, gagner des récompenses, gérer des factures et accéder à des informations commerciales en un seul et même endroit.

20 marchés

BEES est déployée en Argentine, au Brésil, au Canada, en Chine, en Colombie, en République dominicaine, en Équateur, au Salvador, au Honduras, au Mexique, au Panama, au Paraguay, au Pérou, en Afrique du Sud, en Corée du Sud, en Tanzanie, en Ouganda, au Royaume-Uni, en Uruguay et aux États-Unis.

BEES offre des moyens d'action aux détaillants sur 20 marchés, et améliore leurs moyens de subsistance en assurant leur transition vers le numérique. En simplifiant et en numérisant le circuit d'accès au marché, BEES a généré plus de 32 milliards d'USD en valeur brute des marchandises annualisée. En outre, BEES a collaboré avec des entreprises de PGC de premier plan pour étoffer la gamme de produits proposés, devenant ainsi un guichet unique pour nos détaillants.

Par le biais de dispositifs axés sur le consommateur, BEES a suscité une adoption et un engagement forts. En 2022, BEES a atteint plus de 3.1 millions d'utilisateurs actifs mensuels, les détaillants consacrant en moyenne 28 minutes à la plateforme chaque semaine. En outre, le Net Promoter Score (NPS), un indicateur utilisé pour évaluer la satisfaction des consommateurs, enregistre une croissance parmi les consommateurs exclusivement numériques, en grande partie grâce aux investissements dans la technologie et les capacités de science des données.

Conçue pour améliorer les activités et les moyens de subsistance des détaillants moyens et stimuler nos performances et celles des entreprises partenaires sur la plateforme, BEES a deux objectifs commerciaux principaux :

Accélérer la croissance rentable de notre activité principale

BEES poursuit ses progrès en matière d'efficacité des ventes par le biais de la science des données. En transformant le processus de ventes au niveau numérique, BEES permet de disposer d'un canal de communication personnalisé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec des détaillants. Elle fournit des recommandations, offres et informations uniques permettant aux détaillants de développer leurs activités. Chaque mois, la majorité de nos clients BEES effectuent des achats recommandés par les algorithmes BEES. De plus, nos services Fintech améliorés nous permettent de fournir un accès au crédit à plus de détaillants. À ce jour, 500 000 utilisateurs ont échangé des crédits à court terme contre des produits BEES, et 3 000 utilisateurs ont obtenu des crédits à long terme pour mettre leur site et leurs infrastructures à niveau.

Ouvrir de nouvelles opportunités commerciales rentables

Sous l'impulsion de la demande écrasante des détaillants, BEES a développé l'éventail de produits proposés sur la plateforme par le biais de partenariats avec plus de 200 entreprises dans 15 pays. Actuellement, 56% des acheteurs BEES achètent des produits non-AB InBev proposés par BEES Marketplace. En 2022, la plateforme Marketplace a généré environ 850 millions d'USD de produits nets.

116

millions
de commandes au total
sur notre plateforme BEES
en 2022

BEES



69

millions

de commandes en ligne honorées au niveau mondial par le biais des plateformes direct-to-consumer



Développer l'expérience numérique pour nos consommateurs.

Cette année, en raison du succès de notre plateforme à la demande Zé Delivery au Brésil, nous avons lancé un service similaire, TaDa Delivery, en Amérique latine, et avons rebaptisé nos plateformes DTC existantes dans cette zone pour les regrouper sous un même nom. Ces deux plateformes relient les consommateurs à des détaillants et distributeurs locaux pour leur livrer des boissons fraîches directement à leur porte en 30 minutes. Ce service a rencontré un réel succès en Amérique latine pendant la Coupe du Monde.

PerfectDraft, notre expérience de bar à domicile, est opérationnelle en Europe, et des programmes pilotes sont déployés aux États-Unis et au Brésil. Les ménages utilisant PerfectDraft en Europe ont augmenté de 7% en 2022. Ce service continue de proposer un large assortiment de bières que les consommateurs adorent, avec une expérience de tirage à domicile de qualité pub. Avec plus de 40 marques à explorer et une commande en ligne facile, le service relie de manière transparente nos brasseries aux foyers des amateurs de bière.

Le modèle direct-to-consumer transforme notre activité.

Nos consommateurs sont au cœur de toutes nos activités. Nos activités numériques DTC sont présentes dans 17 pays, et nous permettent de nous tourner vers des canaux axés sur la technologie pour offrir la meilleure expérience possible pour toutes les occasions de consommation de boissons. Avec environ 13 000 magasins de détail physiques, notre écosystème omnicanal DTC a généré près de 1.5 milliard d'USD de produits en 2022, soit une croissance interne de plus de 10% par rapport à 2021.

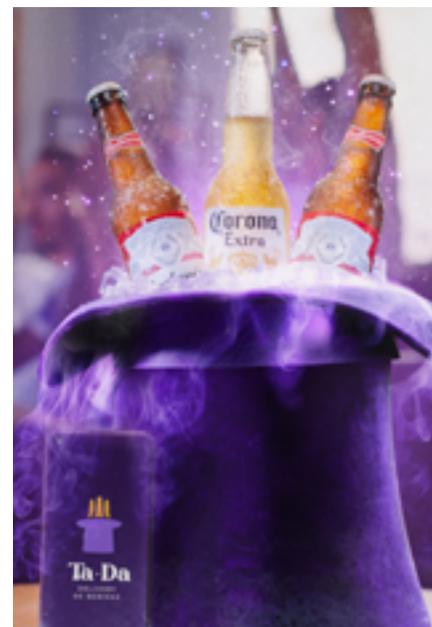
En 2022, les habitudes post-pandémiques des consommateurs ont offert de nouvelles opportunités d'interactions DTC. Le comportement des consommateurs ayant changé en ligne, nos activités numériques DTC en Amérique latine ont enregistré une croissance des consommateurs 15 fois supérieure à celle de 2019, avant la pandémie. Cette année, nos plateformes numériques DTC ont satisfait 69 millions de commandes au niveau mondial.

Alors que nous continuons à étoffer nos gammes de bières et Beyond Beer, nos plateformes

DTC nous permettent de nous connecter individuellement à chaque consommateur, en obtenant des informations détaillées. Cela nous permet de personnaliser à grande échelle et d'exécuter des activations pour accroître la fréquence.

En tant qu'entreprise, nous sommes particulièrement bien placés pour développer une offre DTC durable et rentable pour trois raisons principales :

- **Notre portefeuille diversifié** de marques leaders nous permet d'offrir une proposition de valeur différenciée, d'accroître la sensibilisation et de favoriser l'adoption par les consommateurs.
- **Notre vaste réseau logistique**, nos partenariats avec des millions de détaillants et notre réseau de magasins physiques nous permet d'accroître l'efficacité de la livraison sur le dernier kilomètre, de promouvoir les meilleurs niveaux de service et de garantir une expérience supérieure de la bière.
- **Notre technologie** relie ces éléments en un seul écosystème omnicanal qui nous permet d'étendre rapidement nos plateformes DTC à certains marchés.



1.5

milliards d'USD

de produits générés par notre écosystème DTC en 2022

Libérer la valeur de notre plateforme mondiale

Le monde est confronté à des défis extraordinaires. Nos actifs, nos capacités et notre expertise uniques peuvent créer de la valeur pour nos partenaires, nos actionnaires et notre société. Nous développons deux opportunités dans l'espace biotechnologique : EverGrain et BioBrew.

EverGrain

Nous sommes le plus grand utilisateur d'orge de brasserie au monde, en nous approvisionnant directement auprès de 14 500 agriculteurs chaque année pour plus de trois millions de tonnes d'orge de brasserie de qualité. Lancée en 2020, EverGrain est une entreprise d'ingrédients durables qui utilise les restes d'orge de notre processus de brassage pour fournir des ingrédients protéiques hautement nutritifs et savoureux à base d'orge.

Historiquement, nous n'extrayions que les glucides de notre orge, abandonnant les protéines et les fibres riches en nutriments. Chaque année, nos 175 brasseries produisent 1.4 million de tonnes de résidus de céréales qui ont une valeur nutritive. Cela nous donne une occasion unique de recycler notre orge usagée. Grâce à des années de recherche et de développement, nous avons acquis et mis au point la technologie brevetée d'EverGrain pour extraire les protéines et les fibres de ces résidus de céréales et créer des ingrédients végétaux de haute qualité.

Nos ingrédients ont déjà été utilisés dans les boissons protéinées, les laits d'orge, les pains et les pâtes, ce qui génère des produits supplémentaires pour notre entreprise. Nous sommes convaincus d'être bien placés pour répondre à la demande

croissante de ces produits. En 2022, nous avons inauguré un nouveau site de production à St. Louis qui produira des ingrédients protéiques à base d'orge durables et innovants.

BioBrew

Grâce à BioBrew, une plateforme technologique, nous explorons les possibilités d'appliquer l'expertise en matière de fermentation et de traitement à grande échelle au-delà de la bière. En nous associant à des spécialistes de la fermentation de précision et en utilisant nos actifs collectifs en matière de fermentation, nous nous efforçons de développer des protéines issues de la fermentation à forte marge et à valeur ajoutée, en tant qu'alternative aux protéines animales.

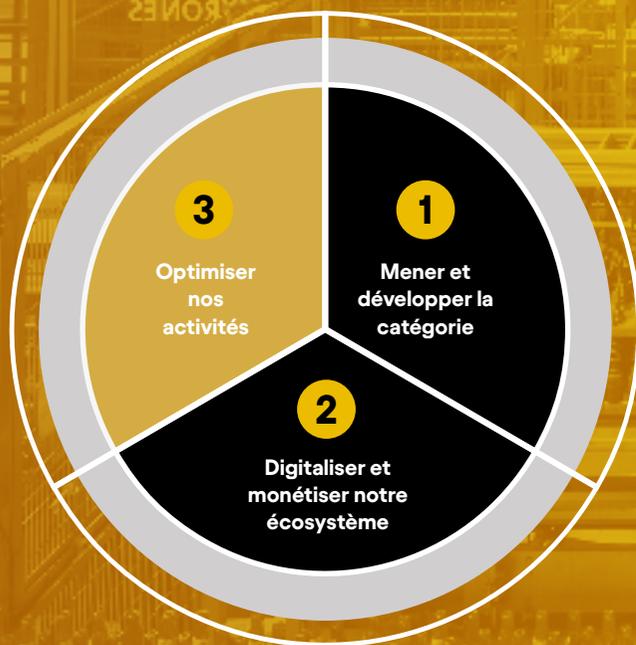
En 2022, par le biais d'un partenariat avec The Every Company™, pionnier et leader des protéines alternatives issues de la fermentation, nous avons renforcé notre production industrielle.

Nous rêvons en grand dans l'espace biotechnologique pour résoudre les grands problèmes, dans le but de créer plus de valeur et un avenir avec plus de célébrations.

▶ [En savoir plus sur les efforts de BioBrew en matière de développement durable](#)



Optimiser nos activités



Une gestion solide des risques

Nous avons continué à prendre des mesures pour réduire de manière proactive les risques et l'effet de levier de notre bilan. Nous avons réduit notre dette brute de 8.9 milliards d'USD pour atteindre 79.9 milliards d'USD, ce qui se traduit par un endettement net de 69.7 milliards d'USD et un ratio endettement net/EBITDA de 3.51x au 31 décembre 2022. Nous avons maintenu une solide position de liquidités d'environ 20 milliards d'USD, constituées de 10.1 milliards d'USD disponibles sous notre ligne de crédit renouvelable liée au développement durable et de 9.9 milliards d'USD de trésorerie. Nous avons racheté la plupart de nos échéances dues au cours des quatre prochaines années, ce qui entraîne une maturité moyenne pondérée de notre portefeuille de dette d'environ 15 ans.

3.51x

Ratio endettement net / EBITDA

8.9

milliards d'USD
de réduction de la dette brute

~20

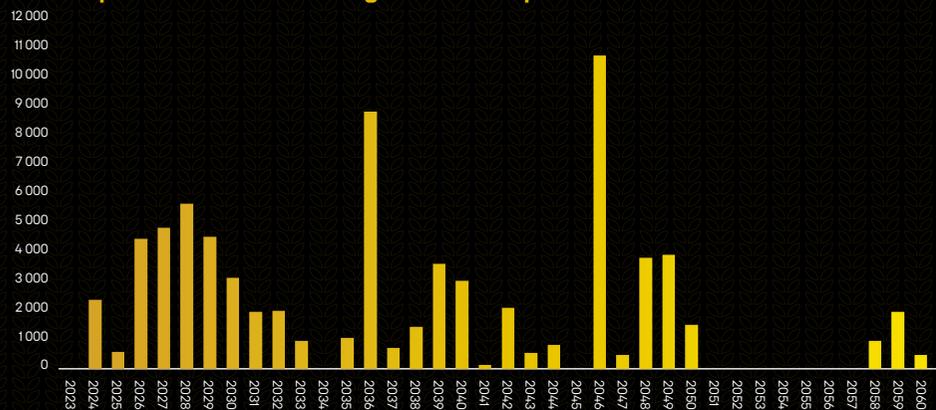
milliards d'USD
de liquidité totale

Une structure de capital efficace

Le désendettement pour atteindre un ratio endettement net / EBITDA normalisé d'environ 2.0x reste notre structure de capital optimale pour assurer la création de valeur. Grâce aux mesures prises cette année, nous avons progressé sur la voie du désendettement, en réduisant le ratio endettement net / EBITDA de 3.96x au 31 décembre 2021 à 3.51x au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'administration d'AB InBev propose un solde de dividende de 0.75 euro par action pour l'exercice 2022, sous réserve de l'approbation des actionnaires à l'Assemblée générale annuelle (AGA) prévue le 26 avril 2023. En accord avec notre discipline financière et nos objectifs de désendettement, le dividende recommandé met en équilibre nos priorités d'affectation de capital et notre politique en matière de dividendes, tout en restituant des liquidités aux actionnaires.

Gestion solide des risques : la priorité accordée à la réduction de la dette a créé un profil d'échéances d'obligations bien réparti



Investir dans notre avenir tout en soutenant le développement économique de nos communautés

Nous investissons dans nos infrastructures et nos activités par le biais de dépenses d'investissement afin de stimuler la croissance, de soutenir les communautés locales et de contribuer à la création d'emplois.

Notre stratégie met l'accent sur l'innovation et l'identification d'opportunités de croissance dans notre chaîne de valeur. Nous investissons dans notre infrastructure afin de moderniser notre fabrication et notre production, ce qui contribue au développement économique de nos communautés.

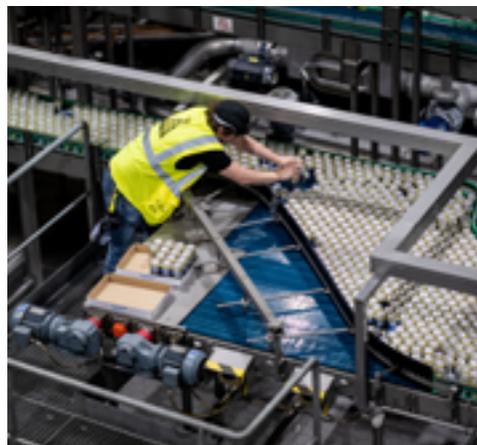
Par exemple, en 2022, Anheuser-Busch a investi 50 millions d'USD dans la brasserie de St. Louis aux États-Unis pour étendre sa capacité de production du segment seltzer, y compris Bud Light Seltzer et Michelob ULTRA Organic Seltzer.

5.2

milliards d'USD
de dépenses
d'investissement
brutes

Anheuser-Busch a également investi 20 millions d'USD dans la brasserie de Williamsburg, en Virginie. Cela a permis de créer plus de 30 emplois, tout en améliorant le processus et la capacité de brassage. Au Canada, Labatt a investi 38 millions de CAD dans les activités de Colombie-Britannique, dont 4.6 millions de CAD étaient destinés à des aménagements de la brasserie de Creston, y compris un nouvel entrepôt de 35 000 mètres carrés, des améliorations du site et logistiques qui optimisent le transport et réduisent l'empreinte carbone.

South African Breweries a investi plus de 920 millions de ZAR dans les brasseries de Prospecton et d'Ibhayi, ce qui devrait générer des recettes fiscales supplémentaires et créer



6.8

milliards d'USD
de dépenses
commerciales et de
marketing

plus de 24 000 emplois. Cela fait partie d'un investissement total de 4.5 milliards de ZAR dans l'économie sud africaine. En Zambie (Afrique), 80 millions d'USD ont été investis pour doubler la capacité de production de bière et soutenir l'approvisionnement local en orge, manioc et autres matières premières du site de Mungwi Road, situé à Lusaka.

En Asie-Pacifique, plus de 39 millions d'USD ont été investis dans l'agrandissement de la brasserie Budweiser Sedrin à Putian. Les nouveaux bâtiments abritent une nouvelle brasserie artisanale, un laboratoire d'innovation et des activités de brassage des bières artisanales préférées telles que Goose Island, Boxing Cat et la nouvelle bière 059 Coastline. Au Karnataka, en Inde, plus de 7 millions d'USD sont investis pour contribuer à la croissance du portefeuille de bières sans alcool dans le pays.

Ambev a investi environ 870 millions de BRL dans une nouvelle usine de verre durable à

Paraná, au Brésil pour produire des bouteilles à partir de verre recyclé et cassé. Cette usine de verre fonctionnera avec de l'électricité contractuelle entièrement renouvelable et des biocarburants, et utilisera une technologie de pointe pour garantir une efficacité hydrique et énergétique élevée. L'usine, qui devrait entrer en service en 2025, produira des bouteilles pour des marques telles que Stella Artois, Beck's et Spaten, et approvisionnera les brasseries d'Ambev dans plusieurs États.

En Colombie, Bavaria investit 413 millions d'USD dans une nouvelle brasserie située dans le nord de la municipalité de Palmar de Varela. La brasserie, qui produira des marques nationales appréciées comme Águila, Poker et Club Colombia, devrait entraîner la création de 350 emplois directs et de 7 000 emplois indirects lorsqu'elle sera opérationnelle à l'été 2024.

En savoir plus sur les investissements de Bavaria dans une nouvelle brasserie en Colombie

Favoriser un avenir durable et inclusif

Nous sommes investis dans la création d'un avenir avec plus de célébrations grâce à une prospérité partagée pour nos collaborateurs, notre entreprise et la planète.

Nous pensons qu'avoir des objectifs ESG solides est d'une importance vitale pour notre avenir. De la construction d'une chaîne de valeur résiliente et flexible au renforcement de notre rôle de partenaire fiable, en passant par l'identification et l'utilisation de nouvelles sources de valeur commerciale, les critères ESG joueront un rôle clé dans la réalisation de notre objectif et de notre vision commerciale.

Priorités ESG stratégiques

Notre approche se concentre sur huit priorités stratégiques qui contribuent à intégrer les critères ESG dans notre structure organisationnelle. Nous sommes convaincus que ces priorités nous permettront de générer la plus grande valeur partagée pour les communautés locales et la planète.

Nos priorités s'articulent autour de trois thèmes transversaux qui, selon nous, illustrent la prospérité partagée qu'AB InBev vise à apporter dans le monde entier.

Inclusive

Des milliers de producteurs aux millions de petits détaillants, en passant par les collègues et les consommateurs, nous nous efforçons d'améliorer les moyens de subsistance et les opportunités à travers l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Notre inclusivité englobe nos produits.

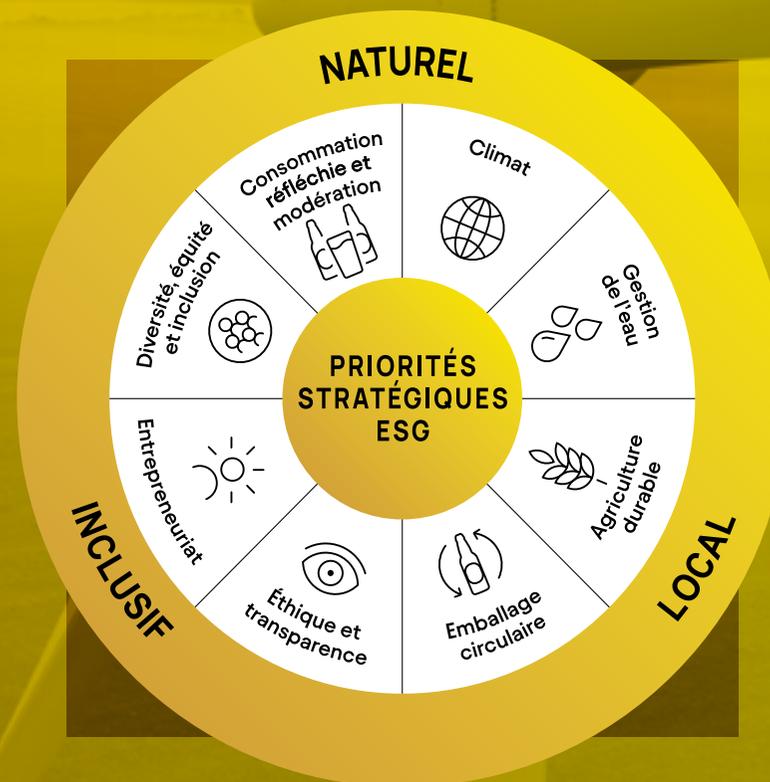
Naturelle

Notre entreprise est basée sur la nature. Grâce à des produits fabriqués à base d'ingrédients simples, nous employons des solutions basées sur la nature pour développer la résilience là où sa nécessité se fait le plus ressentir.

Locale

Nous mettons tout en œuvre pour que nos chaînes d'approvisionnement soient courtes, que notre impact soit direct et que nous gardions les pieds sur terre. Nous croyons en l'avenir des économies locales et investissons dans leur bien-être et leur résilience.

► [Consultez notre Rapport ESG 2022 pour en apprendre davantage sur nos initiatives.](#)



Récompenses et reconnaissance

Nous sommes fiers de la reconnaissance de nos efforts en matière d'ESG par les principales agences de notation et de classement et par les organismes décernant des récompenses.



« Change the World » de Fortune

Nous figurons dans la liste « Change the World » de Fortune de 2022 pour nos efforts en matière de gestion de l'eau



Bloomberg Gender Equality Index

Nous sommes repris dans l'indice de Bloomberg sur l'égalité des genres en 2023, qui suit les performances des entreprises qui s'engagent à divulguer leurs efforts de soutien de l'égalité des genres par l'élaboration de politiques, la représentation et la transparence



Euronext Bruxelles

Nous sommes inclus dans le nouvel indice BEL ESG en reconnaissance de nos initiatives ESG



CDP

Le CDP nous a attribué un score double A pour notre transparence, notre action pour le climat et notre gestion de l'eau



MSCI

Nous avons été classés AA par MSCI ESG Research en 2021 pour notre performance sur les questions ESG



Forbes

Nous avons été identifiés comme une entreprise à l'avant-garde en matière de soutien des femmes faisant partie de ses effectifs et en dehors, dans le classement des World's Top Female Friendly Companies de Forbes en 2022



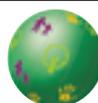
Financial Times

Nous avons reçu le « Most Innovative Lawyers Award » dans la catégorie « Risk Management », en reconnaissance de notre plateforme interne qui utilise les données liées aux actifs numériques pour détecter les risques numériques



World Environment Center

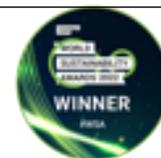
Nous avons été récompensés par la « Gold Medal for International Corporate Achievement in Sustainable Development » 2022



FTSE4Good

FTSE4Good

Nous avons été cotés dans la série d'indices FTSE4Good, conçue pour mesurer la performance des entreprises affichant de solides pratiques ESG



World Sustainability Awards

Notre programme 100+ Accelerator a été récompensé en 2022 du World Sustainability Awards dans la catégorie partenariat externe de l'année

En tête de la consommation réfléchie

Nos objectifs mondiaux de consommation réfléchie

La bière accompagne les célébrations à travers le monde et constitue un moteur important de l'activité économique. Le secteur représente plus de 23 millions d'emplois à travers le monde.¹

Des données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) montrent que la consommation nocive d'alcool a diminué à travers le monde au cours des dix dernières années.

En tant que premier brasseur mondial, nous voulons que chaque expérience avec la bière soit positive et souhaitons aider les consommateurs à faire des choix réfléchis tout en appréciant nos produits. Nous montrons la voie, en utilisant les forces fondamentales de notre entreprise et en investissant dans des initiatives basées sur des faits pour promouvoir la « Consommation réfléchie ».

► [Consultez l'analyse « Business for Impact » de l'université de Georgetown concernant nos objectifs et programmes en matière de consommation réfléchie](#)

1. Rapport d'Oxford Economics

2. 331 millions d'USD du montant total ont été validés par un auditeur externe indépendant. L'investissement restant est en cours d'évaluation. L'investissement total peut potentiellement changer en fonction des résultats du processus d'assurance externe.

 Normes sociales	 Projets pilotes pluriannuels	 Portefeuille de produits	 Étiquetage
<p>Ambition</p> <p>Investir 1 milliard d'USD sur l'ensemble de nos marchés dans des campagnes de marketing social dédiées et des programmes associés d'ici à fin 2025.</p>	<p>Ambition</p> <p>Réduire la consommation nocive d'alcool d'au moins 10% dans six grandes villes d'ici à fin 2020. Mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le monde entier d'ici à fin 2025.</p>	<p>Ambition</p> <p>Veiller à ce que les produits de bière peu ou pas alcoolisés (NABLAB) représentent au moins 20% du volume total de bière d'AB InBev d'ici à fin 2025.</p>	<p>Ambition</p> <p>Placer une étiquette informative sur tous nos produits de bière sur l'ensemble de nos marchés d'ici fin 2020. Améliorer les connaissances concernant les méfaits de l'alcool sur la santé d'ici à fin 2025.</p>
<p>Progrès</p> <p>Nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif d'un milliard d'USD d'ici à 2025, avec un investissement de plus de 700 millions d'USD depuis 2016²</p>	<p>Progrès</p> <p>Notre programme de villes pilotes a identifié trois interventions pouvant avoir le plus d'impact et basées sur des faits : La sécurité routière, les formations sur un service responsable de boissons (RBS) et les interventions de dépistage et de briefing (SBI).</p> <p>En partenariat avec des experts locaux, des gouvernements et la fondation AB InBev, nous soutenons 67 programmes à travers 25 pays qui utilisent des techniques basées sur des faits que nous avons testées dans nos villes pilotes.</p>	<p>Progrès</p> <p>En 2015, nous avons joué un rôle de pionnier dans le secteur en fixant l'objectif de développer notre volume NABLAB pour qu'il représente 20% de notre volume mondial de bière d'ici fin 2025, permettant à cette catégorie de bénéficier d'une attention au niveau mondial et, par conséquent, d'une bonne dynamique. En 2022, 6.11% de notre volume mondial de bière avait un taux alcoolométrique volumique (TAV) inférieur à 3.5%.</p> <p>Bien que nous nous efforcions d'atteindre notre objectif, nous pensons que nous n'arriverons pas à atteindre les 20% d'ici 2025. Par rapport au TAV classique de 5% pour la bière, les alternatives peu alcoolisées représentent une part plus importante de notre portefeuille. Aujourd'hui, les produits ayant un TAV de 4.5% ou moins représentent 52% de notre portefeuille.</p>	<p>Progrès</p> <p>Nous avons mis à jour nos modèles d'étiquette sur 100% de nos emballages primaires dans les 26 pays où l'étiquetage n'a pas été rendu obligatoire. À l'heure actuelle, nos étiquettes communiquent des informations claires et concrètes sur la manière dont les consommateurs peuvent réduire leur consommation nocive d'alcool.</p>

Faits marquants de 2022



Concours de marketing des normes sociales

En 2022, nous avons animé notre 4^e concours annuel de marketing des normes sociales, dont le but est de tirer profit de la puissance des campagnes de marques sur la promotion de la consommation réfléchie. La campagne gagnante, « Corona Cero Pressure », a mis l'accent sur la bière sans alcool en promouvant la modération. Au cours des cinq dernières années, nous avons investi dans le déploiement des campagnes de normes sociales sélectionnées pour le concours. Quatre de ces campagnes innovantes ont remporté des prix au Cannes Lions International Festival of Creativity.

Service de boissons responsable

RBS est un programme de formation destiné aux serveurs, axé sur la promotion d'un comportement positif des consommateurs. Nous nous efforçons de rendre la formation RBS accessible, de faciliter son intensification et de renforcer son impact en la mettant en ligne et en la connectant à nos plateformes commerciales.

Fin 2022, plus de 2 000 points de vente au détail en République dominicaine et au Panama avaient participé à la formation via notre plateforme d'e-commerce BEES.



Bières sans alcool

Au niveau mondial, Budweiser Zero a enregistré une croissance des volumes de plus de 20% en 2022 par rapport à 2021. Lors de la Coupe du Monde de la FIFA™ au Qatar, selon les estimations, Budweiser Zero a été mise en avant dans le cadre de nos activations liées à la Coupe du Monde et a été fièrement affichée sur les panneaux pendant les matchs, dans le cadre de nos communications sur la consommation réfléchie.



Interventions de dépistage et de briefing (SBI)

SBI est un programme préventif permettant de mesurer les habitudes de consommation d'alcool d'un individu lors de visites ambulatoires ou de bien-être. Cela permet de motiver les personnes identifiées comme étant à risque à changer leur comportement. À ce jour, 200 000 personnes ont été soumises à un dépistage grâce aux 12 initiatives menées par la fondation AB InBev au niveau mondial.



Sécurité routière

Nous soutenons activement l'objectif des Nations Unies de réduire de 50% les accidents de la route d'ici 2030. En 2022, nous avons collaboré avec Together for Safer Roads (TSR) afin de créer un programme sur la sécurité des flottes pour les petits opérateurs de flottes commerciales, appelé FOCUS. Ce programme permet aux petits opérateurs de flottes commerciales d'adopter les normes de sécurité routière efficaces des grandes entreprises.



Étiquetage

Nos étiquettes et nos emballages secondaires constituent l'une des initiatives majeures d'étiquetage informatif volontaire au niveau mondial visant à fournir des conseils pratiques pour influencer positivement le comportement des consommateurs.

Nous avons ajouté des conseils concrets sur les étiquettes de toutes nos bouteilles et canettes de bière dans les 26 pays où la loi ne prévoit pas d'avertissement sur les étiquettes. Ces pays représentent 50% de notre volume mondial.

Nos objectifs et ambitions de développement durable

Afin de concrétiser notre rêve ambitieux de créer un avenir avec plus de célébrations, nous sommes concentrés sur la réalisation de nos objectifs et ambitions visant à apporter une contribution significative.

Présentés en 2018, nos objectifs de développement durable à l'horizon 2025 visent un impact environnemental et social holistique et un changement transformationnel sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Les dirigeants de notre entreprise et une équipe interfonctionnelle de plus de 70 collègues ont établi ces objectifs pour mener des actions audacieuses dès aujourd'hui, avec des résultats tangibles, afin de favoriser la résilience à long terme et un impact positif durable.

Ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040.

Notre activité est étroitement liée à l'environnement naturel : les cultures agricoles et l'eau sont nos principaux ingrédients, nous avons besoin de matières premières pour nos emballages, et nous nécessitons de l'énergie et du carburant pour brasser, transporter et réfrigérer nos bières. Nous savons que la compréhension des risques et opportunités potentiels liés au climat pour notre activité et notre chaîne de valeur doit guider notre stratégie à long terme. C'est pourquoi nous avons annoncé notre **ambition d'atteindre la neutralité carbone** à travers l'ensemble de notre chaîne de valeur d'ici 2040.

Objectifs de développement durable 2025



Action pour le climat : 100% de l'électricité que nous achetons provient de sources renouvelables et nous réduisons de 25% les émissions de carbone dans toute notre chaîne de valeur.



Agriculture durable : 100% de nos producteurs directs sont qualifiés, connectés et financièrement indépendants.



Gestion de l'eau : 100% de nos communautés situées dans des zones très sensibles bénéficient d'une amélioration significative de l'accès à l'eau et de la qualité de l'eau.



Emballage circulaire : 100% de nos produits sont conditionnés dans des emballages consignés ou à contenu majoritairement recyclé.

Objectifs	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017 (année de référence)
	Consommation totale d'eau (en milliards d'hl)	1.55	1.52	1.41	1.56	1.59	1.71
	Consommation d'eau par hectolitre produit (hl/hl)	2.64	2.64	2.68	2.79	2.94	3.08
	Nombre total de GJ d'énergie (en millions)	55.45	56.23	52.36	58.51	59.46	59.83
	Nombre total de GJ d'énergie achetés (en millions)	52.71	53.82	50.51	56.57	57.71	/
	Consommation d'énergie par hectolitre produit (en Mj/hl)	94.43	97.37	99.50	104.74	109.95	111.42
	Énergie achetée par hectolitre produit (en Mj/hl)	89.76	93.19	95.98	101.28	106.69	/
	Total des émissions de GES directes et indirectes (Scope 1 et 2 en millions de tonnes de CO ₂ e)	3.68	4.14	4.44	5.12	5.67	6.05
	Total des émissions de GES directes et indirectes (Scope 1, 2 et 3 en millions de tonnes de CO ₂ e)	27.77	28.83	26.59	29.36	29.12	30.72
	Émissions de GES de scope 1 et 2 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	4.64	5.04	6.43	6.94	7.67	8.34
	Émissions de GES de scope 1, 2 et 3 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	47.29	50.03	52.45	54.27	55.44	59.66
	Émissions de GES de scope 3 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	41.01	42.84	43.70	44.81	44.63	47.91
	% d'électricité renouvelable : opérationnelle	67.6%	41.2%	32.2%	20.9%	16.9%	/
	% d'électricité renouvelable : contractuelle	97.1%	84.7%	73.6%	63.5%	51.1%	/
	% d'emballages consignés	40.3%	37.0%	38.2%	43.4%	44.1%	47.2%
	% de contenu recyclé dans les emballages primaires						
	Verre	48.0%	45.8%	45.8%	44.3%	40.5%	36.8%
	Canettes	56.7%	56.2%	58.1%	59.3%	58.9%	59.7%
	PET	36.5%	23.3%	31.6%	27.5%	17.5%	23.2%
	Producteurs directs qualifiés, connectés et indépendants financièrement						
	Qualifiés	89.0%	74.0%	75.0%	49.0%	/	/
	Connectés	72.0%	64.0%	57.0%	44.0%	/	/
	Indépendants financièrement	72.0%	68.0%	59.0%	34.0%	/	/

[Pour des détails supplémentaires sur les indicateurs et l'assurance, consultez notre rapport ESG 2022](#)

Faits marquants de 2022

Action pour le climat

Objectif

100% de l'électricité que nous achetons proviendra de sources renouvelables et nous réduirons de 25% nos émissions de carbone dans toute notre chaîne de valeur d'ici à 2025

Progrès en 2022

20.7%

réduction des émissions de GES de scope 1, 2 et 3 par hectolitre produit par rapport à l'année de référence 2017

39.2%

réduction des émissions absolues de GES de scope 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2017

67.6%

d'électricité renouvelable opérationnelle

97.1%

d'électricité renouvelable contractuelle



Nous travaillons activement sur la décarbonisation de nos opérations mondiales, y compris nos activités brassicoles et verticales qui fabriquent les emballages et les matériaux pour le brassage. En 2022, dix activités supplémentaires ont atteint la neutralité carbone dans quatre pays : en Argentine, au Brésil, en Chine et en Uruguay.



Nous poursuivons le développement de notre flotte sobre en carbone. En 2022, dix camions électriques se sont ajoutés à notre flotte belge et nous avons fait progresser la mission d'Ambev grâce aux 250 camions électriques en circulation au Brésil, permettant d'interagir avec les consommateurs par le biais d'un trajet en réalité virtuelle à l'aide d'un simulateur de camion. Ce projet a été développé en collaboration avec The Nature Conservancy (TNC), des autorités locales et d'autres partenaires.



En 2022, nous avons collaboré avec Ball Corporation, Rio Tinto et Novelis pour lancer la première boisson en canette à faible teneur en carbone au Canada pour la bière Corona. La canette est composée d'aluminium primaire sobre en carbone, produit en utilisant la technologie d'anode inerte, de l'énergie hydraulique neutre en carbone et des lingots recyclés, afin de réduire de plus de 30% les émissions de carbone des feuilles d'aluminium destinées à la fabrication de canettes.



Nous renforçons l'installation de digesteurs anaérobies dans les stations d'épuration des eaux usées pour récupérer le biogaz afin de l'utiliser comme énergie dans nos cuves en Amérique du Sud. Cela nous permet de compenser l'achat de gaz naturel et d'économiser jusqu'à 15% de nos achats d'énergie. À ce jour, 35 brasseries de nos brasseries d'Amérique du Sud sont équipées de stations d'épuration. En 2022, nous avons installé 11 nouveaux systèmes de collecte de biogaz, qui s'ajoutent aux 13 systèmes installés au cours des années précédentes.



En 2022, en collaboration avec les fournisseurs locaux d'énergie à faibles émissions Lemon Energy et Plin, Ambev a contribué à la transition de plus de 4 000 bars et restaurants au Brésil vers l'électricité renouvelable.

Gestion de l'eau

Objectif

100% de nos communautés situées dans des zones très sensibles bénéficieront d'une amélioration significative de l'accès à l'eau et de la qualité de l'eau d'ici 2025

Progrès en 2022

2.64 hl/hl

ratio d'efficacité de la consommation d'eau

100%

des 36 sites concernés par notre objectif ont mené des actions de sensibilisation, analysé les problèmes d'eau locaux et identifié des solutions potentielles

100%

de ces sites ont commencé à mettre en œuvre des solutions

6

de ces sites ont déjà commencé à constater un impact tangible

Faits marquants de 2022

Nous mettons tout en œuvre pour améliorer l'efficacité de la consommation d'eau dans nos processus de production. Notre ratio d'efficacité d'utilisation de l'eau de 2.64 hl/hl en 2022 nous rapproche de notre ambition d'atteindre un ratio de 2.5 hl/hl d'ici 2025.



Au Pérou, notre projet « amunas » contribue à restaurer ce système de canaux ancestral en vue de stocker l'eau issue des inondations ou lors de la saison des pluies. À ce jour, ce partenariat récompensé a réhabilité 30 kilomètres des « amunas » avec l'objectif de restaurer les 67 kilomètres qui composent les « amunas » d'ici 2025.

▶ [En savoir plus sur notre projet « amunas » au Pérou](#)



Notre projet Aguas Firmes à Zacatecas et Hidalgo, au Mexique, vise à accroître l'infiltration de l'eau dans les aquifères de Calera et Apan de 1.77 million de mètres cubes par an sur les deux sites. Ce projet soutient également la transition des agriculteurs locaux vers l'agriculture de conservation et l'adoption de technologies telles que la micro-irrigation, qui a été mise en œuvre sur plus de 3 000 hectares. Il offre aussi aux agriculteurs un accès aux crédits, aux subventions et/ou aux assurances.



L'amélioration notable de la santé des bassins versants demande des efforts continus. Par le biais de notre engagement dans le fonds pour l'eau Bacias Jaguariuna au Brésil, nous soutenons la mise en œuvre continue du programme de paiement des services environnementaux et de conservation, ainsi que de la surveillance hydraulique y afférente.



Notre équipe d'Afrique du Sud collabore avec des partenaires locaux pour créer une zone humide artificielle innovante sur le site de la brasserie d'Ibhayi, dans la province du Cap-Oriental. Le projet traite les effluents de la brasserie locale et utilise l'eau et les nutriments pour irriguer une culture durable d'épinards pour la communauté locale. Ce projet favorise le ratio d'efficacité de la consommation d'eau de notre brasserie et approvisionne le bassin versant d'environ 100 000 mètres cubes d'eau chaque année, et a réduit l'empreinte carbone d'Ibhayi d'environ 19.2 tonnes de CO₂e chaque année.



Nous nous impliquons dans des partenariats mondiaux tels que la Water Resilience Coalition, le 2030 Water Resources Group et la Beverage Industry Environmental Roundtable (BIER). Nous avons également publié un rapport avec TNC pour partager notre expérience et nos connaissances en vue de créer un impact.

▶ [Consulter « A Recipe for Impact », élaboré en collaboration avec TNC](#)

Faits marquants de 2022

Agriculture durable

Objectif

100% de nos producteurs directs seront « qualifiés », « connectés » et « indépendants financièrement » d'ici 2025

Progrès en 2022

> 23 900

producteurs directs en 2022

89%

de producteurs qualifiés

72%

de producteurs connectés

72%

de producteurs indépendants financièrement



En 2022, nous avons poursuivi notre partenariat de longue date avec TNC pour identifier les domaines d'action prioritaires en matière de biodiversité. L'agriculture climato-intelligente et régénérative est dynamique et holistique, car elle intègre des principes tels que la gestion de la fertilité des sols, le travail minimal du sol, les cultures de couverture, l'assolement et le compostage pour accroître le rendement, tout en protégeant la couche arable et en favorisant la gestion de l'eau et la biodiversité.



Notre plateforme SmartBarley nous permet de collecter les données des agriculteurs grâce à une app mobile, des technologies de télédétection et d'autres sources. De ce fait, nous pouvons mieux conseiller les agriculteurs et optimiser leurs pratiques pour assurer un rendement, une qualité et un impact environnemental supérieurs. En 2022, nous avons poursuivi le développement de nos modèles de prévision du rendement et de la qualité en collaboration avec Sentera, notre partenaire en matière de technologie, en tirant parti des données de terrain recueillies par SmartBarley et des données météorologiques et satellites issues de la plateforme de Sentera.



Nous collaborons avec des petits producteurs d'orge dans la région d'Apan au Mexique pour favoriser l'adoption de pratiques d'agriculture régénérative. Ce projet s'intègre dans notre approche à plus long terme visant à améliorer l'accès à l'eau dans la région, en collaboration avec Toroto, une start-up mexicaine, et avec des propriétaires fonciers locaux, pour rétablir l'écosystème et mettre en place des infrastructures vertes afin de réduire l'érosion et la dégradation des sols.



En 2022, notre Global Barley Research Center a poursuivi le développement de notre système mondial de données sur la production de cultures, ce qui contribue à l'élaboration accélérée de nouvelles variétés de cultures. Nous identifions des matières à fort potentiel de manière plus efficace et plus précise, renforçons l'utilisation d'analyses prédictives pour les cultures et tenons compte proactivement des conditions climatiques futures.



Nous avons collaboré avec le Sustainable Food Lab et d'autres entreprises majeures d'alimentation et de boissons en 2022 pour lancer le Trusted Advisor Partnership (TAP), une initiative qui offre aux agriculteurs un soutien agronomique pour améliorer la santé des sols. Le programme est actif dans le Dakota du Nord, où les sols sont particulièrement sensibles à l'érosion.

Grâce à un réseau mondial de sept exploitations modèles, nous testons et examinons des moyens de promouvoir les pratiques d'agriculture durable tout en améliorant la productivité. Dans notre exploitation modèle du Cap-occidental en Afrique du Sud, la transition vers l'agriculture axée sur le travail minimal du sol a amélioré la structure des sols. Le travail minimal du sol a permis, d'une part, d'atténuer l'impact de la sécheresse dans une région où les précipitations sont irrégulières et, d'autre part, d'accroître le rendement et la séquestration du carbone dans le sol, et de réduire l'érosion.

Faits marquants de 2022

Emballage circulaire

Objectif

100% de nos emballages seront consignés ou à contenu majoritairement recyclé d'ici 2025

Progrès en 2022

77%

de nos produits sont conditionnés dans des emballages consignés ou à contenu majoritairement recyclé

56.7%

de contenu recyclé dans les canettes

48.0%

de contenu recyclé dans le verre

36.5%

de contenu recyclé dans le PET

40.3%

du volume conditionné dans des emballages consignés



Notre brasseur Cervejaria Colorado a produit des bouteilles en verre fabriquées à partir de matériaux entièrement recyclés. Ce processus représente une innovation technologique de production à grande échelle et supprime entièrement l'utilisation de matières premières vierges dans le processus de fabrication, réduisant ainsi la consommation énergétique et les émissions de GES pendant la production.

Pour les emballages non consignés (bouteilles en verre à usage unique, canettes en aluminium et bouteilles en PET), nous nous engageons à atteindre un contenu recyclé d'au moins 50% d'ici 2025. Au Brésil, nous élaborons de nouvelles solutions qui tirent parti de notre connexion avec les détaillants, les consommateurs et les récupérateurs de déchets pour ramener davantage d'emballages à usage unique dans la chaîne d'approvisionnement du recyclage, améliorant ainsi la disponibilité du contenu recyclé sur le marché.

En 2022, Anheuser-Busch a lancé la National Recycling League, une coalition de ligues multi-sports en partenariat avec la Major League Baseball et la National Football League, dans le but de réduire les déchets des emballages de bière des sports professionnels. Cette initiative a pour mission d'encourager des comportements de recyclage clés parmi les consommateurs qui encouragent leur équipe préférée, tant dans les stades qu'à la maison ou dans les bars. La National Recycling League y parvient en encourageant l'utilisation de gobelets durables, en éliminant les gobelets à usage unique et en simplifiant la collecte et le recyclage des gobelets, canettes et bouteilles usagés.



Nous pilotons des programmes avec des détaillants pour fournir des services de collecte de matériels recyclables à leurs magasins et les récompensons à l'aide de points pour chaque bouteille recyclée, qui peuvent ensuite être échangés sur notre plateforme numérique B2B BEES.

Pour promouvoir le recyclage auprès des consommateurs, nous nous penchons sur l'aspect pratique. Par exemple, notre plateforme numérique direct-to-consumer au Brésil, Zé Delivery, permet désormais aux consommateurs de renvoyer leurs bouteilles. Des coursiers rapportent les bouteilles au détaillant ou au centre de distribution pour qu'elles y soient triées, nettoyées et réutilisées. À l'heure actuelle, 41% des ventes sur Zé Delivery concernent des bouteilles consignées.

[En savoir plus sur Zé Delivery](#)

Éthique et transparence

Nous nous sommes engagés à promouvoir et à préserver les normes les plus strictes en matière de comportement éthique. Cet engagement guide tout ce que nous faisons en tant qu'organisation et sert de base à la création d'un avenir avec plus de célébrations. Nous avons créé des organes et programmes de gouvernance relatifs à l'anti-corruption, à l'éthique numérique, aux droits de l'homme et à la sécurité.

Faits marquants de 2022



Nos politiques mondiales ainsi que notre Code de conduite d'entreprise (COBC) contiennent des principes éthiques couvrant les principaux domaines de risque, notamment la lutte contre la corruption, l'éthique numérique, les droits de l'homme et la lutte contre la discrimination. Le COBC et les politiques y afférentes servent à guider et aider nos collègues et partenaires commerciaux à adhérer aux normes les plus strictes en matière d'intégrité et d'éthique d'entreprise.

Nous avons lancé des formations en ligne axées sur le conflit d'intérêt, les principes d'éthique numérique, et l'intervention des témoins de harcèlement. Tous nos collègues ont suivi une formation sur le harcèlement sexuel.

[En savoir plus sur notre Code de conduite d'entreprise](#)



Notre approche des droits de l'homme est basée sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et est décrite dans notre Politique mondiale en matière de droits de l'homme. Nous avons intégré le respect des droits de l'homme et des principes pertinents dans l'ensemble de nos politiques par le biais de notre Code de marketing et de communication responsables, de notre Politique de diversité et d'inclusion, de notre Politique mondiale de lutte contre le harcèlement et la discrimination, de notre Politique mondiale en matière de santé et de sécurité, et de notre Politique d'alerte mondiale.

[Consultez notre Politique en matière de droits de l'homme](#)

Notre plateforme primée d'analyse de données de conformité BrewRIGHT regroupe, normalise et démontre les tendances et les modèles afin d'identifier, de détecter et de prévenir la fraude et la corruption dans le cadre de nos activités. Lors du NASSCOM Business Process Innovation Showcase de 2022, nos pairs ont reconnu la plateforme en tant que produit leader du secteur qui intègre « la durabilité et les pratiques éthiques dans l'entreprise ».

Nous encourageons également l'éthique numérique dès la conception. Nous avons développé et mis en œuvre une plateforme numérique de gestion des risques qui utilise les données pour identifier le risque numérique. En 2022, cet outil a été reconnu comme étant le meilleur produit d'innovation interne en matière de gestion des risques par le *Financial Times*.

En 2022, nous avons réévalué nos processus et notre mécanisme de réclamation pour identifier les occasions d'harmonisation plus poussée avec les directives de l'UNGP relatives aux mécanismes de réclamation efficaces. Grâce à cet examen qui comprenait le feedback de parties prenantes internes et externes, nous avons développé des plans pour continuer à améliorer l'expérience des utilisateurs et la visibilité de l'outil.

Indicateurs de la sécurité au travail

Développer une culture de la santé et de la sécurité

	2022	2021	2020	2019	2018
Accidents avec incapacité de travail (LTI)					
Collaborateurs Supply	37	41	67	94	134
Logistique sur le dernier kilomètre/ Collaborateurs Sales	109	127	125	206	313
Prestataires de services (tous)	85	113	110	254	479
Total des accidents déclarés (TRI)					
Collaborateurs Supply	183	237	256	309	410
Logistique sur le dernier kilomètre/ Collaborateurs Sales	384	511	523	1177	1109
Prestataires de services (tous)*	216	285	205		
Accidents mortels**					
Collaborateurs Supply	0	1	0	1	1
Logistique sur le dernier kilomètre/ Collaborateurs Sales	2	3	4	1	4
Prestataires de services (tous)	7	2	3	5	9

*Les données des prestataires de services des fournisseurs sont uniquement communiquées à partir de 2021, car les contrôles internes concernant les rapports des prestataires de services des fournisseurs TRI (MDI & MTI) n'étaient pas encore suffisamment déployés au cours des années précédentes, entraînant une baisse de la qualité et de la robustesse des données.

**Les données relatives aux accidents mortels ne comprennent pas les accidents mortels survenant sur le trajet domicile-lieu de travail, ni les accidents mortels impliquant la communauté, conformément aux définitions d'AB InBev en matière de reporting. Le tableau n'inclut pas non plus les accidents de la route mortels de prestataires de services qui sont entièrement gérés par la société prestataire de services.

Accidents avec incapacité de travail (LTI)

Accident du travail entraînant plus d'un jour d'absence au travail.

Total des accidents déclarés (TRI)

LTI + accidents nécessitant un travail adapté + accidents nécessitant un traitement médical.

Collaborateurs supply

Collaborateurs travaillant au sein d'une brasserie ou d'un site de production, incluant la logistique de premier rang.

Logistique sur le dernier kilomètre/ Collaborateurs Sales

Logistique sur le dernier kilomètre, collaborateurs sales, collaborateurs du groupe au niveau zonal et mondial.

Accident mortel survenant sur le trajet domicile-lieu de travail

Accident qui se produit sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail et qui entraîne le décès d'un ou de plusieurs de nos collaborateurs.

Accidents mortels impliquant la communauté

Accidents mortels touchant des personnes en dehors de nos sites opérationnels dans le cadre de nos activités.

Faits marquants de 2022

Entrepreneuriat

Nous soutenons et encourageons les petites et moyennes entreprises dans l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nous comprenons les difficultés que rencontrent ces petites entreprises pour accéder aux services financiers, au développement des compétences commerciales et aux intrants nécessaires pour entretenir et moderniser leurs activités. C'est pourquoi nous rencontrons les entrepreneurs sur place, que ce soit dans les champs, à un comptoir ou dans un site de recyclage.

Voici comment nous procédons :

- **L'inclusion numérique** : permettre l'accès aux outils et aux technologies qui offrent aux entrepreneurs un meilleur accès aux informations, aux marchés, aux clients et à d'autres points de données nécessaires pour gérer une entreprise ;
- **L'inclusion financière** : contribuer à offrir aux entrepreneurs un accès au financement de leur activité grâce à de meilleures connaissances financières et de meilleures opportunités pour adopter des pratiques financières plus résilientes ; et
- **L'inclusion sociale** : encourager les entrepreneurs à participer activement à notre programmation en adaptant la manière dont nous leur fournissons du contenu. Cela nous permet d'étendre l'accès aux opportunités dans un contexte localisé.

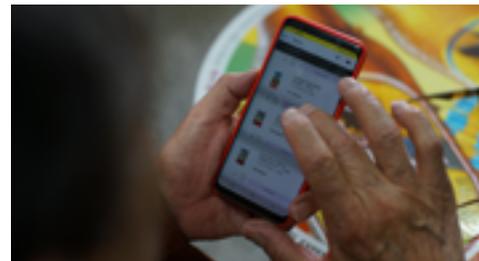


BEES continue de soutenir les détaillants grâce à l'inclusion numérique et financière. Grâce à son outil de formation, Mi Negocio, nous aidons les détaillants à développer leurs activités, par le biais de modules axés sur la visibilité des performances de l'entreprise, l'optimisation des prix et du contenu pédagogique. En 2022, environ 60% des détaillants BEES utilisent cette fonction chaque mois pour consulter des informations en vue d'appuyer la croissance de leurs activités.

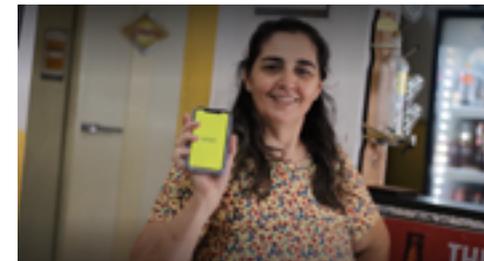
Nous mettons en œuvre un produit de fonds de roulement à court terme par le biais de BEES. Nous proposons un fonds de roulement à court terme, qui permet aux détaillants d'acheter et de recevoir des biens achetés sur la plateforme. La demande pour ce type de fonds est élevée : près de 329 000 détaillants ont recours à des crédits à court terme pour acheter des produits BEES.

329 000

détaillants BEES ayant recours à des crédits à court terme



L'autonomisation économique des femmes est un moyen transformateur pour renforcer les communautés, pousser les économies vers la croissance et promouvoir le développement durable. En Colombie, notre programme Emprendedoras Bavaria a permis d'améliorer la vie de plus de 48 500 femmes entrepreneurs depuis 2017 en leur donnant accès à des microcrédits équivalant à plus de 3.7 millions d'USD.



Emprendedoras Backus vise à contribuer au progrès de petits commerçants au Pérou. Le programme propose des formations et des sessions d'apprentissage à distance, y compris par le biais de BEES. L'un des modules de la formation, Doña Chela, fournit du contenu pédagogique en matière de finance, de vente, de numérisation et de consommation réfléchie. En suivant les formations, les détaillants remportent des points de récompense, des expériences personnalisées et un accès au crédit-stockage. En 2022, plus de 800 petits détaillants ont suivi ce programme, dont 65% étaient des femmes.



Nous collaborons étroitement avec des petits producteurs pour leur donner accès à des conseils agronomiques locaux et des informations météorologiques et relatives au marché. Dans la plupart des cas, nous envoyons des informations aux producteurs par SMS et messages vocaux. Dans les régions comme l'Ouganda, où le taux de pénétration mobile est faible, nos équipes communiquent des informations ponctuelles par le biais d'émissions de radio. Au Brésil, nous utilisons la plateforme numérique ManejeBem, comprenant des fonctions de chat et vidéo, pour fournir une assistance technique à plus de 200 producteurs. Nous développons et fournissons également des guides visuels de production agricole qui illustrent les pratiques visant à améliorer le rendement et la qualité des cultures dans le cadre de nos programmes d'approvisionnement auprès de petits producteurs.

Diversité, équité & inclusion

Notre entreprise doit être un lieu de travail inclusif et diversifié où chacun se sent à sa place, quelles que soient ses caractéristiques personnelles ou son identité sociale. Nos collaborateurs constituent notre plus grande force, et nous soutenons la possibilité pour chaque individu d'exceller. Nous efforçons de favoriser constamment un lieu de travail inclusif afin que chacun puisse réussir au sein de notre entreprise.

▶ [En savoir plus sur nos initiatives visant à stimuler un avenir sous le signe de l'inclusivité, de l'autonomie et de l'équité](#)

28%

représentation des femmes occupant une fonction de haute direction (hausse de deux points de pourcentage par rapport à 2021)

Faits marquants de 2022

Notre Norme mondiale sur le congé parental offre 16 semaines de congé parental à l'aidant principal, qui inclut toutes les identités de genre et tous les accès à la parentalité, et deux semaines à l'aidant secondaire. Nous avons présenté des avantages inclusifs tels que le soutien médical pour l'affirmation des genres destinés à nos collègues transgenres aux États-Unis et au Canada, ainsi qu'un soutien financier et juridique pour les changements de noms de nos collègues au Brésil et en Colombie.

En Europe, nous avons lancé notre campagne de lutte contre le harcèlement et la discrimination, #ItStopsWithMe. Elle est principalement axée sur l'engagement des personnes pour aborder et dénoncer le harcèlement et la discrimination si elles en sont témoins. En outre, notre marque de bière belge Jupiler a lancé une campagne invitant les fans de foot témoins de racisme et de discrimination dans les stades à signaler ces comportements via une hotline anonyme.

Nos employee resource groups (ERG) accueillent les collègues dans des lieux inclusifs et sûrs à travers le monde. Au Brésil, les ERG ont créé des boîtes à outils reprenant des conseils et des ressources sur la manière de développer des environnements plus inclusifs. En Chine, l'ERG des femmes a soutenu le « Mulan Day » qui a accueilli des milliers de collègues pour le tout premier « Mulan Innovation Challenge », invitant les femmes à développer des idées créatives pour développer notre activité auprès des consommateurs. En Amérique du Nord, les ERG « Women in Beer & Beyond » et « PRISM 2SLGBTQI+ » offrent un réseau de développement professionnel comprenant des programmes et des ressources éducatives.

▶ [En savoir plus sur les progrès en matière d'inclusivité abordés par le président de l'ERG PRISM au Canada](#)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre de nationalités représentées dans notre effectif global	132	125	121	123	122	122
Nombre de nationalités représentées dans nos sièges administratifs mondiaux	61	64	54	55	54	48
Pourcentage de femmes dans notre effectif global	22%	21%	19%	19%	18%	18%
Pourcentage de femmes dans notre effectif salarié	35%	34%	32%	31%	30%	30%
Pourcentage de femmes dans nos cinq principaux niveaux de leadership	28%	26%	24%	22%	20%	19%
Pourcentage de femmes dans nos trois principaux niveaux de leadership	14%	14%	14%	12%	11%	10%
Pourcentage de changement de l'indice de diversité et d'inclusion dans l'enquête annuelle sur l'engagement des collaborateurs	1pp	1pp	2pp	0pp	1pp	NA

Le Michelob ULTRA Run Fund encourage plus d'athlètes féminines à effectuer des marathons, en leur proposant des programmes d'entraînement pour les initier au monde du marathon. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la marque à investir 100 millions d'USD dans le sport féminin au cours des cinq prochaines années. En outre, Busch Light s'est engagée à sponsoriser toutes les femmes pilotes NASCAR éligibles grâce au programme Accelerate Her, qui a déjà sponsorisé sept pilotes féminines.

Nous avons collaboré avec une tierce partie indépendante pour effectuer un examen de l'équité salariale. Aucune différence statistiquement significative n'a été constatée entre le salaire de base des femmes et des hommes.



Rapport financier

Table des matières

- 51 Rapport de gestion
- 72 Déclaration du Conseil d'administration
- 73 Rapport du commissaire
- 78 Comptes annuels consolidés
- 159 Information aux actionnaires
- 161 Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA
(non consolidés) préparés conformément aux normes
comptables belges
- 163 Glossaire

Rapport de gestion

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 167 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2022, nos produits rapportés s'élevaient à 57.8 milliards d'US dollar (hors coentreprises et entreprises associées).

Le rapport de gestion qui suit doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev », « la société » ou « nous ».

Événements récents

Le 11 mars 2022, la société a annoncé qu'elle renonçait à tous les avantages financiers résultant des opérations d'AB InBev Efes, une entreprise associée qui exerce des activités en Russie et en Ukraine, dans laquelle elle détient une participation ne donnant pas le contrôle de 50% et que la société ne consolide pas. Le 22 avril 2022, la société a annoncé sa décision de vendre sa participation ne donnant pas le contrôle dans AB InBev Efes et qu'elle mène actuellement des discussions actives avec son partenaire, l'entreprise brassicole turque Anadolu Efes, en vue de l'acquisition de cette participation. La demande d'AB InBev concernant la suspension de la licence de production et de vente de Bud en Russie fera également partie d'une transaction potentielle. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société n'a plus repris l'investissement dans AB InBev Efes et a rapporté une charge de dépréciation non-cash de 1 143 millions d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées. (Voir la section *Risques et incertitudes*, Annexe 4 *Utilisation d'estimations et de jugements*, Annexe 8 *Éléments non sous-jacents*, Annexe 16 *Investissements dans des entreprises associées* et Annexe 31 *Parties liées*).

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de notre performance sous-jacente, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de la société.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2022 et 2021, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non sous-jacents. Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la

société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans nos produits et charges d'exploitation, ainsi que les principaux éléments des flux de trésorerie.

Exercice clôturé au 31 décembre				
En million d'USD	2022	%	2021	%
Produits¹	57 786	100%	54 304	100%
Coûts des ventes	(26 305)	46%	(23 097)	43%
Marge brute	31 481	54%	31 207	57%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(17 555)	30%	(17 574)	32%
Autres produits/(charges) d'exploitation	841	1%	805	1%
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	14 768	26%	14 438	27%
Éléments non sous-jacents	(251)	0%	(614)	1%
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	14 517	25%	13 824	25%
Amortissements et dépréciations	5 074	9%	4 771	9%
Dépréciations non sous-jacents	3	0%	281	1%
EBITDA normalisé	19 843	34%	19 209	35%
EBITDA	19 594	34%	18 876	35%
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 454	11%	5 723	11%
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 969	10%	4 670	9%

Exercice clôturé au 31 décembre		
En million d'USD	2022	2021
Activités opérationnelles		
Bénéfice de l'exercice	7 597	6 114
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	12 344	12 693
Flux de trésorerie d'exploitation avant changements du fonds de roulement et utilisation des provisions	19 941	18 806
Changement du fonds de roulement	(346)	2 459
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(351)	(375)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(6 104)	(6 197)
Dividendes reçus	158	106
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 298	14 799
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(4 838)	(5 498)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(70)	(444)
Produits nets de cessions/(acquisitions) d'autres actifs	288	65
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4 620)	(5 878)
Activités de financement		
Dividendes payés	(2 442)	(2 364)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(7 174)	(8 511)
Paiements en vertu des contrats de location	(610)	(531)
Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas le contrôle et autre	(394)	(192)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(10 620)	(11 598)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 942)	(2 677)

¹ Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

Performance financière

Nous présentons nos résultats dans cinq zones : Amérique du Nord, Amériques du Centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2022 et 2021, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de notre performance pour les périodes se terminant les 31 décembre 2022 et 2021 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	581 678	-	-	13 455	595 133	2.3%
Produits	54 304	(395)	(2 136)	6 013	57 786	11.2%
Coûts des ventes	(23 097)	16	1 006	(4 230)	(26 305)	(18.4)%
Marge brute	31 207	(378)	(1 130)	1 782	31 481	5.8%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(17 574)	365	735	(1 080)	(17 555)	(6.3)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	805	(12)	(15)	63	841	10.3%
EBIT normalisé	14 438	(26)	(410)	765	14 768	5.4%
EBITDA normalisé	19 209	(54)	(669)	1 357	19 843	7.2%
Marge EBITDA normalisé	35.4%	-	-	-	34.3%	(126) bps

En 2022, notre EBITDA normalisé a augmenté de 7.2%, alors que notre marge EBITDA normalisée a diminué de 126 points de base à 34.3%.

Les volumes consolidés ont progressé de 2.3%, les volumes de nos propres bières enregistrant une hausse de 1.8% et les volumes des non-bières une hausse de 5.2%, sous l'impulsion de nos investissements dans nos compétences marketing et de l'exécution cohérente de nos cinq leviers éprouvés et évolutifs d'expansion de catégorie.

Les produits consolidés ont progressé de 11.2% pour atteindre 57 786 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 8.6% stimulée par la premiumisation continue et des initiatives de gestion des revenus. Les produits combinés de nos marques mondiales Budweiser, Stella Artois et Corona ont augmenté de 8.2% au niveau mondial et de 8.9% en dehors de leurs marchés domestiques respectifs.

Les coûts des ventes consolidés ont augmenté de 18.4% et de 15.8% par hectolitre, appuyés par l'impact négatif anticipé des devises et du prix des produits de base.

Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés ont augmenté de 6.3%, principalement en raison de l'augmentation des coûts de distribution.

Les autres produits/(charges) d'exploitation consolidés en 2022 ont augmenté de 10.3%, principalement sous l'impulsion de la vente d'actifs non-essentiels et de gains ponctuels. En 2022, Ambev a reconnu des produits de 201 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation liés à des crédits d'impôt au Brésil (2021 : 226 millions d'USD). L'impact net est présenté comme un changement dans le périmètre et n'impacte pas les taux de croissance interne présentés. De plus, Ambev a reconnu des produits d'intérêt de 168 millions d'USD dans les produits financiers en 2022 (2021 : 118 millions d'USD) liés à ces crédits. Le bénéfice sous-jacent et le BPA sous-jacent sont impactés favorablement par les 186 millions d'USD après impôts et participations ne donnant pas le contrôle (2021 : 165 millions d'USD). Les crédits d'impôt et intérêts à recevoir d'Ambev devraient être collectés sur une période de plus de 12 mois après la date de clôture. Au 31 décembre 2022, la somme totale de ces crédits et intérêts à recevoir s'élevait à 1 149 millions d'USD.

VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques que nous possédons ou détenons sous licence, mais aussi les marques de tiers que nous brassons en qualité de sous-traitants et les produits de tiers que nous commercialisons via notre réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent notre siège administratif mondial et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées à nos zones, sont présentés séparément.

En milliers d'hectolitres	2021	Scope	Croissance interne	2022	Croissance interne en %
Amérique du Nord	106 965	2	(4 293)	102 674	(4.0)%
Amériques du Centre	141 447	105	6 072	147 624	4.3%
Amérique du Sud	156 622	421	7 276	164 319	4.6%
EMEA	86 707	76	3 997	90 780	4.6%
Asie-Pacifique	88 379	4	515	88 898	0.6%
Exportations Globales et Sociétés Holding	1 558	(607)	(112)	838	(11.8)%
AB InBev au niveau mondial	581 678	-	13 455	595 133	2.3%

Les volumes totaux de l'**Amérique du Nord** ont reculé de 4.0%

Aux États-Unis, nos ventes aux grossistes ont baissé de 4.2% et nos ventes aux détaillants ont diminué de 4.1%, une performance inférieure à celle du secteur selon nos estimations. En 2022, notre portefeuille de bières above core a surpassé le secteur, principalement grâce à Michelob ULTRA qui affiche une croissance des volumes d'un chiffre dans le haut de la fourchette, mais aussi grâce à la croissance de nos marques premium, notamment Stella Artois, Kona Big Wave et Estrella Jalisco. Dans le segment Beyond Beer, notre portefeuille de boissons spiritueuses prêtes-à-boire a continué de surpasser le secteur en enregistrant une forte croissance des volumes à deux chiffres, sous l'impulsion de Cutwater, le cocktail à base de spiritueux #1 dans le pays, et de NÜTRL, le vodka seltzer #2 du secteur.

Au Canada, bien que les volumes totaux aient régressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette en raison d'un secteur faible, nous avons gagné des parts sur le marché brassicole pour la troisième année consécutive.

Les volumes totaux des **Amériques du Centre** ont augmenté de 4.3%.

Au Mexique, nous avons enregistré une croissance des volumes sur l'ensemble des segments de notre portefeuille, nos marques de bière above core enregistrant une hausse de plus 20%, sous l'impulsion de Modelo, Pacifico et Michelob ULTRA. Au quatrième trimestre de 2022, nous avons accompli la dernière étape de l'expansion du réseau Oxxo, notre portefeuille étant désormais disponible dans près de 20 000 magasins Oxxo aux quatre coins du pays. Nous avons poursuivi notre transformation numérique, plus de 60% de nos clients BEES étant désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace, et notre plateforme numérique DTC, TaDa, honorant désormais plus de 300 000 commandes par mois.

En Colombie, stimulée par la mise en place cohérente de nos leviers d'extension de catégorie, la catégorie bière poursuit sa croissance, gagnant 80 points de base en termes de part dans la consommation totale d'alcool cette année, l'année 2022 enregistrant la consommation de bière par habitant la plus élevée sur les 25 dernières années. Nos volumes ont augmenté d'un chiffre dans le haut de la fourchette en 2022 par rapport à 2021, enregistrant une croissance des volumes sur l'ensemble des segments de notre portefeuille. Nos marques premium et super premium ont continué de mener la voie, réalisant une croissance des volumes de plus de 25% et atteignant des records en termes de volumes et de quote-part dans nos produits totaux. Plus de 45% de nos clients BEES sont désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace.

Au Pérou, les volumes ont affiché une croissance à un chiffre dans le haut de la fourchette en 2022, atteignant un nouveau record pour l'exercice fiscal, les catégories de la bière et Beyond Beer augmentant leur part dans la consommation totale d'alcool. En décembre, la dynamique du secteur était impactée par des troubles sociaux dans certaines régions et nos volumes ont régressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette au quatrième trimestre de 2022. Plus de 55% des clients BEES sont désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace.

En Équateur, nous avons enregistré une croissance des volumes d'un chiffre dans le haut de la fourchette, tirée par l'expansion de la catégorie bière, et soutenue par la reprise post COVID-19. Près de 75% des clients BEES sont désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace.

Les volumes totaux de l'**Amérique du Sud** ont progressé de 4.6%.

Au Brésil, nos volumes totaux ont augmenté de 5.6% en 2022, les volumes de bières enregistrant une hausse de 3.5%, dépassant le secteur selon nos estimations, et les volumes non-bières enregistrant une hausse de 12.0% par rapport à 2021. En 2022, nous avons à nouveau enregistré des volumes de bières records, stimulés par un accroissement continu de notre part de marché. BEES a poursuivi son expansion, enregistrant un Net Promoter Score (NPS) record au quatrième trimestre de 2022, et plus de 70% de nos clients BEES sont désormais aussi des acheteurs BEES Marketplace. Notre plateforme numérique DTC, Zé Delivery, a honoré plus de 62 millions de commandes cette année, et a atteint 4.8 millions d'utilisateurs actifs mensuels, ce qui représente une hausse de 17% par rapport à décembre 2021.

En Argentine, les volumes ont enregistré une croissance d'un chiffre dans le bas de la fourchette, stimulée par une solide performance de nos marques de bières above core et de non-bières.

Les volumes totaux de la Zone **EMEA** ont augmenté de 4.6%.

En Europe, nos volumes ont augmenté d'un chiffre dans le bas de la fourchette en 2022 par rapport à 2021. Cette année, nous avons poursuivi la premiumisation de notre portefeuille en Europe, nos marques premium et above premium représentant désormais plus de 55% de nos produits. Grâce à la mise en œuvre cohérente de notre stratégie et à l'accroissement du pouvoir de la marque de notre portefeuille, nous avons étendu ou maintenu notre part de marché dans plus de 80% de nos marchés clés en 2022. Notre produit DTC, PerfectDraft, a augmenté sa base d'acheteurs à plus de 320 000 ménages et compte davantage de machines dans les foyers que de pubs et de bars au Royaume-Uni et en France.

En Afrique du Sud, nous avons enregistré une croissance des volumes d'un chiffre dans le haut de la fourchette en 2022 par rapport à 2021. En 2022, la dynamique de nos activités s'est poursuivie, permettant de réaliser des volumes totaux records, avec une part de marché de la bière supérieure à celle des niveaux de 2019, selon nos estimations. Grâce à des investissements commerciaux ciblés et à la mise en œuvre cohérente de notre stratégie, nous avons accru le pouvoir global de marque de nos portefeuilles de bières et Beyond Beer. Notre principale marque core, Carling Black Label, a enregistré une croissance d'environ 15% et nos portefeuilles premium, super premium et Beyond Beer ont tous enregistré une croissance des volumes à deux chiffres. Plus de 60% des clients BEES sont désormais aussi des utilisateurs BEES Marketplace.

En Afrique hors Afrique du Sud, les volumes ont régressé au Nigeria en raison des contraintes persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement et d'un secteur faible. BEES est désormais disponible en Tanzanie et en Ouganda.

Les volumes totaux de l'**Asie-Pacifique** ont progressé de 0.6%.

En Chine, le secteur a été impacté par les restrictions liées au COVID-19 tout au long de l'année. Les volumes ont régressé de 3.0% en 2022 par rapport à 2021. Malgré l'impact considérable de ces restrictions, en 2022, notre portefeuille premium et super premium a enregistré une croissance des volumes dépassant les niveaux pré-pandémie de 2019. Nous avons poursuivi l'expansion de notre stratégie, Budweiser atteignant un pouvoir de marque record cette année. Dans plus de la moitié de nos villes d'expansion, malgré l'impact des restrictions, Budweiser et notre portefeuille super premium affichent une croissance à deux chiffres des volumes. Le déploiement et l'adoption de la plateforme BEES se sont accélérés, plus de 40% de nos produits ayant été réalisés via des canaux numériques en décembre.

En Corée du Sud, en 2022, nous avons enregistré une croissance des volumes à un chiffre dans le haut de la fourchette, stimulée par la solide performance de notre championne locale, Cass. Notre part de marché totale s'est accrue cette année, avec des gains dans nos canaux de consommation à domicile et hors domicile.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES PAR ZONE

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 (en million d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres de croissance interne.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	581 678	-	-	13 455	595 133	2.3%
Produits	54 304	(395)	(2 136)	6 013	57 786	11.2%
Coûts des ventes	(23 097)	16	1 006	(4 230)	(26 305)	(18.4)%
Marge brute	31 207	(378)	(1 130)	1 782	31 481	5.8%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(17 574)	365	735	(1 080)	(17 555)	(6.3)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	805	(12)	(15)	63	841	10.3%
EBIT normalisé	14 438	(26)	(410)	765	14 768	5.4%
EBITDA normalisé	19 209	(54)	(669)	1 357	19 843	7.2%
Marge EBITDA normalisé	35.4%	-	-	-	34.3%	(126) bps

Amérique du Nord	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	106 965	2	-	(4 293)	102 674	(4.0)%
Produits	16 257	(5)	(76)	389	16 566	2.4%
Coûts des ventes	(6 185)	(10)	27	(546)	(6 714)	(8.8)%
Marge brute	10 072	(14)	(49)	(157)	9 851	(1.6)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(4 769)	(24)	30	176	(4 587)	3.7%
Autres produits/(charges) d'exploitation	46	15	-	(16)	45	(26.1)%
EBIT normalisé	5 349	(23)	(19)	3	5 309	0.1%
EBITDA normalisé	6 131	(21)	(24)	(29)	6 057	(0.5)%
Marge EBITDA normalisé	37.7%	-	-	-	36.6%	(106) bps

Amériques du Centre	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	141 447	105	-	6 072	147 624	4.3%
Produits	12 541	(53)	(199)	1 892	14 180	15.1%
Coûts des ventes	(4 428)	23	78	(1 213)	(5 540)	(27.5)%
Marge brute	8 113	(31)	(122)	679	8 639	8.4%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(3 149)	23	42	(305)	(3 390)	(9.8)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	24	-	-	(36)	(12)	-
EBIT normalisé	4 988	(8)	(80)	337	5 238	6.8%
EBITDA normalisé	6 126	(7)	(87)	532	6 564	8.7%
Marge EBITDA normalisé	48.8%	-	-	-	46.3%	(274) bps

Amérique du Sud	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	156 622	421	-	7 276	164 319	4.6%
Produits	9 494	134	(674)	2 645	11 599	27.9%
Coûts des ventes	(4 763)	(36)	298	(1 475)	(5 976)	(31.1)%
Marge brute	4 730	98	(376)	1 170	5 623	24.7%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 762)	(143)	184	(738)	(3 458)	(25.7)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	397	(30)	9	97	473	52.4%
EBIT normalisé	2 365	(75)	(183)	530	2 638	25.7%
EBITDA normalisé	3 125	(74)	(265)	724	3 511	25.7%
Marge EBITDA normalisé	32.9%	-	-	-	30.3%	(49) bps

EMEA	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	86 707	76	-	3 997	90 780	4.6%
Produits	8 032	(148)	(798)	1 034	8 120	13.1%
Coûts des ventes	(3 793)	(11)	417	(780)	(4 167)	(20.5)%
Marge brute	4 239	(159)	(381)	254	3 953	6.2%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 855)	135	277	(161)	(2 604)	(6.0)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	200	2	(21)	17	198	8.2%
EBIT normalisé	1 584	(22)	(125)	109	1 546	6.9%
EBITDA normalisé	2 598	(54)	(229)	296	2 612	11.5%
Marge EBITDA normalisé	32.4%	-	-	-	32.2%	(45) bps

Asie-Pacifique	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	88 379	4	-	515	88 898	0.6%
Produits	6 848	(132)	(343)	159	6 532	2.4%
Coûts des ventes	(3 048)	(1)	157	(275)	(3 168)	(9.0)%
Marge brute	3 800	(134)	(186)	(116)	3 364	(3.2)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 330)	128	115	20	(2 067)	0.9%
Autres produits/(charges) d'exploitation	139	-	(4)	2	137	1.3%
EBIT normalisé	1 609	(5)	(76)	(94)	1 433	(5.9)%
EBITDA normalisé	2 321	(5)	(105)	(106)	2 104	(4.6)%
Marge EBITDA normalisé	33.9%	-	-	-	32.2%	(234) bps

Exportations Globales et Sociétés Holding	2021	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2022	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	1 558	(607)	-	(112)	838	(11.8)%
Produits	1 133	(190)	(45)	(107)	790	(11.4)%
Coûts des ventes	(880)	52	29	60	(740)	7.3%
Marge brute	252	(139)	(16)	(47)	50	(40.9)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 709)	246	88	(72)	(1 447)	(4.8)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	-	1	1	(1)	1	-
EBIT normalisé	(1 457)	108	73	(120)	(1 396)	(8.6)%
EBITDA normalisé	(1 093)	108	41	(60)	(1 004)	(5.9)%

PRODUITS

Nos produits consolidés ont progressé de 11.2% pour atteindre 57 786 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 8.6% en 2022 stimulée par la premiumisation continue et les initiatives de gestion des produits.

COÛTS DES VENTES

Nos coûts des ventes consolidés ont augmenté de 18.4% et de 15.8% par hectolitre, appuyés par l'impact négatif anticipé des devises et du prix des produits de base.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 6.1% en 2022 :

- Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux ont augmenté de 6.3%, principalement en raison de l'augmentation des coûts de distribution.
- Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 10.3% principalement sous l'impulsion de la vente d'actifs non-essentiels et de gains ponctuels. En outre, en 2022, notre filiale Ambev a reconnu des produits de 201 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation liés à des crédits d'impôt au Brésil (2021 : 226 millions d'USD). L'impact net est présenté comme un changement dans le périmètre.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

Notre EBITDA normalisé a augmenté de 7.2% en interne pour atteindre 19 843 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 34.3%, ce qui représente une contraction interne de la marge EBITDA de 126 points de base, la croissance des produits ayant été partiellement atténuée par l'impact négatif anticipé des devises et du prix des produits de base et par la hausse des frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux.

Les écarts entre les marges de l'EBITDA normalisé par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

RÉCONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISÉ ET LE BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DES CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs que nous utilisons pour démontrer la performance sous-jacente de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable à nos porteurs des capitaux propres : (i) participations ne donnant pas le contrôle, (ii) impôts sur le résultat, (iii) quote-part dans le résultat des entreprises associées, (iv) éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées, (v) coûts financiers nets, (vi) coûts financiers nets non sous-jacents, (vii) éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (y compris les dépréciations non sous-jacentes) et (viii) amortissements et dépréciations.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et nos définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé peuvent différer de celles d'autres entreprises.

Exercice clôturé au 31 décembre En million d'USD	Notes	2022	2021
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev		5 969	4 670
Participations ne donnant pas le contrôle		1 628	1 444
Bénéfice de l'exercice		7 597	6 114
Impôts sur le résultat	12	1 928	2 350
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	(299)	(248)
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	8 / 16	1 143	-
(Produits)/coûts financiers nets non sous-jacents	11	(498)	806
(Produits)/coûts financiers nets	11	4 646	4 803
Éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (y compris dépréciations non sous-jacentes)	8	251	614
EBIT normalisé		14 768	14 438
Amortissements et dépréciations (hors dépréciations non sous-jacentes)	10	5 074	4 771
EBITDA normalisé		19 843	19 209

Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non sous-jacents sont fournis à l'Annexe 8 *Éléments non sous-jacents*.

IMPACT DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur nos états financiers. Le tableau suivant présente le pourcentage de nos produits par devise pour 2022 et 2021 :

	2022	2021
Dollar américain	28.8%	29.6%
Real brésilien	14.5%	12.4%
Peso mexicain	10.7%	9.4%
Yuan chinois	8.3%	9.7%
Euro	5.4%	6.2%
Peso colombien	4.2%	4.1%
Rand sud-africain	4.0%	4.0%
Dollar canadien	3.4%	3.7%
Peso argentin ¹	3.3%	3.0%
Nuevo sol péruvien	2.9%	2.6%
Livre sterling	2.1%	2.7%
Peso dominicain	2.1%	2.1%
Won sud-coréen	2.0%	2.1%
Autre	8.2%	8.1%

Le tableau suivant présente le pourcentage de notre EBITDA normalisé par devise pour 2022 et 2021 :

	2022	2021
Dollar américain	31.0%	32.8%
Peso mexicain	14.9%	13.6%
Real brésilien	11.3%	9.8%
Yuan chinois	7.9%	9.4%
Peso colombien	5.2%	5.4%
Euro	4.6%	4.3%
Nuevo sol péruvien	4.2%	4.0%
Rand sud-africain	4.1%	3.9%
Peso argentin ¹	3.4%	2.7%
Peso dominicain	2.8%	3.0%
Dollar canadien	2.4%	2.9%
Won sud-coréen	1.8%	1.7%
Livre sterling	0.0%	0.3%
Autre	6.6%	6.2%

En 2022, l'évolution des taux de change des devises étrangères a eu un effet de conversion négatif, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation, de 2 136 millions d'USD sur nos produits (2021 : impact positif de 326 millions d'USD), de 669 millions d'USD sur notre EBITDA normalisé (2021 : impact positif de 96 millions d'USD) et de 410 millions d'USD sur notre EBIT normalisé (2021 : impact positif de 35 millions d'USD).

Notre bénéfice (après impôts) a été négativement impacté par l'évolution des devises étrangères, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation, de 132 millions d'USD (2021 : impact positif de 41 millions d'USD), tandis que l'effet de conversion défavorable, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation, sur notre BPA (bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres) était de 121 millions d'USD ou 0.06 USD par action (2021 : impact positif de 38 millions d'USD ou de 0.02 USD par action).

L'impact de l'évolution des devises étrangères sur notre endettement net s'élevait à 1 527 millions d'USD (baisse de l'endettement net) en 2022, comparé à un impact de 1 609 millions d'USD (baisse de l'endettement net) en 2021. L'impact de l'évolution des devises étrangères sur les capitaux propres attribuables aux porteurs de nos capitaux propres s'élevait à 1 123 millions d'USD (diminution des capitaux propres), comparé à un impact de 4 320 millions d'USD (diminution des capitaux propres) en 2021.

¹ Le traitement comptable de l'hyperinflation a été adopté en 2018 pour rapporter les activités argentines de la société.

BÉNÉFICE

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de nos capitaux propres était de 6 454 millions d'USD (BPA normalisé : 3.21 USD) en 2022, comparé à 5 723 millions d'USD (BPA normalisé : 2.85 USD) en 2021. Le bénéfice sous-jacent (bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors gains et pertes évalués à la valeur de marché liés à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions et hors impact de l'hyperinflation) était de 6 093 millions d'USD en 2022 (BPA sous-jacent : 3.03 USD) contre 5 774 millions d'USD en 2021 (BPA sous-jacent : 2.88 USD) (voir Annexe 21 *Modifications des capitaux propres et bénéfice par action* pour plus d'informations). Le bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres en 2022 était de 5 969 millions d'USD, comparé à 4 670 millions d'USD en 2021 et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non sous-jacents)* : 4 646 millions d'USD en 2022 comparé à un coût financier net de 4 803 millions d'USD en 2021. L'ajustement à la valeur de marché lié à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions représentait un gain de 331 millions d'USD en 2022, par rapport à une perte de 23 millions d'USD en 2021 soit une différence de 354 millions d'USD.
- *Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents* : Les produits financiers nets non sous-jacents s'élevaient à 498 millions d'USD en 2022 contre des coûts de 806 millions d'USD en 2021. Le gain de 274 millions d'USD s'expliquait par des ajustements à la valeur de marché sur des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre des regroupements avec Modelo et SAB (2021 : perte de 25 millions d'USD), et le gain de 246 millions d'USD résulte du remboursement anticipé de certaines obligations (2021 : perte de 741 millions d'USD), et la perte de 22 millions d'USD était liée à la revalorisation des considérations différées sur les acquisitions des années précédentes (2021 : perte de 19 millions d'USD).
- *Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées* : Les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées s'élevaient à 1 143 millions d'USD en 2022 (2021 : néant) et correspondent à la charge de dépréciation de notre investissement dans AB InBev Efes.
- *Éléments non sous-jacents impactant le bénéfice d'exploitation* : En 2022, nous avons supporté des coûts non sous-jacents de 251 millions d'USD (2021 : 614 millions d'USD) constitués principalement de 110 millions d'USD de coûts de restructuration (2021 : 172 millions d'USD), 71 millions d'USD de coûts résultant de la cession d'activités et de la vente d'actifs (y compris les dépréciations) (2021 : 247 millions d'USD), 18 millions d'USD de coûts liés au COVID-19 (2021 : 105 millions d'USD) ayant trait essentiellement aux équipements de protection individuelle destinés aux collègues et aux autres frais encourus directement du fait de la pandémie de COVID-19, et 51 millions d'USD de coûts liés à AB InBev Efes ayant trait principalement à l'arrêt des exportations vers la Russie et la renonciation à tous les avantages provenant des activités de l'entreprise associée. En 2021, nous avons supporté des coûts de 72 millions d'USD liés au programme Zenzele Kabili.
- *Impôts sur le résultat* : 1 928 millions d'USD en 2022 avec un taux d'imposition effectif de 18.6%, contre 2 350 millions d'USD en 2021 avec un taux d'imposition effectif de 28.6%. Le taux d'imposition effectif en 2022 est positivement impacté par des gains non imposables résultant d'instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et la couverture d'actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB, alors que le taux d'imposition effectif en 2021 était négativement impacté par des pertes non déductibles résultant de ces instruments dérivés. De plus, le taux d'imposition effectif en 2022 a été positivement impacté par la hausse de la distribution de l'intérêt sur les capitaux propres des actionnaires au Brésil et par la baisse des coûts non déductibles. Le taux d'imposition 2022 comprend un bénéfice de 350 millions d'USD provenant d'une réorganisation qui a entraîné l'utilisation d'intérêts de l'année en cours et d'intérêts reportés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Le taux d'imposition effectif normalisé hors gains ou pertes évalués à la valeur de marché liés à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions était de 23.8% en 2022, par rapport à 27.9% en 2021.
- *Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle* : 1 628 millions d'USD en 2022 contre 1 444 millions d'USD en 2021.

Situation et ressources financières

FLUX DE TRÉSORERIE

En million d'USD	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 298	14 799
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4 620)	(5 878)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(10 620)	(11 598)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 942)	(2 677)

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

En million d'USD	2022	2021
Bénéfice de l'exercice	7 597	6 114
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	12 344	12 693
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	19 941	18 806
Changement du fonds de roulement	(346)	2 459
Contributions aux pensions et utilisation des provisions	(351)	(375)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(6 104)	(6 197)
Dividendes reçus	158	106
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 298	14 799

Notre flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 13 298 millions d'USD en 2022 contre 14 799 millions d'USD en 2021. La baisse s'explique principalement par des variations du fonds de roulement pour 2022 par rapport à 2021, étant donné que (i) les chiffres de 2021 ont été impactés par des dépenses d'investissement et des provisions pour bonus plus faibles en 2020 et que (ii) les stocks ont augmenté au cours de 2022.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En million d'USD	2022	2021
Dépenses d'investissement nettes	(4 838)	(5 498)
Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise	(70)	(444)
Produits nets de cession/(acquisition) d'autres actifs	288	65
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4 620)	(5 878)

Nos flux de trésorerie sortants provenant des activités d'investissement s'élevaient à 4 620 millions d'USD en 2022 par rapport à un flux de trésorerie sortant de 5 878 millions d'USD en 2021. La baisse des flux de trésorerie sortants provenant des activités d'investissement était due principalement à des niveaux inférieurs des dépenses d'investissement nettes et des flux de trésorerie sortants liés à des acquisitions de filiales en 2022 par rapport à 2021.

Nos dépenses d'investissement nettes s'élevaient à 4 838 millions d'USD en 2022 et à 5 498 millions d'USD en 2021. Environ 36% des dépenses d'investissement totales de 2022 ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, 45% ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 20% ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

En million d'USD	2022	2021
Dividendes payés	(2 442)	(2 364)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(7 174)	(8 511)
Paiements en vertu des contrats de location	(610)	(531)
Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas le contrôle	(394)	(192)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(10 620)	(11 598)

Notre flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement s'élevait à 10 620 millions d'USD en 2022, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 11 598 millions d'USD en 2021.

Outre un profil d'échéance très confortable de la dette et un solide flux de trésorerie, nous disposons au 31 décembre 2022 d'une liquidité totale de 20.0 milliards d'USD, dont 10.1 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 9.9 milliards d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que nous puissions emprunter ces montants pour combler nos besoins en liquidité, nous comptons essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer les activités de la société.

RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES

Notre objectif visant à maximiser la création de valeur à long terme repose sur les trois domaines que nous ciblons : affectation rigoureuse des ressources, solide gestion des risques et structure de capital efficace. Nous avons continué d'enregistrer un solide flux de trésorerie disponible, générant environ 8.5 milliards d'USD. Par conséquent, cette année, nous avons progressé considérablement dans notre démarche de désendettement. La dette brute a été réduite de 8.9 milliards d'USD pour atteindre 79.9 milliards d'USD, ce qui se traduit par un endettement net de 69.7 milliards d'USD au 31 décembre 2022 par rapport à 76.2 milliards d'USD au 31 décembre 2021.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires, diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par notre direction pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. Nous pensons que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par notre direction pour évaluer notre progression vers le désendettement, notre ratio endettement net/EBITDA normalisé optimal étant d'environ 2x.

Notre endettement net a diminué de 6.5 milliards d'USD au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021. Hormis des résultats opérationnels nets de dépenses d'investissement, l'endettement net a été essentiellement impacté par le paiement d'intérêts et d'impôts (hausse de l'endettement net de 6.1 milliards d'USD), les versements de dividende aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (hausse de l'endettement net de 2.4 milliards d'USD) et l'effet de change sur l'endettement net (baisse de l'endettement net de 1.5 milliard d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé a diminué de 3.96x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2021 à 3.51x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2022. Notre structure de capital optimale est un ratio endettement net/EBITDA normalisé d'environ 2x et nous continuerons de gérer de manière proactive notre portefeuille de dettes.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de nos capitaux propres au 31 décembre 2022 s'élevaient à 73 398 millions d'USD, par rapport à 68 669 millions d'USD au 31 décembre 2021. La hausse nette des capitaux propres est liée au bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres, partiellement atténuée par des pertes nettes de change résultant de la conversion d'activités à l'étranger essentiellement dues à l'effet combiné de l'affaiblissement des taux de change à la clôture du peso argentin, du yuan chinois, du peso colombien, de l'euro et du rand sud-africain, qui a entraîné un écart de conversion de devises de 1 123 millions d'USD au 31 décembre 2022 (diminution des capitaux propres).

Des informations détaillées sur les prêts et emprunts portant intérêts, les calendriers de remboursement et le risque de liquidité sont présentées à l'Annexe 22 *Emprunts portant intérêts* et à l'Annexe 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Au 31 décembre 2022, la note de crédit attribuée à la société par Standard & Poor's était BBB+ pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective positive, et la note de crédit attribuée à la société par Moody's Investors Service était Baa1 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective positive.

Recherche et développement

En tant qu'entreprise particulièrement orientée vers l'innovation, nous accordons une grande importance à la recherche et au développement (R&D). En 2022, nous avons investi 268 millions d'USD dans la recherche et le développement (2021 : 298 millions d'USD). Cet investissement a été consacré notamment aux innovations en termes de produits, aux études de marché ainsi qu'à l'optimisation des processus et au développement des produits.

La R&D dans le domaine de l'innovation des produits couvre les innovations en matière de liquide, d'emballage et de tirage. L'innovation produits consiste en innovations révolutionnaires, en innovations d'amélioration et en rénovations. L'objectif principal du processus d'innovation est d'offrir aux consommateurs de meilleurs produits et expériences. Cela implique de lancer de nouveaux liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits de tirage offrant une meilleure expérience pour le consommateur et une meilleure performance en termes de résultats de produits, en augmentant notre compétitivité sur les marchés pertinents. Vu que les consommateurs comparent les produits et les expériences proposés parmi des catégories de boissons très diverses et vu l'offre croissante de boissons, nos initiatives de recherche et de développement nécessitent également de comprendre les forces et faiblesses des autres catégories de boisson, de cibler des opportunités pour la bière et de développer des solutions (produits) pour les consommateurs qui répondent mieux à leurs besoins et améliorent les expériences. Cela requiert de comprendre les émotions et les attentes des consommateurs. L'expérience sensorielle, la premiumisation, la commodité, la durabilité et le design jouent tous un rôle clé dans nos efforts en matière de R&D.

La R&D dans le domaine de l'optimisation des processus cible principalement l'amélioration de la qualité, l'amélioration de l'efficacité, l'augmentation de la capacité (désengorgement des brasseries et résolution des problèmes de volume, tout en réduisant les dépenses d'investissement), et l'amélioration de l'efficacité. Les processus, matériaux et/ou équipements nouvellement développés sont documentés et intégrés aux meilleures pratiques, puis partagés dans toutes les zones de la société. Les projets en cours vont du maltage à la mise en bouteilles de produits finis.

Nos efforts en matière de R&D sont également orientés vers la réduction de l'empreinte carbone de nos activités et de nos emballages. Les projets concernant des innovations des processus qui réduisent l'énergie dans les étapes du processus de production, l'allègement des emballages, l'augmentation de la quantité de contenu recyclé et l'adoption croissante d'emballages consignés.

Dans le domaine de la biotechnologie, nos équipes R&D élaborent des solutions visant à surcycliser les flux de coproduits et à fournir des solutions protéiques grâce à la fermentation de précision.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la R&D. Nous cherchons à accroître sans cesse nos connaissances en collaborant avec des universités, des startups et des fournisseurs. Nous sommes persuadés que l'innovation ouverte peut répondre à l'évolution rapide des besoins et de l'environnement externe, et notre processus d'innovation est conçu pour créer un écosystème favorisant l'innovation.

Notre équipe R&D est étroitement liée aux priorités de l'entreprise et des zones d'activité, et approuve les concepts qui sont ensuite priorisés en vue de leur développement. Les équipes R&D investissent dans des projets stratégiques à court et à long terme pour la croissance future, le calendrier de lancement dépendant de la complexité et de l'ordre des priorités. Le lancement a généralement lieu au cours de l'année civile suivante, mais en même temps, de nouveaux concepts sont développés qui ne seront mis en œuvre que dans un horizon temporel allant de 2 à 5 ans.

Le Global Innovation & Technology Center (« GITeC »), situé à Leuven, accueille les équipes de développement des emballages, des produits et des processus, ainsi que des infrastructures telles que les laboratoires, la brasserie expérimentale et le laboratoire central européen, qui comprend également la division Sensory Analysis. En plus de GITeC, nous disposons également d'équipes de développement de produits, d'emballages et de processus dans chacune de nos zones géographiques, qui se concentrent sur les besoins à court terme de ces zones.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Les activités, la situation financière, et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été et pourraient continuer à être affectés négativement par les risques liés à la faiblesse et à l'incertitude économiques mondiales, régionales et locales, y compris ceux résultant d'un ralentissement économique, de l'inflation, de l'instabilité géopolitique (comme le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine), de l'augmentation des prix de l'énergie, de la pandémie de COVID-19, des changements dans les politiques gouvernementales et/ou de l'augmentation des taux d'intérêt. La consommation de bière et d'autres boissons alcoolisées et non alcoolisées dans de nombreuses juridictions où AB InBev exerce ses activités est étroitement liée aux conditions économiques générales et à l'évolution du revenu disponible. Des conditions macroéconomiques difficiles sur les marchés clés d'AB InBev ont affecté négativement la demande pour les produits d'AB InBev dans le passé et pourraient à l'avenir avoir un effet négatif important sur la demande pour les produits d'AB InBev, ce qui pourrait à son tour entraîner une baisse des revenus et des bénéfices. L'instabilité géopolitique actuelle et l'inflation soutenue (y compris en raison du conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine) ont entraîné une pression accrue sur la chaîne d'approvisionnement et une augmentation des coûts de l'énergie, ce qui pourrait faire augmenter les coûts de fabrication, de vente et de livraison des produits d'AB InBev. En cas d'inflation soutenue et élevée sur plusieurs de ses marchés clés, il pourrait être difficile pour AB InBev de gérer efficacement les augmentations de ses coûts et AB InBev pourrait ne pas être en mesure de répercuter ces coûts accrus sur ses clients. Une importante détérioration des conditions économiques pourrait également amener les fournisseurs, distributeurs et autres partenaires tiers d'AB InBev à rencontrer des difficultés financières ou opérationnelles qu'ils ne pourraient pas surmonter, ce qui compromettrait leur capacité à remplir leurs obligations envers AB InBev, auquel cas l'activité et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés de manière défavorable.

La poursuite ou l'aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité des marchés observés dans un passé récent pourrait avoir un effet négatif sur la capacité d'AB InBev à accéder à des capitaux, sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière ainsi que sur le prix de marché de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

Le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine a eu et peut continuer à avoir un effet négatif sur les activités, les performances financières et les résultats d'exploitation d'AB InBev. En mars 2022, AB InBev a annoncé renoncer à tous les avantages financiers liés aux activités de la *joint venture* AB InBev Efes en tant que partenaire minoritaire. En avril 2022, AB InBev a annoncé sa décision de vendre sa participation minoritaire dans la *joint venture* AB InBev Efes et être en pourparlers avec son partenaire, le brasseur turc Anadolu Efes, pour acquérir cette participation. En conséquence, AB InBev a décomptabilisé l'investissement dans AB InBev Efes et a déclaré une charge de dépréciation sans effet sur la trésorerie de 1.1 milliard d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées dans le cadre de l'annonce des résultats du premier trimestre. Toute cession potentielle de la participation minoritaire d'AB InBev dans la *joint venture* AB InBev Efes sera soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires en Russie et en Ukraine, et rien ne garantit que les approbations réglementaires nécessaires seront obtenues ou qu'AB InBev réussira à céder sa participation. Dans le cadre du conflit en cours, diverses autorités gouvernementales, y compris dans l'Union européenne et aux États-Unis, ont imposé des sanctions et d'autres mesures restrictives à l'encontre de la Russie, y compris des contrôles à l'exportation et des restrictions à l'exercice de certaines activités en Russie ou favorisant des entreprises russes. En raison du conflit et des réactions internationales qu'il a suscitées, les autorités russes ont également imposé diverses restrictions économiques et financières, notamment des contrôles des changes et des restrictions sur les transactions avec des parties non russes. La mise en œuvre ou l'extension de ces sanctions, restrictions commerciales, contrôles des exportations et des devises et autres mesures restrictives peuvent rendre difficile pour AB InBev la cession de sa participation minoritaire dans la *joint venture* AB InBev Efes et le rapatriement, ou le transfert, de liquidités de la Russie vers d'autres juridictions. Tout manquement aux sanctions et restrictions applicables pourrait exposer AB InBev à des sanctions réglementaires et à un risque réputationnel. Même si AB InBev a renoncé à tous les avantages financiers de la *joint venture* AB InBev Efes, ces développements ont eu, et peuvent continuer à avoir, un impact négatif sur les activités, les performances financières et les résultats d'exploitation de la société, et pourraient nuire à sa réputation.

En outre, le conflit a entraîné et pourrait continuer à entraîner la volatilité des marchés de l'énergie, des matières premières et des produits de base, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et de l'inflation, ce qui a affecté et pourrait continuer à affecter le prix et la disponibilité de certaines matières premières ou produits de base nécessaires aux produits d'AB InBev et pourrait nuire à ses opérations. Ces conséquences du conflit, et tout autre éventuelle conséquence, pourraient avoir pour effet d'accroître d'autres risques décrits dans le présent document, y compris, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, les effets négatifs sur les conditions économiques et politiques des principaux marchés d'AB InBev, la baisse des dépenses des consommateurs, le risque accru de cyberincidents ou d'autres perturbations des systèmes d'information d'AB InBev, les risques réputationnels et des restrictions commerciales supplémentaires, qui pourraient avoir un impact négatif important sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. L'incidence définitive de ces perturbations dépend également d'événements échappant à la connaissance ou au contrôle d'AB InBev, y compris la portée et la durée du conflit et les actions prises par des parties autres qu'AB InBev pour y répondre, et ne peut être prédite.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son état de situation financière lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en dollar américain pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Suite à la catégorisation de l'Argentine comme pays avec un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100% dans les résultats d'AB InBev pour le troisième trimestre de 2018, le pays est considéré comme une économie hyperinflationniste conformément aux normes IFRS (IAS 29), entraînant le retraitement de certains résultats sous une comptabilité d'hyperinflation. Si la situation économique ou politique en Argentine se détériore d'avantage, les activités d'Amérique Latine Sud peuvent être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu des nouvelles réglementations argentines en matière de change des devises, rapatriement d'exportations ou d'expropriation qui pourraient avoir un effet préjudiciable

sur la capacité d'AB InBev à accéder à des fonds d'Argentine ainsi que sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou de refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes. AB InBev s'est fortement endetté en concluant une facilité de crédit senior (senior credit facility) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. A court terme, la partie de l'état financier consolidé d'AB InBev représentée par de la dette devrait rester plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significatives pour AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités, (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix, la dislocation et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. Bien qu'AB InBev s'efforce d'allouer de manière dynamique son excédent de flux de trésorerie disponible afin d'équilibrer son endettement, de restituer des liquidités aux actionnaires et de procéder à des fusions et acquisitions sélectives, le niveau d'endettement de la société peut restreindre le montant des dividendes qu'elle peut verser.

En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou, en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien qu'AB InBev conclue des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son taux d'intérêt et également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations, en ce compris mais sans s'y limiter, les contrôles et restrictions monétaires, les principes comptables et l'illiquidité, l'inconvertibilité ou la non-transférabilité d'une monnaie donnée. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, y compris suite à l'instabilité géopolitique, aux pressions inflationnistes, aux fluctuations monétaires, à la pandémie de COVID-19, aux contraintes en matière d'approvisionnement et augmentations inattendues des droits douaniers sur ces matières premières et marchandises, comme l'aluminium, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement contre les risques de change et les changements dans les prix des marchandises. AB InBev a connu une hausse des coûts des produits de base, des matières premières et de la logistique au cours de 2022, qui pourrait se poursuivre. Les prix de l'énergie ont été soumis à une forte volatilité dans un passé récent, notamment en raison du conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine, et pourraient l'être à nouveau à l'avenir. Des prix de l'énergie élevés sur une période prolongée et des perturbations ou des contraintes affectant la disponibilité des services de transport pourraient impacter le prix ou la disponibilité des matières premières ou des produits de base nécessaires aux produits

d'AB InBev, et avoir un impact négatif sur les opérations d'AB InBev. AB InBev pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ses prix pour compenser ces coûts accrus ou d'augmenter ses prix sans subir une réduction des volumes, revenus et du bénéfice d'exploitation. Certaines opérations d'AB InBev dépendent de réseaux de distribution efficaces pour livrer ses produits aux consommateurs, et les distributeurs jouent un rôle important dans la distribution d'une proportion significative de bière et d'autres boissons. En général, les distributeurs achètent les produits d'AB InBev à AB InBev et les revendent ensuite soit à d'autres distributeurs soit à des points de vente. Ces distributeurs sont soit contrôlés par l'État, soit des distributeurs en gros privés mais indépendants, et rien ne garantit que ces distributeurs ne donneront pas la priorité aux concurrents d'AB InBev. En outre, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, ou toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou des grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés, pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière, ses boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses relatives à ces livraisons dans le futur.

La publicité négative entourant la société, ses activités, son personnel ou ses partenaires commerciaux, la perception par les consommateurs de la réponse de la société aux questions politiques et sociales ou aux événements catastrophiques, et les campagnes menées par des activistes, qu'elles soient justifiées ou non, associant la société, son personnel, sa chaîne d'approvisionnement ou ses partenaires commerciaux à un manquement à des normes éthiques, commerciales, environnementales, sociales et de gouvernance élevées ou à des problèmes liés au lieu de travail et aux droits de l'homme, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient avoir un impact négatif sur l'image de marque et la réputation de la société et pourraient faire baisser la demande pour ses produits, ce qui aurait un effet négatif sur ses activités. AB InBev a pris un certain nombre d'engagements en matière de respect des droits de l'homme, notamment en adhérant aux principes et orientations contenus dans les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, par le biais de ses politiques. Les allégations, même fausses, selon lesquelles la société ne respecte pas ses engagements ou le manquement réel ou perçu de ses fournisseurs ou autres partenaires commerciaux à se conformer aux lois ou réglementations applicables, aux lois sur le travail et le lieu de travail, y compris les lois sur le travail des enfants, ou leur abus réel ou perçu ou leur mauvaise utilisation des travailleurs migrants pourraient avoir un impact négatif sur la réputation globale et l'image de marque d'AB InBev. Les activités des partenaires promotionnels de la société qui nuisent à leur image publique ou à leur réputation pourraient également avoir un effet négatif sur la réputation ou l'image de marque d'AB InBev et pourraient faire baisser la demande pour les produits d'AB InBev, ce qui aurait un effet négatif sur ses activités.

En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en des associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, y compris des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec ses associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

AB InBev pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts avec ses filiales dont elle détient une participation majoritaire. Par exemple, un conflit d'intérêts pourrait survenir en cas de litige concernant une violation contractuelle présumée, ce qui pourrait avoir des répercussions significatives et négatives sur la situation financière d'AB InBev. Un conflit d'intérêts pourrait également survenir en raison d'un double rôle joué par des administrateurs d'AB InBev qui peuvent également être des managers ou des cadres supérieurs de la filiale. Malgré les politiques et les procédures visant à adresser la possibilité de tels conflits d'intérêts, AB InBev pourrait ne pas être en mesure de résoudre l'ensemble de ces conflits à des conditions favorables pour AB InBev.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. AB InBev ne peut effectuer de nouvelles transactions que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres entreprises ; toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel, entre autres, la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10% de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires ou d'autres sanctions.

Une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les activités et participations d'AB InBev sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, les risques financiers, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, le manque d'entretien des infrastructures publiques, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, les lois et politiques d'autonomisation, la corruption dans le milieu des affaires, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de manque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels AB InBev est actif. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière. De plus, la portée globale des activités d'AB InBev l'expose aux risques associés à la conduite d'opérations de façon globale, y compris les changements de droits douaniers. Le Bureau du représentant américain au commerce a imposé des droits de douane sur certaines importations aux Etats-Unis en provenance de Chine. Si des droits de douane significatifs ou autres restrictions sont imposées sur les importations en provenance de Chine ou si des mesures commerciales sont prises par la Chine à titre de représailles, les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés de façon significative et préjudiciable.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourraient imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourraient empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) ou produits dérivés ou différents de la bière (beyond beer products). Ces dernières années, de nombreuses industries ont été perturbées par des producteurs et des distributeurs non traditionnels, et dans de nombreux cas, par des concurrents uniquement numériques. L'activité d'AB InBev pourrait être affectée négativement si elle n'est pas en mesure d'anticiper l'évolution de la préférence des consommateurs pour

ces plates-formes. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'AB InBev.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines assurances « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et, en cas de contamination ou de défaut, les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Ces dernières années, l'industrie des boissons non alcoolisées et alcoolisées a fait l'objet d'une attention publique et politique. Cette attention résulte d'une tendance croissante en matière de santé et de bien-être. Malgré les progrès réalisés dans le cadre des objectifs d'AB InBev en matière de consommation intelligente d'alcool, AB InBev peut faire l'objet de critiques et connaître une augmentation du nombre de publications et d'études débattant de ses efforts pour réduire la consommation nocive d'alcool, car les défenseurs de cette cause tentent de façonner les débats publics. AB InBev peut également être soumis à des lois et réglementations visant à réduire l'accessibilité financière ou la disponibilité de la bière sur certains de ses marchés. Des restrictions réglementaires supplémentaires sur les activités d'AB InBev, telles que celles concernant l'âge minimum légal de consommation d'alcool, l'étiquetage des produits, les heures d'ouverture ou les activités de marketing, pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et créer une tendance à s'éloigner de sa consommation, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures judiciaires et de plaintes, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 29 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés de 2022.

AB InBev pourrait encourir des coûts importants en raison du respect, de la violation ou de la responsabilité en vertu de diverses réglementations qui régissent les activités d'AB InBev ou les activités de ses tiers licenciés, y compris les lois sur la protection des données personnelles telles que le règlement général sur la protection des données adopté dans l'Union européenne, le California Consumer Privacy Act, la loi sur la protection des informations personnelles de la République populaire de Chine et la loi générale sur la protection des données personnelles adoptée par le Brésil.

AB InBev peut subir des changements défavorables en termes de régime fiscal, ce qui représente une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers d'autres catégories de boissons, y compris les produits alcoolisés non enregistrés ou informels, ce qui pourrait négativement impacter les résultats financiers d'AB InBev ainsi que ses résultats d'exploitation. Le fait d'imposer des prix minimums constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées (y compris les changements potentiels au Brésil). Par exemple, en réponse à la globalisation et à la numérisation croissantes du commerce et des affaires, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) a travaillé sur une réforme de la fiscalité internationale dans le prolongement de son projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. L'initiative de réforme repose sur une approche à deux piliers : le premier pilier, qui est axé sur la réaffectation de certains bénéfices imposables des entreprises multinationales vers les marchés où se trouvent les consommateurs; et le deuxième pilier, qui est axé sur l'établissement d'un taux minimal mondial d'imposition des sociétés. En juin 2021, les ministres des finances des pays du G7 ont annoncé un accord sur les principes de l'approche à deux piliers. Par la suite, en octobre 2021, le Cadre inclusif OCDE/G20 a annoncé que 136 pays et juridictions ont rejoint l'accord sur l'approche à deux piliers, y compris l'établissement d'un taux minimum mondial d'imposition des sociétés de 15 %. En décembre 2021, l'OCDE a publié des règles détaillées pour faciliter la mise en œuvre du deuxième pilier et en décembre 2022, le Conseil de l'UE a annoncé que les États membres de l'UE étaient parvenus à un accord pour mettre en œuvre la composante de l'impôt minimum (deuxième pilier) de l'initiative mondiale de réforme fiscale internationale de l'OCDE à compter du 1er janvier 2024. Les États membres de l'UE sont désormais tenus d'adopter ces nouvelles règles dans leur législation nationale au plus tard le 31 décembre 2023. En outre, le 16 août 2022, le président américain Joe Biden a approuvé la loi sur la réduction de l'inflation (IRA), en vertu de laquelle les entreprises américaines qui déclarent plus d'un milliard de dollars de bénéfices aux actionnaires sont soumises à un impôt minimum de 15 % sur la base du revenu comptable. Des

changements de traités fiscaux, l'introduction de nouvelles dispositions légales ou la mise à jour de législations existantes de pays dans lesquels AB InBev opère, ou des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante résultant de ces initiatives de réforme fiscale de l'OCDE, de l'IRA ou de propositions similaires pourraient générer des impôts additionnels et augmenter la complexité, la charge et le coût du respect des obligations fiscales dans les pays où nous menons nos activités.

Les dispositions légales relatives à la concurrence et au contrôle des concentrations, et toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter négativement les activités d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, en rapport avec les acquisitions passées d'AB InBev, différentes autorités réglementaires ont imposé (et peuvent imposer dans le futur) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. En outre, ces conditions pourraient diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite à ces opérations futures.

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays émergents qui, en raison d'instabilité politique et économique, d'un manque de systèmes juridiques bien développés et de milieux d'affaires potentiellement corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anti-corruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Des réglementations nouvelles ou étendues en matière de contrôle des exportations, des sanctions économiques, des embargos ou d'autres formes de restrictions commerciales imposées à la Russie, à la Syrie, à Cuba, à l'Iran ou à d'autres pays dans lesquels AB InBev ou ses associés exercent leurs activités pourraient freiner les activités existantes d'AB InBev et résulter en d'importantes difficultés économiques dans ces régions, pouvant avoir un effet négatif sur les activités d'AB InBev et sur celles de ses associés, et pourrait entraîner des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels ou des investissements dans les associés.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba par le biais d'une filiale soient quantitativement non significatives, la réputation commerciale globale de la société pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des États-Unis ou suite à l'implication de sa filiale dans des procédures judiciaires relatives à ses opérations à Cuba. Si les investisseurs décidaient de liquider ou de céder autrement leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, le Titre III de la législation américaine connue comme la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis.

En raison de l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton, AB InBev pourrait être exposée à des litiges potentiels aux États-Unis à partir du 2 mai 2019, y compris les réclamations accumulées pendant la suspension antérieure du Titre III de la loi Helms-Burton. AB InBev a reçu des notifications de réclamations prétendant être faite en vertu de la loi Helms-Burton. Il n'est pas clair comment l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton affectera l'exposition d'AB InBev aux litiges américains en ce qui concerne cette notification de réclamation.

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses marques, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre les activités de marketing d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev peut ne pas être en mesure de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à développer son activité.

Si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels pourraient devoir être supportées dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir dès lors un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. En outre, les comportements sociaux, les préférences des clients et le sentiment des investisseurs sont de plus en plus influencés par des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise ("ESG"), et par conséquent AB InBev peut être confronté à des pressions de la part de ses actionnaires, des régulateurs, des fournisseurs, des clients ou des consommateurs pour répondre aux préoccupations liées à l'ESG, qui peuvent obliger l'entreprise à supporter des coûts accrus et l'exposer à une enquête réglementaire ou à une action en justice. Si AB InBev ne parvient pas à atteindre ses objectifs de développement durable pour 2025 ou son ambition de parvenir à des émissions nettes nulles dans l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2040, pour quelque raison que ce soit, sa réputation globale pourrait en souffrir. De plus, la raréfaction de l'eau ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacité qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. Les attentes du public en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adoption potentielle d'exigences légales et réglementaires visant à lutter contre le changement climatique et à accroître les informations relatives aux questions d'ESG, y compris le changement climatique et les efforts d'atténuation, ainsi que les normes disparates et en constante évolution pour l'identification, la mesure et la communication des paramètres ESG peuvent obliger l'entreprise à supporter des coûts accrus, à réaliser des investissements supplémentaires et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques et de nouveaux processus de communication, et peuvent alourdir la charge et les risques liés à la conformité de l'entreprise. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché des droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique en raison de différends concernant des conventions collectives du travail en vigueur avec les syndicats, dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives ou en raison de difficultés financières de ses fournisseurs. Un arrêt de travail ou un ralentissement sur les sites de travail d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières et des produits de base provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolus, y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information et de l'exploitation, des réseaux et des services pour soutenir une ses processus et activités commerciales, y compris l'approvisionnement et la chaîne d'approvisionnement, les ventes, la gestion des ressources humaines, la fabrication, la distribution et la commercialisation, et se repose sur des systèmes d'information, en ce compris par le biais de services opérés ou maintenus par des tiers, pour collecter, traiter, transmettre et archiver des informations électroniques, y compris, mais non-exclusivement, les informations sensibles, confidentielles ou personnelles des clients et des consommateurs. L'intégration du commerce électronique, de la fintech et de la vente directe dans les opérations d'AB InBev et leur contribution d'importance croissante dans les revenus de l'entreprise et dans les ventes, a augmenté la quantité d'informations qu'AB InBev traite et conserve, augmentent par la même occasion son exposition potentielle à un incident de sécurité. Les systèmes d'information des partenaires tiers d'AB InBev, y compris les fournisseurs et les distributeurs, sont également exposés à des incidents de cybersécurité qui peuvent compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de leurs systèmes d'information et entraîner un accès non autorisé aux données sensibles d'AB InBev ou de ses clients. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour minimiser la probabilité et l'impact de tels incidents de cybersécurité et perturbations des systèmes d'information, de tels incidents pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev ou sur sa capacité à remplir ses obligations contractuelles, et l'exposer à des actions en justice ou à des sanctions réglementaires. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données

confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie, ou pourrait exposer AB InBev ou ses clients à un risque de perte ou d'usage abusif d'information. De façon générale, des ruptures technologiques peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés négativement par des catastrophes naturelles, sociales, techniques, physiques ou autres, y compris des crises de santé publique et des pandémies mondiales. Les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été affectés négativement par la mise en œuvre des restrictions COVID-19 au cours des dernières années. Bien que la plupart des pays du monde aient supprimé ou réduit les restrictions mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19, la mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 peut continuer à avoir un impact sur la situation financière et les opérations de la société dépend de facteurs échappant au contrôle d'AB InBev. L'émergence de nouvelles variantes peut entraîner de nouvelles restrictions dans les régions et les pays où AB InBev opère, conduire à une plus grande incertitude économique et accroître bon nombre des autres risques décrits dans le présent document.

AB InBev pourrait ne pas être en mesure de recruter ou de conserver le personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber l'activité d'AB InBev et avoir un effet matériel défavorable sur la situation financière d'AB InBev, son résultat d'exploitation et sa position concurrentielle.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

Risques provenant d'instruments financiers

La note 27 des états financiers consolidés de 2022 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition aux risques financiers de l'entreprise et ses politiques de gestion des risques.

Evénements survenus après la date de clôture

Veillez vous référer à la Note 32 *Evénements survenus après la date de clôture* des états financiers consolidés.

Gouvernance d'entreprise

Pour toute information relative à la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer à la section Gouvernance d'entreprise, qui fait partie intégrante de notre rapport annuel.

Mise à jour de la présentation pour 2023

A partir du 1er janvier 2023, les gains/(pertes) évalué(e)s à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions seront rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. Par conséquent, nous cesserons de publier notre Bénéfice normalisé par action (BPA normalisé) en tant qu'indicateur distinct.

Déclaration du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AB InBev SA/NV atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine de la situation financière, des résultats de la société et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Rapport du commissaire



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE ANHEUSER-BUSCH INBEV NV/SA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Anheuser-Busch InBev NV/SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à USD 212 943 millions et d'un compte de résultats consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice de USD 7 597 millions.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'appliquées en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance. Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Point clé de l'audit	Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit
<p>Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée – Test de dépréciation</p> <p>Comme décrit dans les notes annexes 4, 14 et 15 aux états financiers consolidés, la société a comptabilisé au 31 décembre 2022 un goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée pour un montant de \$ 113 010 millions et \$ 37 652 millions.</p> <p>Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable.</p> <p>Les tests de dépréciation ont été réalisés en conformité à la norme IAS 36, dans laquelle le management applique une approche de flux de trésorerie actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour les unités génératrices de trésorerie montrant un coefficient de capital investi sur EBITDA supérieur à 9x, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour les autres unités génératrices de trésorerie.</p> <p>La société utilise un plan stratégique reposant sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant le fonds de roulement.</p> <p>Les projections du management en matière de trésorerie se fondent sur des jugements et des hypothèses importants, comme le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance perpétuel.</p> <p>Les principales raisons pour lesquelles nous considérons que la mise en œuvre de procédures relatives à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) le niveau élevé de jugement et de subjectivité requis par le réviseur lors de l'application des procédures relatives à l'évaluation des unités génératrices de trésorerie, en raison de la part importante de jugement requis par la direction lors de l'élaboration de cette estimation; (ii) les travaux d'audit ont impliqué le recours à des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées dans le cadre de l'évaluation des éléments probants recueillis par le biais de ces procédures; et (iii) l'ampleur des travaux d'audit nécessaires pour évaluer les hypothèses importantes relatives à l'estimation, comme le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance perpétuel. 	<p>À cet égard, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants recueillis en vue de former notre opinion générale sur les états financiers consolidés.</p> <p>Ces procédures comprenaient la vérification de l'efficacité des contrôles relatifs aux tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée effectués par la direction, y compris les contrôles au niveau de l'évaluation des unités génératrices de trésorerie de la société.</p> <p>Ces procédures comprenaient aussi, entre autres, la vérification du processus appliqué par la direction pour élaborer les estimations de la juste valeur; l'évaluation de la pertinence du modèle d'actualisation des flux de trésorerie; la vérification de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la pertinence des données sous-jacentes utilisées dans les modèles; et avec l'assistance des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées, l'évaluation des hypothèses importantes utilisées par la direction, comme le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance perpétuel.</p> <p>Pour évaluer les hypothèses utilisées par la direction, nous avons déterminé leur caractère raisonnable compte tenu</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) des performances actuelles et passées de l'unité génératrice de trésorerie, (ii) de la cohérence avec les données externes du marché et du secteur, (iii) de la cohérence de ces hypothèses avec les éléments probants recueillis dans d'autres domaines de l'audit et (iv) de l'analyse des sensibilités dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie de la société.
<p>Point clé de l'audit</p>	<p>Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit</p>
<p>Provisions pour positions fiscales incertaines</p> <p>Comme décrit dans les notes annexes 4 et 29 aux états financiers consolidés, un jugement important intervient de la part du management dans la détermination de la provision pour impôts sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la date de clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, du fait de leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. Les hypothèses d'une résolution favorable de ces affaires sont prises en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers consolidés.</p>	<p>À cet égard, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants recueillis en vue de former notre opinion sur l'image fidèle des états financiers consolidés.</p> <p>Ces procédures comprenaient la vérification de l'efficacité des contrôles relatifs à l'exhaustivité des positions fiscales incertaines, et des contrôles portant sur l'évaluation du passif.</p> <p>Ces procédures comprenaient aussi, entre autres,</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) la vérification des informations utilisées dans le cadre du calcul des provisions pour charges fiscales, notamment les accords interentreprises, les positions internationales, fédérales et étatiques concernant le dépôt des documents fiscaux et des déclarations fiscales définitives correspondantes;

<p>Les principales raisons pour lesquelles nous considérons que l'exécution des procédures relatives aux positions fiscales incertaines constituent un point clé de l'audit sont les suivantes:</p> <p>(i) le niveau élevé de jugement et de subjectivité requis par le réviseur lors de l'application des procédures relatives aux positions fiscales incertaines, en raison de la part importante de jugement requise par la direction lors de l'élaboration de cette estimation, notamment un niveau élevé d'incertitude de l'estimation en raison de lois fiscales nombreuses et complexes, la fréquence des contrôles fiscaux et le temps considérable nécessaire à l'aboutissement des enquêtes et négociations auprès des administrations fiscales locales faisant suite à ces contrôles;</p> <p>(ii) l'intervention de professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées dans le cadre de l'évaluation des éléments probants recueillis par le biais de ces procédures.</p>	<p>(ii) la vérification du calcul de la provision pour charges fiscales par juridiction, notamment l'évaluation par la direction des mérites techniques des positions fiscales et les estimations du montant de l'avantage fiscal prévu;</p> <p>(iii) la vérification de l'exhaustivité de l'évaluation, par la direction, de l'identification des positions fiscales incertaines et de leurs résultats possibles; et</p> <p>(iv) l'évaluation du statut et des résultats des contrôles fiscaux par les administrations fiscales compétentes.</p> <p>Nous avons fait appel à des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées dans le cadre de l'évaluation de l'exhaustivité et de la mesure des positions fiscales incertaines de la société, notamment la détermination du caractère raisonnable de l'appréciation par la direction de la probabilité de perte relatif aux positions fiscales et l'application de la législation fiscale pertinente.</p>
--	---

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne. Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion [qui fait partie de la section "2021 AB InBev Environmental, Social & Governance Report". Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur le référentiel Global Reporting Initiative Standards (GRI) et des mesures de durabilité relevant des Nations Unies. Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au référentiel mentionné dans le rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »). L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel. Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Anheuser-Busch InBev SA au 31 Décembre 2022 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 1er mars 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

Koen Hens
Réviseur d'Entreprises

Comptes annuels consolidés

Compte de résultats consolidé

Pour la période se terminant le 31 décembre Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD	Annexes	2022	2021 ¹
Produits		57 786	54 304
Coûts des ventes		(26 305)	(23 097)
Marge brute		31 481	31 207
Frais de distribution		(6 389)	(5 889)
Frais commerciaux et de marketing		(6 752)	(7 292)
Frais administratifs		(4 414)	(4 394)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	841	805
Bénéfice d'exploitation avant éléments non sous-jacents		14 768	14 438
Éléments non sous-jacents au-dessus du bénéfice d'exploitation	8	(251)	(614)
Bénéfice d'exploitation		14 517	13 824
Coûts financiers	11	(5 792)	(5 234)
Produits financiers	11	1 146	431
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	11	498	(806)
Produits/(coûts) financiers nets		(4 148)	(5 609)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	299	248
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	8 / 16	(1 143)	-
Bénéfice avant impôts		9 524	8 463
Impôts sur le résultat	12	(1 928)	(2 350)
Bénéfice de l'exercice		7 597	6 114
Bénéfice de l'exercice attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		5 969	4 670
Participations ne donnant pas le contrôle		1 628	1 444
Bénéfice de base par action	21	2.97	2.33
Bénéfice dilué par action	21	2.91	2.28
Bénéfice de base par action avant éléments non sous-jacents ²	21	3.21	2.85
Bénéfice dilué par action avant éléments non sous-jacents ²	21	3.15	2.80
Bénéfice sous-jacent par action ²	21	3.03	2.88

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

² Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non sous-jacents, ainsi que le bénéfice sous-jacent par action, ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 21 *Modifications des capitaux propres et bénéfice par action* pour de plus amples informations.

État consolidé du résultat global

Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2022	2021
Bénéfice de l'exercice		7 597	6 114
Autres éléments du résultat global: éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultats			
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	21	519	504
		519	504
Autres éléments du résultat global: éléments qui pourraient être reclassés au compte de résultats			
Écarts de conversion des activités étrangères	21	(1 298)	(4 681)
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net		(173)	156
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisées en capitaux propres		183	1 060
Couvertures des flux de trésorerie reclassés des capitaux propres au compte de résultats		(546)	(920)
		(1 834)	(4 385)
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt		(1 315)	(3 881)
Résultat global total		6 283	2 233
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		4 994	934
Participations ne donnant pas le contrôle		1 289	1 299

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Millions d'USD	Annexes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	13	26 671	26 678
Goodwill	14	113 010	115 796
Immobilisations incorporelles	15	40 209	40 430
Participations dans des entreprises associées	16	4 656	5 874
Placements	20	175	161
Actifs d'impôts différés	17	2 300	1 969
Pensions et obligations similaires	23	11	5
Impôts sur le résultat à récupérer		883	1 137
Dérivés	27	60	48
Créances commerciales et autres créances	19	1 782	1 580
Total actifs non-courants		189 757	193 678
Actifs courants			
Placements	20	97	374
Stocks	18	6 612	5 399
Impôts sur le résultat à récupérer		813	381
Dérivés	27	331	621
Créances commerciales et autres créances	19	5 330	5 046
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	9 973	12 097
Actifs détenus en vue de la vente		30	30
Total actifs courants		23 186	23 949
Total de l'actif		212 943	217 627
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital souscrit	21	1 736	1 736
Primes d'émission		17 620	17 620
Réserves		15 218	15 431
Résultats reportés		38 823	33 882
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		73 398	68 669
Participations ne donnant pas le contrôle	30	10 880	10 671
Total capitaux propres		84 278	79 340
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	22	78 880	87 369
Pensions et obligations similaires	23	1 534	2 261
Passifs d'impôts différés	17	11 818	12 204
Impôts sur le résultat à payer		610	726
Dérivés	27	184	100
Dettes commerciales et autres dettes	26	859	1 008
Provisions	25	396	436
Total dettes non-courantes		94 282	104 104
Dettes courantes			
Découverts bancaires	20	83	53
Emprunts portant intérêts	22	1 029	1 408
Impôts sur le résultat à payer		1 438	1 334
Dérivés	27	5 308	5 786
Dettes commerciales et autres dettes	26	26 349	25 434
Provisions	25	176	169
Total dettes courantes		34 383	34 184
Total des capitaux propres et du passif		212 943	217 627

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Millions d'USD	Annexes	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves ¹	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Au 1er janvier 2021		1 736	17 620	(4 911)	53 550	(30 841)	30 870	68 024	10 327	78 351
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	-	-	4 670	4 670	1 444	6 114
Autres éléments du résultat global ¹	21	-	-	-	-	(3 736)	-	(3 736)	(145)	(3 881)
Résultat global total		-	-	-	-	(3 736)	4 670	934	1 299	2 233
Dividendes		-	-	-	-	-	(1 139)	(1 139)	(1 112)	(2 251)
Actions propres		-	-	917	-	-	(836)	81	-	81
Paiements fondés sur des actions	24	-	-	-	451	-	-	451	28	478
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	231	231	143	374
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	86	86	(14)	73
Au 31 décembre 2021		1 736	17 620	(3 994)	54 001	(34 577)	33 882	68 669	10 671	79 340

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Millions d'USD	Annexes	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Au 1er janvier 2022		1 736	17 620	(3 994)	54 001	(34 577)	33 882	68 669	10 671	79 340
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	-	-	5 969	5 969	1 628	7 597
Autres éléments du résultat global	21	-	-	-	-	(976)	-	(976)	(339)	(1 315)
Résultat global total		-	-	-	-	(976)	5 969	4 994	1 289	6 283
Dividendes		-	-	-	-	-	(1 198)	(1 198)	(1 355)	(2 553)
Actions propres		-	-	289	-	-	(193)	95	-	95
Paiements fondés sur des actions	24	-	-	-	477	-	-	477	20	497
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	380	380	236	616
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	(18)	(18)	19	1
Au 31 décembre 2022		1 736	17 620	(3 706)	54 477	(35 553)	38 823	73 398	10 880	84 278

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2022	2021 ¹
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Bénéfice de la période		7 597	6 114
Amortissements et dépréciations	10	5 078	5 052
(Produits)/coûts financiers nets	11	4 148	5 609
Paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	24	448	510
Impôts sur le résultat	12	1 928	2 350
Autres éléments non décaissés		(102)	(581)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	844	(248)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions		19 941	18 806
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(48)	164
Diminution/(augmentation) des stocks		(1 547)	(1 232)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		1 249	3 527
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(351)	(375)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		19 244	20 890
Intérêts payés		(4 133)	(3 987)
Intérêts reçus		611	200
Dividendes reçus		158	106
Impôts sur le résultat payés		(2 582)	(2 410)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		13 298	14 799
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13/15	(5 160)	(5 640)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		322	142
Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise	6	(70)	(444)
Cession/(acquisition) d'autres actifs		288	65
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(4 620)	(5 878)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas de contrôle	21	(20)	-
Emissions d'emprunts	22	91	454
Remboursement d'emprunts	22	(7 265)	(8 965)
Autres produits/(charges) financiers nets autres qu'intérêts		(374)	(192)
Paiements en vertu des contrats de location		(610)	(531)
Dividendes payés		(2 442)	(2 364)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(10 620)	(11 598)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(1 942)	(2 677)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		12 043	15 247
Effet de la variation des taux de change		(211)	(526)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	20	9 890	12 043

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Notes annexes aux états financiers consolidés

	Note
Présentation de l'entreprise	1
Déclaration de conformité	2
Résumé des principales méthodes comptables	3
Utilisation d'estimations et de jugements	4
Information sectorielle	5
Acquisitions et cessions de filiales	6
Autres produits/(charges) d'exploitation	7
Eléments non sous-jacents	8
Charges salariales et autres avantages sociaux	9
Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	10
Charges et produits financiers	11
Impôts sur le résultat	12
Immobilisations corporelles	13
Goodwill	14
Immobilisations incorporelles	15
Participations dans des entreprises associées	16
Actifs et passifs d'impôts différés	17
Stocks	18
Créances commerciales et autres créances	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie et Placements	20
Modifications des capitaux propres et bénéfice par action	21
Emprunts portant intérêts	22
Pensions et obligations similaires	23
Paiements fondés sur des actions	24
Provisions	25
Dettes commerciales et autres dettes	26
Risques provenant d'instruments financiers	27
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie	28
Passifs éventuels	29
Participations ne donnant pas le contrôle	30
Parties liées	31
Événements survenus après la date de clôture	32
Entreprises appartenant à AB InBev	33

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE: BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra®; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castel®, Castel Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 167 000 collègues basés dans presque 50 pays de par le monde. Les produits rapportés par AB InBev en 2022 s'élevaient à 57.8 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour la période se clôturant le 31 décembre 2022 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des entreprises communes et coentreprises.

Le conseil d'administration du 1er mars 2023 a approuvé la publication des états financiers consolidés.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (« IASB »), et en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne (collectivement « IFRS »). AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2022 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme, par l'entreprise et par ses filiales, à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

(A) BASE DE PREPARATION ET D'EVALUATION

Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Lorsque les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

(B) MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD et a été arrondie au million le plus proche. Depuis 2009, suite au regroupement avec Anheuser-Bush, l'entreprise a changé la monnaie de présentation des états financiers consolidés qui était l'euro pour l'USD afin d'assurer un meilleur alignement de la monnaie de présentation à la principale monnaie opérationnelle et à la performance financière sous-jacente d'AB InBev. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

(C) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités contrôlées par AB InBev. AB InBev contrôle une entité quand il est exposé à ou quand il a des droits sur des rendements variables de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Le contrôle est présumé, lorsqu'AB InBev détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation

n'entraîne pas le contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse d'exister. Le revenu global total des filiales est attribué aux détenteurs de l'entreprise et aux participations ne donnant pas le contrôle même en cas de solde déficitaire.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas lorsqu'AB InBev détient entre 20% et 50% des droits de vote. Une coentreprise est une entité dans laquelle AB InBev exerce un contrôle conjoint et a des droits sur une quote-part des actifs nets de la coentreprise, plutôt que des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, à partir du moment où l'influence notable ou la coentreprise démarre jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées ou des coentreprises excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements juridiques ou implicites d'AB InBev au nom de ses entreprises associées ou des coentreprises.

Lorsqu'AB InBev a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en vertu d'un accord de partenariat, cela constitue une activité conjointe. AB InBev comptabilise sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges à partir du moment où l'activité conjointe démarre jusqu'à la date où elle se termine.

Les états financiers des filiales de l'entreprise, des coentreprises, des activités conjointes et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Dans le cas exceptionnel où les états financiers d'une filiale, d'une coentreprise, d'une activité commune ou d'une entreprise associée sont préparés à une date différente de celle d'AB InBev des retraitements sont effectués pour tenir compte des effets de transactions ou événements significatifs se produisant entre la date d'établissement de leurs états financiers et celle des états financiers d'AB InBev. Dans tous les cas, la différence entre la date d'établissement des états financiers des filiales, des coentreprises, des activités conjointes, des entreprises associées et celle d'AB InBev n'excède pas 3 mois. Les résultats des entreprises associées Anadolu Efes et Castel sont comptabilisés avec un décalage de 3 mois. Par conséquent, des estimations sont faites pour refléter la part d'AB InBev dans le résultat de ces entreprises associées pour le dernier trimestre. Ces estimations sont réexaminées au besoin.

Les transactions réalisées avec des participations ne donnant pas le contrôle sont traitées de la même manière que des transactions réalisées avec les porteurs de capitaux propres de l'entreprise. Pour les acquisitions effectuées avec des participations ne donnant pas le contrôle, tout écart entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisé dans les capitaux propres. En cas de cession ne se traduisant pas par la perte de contrôle à des participations ne donnant pas le contrôle, les profits ou pertes de cession sont également comptabilisés en capitaux propres.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés. Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entités contrôlées en commun, des activités conjointes et des entreprises associées sont éliminés à hauteur des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sous réserve qu'elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées en commun, activités conjointes et entreprises associées du groupe est fournie en Note 33 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

(D) RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Un certain nombre d'amendements aux normes qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2022 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

(E) MONNAIES ÉTRANGÈRES

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyperinflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de la clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

Information financière dans les économies hyperinflationnistes

En mai 2018, le peso argentin a subi une sévère dévaluation causant une inflation cumulée sur trois ans de l'Argentine supérieure à 100%, ce qui impose l'obligation de passer à un traitement comptable de l'hyperinflation depuis 2018, selon la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

Selon IAS 29, les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique, les capitaux propres et le compte de résultats des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat de la devise locale en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période. Par conséquent, l'état de la situation financière et les résultats nets des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont présentés en unité de mesure en cours à la fin de l'exercice.

Les résultats de 2022, retraités sur base du pouvoir d'achat, ont été convertis au taux de change de clôture de décembre 2022 de 177.131872 pesos argentins par dollar US (les résultats de 2021 ont été convertis à un taux de 102.749214 pesos argentins par dollar US).

Taux de change

Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont:

1 USD est égal à:	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Peso argentin	177.131872	102.749214	-	-
Réal brésilien	5.217705	5.580497	5.164428	5.368651
Dollar canadien	1.353834	1.270792	1.297354	1.249693
Peso colombien	4 807.99	3 977.14	4 211.36	3 741.19
Yuan chinois	6.898736	6.352382	6.661729	6.456753
Euro	0.937559	0.882924	0.951768	0.841767
Peso mexicain	19.361452	20.583378	20.123646	20.339905
Livre sterling	0.831548	0.741903	0.811905	0.725564
Nuevo sol péruvien	3.820004	3.976006	3.845294	3.877055
Won sud-coréen	1 260.16	1 188.32	1 286.17	1 139.06
Rand sud-africain	16.968472	15.947907	16.392270	14.873785

(F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de Recherche et de développement

Les frais de recherche engagés dans le but de comprendre et d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques, sont comptabilisés en compte de résultats lorsque la charge est encourue.

Les frais de développement, relatifs aux activités de planification, de conception et d'amélioration du système de production ou de procédés nouveaux, sont repris à l'actif aux conditions que le produit ou le procédé soit réalisable techniquement et commercialement, que les avantages économiques soient probables, et que l'entreprise possède suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir méthodes comptables N).

Les amortissements liés aux immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont pris en charge dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais commerciaux et marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

Droits d'approvisionnement et de distribution

Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et un engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est un droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire. Les droits de distribution acquis sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur s'ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises. La charge d'amortissement liée aux droits d'approvisionnement et de distribution est incorporée dans les frais commerciaux et de marketing.

Marques

Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou des compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Logiciels

La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des frais de développement. Dans les autres cas, les frais sont pris directement en résultat. Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais commerciaux et marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les droits de sponsors multi-annuels acquis par l'entreprise. Ceux-ci sont initialement comptabilisés à la valeur actuelle des paiements futurs et par la suite évalués aux coûts diminués des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée, sauf s'il existe un projet d'arrêt de la marque. L'arrêt d'une marque se matérialise soit par sa vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev achète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser d'exploiter la marque ou en arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont généralement amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les marques sont considérées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir méthodes comptables N).

Plus et moins-values de cession

Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en autres produits et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues en compte de résultats dès que le contrôle est transféré à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

(G) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'entreprise applique la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué à la date de transfert comme la somme des justes valeurs des actifs, des passifs encourus, des capitaux propres émis. Les actifs et passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables repris ou supposés repris de l'entreprise acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition calculé par rapport aux intérêts de l'entreprise dans la juste valeur des actifs nets identifiables découlant de l'acquisition, est comptabilisé en goodwill.

L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux dettes supposées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management.

Les coûts d'acquisition sont passés en charge tel qu'engagés.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par AB InBev dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition ; tous gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultats.

(H) GOODWILL

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent versé sur les intérêts d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d'être déprécié (voir méthodes comptables N). Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale à laquelle il se rapporte et est converti en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu dans le compte de résultats comme l'exige l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. Les dépenses relatives aux goodwill générés en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

(I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur (voir méthodes comptables N). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en service pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex: taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les modes d'amortissement, la valeur résiduelle ainsi que de la durée d'utilité sont revues et ajustées chaque année si nécessaire.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif corporel sont incorporés au coût de l'actif.

Dépenses ultérieures

L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif bénéficieront à l'entreprise et que ce coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Amortissements

Le montant amortissable est le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles, si elles ne sont pas immatérielles, sont revues annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées correspondent aux durées attendues d'utilisation de l'actif par l'entreprise et peuvent varier suivant la zone géographique. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

Bâtiments industriels – Autres immeubles	20 - 50 ans
Matériel et outillage de fabrication:	
Matériel de fabrication	10 - 15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	5 - 7 ans
Emballages récupérables:	
Fûts	2 - 10 ans
Casiers	2 - 10 ans
Bouteilles	2 - 5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 - 10 ans

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière séparée dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée.

Plus et moins-values de cession

Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en tant qu'autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues au compte de résultats dès que le contrôle est transféré à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'immobilisation corporelle.

(J) CONTRATS DE LOCATION

L'entreprise en tant que preneur

L'entreprise évalue si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de début du contrat. L'entreprise comptabilise un droit d'utilisation et une dette de location correspondante à l'égard de tous les contrats de location en tant que preneur, à l'exception des contrats de location de courte durée (définis comme des contrats d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur. Pour ces contrats de location, l'entreprise comptabilise les paiements locatifs comme un coût opérationnel de façon linéaire sur la période de location, et les paiements pour ces contrats de location sont présentés en flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

La dette de location est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements locatifs qui ne sont pas encore payés à la date de début du contrat, actualisée en utilisant le taux implicite du contrat de location. Si ce taux n'est pas aisément déterminable, l'entreprise utilise son taux d'emprunt marginal spécifique au pays, à la durée et à la devise du contrat. De plus, lors du calcul de ces taux d'emprunt marginal, l'entreprise tient compte de ses récentes émissions d'emprunts ainsi que des données publiques pour des instruments financiers ayant des caractéristiques similaires.

Les paiements locatifs englobent les paiements fixes moins les avantages incitatifs à la location, les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux connu à la date de prise d'effet du contrat et les prix d'exercice d'une option d'achat ou les paiements d'options d'extension si l'entreprise est raisonnablement certaine d'exercer ces options. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de la dette de location et du droit d'utilisation, et sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle l'événement ou la condition déclenchant ces paiements se produit.

Une dette de location est réévaluée en cas de modification de la période de location, de modification d'un indice ou d'un taux utilisé dans le calcul des paiements locatifs ou lors d'une réévaluation de l'exercice d'une option de renouvellement et/ou d'une option d'achat. L'ajustement correspondant est affecté au droit d'utilisation associé.

Les droits d'utilisation comprennent le montant comptabilisé pour la dette de location correspondante, les paiements locatifs effectués au plus tard à la date de prise d'effet du contrat et les coûts directs initiaux. Par la suite, ils sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Les droits d'utilisation sont amortis à partir de la date de début du contrat sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou la durée du contrat de location, selon celle qui est la plus courte (voir les méthodes comptables I et N).

Dans l'état consolidé de la situation financière, la dette de location est incluse dans la rubrique « Emprunts portant intérêt » et les droits d'utilisation sont inclus dans la rubrique « Immobilisations corporelles ». De plus, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la part des paiements locatifs relative au capital est présentée dans les activités de financement et la composante intérêts est présentée dans les activités opérationnelles.

L'entreprise en tant que bailleur

Les contrats de location pour lesquels l'entreprise transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif au preneur sont considérés comme contrat de location-financement. Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont conservés par l'entreprise sont considérés comme contrat de location simple. Les produits de location sont inclus dans les autres produits d'exploitation de façon linéaire sur la période de location.

(K) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production comprend le coût des matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une allocation des frais généraux de production fixes et variables basée sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont dépréciés au cas par cas si la valeur de réalisation nette anticipée devient inférieure à la valeur comptable des stocks. Le calcul de la valeur de réalisation nette prend en considération des caractéristiques spécifiques à chaque catégorie de stock, telles que la date d'expiration, la durée de vie restante ou les indicateurs de rotation lente.

(L) CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

Les créances commerciales sont les sommes dues par les clients pour les biens vendus et les services rendus dans le cours normal des activités et sont généralement exigibles dans les 30 jours. Les créances commerciales sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie qui est inconditionnelle sauf si celles-ci contiennent une composante de financement importante, elles sont reconnues à une valeur ajustée de la valeur temps de l'argent. Le groupe détient des créances commerciales et autres créances afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et les évalue donc ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances commerciales et les autres créances sont comptabilisées au bilan au coût amorti diminué de réductions de valeur, le cas échéant. Pour déterminer le montant approprié de réduction de valeur, des facteurs comme par exemple des difficultés financières importantes de la part du débiteur, la probabilité que le débiteur fasse défaut, faillite ou subisse des procédures de redressement financier, ou bien des retards de paiement sont pris en considération.

Les autres créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur et ultérieurement évaluées au coût amorti. Les réductions de valeur et les résultats de change sont directement comptabilisés au compte de résultats.

(M) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes de trésorerie et les dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et facilement convertible en un montant de trésorerie. Ils sont comptabilisés pour leur valeur faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(N) PERTE DE VALEUR

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de reporting afin d'identifier des indices de perte de valeur. S'il y a un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. De plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (c'est-à-dire un pays ou un groupe de pays gérés comme un sous-groupe d'une région). Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultats.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs non-financiers est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font partie, est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'appréciation courante par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Ces calculs sont corroborés par des évaluations à base de multiples, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles sur la juste valeur.

Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont comptabilisées tout d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite en réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Reprise des pertes de valeur

Les actifs non financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une perte de valeur, sont examinés pour une éventuelle reprise de la perte de valeur à chaque date de clôture. Une perte de valeur d'un actif peut être reprise dans la limite de la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements) qu'il aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(O) ÉVALUATION A LA JUSTE VALEUR

Un certain nombre de méthodes comptables d'AB InBev et de notes exigent une évaluation à la juste valeur des éléments financiers et non- financiers.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Pour évaluer la juste valeur, AB InBev utilise le plus possible des données observables sur un marché. Les justes valeurs sont classées par catégorie de niveau dans la hiérarchie de juste valeur en fonction des données des techniques d'évaluation ci-dessous:

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2: données observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3: évaluation de la juste valeur intégrant des entrants significatifs basés sur des données de marché non observables.

Si les données utilisées pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif sont classées à des niveaux différents dans la hiérarchie des justes valeurs, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le groupe applique une évaluation à la juste valeur pour les instruments repris ci-dessous:

Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (par exemple les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées.

Placements en titres d'emprunt

Cette catégorie inclue les placements en titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur est évaluée en utilisant des données observables tels que des taux d'intérêt et des taux de change. Lorsqu'il s'agit d'instruments négociés en bourse, la juste valeur est déterminée par référence à des cours observables. Dans le cas où les titres d'emprunt ne sont pas négociés en bourse, la technique d'évaluation principale est l'actualisation des flux de trésorerie futurs. L'entreprise peut appliquer d'autres techniques d'évaluation ou une combinaison de techniques d'évaluation si les résultats obtenus pour la juste valeur sont plus pertinents.

Placements en titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les placements dans des titres de capitaux propres comprennent les titres cotés et non cotés. Lorsqu'un cours est disponible sur un marché actif, il est utilisé comme juste valeur des participations dans des titres cotés. Les titres non cotés sont évalués à la juste valeur essentiellement à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs

Passifs financiers non-dérivés

La juste valeur des passifs financiers non-dérivés est généralement déterminée à l'aide de données non observables et par conséquent est classé au niveau 3. Dans ces circonstances, la technique d'évaluation utilisée est l'actualisation de flux de trésorerie futurs, les flux de trésorerie projetés étant actualisés en utilisant un taux ajusté pour le risque.

(P) CAPITAL

Achat d'actions propres

Lorsqu'AB InBev rachète ses propres actions, la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en déduction des capitaux propres sur la ligne actions propres. La différence entre la valeur comptable des actions propres émises aux employés et leur juste valeur est comptabilisée en résultats reportés.

Dividendes

Les dividendes payés sont reconnus dans les états financiers consolidés à la date à laquelle les dividendes sont déclarés à moins que des dividendes statutaires minimums soient requis par la législation locale ou par les statuts des filiales de l'entreprise. Dans de telles circonstances, les dividendes statutaires minimums sont comptabilisés en dettes.

Frais d'émission d'actions

Les frais directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres.

(Q) PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque le montant de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à la dette.

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a, ou commencé, ou été annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés. La provision inclut les avantages liés à des plans de prépension et de licenciement.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. Une telle provision est évaluée à la valeur actualisée la plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat et le coût net attendu d'exécution du contrat.

Litiges et contentieux

Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est plus probable qu'improbable que l'entreprise soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter: certaines réclamations, certains procès et actions en justice portant sur les lois de la concurrence, les violations de contrats de distribution et de contrats de licence, les questions environnementales, les litiges concernant le droit du travail, les réclamations des autorités fiscales liées aux taxes indirectes et les questions liées aux litiges inhérents à l'industrie de l'alcool.

(R) PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. L'entreprise gère à travers le monde un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de l'entreprise. Ces régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev a des régimes de retraite financés et non financés.

a) Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge au compte de résultats quand elles sont encourues. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans lequel AB InBev verse une cotisation fixe à un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer aux employés les avantages correspondant aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures.

b) Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime qui n'est pas un régime de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût (produit) net financier, le coût des services passés et les effets de toutes réductions ou liquidations de régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés au plus tôt lorsque la modification/réduction intervient ou lorsque l'entreprise comptabilise les coûts de restructuration ou de cessation d'emplois liés. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées à l'état de la situation financière sont évaluées sur la

base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les réévaluations, comprenant des gains et pertes actuariels, l'effet du plafond d'actif (hors intérêts nets) et le rendement des actifs du régime (hors intérêts nets) sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence. Les réévaluations ne sont pas reclassées dans le résultat des périodes ultérieures.

Quand le montant calculé au titre d'un régime à prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise cet actif de retraite dans la mesure où les avantages économiques sont disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Certaines filiales d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant des méthodes comptables similaires à celles des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge au plus tôt lorsque l'entreprise est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de départ à la retraite et lorsque l'entreprise reconnaît les coûts d'une restructuration.

Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'atteinte d'objectifs individualisés et prédéfinis par l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé en charge au cours de la période où le bonus est acquis.

(S) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. La juste valeur des options sur actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull, modifié pour refléter l'exigence d'IFRS 2 selon laquelle les hypothèses relatives à la renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent avoir d'incidence sur la juste valeur de l'option. La juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des options sur base du nombre estimé d'options dont l'acquisition est attendue. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés des montants encaissés.

(T) EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique « charges de désactualisation ».

(U) DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement reconnues à leur juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(V) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultats sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact de l'impôt est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de reporting ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer au titre des années antérieures.

Selon l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont comptabilisés en appliquant la méthode dite du report variable. Ceci signifie qu'un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables à l'état de la situation financière. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est également constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. IAS 12

précise qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) lors de la comptabilisation initiale d'un goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'elles ne seront probablement pas inversées dans un avenir prévisible et dans la mesure où l'entreprise est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

L'entreprise présente les provisions fiscales en dettes fiscales. Les actifs et les dettes relatifs aux traitements fiscaux incertains sont présentés comme étant des actifs/passifs d'impôt courant ou des actifs/passifs d'impôt différé.

(W) PRODUITS

Biens de consommation vendus

Les produits sont évalués sur base de la contrepartie à laquelle l'entreprise s'attend à avoir droit en échange dans un contrat avec un client et exclus les sommes perçues pour le compte de tiers. L'entreprise comptabilise un produit quand les obligations de prestation sont remplies, c'est-à-dire lorsque l'entreprise transfère le contrôle de la marchandise au client.

Plus précisément, la comptabilisation des produits suit l'approche suivante en cinq étapes:

- Identification des contrats avec un client
- Identification des obligations de prestation dans les contrats
- Détermination du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont remplies

Les produits de la vente de biens sont évalués au montant qui reflète la meilleure estimation de la contrepartie attendue en échange de ces marchandises. Les contrats peuvent comprendre des éléments variables significatifs, comme des rabais, des remises, des remboursements, des avoirs (notes de crédit), des concessions sur le prix, des incitations, des primes de performance, et de pénalités. Ces incitants commerciaux sont considérés comme contrepartie variable. Si la contrepartie comprend un montant variable, l'entreprise estime le montant de la contrepartie auquel elle aura droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client. La contrepartie variable n'est incluse dans le prix de transaction que dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant des produits comptabilisés.

Produits de redevance

L'entreprise comptabilise les produits de redevance en fonction des ventes ou de redevance en fonction de l'utilisation dans les autres produits d'exploitation lorsque survient le plus tardif des événements suivants: (a) la vente ultérieure ou l'utilisation par le client ; et (b) l'obligation de prestation à laquelle est affectée, en tout ou partie, la redevance fonction des ventes ou la redevance fonction de l'utilisation est remplie (ou partiellement remplie).

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées initialement à l'état de la situation financière en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à la subvention. Les subventions qui compensent des frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement en autres produits d'exploitation sur la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour l'acquisition d'actif sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question.

Produits financiers

Les produits financiers regroupent les intérêts reçus ou à recevoir sur les placements, les dividendes reçus, les gains de change, les pertes sur des couvertures de change venant compenser des gains de change, les gains réalisés sur des

instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits relatifs aux actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Y).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis (en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à leur encaissement.

Dividendes reçus

Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(X) CHARGES

Charges financières

Les charges financières regroupent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change, les gains sur des instruments de couverture de change venant compenser des pertes de change, les résultats relatifs aux instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges relatives aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges relatives aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Y).

Tous les intérêts courus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance des emprunts portant intérêts, du fait des frais de transactions et des ajustements de juste valeur, est comptabilisée dans le compte de résultats (en charges de désactualisation) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir méthodes comptables T). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements locatifs sont également reconnus en compte de résultats (en charges de désactualisation) en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel les frais sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir méthodes comptables F).

Coûts d'approvisionnement, de réception et de stockage

Les coûts d'approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, tout comme les coûts de stockage et de gestion des matières premières et autres matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis dans la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

(Y) INSTRUMENTS FINANCIERS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt, des prix des actions et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne détient pas ou n'émet pas de tels instruments à de telles fins.

Classement et évaluation

À l'exception de certaines créances clients, l'entreprise évalue, lors de la comptabilisation initiale, un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier. Les instruments d'emprunt sont évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement est basé sur deux critères: le modèle économique de l'entreprise pour la gestion des actifs financiers ; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le critère 'SPPI').

Le classement et l'évaluation des actifs financiers de l'entreprise est comme suit:

- *Instruments d'emprunt au coût amorti*: comprend les placements en titres d'emprunt pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et le modèle économique de l'entreprise est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels. Les produits d'intérêt, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur éventuelles de ces instruments sont comptabilisés au résultat net.

- *Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec gains ou pertes reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation:* comprend les placements en titres d'emprunt pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et le modèle économique de l'entreprise est atteint par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. Les produits d'intérêt, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur éventuelles de ces instruments sont comptabilisés au résultat net. Tout autre gain ou perte de juste valeur est comptabilisé en autres éléments du résultat global. Lors de la cession de ces instruments d'emprunt, le solde relatif en réserve de juste valeur liée aux autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net.
- *Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclasser les gains ou pertes au résultat net lors de la décomptabilisation:* ces placements sont des investissements pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de l'influence notable ou du contrôle et ceci est généralement justifié par la détention de moins de 20% des droits de vote. L'entreprise désigne ces placements sur une base individuelle comme des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global car ils sont détenus sur le long terme à des fins stratégiques. Les titres dans des entreprises non cotées en bourse sont évalués ultérieurement au coût, lorsque approprié. Ces placements sont des éléments non-monétaires et donc les gains ou pertes dans les autres éléments du résultat global incluent toute composante d'effet de change liée. Les dividendes perçus sont comptabilisés au résultat net. Ces placements ne sont pas soumis à un test de perte de valeur, et au moment de la cession, le gain ou la perte accumulée dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé au résultat net.
- *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net:* comprend les instruments dérivés et les titres de capitaux propres qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette catégorie inclut aussi les titres d'emprunt qui ne remplissent pas les critères de flux de trésorerie ou du modèle économique.

Comptabilité de couverture

L'entreprise désigne certains dérivés comme instruments de couverture afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable à des transactions prévues et hautement probables découlant de changements dans les taux de change, les taux d'intérêt, les prix des matières premières. Afin de couvrir les changements de juste valeur des actifs, passifs et des engagements fermes, l'entreprise désigne certains dérivés comme couverture de juste valeur. L'entreprise désigne aussi certains dérivés et certains passifs financiers non-dérivés comme couverture de risque de change sur un investissement net.

Dès l'origine de la relation de couverture, l'entreprise documente l'objectif en matière de gestion des risques et la stratégie de couverture. L'efficacité de la couverture est évaluée à l'origine de la relation de couverture et par des évaluations prospectives d'efficacité pour s'assurer qu'une relation économique existe entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Pour les différents types de couverture en place, l'entreprise établit généralement des relations de couverture lorsque les caractéristiques principales de l'instrument de couverture correspondent exactement aux caractéristiques de l'élément couvert. Par conséquent, le ratio de couverture est généralement de 1:1. L'entreprise réalise une évaluation qualitative de l'efficacité. Dans les cas où les caractéristiques de l'élément couvert ne correspondent plus exactement aux principales caractéristiques de l'instrument de couverture, l'entreprise utilise une méthode de dérivé hypothétique pour évaluer l'efficacité. Les sources possibles d'inefficacité sont les changements dans le calendrier de l'opération prévue, les changements dans la quantité de l'élément couvert ou les changements dans le risque de crédit d'une ou l'autre des parties au contrat de dérivé.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

La comptabilité de couverture des flux de trésorerie est utilisée lorsqu'un instrument dérivé couvre les variations de flux de trésorerie d'une transaction prévue et hautement probable, d'un risque de change d'un engagement ferme ou d'un actif ou passif comptabilisé (comme un instrument à taux d'intérêt variable).

Lorsque la transaction prévue ou l'engagement ferme conduit ultérieurement à la comptabilisation d'un élément non financier, le montant accumulé dans les réserves de couverture est inclus directement dans la valeur comptable de l'élément non-financier lors de sa comptabilisation initiale.

Pour toutes les autres transactions de couverture, le montant accumulé dans les réserves de couverture est reclassé vers le compte de résultats dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert a affecté le compte de résultats (ex: lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée).

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le gain ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassé(e)

au compte de résultats que lorsque la transaction couverte se réalise. Si la transaction couverte ne doit plus se produire, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) immédiatement dans le compte de résultats.

Toute inefficacité est comptabilisée directement en compte de résultats.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Lorsqu'un dérivé couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (comme un instrument à taux fixe) ou un engagement ferme, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultats. La valeur comptable de l'élément couvert est également ajustée des changements de juste valeur liés au risque qui a été couvert, avec tout bénéfice ou perte comptabilisé(e) en compte de résultats. L'ajustement de juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultats à compter de la date d'abandon.

Comptabilité de couverture d'un investissement net

Lorsqu'un passif non-dérivé en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré comme efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), et est reclassé au compte de résultats à la cession de l'opération étrangère, alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultats.

Compensation

Des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière si, et seulement si, l'entreprise a juridiquement le droit exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation

Un actif financier est principalement décomptabilisé (c'est-à-dire sortir de l'état consolidé de la situation financière du Groupe) lorsque les droits à recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou que le Groupe a transféré ses droits à recevoir des flux de trésorerie de l'actif. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation découlant de ce passif est exécutée, annulée ou qu'elles expirent.

(Z) INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la direction. L'entreprise a six secteurs opérationnels.

Le format de présentation des segments opérationnels d'AB InBev est géographique parce que les risques de l'entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. L'organisation de la direction de l'entreprise et le reporting interne à destination du conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Les cinq régions géographiques de l'entreprise sont: l'Amérique du Nord, les Amériques du centre, l'Amérique du Sud, EMEA et l'Asie-Pacifique.

Les critères de regroupement appliqués sont basés sur des similitudes entre les indicateurs économiques (par exemple, les marges) qui ont été évalués pour déterminer si les segments opérationnels agrégés présentent des caractéristiques économiques similaires, comme le prescrit IFRS 8. De plus, la direction a évalué des facteurs additionnels tels que le nombre optimal de segments de reporting selon la direction, les géographies historiques chez AB InBev, la comparaison par rapport aux pairs, (par exemple, Asie-Pacifique et EMEA étant des régions souvent présentées de la sorte au sein des pairs de l'entreprise), ou encore le point de vue de la direction sur l'équilibre optimal entre les informations utiles et les informations plus détaillées.

Les résultats des activités mondiales d'exportation et des sociétés holding qui incluent le siège administratif mondial de l'entreprise et les activités d'exportation dans des pays où AB InBev n'a pas d'activité opérationnelle, sont présentés séparément. Les cinq régions géographiques de l'entreprise plus les activités mondiales d'exportation et les sociétés holding constituent les six segments de l'entreprise aux fins de reporting des informations financières.

Les dépenses d'investissements sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

(AA) ÉLÉMENTS NON SOUS-JACENTS

Les éléments non sous-jacents sont des éléments qui selon l'appréciation du management doivent être présentés séparément de manière distincte du fait de leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont présentés séparément dans le compte de résultats consolidé et présenté dans les notes annexes aux états financiers. Les transactions pouvant donner lieu à des éléments non sous-jacents sont principalement liées aux restructurations, aux dépréciations pour perte de valeur, aux plus ou moins-values de cession d'investissements et du remboursement accéléré de certaines lignes de crédit.

(BB) ACTIVITES ABANDONNÉES ET ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Une activité abandonnée est un composant de l'entreprise qui a été cédé ou est classé comme détenu en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable peut être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe d'actifs destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs et de passifs directement liés destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, dans une transaction unique. Juste avant le classement en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou tous les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés) en conformité avec la norme IFRS applicable. Dès lors, à partir du classement initial comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur constatées lors du classement initial comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées dans le compte de résultats. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes liés à des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

(CC) IFRS ÉMIS RÉCEMMENT

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Un certain nombre d'amendements aux normes sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant après le 1er janvier 2023 mais n'ont pas été repris du fait de leur immatérialité ou leur non-applicabilité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

4. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacune de ces méthodes comptables significatives reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les méthodes comptables suivantes reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats: regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages du personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et le modèle d'évaluation des options, et fait des hypothèses en se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de reporting afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes des régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

L'entreprise est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôts sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la date de reporting, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, du fait de leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. Les hypothèses d'une résolution favorable de ces affaires sont prises en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, cela aura une incidence sur les actifs et passifs d'impôts courants et différés qui sera reconnu au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les notes ci-après.

Dans la préparation de ces états financiers consolidés, les jugements importants pris par la direction pour appliquer les méthodes comptables de l'entreprise et les principales sources d'incertitude sont principalement liées à la comptabilisation de l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur les résultats de l'entreprise tel qu'indiqué ci-dessous.

CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE

Le management a pris en compte l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine dans la base de préparation de ces états financiers consolidés. Le 11 mars 2022, l'entreprise a annoncé qu'elle renonçait à tout avantage financier résultant des opérations d'AB InBev Efes, une entreprise associée qui exerce des activités en Russie et en Ukraine, dans laquelle elle détient une participation ne donnant pas le contrôle de 50 % et qu'elle ne consolide pas. Le 22 avril 2022, l'entreprise a annoncé sa décision de vendre sa participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise associée AB InBev Efes et qu'elle mène actuellement des discussions actives avec son partenaire, l'entreprise brassicole turque Anadolu Efes, en vue de l'acquisition de cette participation. La demande d'AB InBev concernant la suspension de la licence de production et de vente de Bud en Russie fera également partie d'une transaction potentielle. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'entreprise ne reprend plus l'investissement dans AB InBev Efes à l'état de la situation financière et a rapporté une charge de dépréciation non-cash de (1 143) millions d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées (voir Note 8 *Éléments non sous-jacents* et Note 16 *Participations dans des entreprises associées*). Au 31 décembre 2022, l'investissement a été classé en actifs non courants détenus en vue de la vente.

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur six régions distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, la direction d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. La structure de gestion en vigueur comprend cinq régions: Amérique du Nord, Amériques du centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique. En plus de ces cinq régions géographiques, l'entreprise utilise un sixième segment, Exportations Globales et Sociétés Holding, aux fins de reporting de toutes les informations financières.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl) et pour la marge EBITDA normalisé (en %).

	Amérique du Nord		Amériques du Centre		Amérique du Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Exportations Globales et Sociétés Holding		AB InBev consolidé	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Volumes	103	107	148	141	164	157	91	87	89	88	1	2	595	582
Produits	16 566	16 257	14 180	12 541	11 599	9 494	8 120	8 032	6 532	6 848	790	1 133	57 786	54 304
EBITDA normalisé	6 057	6 131	6 564	6 126	3 511	3 125	2 612	2 598	2 104	2 321	(1 004)	(1 093)	19 843	19 209
Marge EBITDA normalisé en %	36.6%	37.7%	46.3%	48.8%	30.3%	32.9%	32.2%	32.4%	32.2%	33.9%	-	-	34.3%	35.4%
Amortissements et dépréciations	(748)	(782)	(1 326)	(1 138)	(873)	(760)	(1 066)	(1 014)	(671)	(712)	(392)	(364)	(5 075)	(4 771)
Bénéfice d'exploitation normalisé	5 309	5 349	5 238	4 988	2 638	2 365	1 546	1 584	1 433	1 609	(1 396)	(1 457)	14 768	14 438
Éléments non sous-jacents (incluant dépréciations non sous-jacentes)	(89)	(239)	(19)	(100)	(18)	(60)	(68)	(112)	(2)	(40)	(55)	(63)	(251)	(614)
Bénéfice d'exploitation	5 220	5 110	5 219	4 888	2 620	2 305	1 478	1 472	1 431	1 569	(1 451)	(1 520)	14 517	13 824
Produits/(coûts) financiers nets													(4 148)	(5 609)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées													299	248
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées													(1 143)	-
Impôt sur le résultat													(1 928)	(2 350)
Bénéfice de l'exercice													7 597	6 114
Actifs sectoriels (non-courants)	63 379	63 722	66 262	67 516	14 297	12 917	30 918	34 098	12 397	13 453	2 505	1 973	189 757	193 678
Dépenses brutes d'investissement	695	868	1 319	1 307	1 001	1 154	1 011	1 051	496	605	638	655	5 160	5 640
ETP	20 040	19 691	52 355	51 969	42 028	42 209	21 306	22 215	24 331	26 095	6 572	7 160	166 632	169 339

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 51 544 millions d'USD (31 décembre 2021: 49 333 millions d'USD) et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élèvent à 6 242 millions d'USD (31 décembre 2021: 4 971 millions d'USD). De plus, pour 2022, les produits nets des activités commerciales aux Etats-Unis s'élèvent à 14 580 millions d'USD (31 décembre 2021: 14 259 millions d'USD) et les produits nets des activités commerciales au Brésil s'élèvent à 8 256 millions d'USD (31 décembre 2021: 6 500 millions d'USD).

Sur la même base, les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (la Belgique) représentaient 632 millions d'USD (31 décembre 2021: 623 millions d'USD) et les actifs non courants sur ce même marché représentaient 2 533 millions d'USD (31 décembre 2021: 2 457 millions d'USD).

6. Acquisitions et cessions de filiales

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, l'entreprise a entrepris une série d'acquisitions et de cessions et/ou a réglé des paiements liés aux acquisitions d'années précédentes sans impact significatif sur les états financiers consolidés.

7. Autres produits/(charges) d'exploitation

Millions d'USD	2022	2021
Crédits d'impôt au Brésil	201	226
Subventions de l'état	311	322
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et actifs détenus en vue de la vente	82	65
Produits provenant des licences	27	25
Produits nets de location et autres produits d'exploitation	220	167
Autres produits/(charges) d'exploitation	841	805

En 2022, Ambev, une filiale d'AB InBev, a comptabilisé 201 millions d'USD (2021: 226 millions d'USD) en Autres produits d'exploitation liés aux crédits d'impôt. En outre, en 2022 Ambev a comptabilisé 168 millions d'USD (2021: 118 millions d'USD) de produits d'intérêts sur les crédits d'impôt dans les produits financiers (voir la Note 11 *Charges et produits financiers*).

Les produits des subventions de l'état sont principalement liés aux avantages fiscaux accordés par certains états brésiliens et certaines provinces chinoises, suite aux opérations et développements menés par l'entreprise dans ces régions.

8. Éléments non sous-jacents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non sous-jacents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière de l'entreprise. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, par conséquent, les a exclus de la mesure de la performance du secteur auxquels ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non sous-jacents inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	2022	2021
Coûts liés au COVID-19	(18)	(105)
Restructuration	(110)	(172)
Cession d'activités et vente d'actifs (pertes de valeur incluses)	(71)	(247)
Coûts liés à AB InBev Efes	(51)	-
Coûts des acquisitions encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	(1)	(17)
Coûts liés à Zenzele Kabili	-	(72)
Impact sur le résultat d'exploitation	(251)	(614)
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	498	(806)
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	(1 143)	-
Impôts non sous-jacents	399	346
Éléments non sous-jacents attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	13	20
Impact net sur le résultat	(484)	(1 054)

Les coûts liés au COVID-19 s'élèvent à (18) millions d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 (2021: (105) millions d'USD). Ces dépenses comprennent principalement les coûts des équipements de protection individuelle pour les employés de l'entreprise et d'autres coûts encourus en conséquence directe de la pandémie de COVID-19.

Les charges non sous-jacentes de restructuration pour 2022 s'élèvent à (110) millions d'USD (2021: (172) millions d'USD). Ces charges sont principalement liées au réalignement des structures. Ces changements visent à éliminer les chevauchements d'organisations ou double emploi dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles visent à réduire la base de coûts de

l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs (pertes de valeur incluses) atteignent (71) millions d'USD pour 2022, comprenant principalement des pertes de valeur d'actifs incorporels ainsi que des actifs non stratégiques vendus au cours de la période. Les cessions d'activités et ventes d'actifs (y compris les pertes de valeur) atteignaient (247) millions d'USD pour 2021, et étaient principalement liées à (258) millions d'USD de charge de dépréciation, sans effet sur la trésorerie, liée à Bedford Systems, une coentreprise avec Keurig Dr. Pepper, suite à l'annonce de la cessation de l'activité en décembre 2021, qui a été partiellement compensée par des gains réalisés en relation avec les cessions effectuées au cours du premier semestre 2021.

Les coûts liés à AB InBev Efes s'élèvent à (51) millions d'USD pour 2022, et comprennent principalement les coûts relatifs à l'arrêt des exportations vers la Russie et la renonciation à tout avantage financier résultant des opérations de l'entreprise associée.

En mai 2021, l'entreprise a mis en place un nouveau programme d'émancipation économique à large échelle des Noirs (« BBBEE ») (baptisé « programme Zenzele Kabili ») et a comptabilisé (72) millions d'USD en éléments non sous-jacents représentant principalement le coût IFRS 2 lié à l'attribution d'actions aux revendeurs et collaborateurs SAB répondant aux conditions et participant au programme Zenzele Kabili. Pour plus de détails, voir la Note 21 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*.

L'entreprise a encouru des produits financiers nets non sous-jacents de 498 millions d'USD pour l'exercice 2022 (31 décembre 2021: (806) millions d'USD de produits financiers nets) – voir Note 11 *Charges et produits financiers*.

En 2022, l'entreprise a enregistré une charge de dépréciation de (1 143) millions d'USD sur son investissement dans AB InBev Efes - voir Note 4 *Utilisation d'estimations et de jugements* et Note 16 *Participations dans des entreprises associées*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les éléments non sous-jacents pour l'exercice 2022 ont eu pour effet de diminuer les impôts sur le résultat de 399 millions d'USD (31 décembre 2021: diminution des impôts sur le résultat de 346 millions d'USD). Les impôts sur les bénéfices non sous-jacents pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 sont principalement attribuables à une réorganisation qui a entraîné l'utilisation des intérêts reportés de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé (350 millions d'USD).

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non sous-jacents s'élève à 13 millions d'USD pour l'exercice 2022 (2021: 20 millions d'USD).

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'USD	2022	2021
Salaires et appointements	(4 621)	(4 734)
Cotisations à la sécurité sociale	(749)	(670)
Autres frais salariaux	(687)	(706)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(448)	(510)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	(154)	(176)
Dépenses de pension pour régimes à cotisations définies	(164)	(147)
Charges salariales et autres avantages sociaux	(6 822)	(6 944)

Le nombre d'équivalents temps plein est présenté comme suit:

	2022	2021
AB InBev NV/SA (maison mère)	241	214
Autres filiales	166 391	169 125
Nombre d'équivalents temps plein	166 632	169 339

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

Les charges liées aux amortissements et dépréciations (y compris pertes de valeur) sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats consolidé 2022:

Millions d'USD	Dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciations des droits d'utilisation	Dépréciation du goodwill et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles
Coûts des ventes	3 008	78	36	-
Frais de distribution	162	13	233	-
Frais commerciaux et de marketing	298	152	236	-
Frais administratifs	299	416	124	-
Autres charges d'exploitation	19	-	-	-
Éléments non sous-jacents	-	-	-	4
Amortissements et dépréciations	3 786	659	629	4

Les charges liées aux amortissements et dépréciations (y compris pertes de valeur) sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats consolidé 2021:

Millions d'USD	Dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciations des droits d'utilisation	Dépréciation du goodwill et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles
Coûts des ventes	2 782	91	39	-
Frais de distribution	136	10	176	-
Frais commerciaux et de marketing	319	223	249	-
Frais administratifs	306	327	110	-
Autres charges d'exploitation	3	-	-	-
Éléments non sous-jacents	-	-	-	281
Amortissements et dépréciations	3 546	651	574	281

11. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Millions d'USD	2022			2021 ¹		
	Charges financières	Produits financiers	Net	Charges financières	Produits financiers	Net
Produits/(charges) d'intérêts	(3 588)	294	(3 294)	(3 674)	113	(3 560)
Charges d'intérêts nettes liées aux pensions	(73)	-	(73)	(73)	-	(73)
Charges de désactualisation	(782)	-	(782)	(593)	-	(593)
Ajustement à la valeur de marché	-	331	331	(23)	-	(23)
Produits d'intérêts nets sur les crédits d'impôts brésiliens	-	168	168	-	118	118
Autres résultats financiers	(1 349)	352	(997)	(871)	200	(671)
Produits/(coûts) financiers, hors éléments non sous-jacents	(5 792)	1 146	(4 646)	(5 234)	431	(4 803)
Produits/(coûts) financiers non sous-jacents	(255)	753	498	(806)	-	(806)
Produits/(coûts) financiers	(6 047)	1 898	(4 148)	(6 040)	431	(5 609)

Les coûts financiers nets, hors éléments non sous-jacents, étaient de 4 646 millions d'USD en 2022, contre 4 803 millions d'USD en 2021. La diminution est principalement due à un gain évalué à la valeur de marché sur des instruments dérivés

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

lié à la couverture des programmes de paiement fondés sur des actions de 331 millions d'USD en 2022, contre une perte de 23 millions d'USD en 2021, résultant en une variation de 354 millions d'USD.

En 2022, les charges de désactualisation comprennent principalement l'intérêt sur les dettes de location de 130 millions d'USD (2021: 123 millions d'USD), l'impact de la désactualisation sur les autres dettes de 499 millions d'USD (2021: 349 millions d'USD), les commissions obligataires de 64 millions d'USD (2021: 67 millions d'USD) et les intérêts sur provisions de 89 millions d'USD (2021: 54 millions d'USD).

Les charges d'intérêt sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de change couvrant les risques de taux d'intérêt d'AB InBev – voir également Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

En 2022, Ambev, une filiale d'AB InBev, a comptabilisé un produit de 201 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation (voir la Note 7 *Autres produits/(charges) d'exploitation*) lié aux crédits d'impôt (2021: 226 millions d'USD). En outre, en 2022, Ambev a comptabilisé 168 millions d'USD de produits d'intérêts sur les crédits d'impôt brésiliens dans les produits financiers (2021: 118 millions d'USD).

Les autres résultats financiers pour 2022 et 2021 comprennent:

Millions d'USD	2022			2021 ¹		
	Charges financières	Produits financiers	Net	Charges financières	Produits financiers	Net
Gains/(pertes) de change nets	(363)	-	(363)	(101)	-	(101)
Gains/(pertes) nets sur les instruments de couverture	(747)	-	(747)	(562)	-	(562)
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-	286	286	-	152	152
Autres produits/(charges) financiers, y compris les frais bancaires et les impôts	(239)	66	(173)	(208)	48	(160)
Autres résultats financiers	(1 349)	352	(997)	(871)	200	(671)

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux de change d'AB InBev, voir Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les produits/(coûts) financiers non-sous-jacents pour 2022 et 2021 incluent:

- 274 millions d'USD de gain résultant des ajustements à la valeur de marché des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et SAB (2021: perte de (25) millions d'USD) ;
- 246 millions d'USD de gain résultant du remboursement anticipé de certaines obligations (2021: perte de (741) millions d'USD) ;
- 22 millions d'USD de perte liée à la réévaluation des considérations différées sur les acquisitions des années précédentes (2021: perte de (19) millions d'USD) ;
- En 2021, perte de 22 millions d'USD due à la dépréciation des créances sur Delta Corporation Ltd (Delta), une société associée zimbabwéenne, en raison d'une économie hyperinflationniste

Les produits d'intérêts proviennent des actifs financiers suivants:

Millions d'USD	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	235	85
Placements en titres détenus à des fins de transaction	39	16
Autres prêts et créances	21	12
Total	294	113

Les produits financiers sur les autres prêts et créances comprennent des intérêts courus sur les dépôts de trésorerie en garantie dans le cadre de certaines procédures judiciaires en attente de leur résolution. Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats s'analysent comme suit:

Millions d'USD	2022	2021 ¹
Exercice en cours	(2 785)	(2 857)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	157	159
Charges d'impôts courants	(2 628)	(2 698)
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	829	632
Comptabilisation/(décomptabilisation) des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées	(128)	(284)
(Charges)/produits d'impôts différés	701	348
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	(1 928)	(2 350)

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition moyen est résumé de la manière suivante:

Millions d'USD	2022	2021 ¹
Bénéfice/(perte) avant impôts	9 524	8 463
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées	299	248
Moins éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	(1 143)	-
Bénéfice avant impôts et avant quote-part du résultat des entreprises associées	10 369	8 215
Ajustements de la base taxable		
Incitants gouvernementaux	(713)	(543)
Instruments dérivés à la valeur de marché non déductibles/(non-taxables)	(606)	48
Autres charges non déductibles fiscalement	1 590	1 979
Autres revenus non imposables	(576)	(476)
Base taxable ajustée	10 065	9 223
Taux moyen d'imposition nominal agrégé	26.7%	26.7%
Impôts au taux d'imposition nominal agrégé	(2 691)	(2 463)
Ajustements des charges d'impôts		
Comptabilisation/(décomptabilisation) des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales (reportées)	(128)	(284)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	157	159
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	790	469
Déductions du goodwill et autres déductions fiscales	473	226
Changement des taux d'imposition	48	(147)
Précomptes	(436)	(485)
Autres ajustements d'impôts	(140)	175
Charges d'impôts totales	(1 928)	(2 350)
Taux d'imposition effectif	18.6%	28.6%

La charge totale d'impôts sur le résultat pour 2022 s'élève à 1 928 millions d'USD contre 2 350 millions d'USD pour 2021. Le taux d'imposition effectif est de 18.6% pour 2022 contre 28.6% en 2021.

Le taux d'imposition effectif de 2022 a été impacté positivement par les gains non-taxables des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et liés à la couverture des actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB, alors que le taux d'imposition effectif de 2021 était négativement impacté par des pertes non déductibles sur ces instruments dérivés. En outre, le taux d'imposition effectif de 2022 a été impacté positivement par la hausse de la distribution de l'intérêt sur les capitaux propres des actionnaires au Brésil et à une baisse des coûts non déductibles. Le taux d'imposition effectif de 2022 comprend un bénéfice de 350 millions d'USD découlant d'une réorganisation qui a entraîné l'utilisation d'intérêts de l'exercice en cours et reportés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé (voir la Note 8 *Éléments non sous-jacents*).

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. L'entreprise ne bénéficie pas significativement de taux d'imposition faible dans une juridiction particulière.

Le taux d'imposition effectif normalisé pour l'exercice 2022 est de 23.0% (2021: 28.0%). Le taux d'imposition effectif normalisé excluant les gains ou pertes à la valeur de marché sur les dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions pour 2022 est de 23.8% (2021: 27.9%).

Le taux d'imposition effectif normalisé est le taux d'imposition effectif ajusté des éléments non sous-jacents. Le taux d'imposition effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'imposition effectif. La méthode de détermination du taux d'imposition effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'imposition normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

Les impôts sur le résultat comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit:

Millions d'USD	2022	2021
Impôts sur les réajustements des avantages postérieurs à l'emploi	(126)	(123)
Impôts sur les couvertures de change, de flux de trésorerie et d'investissement net	(51)	(45)
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices	(177)	(167)

13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les actifs détenus et loués comme suit:

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Immobilisations corporelles détenues	24 245	24 459
Immobilisations corporelles louées (droits d'utilisation)	2 426	2 219
Total immobilisations corporelles	26 671	26 678

Millions d'USD	31 décembre 2022			31 décembre 2021	
	Terrains et constructions	Installations et équipements, mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition					
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	12 374	35 906	2 462	50 742	48 993
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(208)	(729)	(46)	(983)	(1 616)
Acquisitions	27	1 340	2 912	4 279	4 739
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	2
Cessions via vente et décomptabilisation	(154)	(1 667)	(1)	(1 822)	(1 301)
Cessions via la vente de filiales	(1)	(12)	-	(13)	(51)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	554	2 634	(3 122)	66	(23)
Solde au terme de l'exercice	12 591	37 473	2 205	52 269	50 742
Amortissements et dépréciations					
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	(4 292)	(21 992)	-	(26 284)	(24 802)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	82	425	-	507	813
Amortissements	(423)	(3 106)	-	(3 530)	(3 384)
Cessions via vente et décomptabilisation	66	1 565	-	1 631	1 168
Cessions via la vente de filiales	-	8	-	8	46
Pertes de valeur	(3)	(168)	-	(172)	(182)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	(14)	(172)	-	(186)	57
Solde au terme de l'exercice	(4 584)	(23 440)	-	(28 024)	(26 284)
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2021	8 082	13 915	2 462	24 459	24 459
Au 31 décembre 2022	8 007	14 033	2 205	24 245	-

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la valeur comptable des immobilisations corporelles nanties n'est pas significative. Les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 538 millions d'USD au 31 décembre 2022 contre 449 millions d'USD au 31 décembre 2021.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à 4 838 millions d'USD en 2022 et 5 498 millions d'USD pour la même période l'année précédente. Environ 36% des dépenses d'investissements totales en 2022 ont été utilisées pour améliorer les équipements de production de l'entreprise alors que 45% ont été consacrées à des investissements logistiques et commerciaux et enfin 20% ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée sur l'état de la situation financière d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monnaïres selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

Les immobilisations corporelles louées par l'entreprise (droits d'utilisation) se présentent comme suit:

Millions d'USD	2022		Total
	Terrains et constructions	Installations, équipement et autres	
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 640	786	2 426
Dépréciation sur la période se terminant le 31 décembre	(398)	(230)	(628)

Millions d'USD	2021		Total
	Terrains et constructions	Installations, équipement et autres	
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 696	523	2 219
Dépréciation sur la période se terminant le 31 décembre	(373)	(201)	(574)

Les acquisitions de droits d'utilisation en 2022 s'élèvent à 885 millions d'USD (2021: 674 millions d'USD).

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de camions, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux dont la durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans. Les paiements au titre des contrats de location sont indexés, le cas échéant, chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucun contrat de location ne comprend de loyers conditionnels.

L'entreprise loue certains biens immobiliers de débit de boissons pour des périodes restantes moyennes de 6 à 8 ans ainsi qu'une partie de ses propres biens selon des contrats de locations simples. En 2022, 108 millions d'USD ont été comptabilisés en produits dans le compte de résultat au titre de la sous-location de droits d'utilisation (2021: 112 millions d'USD). Au 31 décembre 2022, les paiements locatifs non-actualisés des paiements locatifs non-résiliables devraient être reçus comme suit: 92 millions d'USD dans les 12 prochains mois, 253 millions d'USD dans les années 2 à 5 et 53 millions d'USD après 5 ans.

La charge liée aux contrats de location à court terme et de faible valeur et aux paiements de location variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des passifs locatifs n'est pas significative.

14. Goodwill

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	118 461	123 702
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(3 147)	(5 456)
Cessions via la vente de filiales	(32)	-
Transferts (vers)/provenant d'autres actifs	(68)	18
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	328	196
Solde au terme de l'exercice	115 541	118 461
Dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(2 665)	(2 731)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	134	66
Solde au terme de l'exercice	(2 531)	(2 665)
Valeur nette comptable		
Solde au terme de l'exercice	113 010	115 796

La valeur comptable du goodwill a été affectée aux différentes unités génératrices de trésorerie comme suit:

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Etats-Unis	33 578	33 607
Reste de l'Amérique du Nord	1 981	2 114
Mexique	12 823	12 062
Colombie	12 692	15 344
Reste des Amériques du Centre	23 242	22 769
Brésil	3 508	3 280
Reste de l'Amérique du Sud	1 249	1 173
Europe	2 081	2 244
Afrique du sud	9 551	10 231
Reste de l'Afrique	5 131	5 287
Chine	3 119	3 387
Reste de l'Asie-Pacifique	3 505	3 717
Exportations Globales et Sociétés Holding	549	582
Valeur comptable totale du goodwill	113 010	115 796

Le goodwill, représentant environ 53% du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2022, est soumis à un test de dépréciation au niveau des unités génératrices de trésorerie (c.à.d. un niveau en dessous des secteurs opérationnels). L'unité génératrice de trésorerie est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Lors d'un regroupement d'entreprises, le goodwill est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie d'AB InBev qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, sauf dans le cas où l'allocation initiale du goodwill n'a pas été finalisée avant la date d'établissement initiale des états financiers qui suit le regroupement d'entreprises.

Test de dépréciation pour l'année 2022

AB InBev a réalisé son test annuel de dépréciation du goodwill et a conclu que, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, aucune charge de dépréciation n'était justifiée.

L'entreprise ne peut pas prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il affectera la valeur de l'actif. Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses critiques. AB InBev considère que toutes ses estimations sont raisonnables: elles sont cohérentes avec le reporting interne de l'entreprise et reflètent les meilleures estimations de la direction. Cependant, il existe des incertitudes inhérentes que la direction peut ne pas être en mesure de contrôler, y compris la capacité de récupération des pays suite à la pandémie de COVID-19. Si les hypothèses et les estimations actuelles de l'entreprise, y compris les taux de croissance des revenus futurs, la compétitivité et la tendance de consommation, le coût moyen pondéré du capital, les taux de croissance perpétuels et d'autres facteurs de marché, ne se réalisent pas, ou si les facteurs d'évaluation hors du contrôle de l'entreprise changent défavorablement, la juste valeur estimée du goodwill pourrait être affectée de façon préjudiciable, menant à une possible dépréciation dans le futur.

L'entreprise a réalisé son test annuel de dépréciation du goodwill au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, qui est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi à des fins de gestion interne.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par l'entreprise est conforme à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, dans laquelle une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité sont prises en compte. Elle consiste à appliquer une approche de flux de trésorerie libres actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour les unités génératrices de trésorerie présentant un coefficient de capital investi sur EBITDA supérieur à 9x, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour les autres unités génératrices de trésorerie. L'approche des flux de trésorerie libres actualisés a été appliquée aux unités génératrices de trésorerie de Colombie, Reste des Amériques du Centre, Afrique du Sud, Reste de l'Afrique and Reste de l'Asie-Pacifique.

Hypothèses clés

En général, les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs des flux de trésorerie libres actualisés étaient les suivants:

- Les flux de trésorerie sont basés sur le plan à 1 et 10 ans d'AB InBev tel qu'approuvé par la direction. Ce plan est préparé par unité génératrice de trésorerie et repose sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, l'expérience passée et les initiatives identifiées en termes de parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les hypothèses concernant les dépenses d'investissement et les besoins en fonds de roulement;
- Les flux de trésorerie après le plan à 10 ans sont extrapolés en utilisant les taux de croissance attendus du PIB à long terme, tirés de sources externes, afin de calculer la valeur terminale, qui fait par ailleurs l'objet de tests de sensibilité;
- Les projections sont actualisées au coût moyen pondéré du capital (WACC), ce paramètre faisant l'objet de tests de sensibilité;
- Sur la base des données historiques, le coût de vente est considéré égal à 2% de la valeur de l'entité.

Pour les principales unités génératrices de trésorerie, le taux de croissance perpétuel appliqué se situait généralement entre 2% et 6%.

Les WACC utilisés, ramenés en valeur nominale USD se détaillent comme suit:

Unités génératrices de trésorerie	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Colombie	8%	6%
Reste des Amériques du Centre	9%	10%
Afrique du Sud	9%	8%
Reste de l'Afrique	15%	10%
Reste de l'Asie-Pacifique	7%	6%

Sensibilité aux changements des hypothèses clés

Au cours de sa valorisation, l'entreprise a effectué une analyse de sensibilité pour les hypothèses clés, y compris le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance perpétuel, en particulier pour les valorisations des unités génératrices de trésorerie de la Colombie, l'Afrique du Sud et le Reste de l'Afrique qui présentent le coefficient de capital investi sur EBITDA le plus élevé.

Dans les analyses de sensibilité effectuées par la direction au cours de son test annuel de dépréciation en 2022, une variation défavorable de 1% du WACC ou du taux de croissance perpétuel ne pourrait pas ramener la valeur recouvrable de l'une des unités génératrices à un niveau inférieur à sa valeur comptable. Bien qu'un changement dans les estimations utilisées puisse avoir un impact significatif sur le calcul des justes valeurs et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas la connaissance, sur base de l'analyse de sensibilité effectuée, de changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé utilisée qui pourrait ramener la valeur recouvrable de l'une des unités génératrices à un niveau inférieur à sa valeur comptable.

Bien qu'AB InBev estime que ses jugements, hypothèses et estimations sont appropriés, les résultats réels peuvent différer de ces estimations selon des hypothèses ou des conditions de marché ou macro-économiques différentes.

15. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	31 décembre 2022				31 décembre 2021	
	Marques	Droit de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	38 409	2 832	3 437	337	45 015	45 885
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(568)	(22)	(114)	(47)	(751)	(1 289)
Acquisitions et dépenses	11	221	497	249	978	760
Cessions via vente et décomptabilisation	(93)	(1 058)	(272)	(15)	(1 437)	(98)
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	-	(3)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	(19)	53	502	(171)	365	(240)
Solde au terme de l'exercice	37 741	2 026	4 050	354	44 170	45 015
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(89)	(2 082)	(2 381)	(33)	(4 585)	(4 358)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	1	18	77	4	100	192
Amortissements	-	(141)	(479)	(27)	(647)	(644)
Pertes de valeur	-	-	(3)	(1)	(4)	(176)
Cessions via vente et décomptabilisation	-	1 058	271	10	1 339	73
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	-	3
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	-	(100)	(62)	(2)	(164)	326
Solde au terme de l'exercice	(88)	(1 247)	(2 577)	(49)	(3 961)	(4 585)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2021	38 320	750	1 056	304	40 430	40 430
Au 31 décembre 2022	37 652	779	1 473	305	40 209	

En 2022, l'entreprise a comptabilisé une dépréciation de (4) millions d'USD sur les immobilisations incorporelles comparé à (176) millions d'USD en 2021 lorsque l'entreprise a comptabilisé une dépréciation sur les immobilisations incorporelles associées à Bedford Systems, une filiale détenue à 70 % par l'entreprise et une coentreprise avec Keurig Dr. Pepper, suite à l'annonce de la cessation de l'activité - se reporter à la Note 8 *Éléments non sous-jacents*.

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en actifs incorporels commerciaux représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent principalement des marques et certains droits de distribution qu'AB InBev a acquis pour ses propres produits, et sont soumises à un test de dépréciation au cours du quatrième trimestre de l'année ou lorsqu'un événement déclencheur se produit. Sur base des résultats des tests de dépréciation, aucune perte de valeur n'a été attribuée aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée – voir Note 14 Goodwill.

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des actifs incorporels s'établit à 40 209 millions d'USD (31 décembre 2021: 40 430 millions d'USD) dont 37 652 millions d'USD d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (31

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée sur l'état de la situation financière d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monétaires selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

décembre 2021: 38 320 millions d'USD) et 2 557 millions d'USD d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée (31 décembre 2021: 2 110 millions d'USD).

Millions d'USD Unités génératrices de trésorerie	2022	2021
Etats-Unis	21 979	22 129
Reste de l'Amérique du Nord	40	42
Mexique	3 166	2 977
Colombie	2 374	2 870
Reste des Amériques du Centre	3 531	3 432
Reste de l'Amérique du Sud	767	724
Europe	423	452
Afrique du sud	2 847	3 029
Reste de l'Afrique	1 072	1 112
Chine	405	440
Reste de l'Asie-Pacifique	1 048	1 113
Valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	37 652	38 320

En 2022, l'entreprise a dépensé 268 millions d'USD en recherche, contre 298 millions d'USD en 2021. Les dépenses se sont concentrées sur les innovations de produits, les études de marché, ainsi que sur l'optimisation des processus et le développement de produits.

16. Participations dans des entreprises associées

Le rapprochement des informations financières résumées et des valeurs comptables des participations dans des entreprises associées significatives se présente comme suit:

Millions d'USD	2022			2021		
	AB InBev Efes	Castel	Anadolu Efes	AB InBev Efes	Castel	Anadolu Efes
Solde au 1er janvier	1 143	3 400	201	1 135	3 566	391
Effet des variations des taux de change des monnaies étrangères	-	(172)	(57)	-	(246)	(159)
Dividendes reçus	-	(87)	(14)	-	(36)	(67)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	152	41	7	116	35
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	(1 143)	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre	-	3 293	171	1 143	3 400	201

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives se présentent comme suit:

Millions d'USD	2022		2021		
	Castel	Anadolu Efes	AB InBev Efes	Castel	Anadolu Efes
Actifs courants	3 399	2 973	385	3 016	1 500
Actifs non-courants	3 679	4 654	624	3 923	3 157
Dettes courantes	(1 803)	(2 581)	(693)	(1 774)	(1 259)
Dettes non-courantes	(439)	(1 767)	(42)	(499)	(1 218)
Participations ne donnant pas le contrôle	(564)	(1 789)	-	(543)	(1 128)
Actifs nets¹	4 272	1 490	274	4 124	1 053
Produits	4 942	4 222	1 393	5 017	3 781
Bénéfice (perte)	767	287	1	741	275
Autres éléments du résultat global (perte)	74	1 503	-	(295)	241
Résultat global total (perte)	841	1 790	1	447	516

En 2022, l'entreprise a rapporté une charge de (1 143) millions d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées sur son investissement dans AB InBev Efes (pour plus de détails se référer à la Note 4 *Utilisation*

¹ Les actifs nets sont convertis aux taux de clôture respectifs de décembre.

d'estimations et de jugements et à la Note 8 *Éléments non sous-jacents*). Au 31 décembre 2022, l'investissement a été classé comme actif non-courant détenu en vue de la vente.

En 2022, les entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives ont contribué à hauteur de 106 millions d'USD dans les résultats des entreprises associées (31 décembre 2021: 90 millions d'USD).

Suite à l'entrée de la Turquie dans une économie hyperinflationniste en 2022, la société a comptabilisé la part du résultat de son associé turc Anadolu Efes au taux de clôture de décembre (18.718236 livres turques par dollar US) au lieu du taux moyen.

Des informations complémentaires concernant les entreprises associées significatives sont présentées dans la Note 33 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

17. Actifs et passifs d'impôts différés

Le montant des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie de différence temporelle peut être détaillé comme suit:

Million d'USD	2022			2021		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	191	(2 071)	(1 880)	91	(2 113)	(2 023)
Immobilisations incorporelles	89	(9 582)	(9 492)	60	(9 796)	(9 736)
Stocks	102	(90)	12	88	(66)	22
Créances commerciales et autres créances	51	-	51	48	-	48
Emprunts et prêts portant intérêts	852	(657)	195	905	(628)	277
Avantages au personnel	433	(9)	423	577	(8)	569
Provisions	533	(56)	477	511	(19)	492
Dérivés	51	(61)	(10)	11	(118)	(107)
Autres éléments	532	(1 166)	(634)	407	(1 198)	(792)
Pertes reportées	1 341	-	1 341	1 015	-	1 015
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	4 175	(13 693)	(9 518)	3 713	(13 947)	(10 235)
Compensation par entité imposable	(1 874)	1 874	-	(1 743)	1 743	-
Impôts différés nets actifs/(passifs)	2 300	(11 817)	(9 518)	1 969	(12 204)	(10 235)

La variation des impôts différés nets tels que présentés dans l'état consolidé de la situation financière peut être détaillée comme suit:

Millions d'USD	2022	2021
Solde au 1er janvier	(10 235)	(10 607)
Comptabilisés en compte de résultats	701	348
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(177)	(166)
Autres mouvements et effet des variations de taux de change	193	190
Solde au 31 décembre	(9 518)	(10 235)

La plupart des différences temporelles sont relatives à l'ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée et des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le renversement des différences temporelles sur les immobilisations incorporelles acquises par le biais de regroupements d'entreprises n'est pas anticipé au cours des 12 prochains mois, car elles seraient réalisées en cas de dépréciation ou de cession de ces immobilisations incorporelles, ce qui n'est pas prévu actuellement. Le passif net d'impôts différés attribuable aux activités aux Etats-Unis et principalement lié à la comptabilisation du coût d'acquisition s'élève à 6.4 milliards d'USD au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, les impôts différés de 11.0 milliards d'USD (31 décembre 2021: 6.9 milliards d'USD) n'étaient pas comptabilisés sur une série d'attributs fiscaux. Le montant total des attributs fiscaux non comptabilisés s'élève à 44.5 milliards d'USD contre 27.9 milliards d'USD au 31 décembre 2021 et comprennent, entre autres, les pertes fiscales reportées, soit confirmées, soit résultant de positions fiscales contestées, les pertes en capital, les crédits d'impôt étranger et de retenue à la source, la déduction des dividendes excédentaires reçus et le report des intérêts excédentaires. 42.7 milliards d'USD de ces attributs fiscaux n'ont pas de date d'expiration, 0.1 milliard d'USD, 0.2 milliard d'USD et 0.2 milliard d'USD expirent respectivement dans un délai de 1, 2 et 3 ans, tandis que 1.4 milliards d'USD ont une date d'expiration à plus de 3 ans. Des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il s'agit soit d'actifs éventuels, soit qu'il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles.

18. Stocks

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Acomptes versés	87	115
Matières premières et fournitures	3 851	3 072
En-cours de production	529	451
Produits finis	1 837	1 537
Marchandises achetées et détenues pour la revente	308	224
Stock	6 612	5 399
Stocks autres que les en-cours de production		
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	395	368

Le coût des stocks pris en charge en 2022 s'élève à 26 305 millions d'USD et est comptabilisé dans le coût des ventes (2021: 23 097 millions d'USD). Les dépréciations de stocks comptabilisées en 2022 s'élèvent à 148 millions d'USD (2021: 91 millions d'USD).

19. Créances commerciales et autres créances

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts de trésorerie donnés en garantie	189	168
Prêts consentis aux clients	10	17
Impôts à récupérer, autre que l'impôt sur le résultat	137	116
Crédits d'impôts brésiliens et intérêts à recevoir	1 149	960
Créances commerciales et autres créances	298	319
Créances commerciales et autres créances non courantes	1 782	1 580
Créances commerciales et produits acquis	3 637	3 465
Intérêts à recevoir	67	18
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	444	593
Prêts consentis aux clients	71	99
Charges à reporter	410	350
Autres créances	702	521
Créances commerciales et autres créances courantes	5 330	5 046

Les crédits d'impôts d'Ambev et les intérêts à recevoir devraient être recouverts sur une période dépassant 12 mois après la date de reporting. Au 31 décembre 2022, le montant total de ces crédits et intérêts à recevoir représentait 1 149 millions d'USD (31 décembre 2021: 960 millions d'USD). Voir Note 11 *Charges et produits financiers* pour plus de détails.

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances est une bonne approximation de leur juste valeur étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif. La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose de la manière suivante pour 2022 et 2021, respectivement:

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	Dont: ni dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 637	3 418	151	41	24	4
Prêts aux clients	81	78	1	1	1	-
Intérêts à recevoir	67	67	-	-	-	-
Autres créances	702	684	11	4	3	-
	4 487	4 247	162	46	28	4

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	Dont: ni dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 465	3 223	164	62	11	5
Prêts aux clients	117	83	2	2	31	-
Intérêts à recevoir	18	18	-	-	-	-
Autres créances	521	513	2	1	2	3
	4 120	3 836	167	65	44	8

Les prêts à long terme consentis aux clients sont également présentés ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales, quand AB InBev possède des garanties suffisantes ou si le client a conclu un plan de paiement. Les pertes de valeur des créances commerciales et autres créances comptabilisées en 2022 s'élèvent à 38 millions d'USD (2021: 36 millions d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt est détaillée dans la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts en banque à court terme	4 685	6 542
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	5 288	4 505
Bons du Trésor	-	1 050
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 973	12 097
Découverts bancaires	(83)	(53)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	9 890	12 043

L'investissement de l'entreprise dans les bons du Trésor au 31 décembre 2021 visait à faciliter la liquidité et à préserver le capital.

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2022 inclut une encaisse affectée d'un montant de 73 millions d'USD (31 décembre 2021: 78 millions d'USD). Cette encaisse affectée est liée à la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits au titre du regroupement de 2008 (1 million d'USD) ainsi que des montants déposés sur un compte bloqué liés à l'enquête en matière d'aide d'état concernant le système belge d'accords fiscaux préalables en matière « d'excess profit » (72 millions d'USD).

Placements

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres dans des sociétés non-cotées en bourse	149	139
Titres d'emprunt	26	22
Placements non courants	175	161
Titres d'emprunt	97	374
Placements courants	97	374

Au 31 décembre 2022, les titres d'emprunt courants de 97 millions d'USD représentaient principalement des investissements dans des obligations d'État (31 décembre 2021: 374 millions d'USD). Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créance à court terme visent principalement à faciliter la liquidité et à préserver le capital.

21. Modifications des capitaux propres et bénéfice par action

SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et des actions propres au cours de 2022:

Capital souscrit	Capital souscrit	
	Millions d'actions	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	2 019	1 736
Variation au cours de l'exercice	-	-
	2 019	1 736
Desquelles:		
Actions ordinaires	1 737	
Actions restreintes	282	

Actions propres	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres
	Millions d'actions	Millions d'USD	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	38.2	(3 994)	(4 366)
Variations au cours de l'exercice	(2.8)	289	(193)
Au terme de l'exercice en cours	35.5	(3 706)	(4 559)

Au 31 décembre 2022, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344.12 euros (1 736 millions d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale, dont 35 455 836 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires, à l'exception de 282 050 690 actions restreintes (31 décembre 2021: 282 107 042). Au 31 décembre 2022, le capital autorisé non émis atteint 37 millions d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres.

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de l'entreprise. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev et ses filiales, leurs droits économiques et de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions de transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. A partir du 11 octobre 2021 (cinquième anniversaire de la finalisation du regroupement avec SAB), les actions restreintes sont convertibles au choix du détenteur en nouvelles actions ordinaires sur la base d'une pour une et elles sont à égalité de rang avec les actions ordinaires en matière de dividendes et de droits de vote. Au 31 décembre 2022, sur les 326 millions d'actions restreintes émises au moment du regroupement avec SAB, 44 millions d'actions restreintes ont été converties en nouvelles actions ordinaires.

La structure de l'actionnariat est établie à partir des déclarations faites à l'entreprise conformément à la loi belge du 2 mai 2007, qui régit la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées. Elle est présentée dans la section Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport annuel d'AB InBev.

PROGRAMMES ZENZELE EN AFRIQUE DU SUD

À la suite du regroupement avec SAB en 2016, AB InBev a décidé de maintenir le programme de participation à l'actionnariat Zenzele de SAB (Zenzele Scheme), qui soutient l'émancipation économique des Noirs (B-BBEE), et donne l'opportunité aux Sud-Africains noirs, incluant les employés (par le biais du SAB Zenzele Employee Trust), les revendeurs de SAB (par le biais de SAB Zenzele Holdings Limited) et la SAB Foundation, de participer à l'actionnariat d'une filiale

indirecte d'AB InBev, South African Breweries Pty Ltd (SAB). Le plan Zenzele, initialement mis en place par SAB en 2010 pour une durée de 10 ans, a été modifié lors du regroupement avec SAB et est arrivé à échéance le 31 mars 2020. Dans le cadre du regroupement avec SAB en 2016, AB InBev s'est engagé auprès du gouvernement sud-africain et des autorités de la concurrence à créer un nouveau programme B-BBEE à l'échéance du programme Zenzele.

Les obligations envers la fondation SAB et les employés en tant que bénéficiaires du SAB Zenzele Employee Share Trust ont été réglées en totalité le 15 avril 2020. Les obligations envers les revendeurs SAB, qui participent au programme Zenzele par le biais de SAB Zenzele Holdings, ont été partiellement réglées (77.4%) le 15 avril 2020. En conséquence directe de la pandémie de COVID-19, le règlement restant (22.6%) a été reporté et a été effectué le 28 mai 2021, lorsque le nouveau programme a été créé. 5.1 millions d'actions propres AB InBev ont été utilisées en 2021 pour le règlement d'une partie de l'ancien et de l'intégralité du nouveau programme B-BBEE (sur la base du cours de l'action AB InBev et du taux de change ZAR Euro au 24 mai 2021¹). Le nouveau programme Zenzele répondait aux critères d'IFRS 2 pour être classé comme étant réglé en instruments de capitaux propres. La charge IFRS 2 de la période se terminant au 31 décembre 2021 est présentée en éléments non sous-jacents (se reporter à la Note 8 *Éléments non sous-jacents*).

MODIFICATIONS DES DROITS DE DETENTION

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 *États financiers consolidés*, l'acquisition ou la cession d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

En 2022, il n'y a pas eu d'acquisitions ou de cessions significatives de participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales.

ACQUISITIONS ET ALIENATIONS D' ACTIONS PROPRES (RAPPORT EN VERTU DE L'ARTICLE 7:220 DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS) ET EMPRUNTS D' ACTIONS PROPRES

En 2022, l'entreprise n'a pas acquis d'actions propres conformément à l'article 7:215 du Code belge des Sociétés et Associations (anciennement article 620 du Code belge des Sociétés) et a procédé aux aliénations suivantes de ses propres actions.

Actions Propres

Au 31 décembre 2022, le groupe possédait 35 455 836 actions propres dont 34 817 843 étaient détenues directement par AB InBev. La valeur nominale de l'action est de 0.61 euro. Les actions propres que l'entreprise possédait encore à la fin de 2022 représentaient 26 539 776 USD (21 628 060 euros) du capital souscrit.

Prêt de titres

Afin d'honorer ses engagements dans le cadre de différents plans d'options sur actions en cours, AB InBev avait en 2022 des accords de prêt de titres en vigueur pour un maximum de 30 millions d'actions qui ont été totalement utilisées dans le cadre de plans d'options sur actions. L'entreprise s'acquittera d'un montant équivalent aux dividendes nets relatifs à ces actions empruntées. Ce paiement sera comptabilisé en capitaux propres en tant que dividende.

DIVIDENDES

Le 1er mars 2023, un dividende de 0.75 euro par action ou 1 508 millions d'euros a été proposé par le conseil d'administration et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2023.

Le 27 avril 2022, un dividende de 0.50 euro par action, soit environ 1 004 millions d'euros, a été approuvé par l'assemblée des actionnaires. Le dividende a été versé le 5 mai 2022.

Le 28 avril 2021, un dividende de 0.50 euro par action, soit environ 1 003 millions d'euros, a été approuvé lors de l'assemblée des actionnaires. Le dividende a été versé le 6 mai 2021.

RÉSERVE DE CONVERSION

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés d'un investissement efficace net.

¹ Compte tenu du cours de clôture de l'action au 24 mai 2021 de 62.26 euros par action et le taux de change du 24 mai 2021 ZAR par euro de 17.0064.

RÉSERVE DE COUVERTURE

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats

TRANSFERTS DES FILIALES

Les dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales d'exploitation sont subordonnés, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions liées au contrôle de change dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capitaux sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Au 31 décembre 2022, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives que pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder, utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales d'exploitation.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à des retenues à la source. Ces retenues à la source, lorsqu'elles existent, ne dépassent généralement pas 15%.

RÉSERVES LIÉES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes:

Millions d'USD	Écarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Écarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1er janvier 2022	(33 554)	481	(1 504)	(34 577)
Autres éléments du résultat global				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	(1 123)	-	-	(1 123)
Couvertures des flux de trésorerie	-	(336)	-	(336)
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	483	483
Autres éléments du résultat global	(1 123)	(336)	483	(976)
Au 31 décembre 2022	(34 677)	145	(1 021)	(35 553)

L'augmentation des écarts de conversion est principalement liée à l'effet combiné de l'affaiblissement des taux de clôture du peso argentin, du yuan chinois, du peso colombien et du rand sud-africain, partiellement compensé par l'affaiblissement du taux de clôture de l'euro, ce qui se traduit par un ajustement de l'écart de conversion de 1 123 millions d'USD au 31 décembre 2022 (diminution des capitaux propres).

Millions d'USD	Écarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Écarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1er janvier 2021	(29 234)	376	(1 983)	(30 841)
Autres éléments du résultat global				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	(4 320)	-	-	(4 320)
Couvertures des flux de trésorerie	-	105	-	105
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	479	479
Autres éléments du résultat global	(4 320)	105	479	(3 736)
Au 31 décembre 2021	(33 554)	481	(1 504)	(34 577)

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour l'exercice 2022 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 5 969 millions d'USD (2021: 4 670 millions d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculé comme suit:

Millions d'actions	2022	2021
Actions ordinaires et restreintes émises au 1er janvier, moins les actions propres	1 981	1 972
Impact du programme d'emprunt d'actions	30	30
Impact de la livraison d'actions propres	2	4
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	2 013	2 007

Le calcul du résultat dilué par action pour l'exercice clos de 2022 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 5 969 millions d'USD (2021: 4 670 millions d'USD) et sur une moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculée comme suit:

Millions d'actions	2022	2021
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	2 013	2 007
Impact des options d'achat d'actions, des warrants et actions restreintes	37	38
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées au 31 décembre	2 050	2 045

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non sous-jacents est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors éléments non sous-jacents. Le calcul du bénéfice sous-jacent par action est basé sur le bénéfice hors éléments sous-jacents, gains/pertes évalués à la valeur de marché et effets d'hyperinflation attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non sous-jacents attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit:

Millions d'USD	2022	2021 ¹
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 969	4 670
Éléments non sous-jacents, avant impôts (voir Note 8)	484	1 054
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 454	5 723
Gains/(pertes) liés à la valeur de marché de certains produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions (voir Note 11)	(331)	23
Effets du traitement comptable de l'hyperinflation	(30)	28
Bénéfice sous-jacent	6 093	5 774

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du bénéfice par action (BPA):

Millions d'USD	2022	2021
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 969	4 670
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 013	2 007
Bénéfice de base par action	2.97	2.33
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 454	5 723
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 013	2 007
BPA hors éléments non sous-jacents	3.21	2.85
Bénéfice sous-jacent	6 093	5 774
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 013	2 007
Bénéfice sous-jacent par action	3.03	2.88
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 969	4 670
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 050	2 045
Bénéfice de base par action, dilué	2.91	2.28
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 454	5 723
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 050	2 045
Bénéfice par action hors éléments non sous-jacents, dilué	3.15	2.80

Le bénéfice par action hors éléments non-sous-jacents et le bénéfice sous-jacent par action sont des mesures financières complémentaires.

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. Pour le calcul du BPA dilué avant éléments non sous-jacents, 51 millions d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021: 68 millions d'options sur actions).

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

22. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Obligations émises non garanties	76 798	85 433
Dettes de location	1 963	1 830
Autres emprunts non garantis	95	31
Emprunts bancaires garantis	24	75
Emprunts non-courants portant intérêts	78 880	87 369
Dettes de location	529	447
Emprunts bancaires garantis	369	553
Emprunts bancaires non garantis	100	106
Autres emprunts non garantis	30	9
Obligations émises non garanties	-	293
Emprunts courants portant intérêts	1 029	1 408
Emprunts portant intérêts	79 909	88 777

Les prêts et emprunts courants et non courants portant intérêts s'élèvent à 79.9 milliards d'USD au 31 décembre 2022, contre 88.8 milliards d'USD au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, l'entreprise n'avait aucun solde impayé sur les billets de trésorerie (31 décembre 2021: néant). Les billets de trésorerie étaient relatifs à des programmes en USD et en euros avec une émission totale autorisée maximum de respectivement 5.0 milliards d'USD et 3.0 milliards d'euros.

Le 10 janvier 2022, Anheuser-Busch InBev NV/SA (« ABISA ») a annoncé qu'elle et sa filiale détenue à 100% Anheuser-Busch InBev Finance Inc. (« ABIFI ») ont exercé leurs options de rembourser les montants en principal restant dû pour un montant total en principal de 3.1 milliards d'USD des séries d'obligations suivantes:

Date du rachat	Emetteur (abrégé)	Titre de la série d'obligations remboursée	Devise	Montant initial en principal (en millions)	Montant en principal remboursé (en millions)
9 février 2022	ABIFI	Obligations à 3.650% avec maturité en 2026	USD	1 633	1 633
1 mars 2022	ABIFI	Obligations à 4.915% avec maturité en 2046	USD	1 470	1 470

Le 2 décembre 2022, la société a complété les offres publiques d'achat de douze séries d'obligations en USD et de deux séries d'obligations en GBP pour un prix d'achat total pouvant atteindre 3.5 milliards d'USD. La société a accepté les offres publiques d'achat de huit séries d'obligations émises par Anheuser-Busch InBev SA/NV (« ABISA »), Anheuser-Busch InBev Worldwide (« ABIWW ») et Anheuser-Busch InBev Finance Inc. (« ABIFI ») et a racheté 3.9 milliards d'USD en principal de ces obligations. Le montant total du principal racheté dans les offres publiques d'achat est indiqué dans le tableau ci-dessous:

Date du rachat	Emetteur (abrégé)	Titre des séries d'obligations partiellement remboursées	Devise	Montant initial en principal (en millions)	Montant en principal racheté (en millions)	Montant en principal non-racheté (en millions)
2 décembre 2022	ABISA	Obligations à 2.850% avec maturité en 2037	GBP	900	489	411
2 décembre 2022	ABISA	Obligations à 2.250% avec maturité en 2029	GBP	700	363	337
2 décembre 2022	ABIFI	Obligations à 4.000% avec maturité en 2043	USD	750	346	404
2 décembre 2022	ABIWW	Obligations à 3.750% avec maturité en 2042	USD	1 000	529	471
2 décembre 2022	ABIWW	Obligations à 4.600% avec maturité en 2060	USD	1 000	503	497
2 décembre 2022	ABIWW	Obligations à 4.500% avec maturité en 2050	USD	2 250	683	1 567
2 décembre 2022	ABIWW	Obligations à 4.750% avec maturité en 2058	USD	1 500	519	981
2 décembre 2022	ABIWW	Obligations à 4.600% avec maturité en 2048	USD	2 500	321	2 179

Ces offres publiques d'achat ont été financées par des liquidités.

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunts et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour apprécier les changements de la position de liquidité globale de l'entreprise.

La dette nette d'AB InBev a diminué à 69.7 milliards d'USD au 31 décembre 2022, contre 76.2 milliards d'USD au 31 décembre 2021. Outre les résultats d'exploitation nets des dépenses d'investissement, la dette nette est principalement affectée par le paiement d'intérêts et d'impôts (6.1 milliards d'USD), le versement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (2.4 milliards d'USD) et l'impact des taux de change sur la dette nette (diminution de la dette nette de 1.5 milliard d'USD).

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées:

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts non-courants portant intérêts	78 880	87 369
Emprunts courants portant intérêts	1 029	1 408
Emprunts portant intérêts	79 909	88 777
Découverts bancaires	83	53
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 973)	(12 097)
Prêts portants intérêts consentis et autres dépôts (inclus dans les créances commerciales et autres créances)	(183)	(175)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements)	(123)	(396)
Dette nette	69 713	76 162

Rapprochement des passifs liés à des activités de financement

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs de l'entreprise résultant des activités de financement, y compris les variations de trésorerie et celles sans impact sur la trésorerie. Les passifs liés aux activités de financement sont ceux pour lesquels les flux de trésorerie étaient ou seront classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés provenant des activités de financement.

Millions d'USD	Dette à long-terme, nette de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1er janvier 2022	87 369	1 408
Emission d'emprunts	74	17
Remboursement d'emprunts	(6 698)	(567)
Nouvelles / (remboursement de) dettes de location	794	(519)
Coût amorti	63	-
Effets de la variation du taux de change non réalisés	(1 776)	(6)
Tranche court terme de la dette à long terme	(617)	617
(Gain)/Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	(329)	79
Solde au 31 décembre 2022	78 880	1 029

Millions d'USD	Dette à long-terme, nette de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1er janvier 2021	95 478	3 081
Emission d'emprunts	148	306
Remboursement d'emprunts	(6 735)	(2 230)
Nouvelles / (remboursement de) dettes de location	697	(547)
Coût amorti	64	-
Effets de la variation du taux de change non réalisés	(2 149)	(88)
Tranche court terme de la dette à long terme	(875)	875
(Gain)/Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	741	10
Solde au 31 décembre 2021	87 369	1 408

23. Pensions et obligations similaires

AB InBev a mis en place différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à travers le monde, tels que des régimes de retraite à cotisations définies, à prestations définies, et d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme. Conformément à IAS 19 *Avantages du personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régime de retraite à cotisations définies, soit en régime de retraite à prestations définies.

REGIME DE RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES

Dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'autre obligation. Les paiements réguliers des cotisations constituent des charges comptabilisées au cours de l'année où ils sont dus. En 2022, les cotisations versées dans le cadre de régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 164 millions d'USD contre 147 millions d'USD en 2021.

REGIME DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

En 2022, l'entreprise participe à 86 régimes à prestations définies, dont 64 concernent des régimes de retraite ou de cessation d'activité, 17 sont relatifs à des régimes de frais médicaux et 5 autres concernent des régimes d'avantages au personnel à long terme. La plupart des régimes procurent des avantages de retraite et de départ proportionnels aux salaires et aux années de services rendus. Dans de nombreux pays, les régimes sont partiellement financés. Lorsque les plans sont financés, les actifs sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les régimes relatifs aux frais médicaux à la Barbade, au Brésil, au Canada, en Colombie, en Afrique du Sud et aux États-Unis procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après la retraite. De nombreux régimes de retraite à prestations définies ne sont pas accessibles aux nouveaux entrants.

La valeur actuelle des obligations financées comprend une dette de 115 millions d'USD relative à deux plans médicaux au Brésil, pour lesquels les avantages sont délivrés via la Fundação Antônio Helena Zerrener (« FAHZ »). La FAHZ est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'Ambev. Au 31 décembre 2022, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par la FAHZ sont complètement compensées par les actifs existants dans le fonds. La dette nette comptabilisée à l'état de la situation financière est donc nulle.

Le passif net au titre des avantages du personnel s'élève à 1 523 millions d'USD au 31 décembre 2022, contre 2 256 millions d'USD au 31 décembre 2021. En 2022, la juste valeur des actifs du régime a diminué de 1 574 millions d'USD et les obligations au titre des prestations définies ont diminué de 2 287 millions d'USD. La diminution de l'obligation nette au

titre des avantages sociaux est principalement due à l'augmentation des taux d'actualisation partiellement compensée par des rendements défavorables d'actifs .

Le passif net de l'entreprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes conférant des avantages à long terme se décompose comme suit au 31 décembre 2022 et 2021:

Millions d'USD	2022	2021
Valeur actualisée des obligations financées	(4 604)	(6 791)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	3 807	5 381
Valeur actualisée des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	(797)	(1 410)
Valeur actualisée des obligations non financées	(587)	(687)
Valeur actualisée de l'obligation nette	(1 384)	(2 097)
Actif non comptabilisé	(43)	(32)
Passif net	(1 427)	(2 129)
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(96)	(127)
Total avantages au personnel	(1 523)	(2 256)
Montants des avantages au personnel dans l'état de la situation financière:		
Passifs	(1 534)	(2 261)
Actifs	11	5
Passif net	(1 523)	(2 256)

Les changements de la valeur actuelle des obligations au titre de régimes à prestations définies se présentent comme suit:

Millions d'USD	2022	2021
Obligations au titre des prestations définies au 1er janvier	(7 478)	(8 496)
Coût des services rendus au cours de la période	(69)	(80)
Charge d'intérêts	(229)	(212)
Gain/(perte) sur services passés non acquis	-	(5)
Règlements de plans	114	176
Prestations servies	549	553
Contribution des bénéficiaires	(2)	(3)
Gains/(pertes) actuariels – Hypothèses démographiques	(2)	(41)
Gains/(pertes) actuariels – Hypothèses financières	1 854	460
Ajustements basés sur l'expérience propre	(116)	16
Différences de change	243	154
Transferts et autres mouvements	(55)	-
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	(5 191)	(7 478)

En date de la dernière évaluation, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies est composée d'environ 1.1 milliard d'USD lié aux salariés actifs, 0.9 milliard d'USD lié aux personnes bénéficiant de droits acquis différés et 3.2 milliards d'USD liés à des personnes à la retraite.

Les changements de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit:

Millions d'USD	2022	2021
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1er janvier	5 381	5 649
Revenus d'intérêt	157	137
Coûts administratifs	(17)	(19)
Rendement des actifs du régime hors revenus d'intérêt	(1 084)	197
Cotisations par AB InBev	220	241
Cotisations par participants	2	3
Prestations servies nettes des coûts administratifs	(551)	(553)
Actifs distribués sur liquidations	(112)	(172)
Différences de change	(188)	(102)
Transfert et autres mouvements	(2)	-
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	3 807	5 381

Le rendement réel des actifs du régime s'est traduit par une perte de (927) millions d'USD en 2022 contre un gain de 334 millions d'USD en 2021.

Les changements dans l'actif non comptabilisé sont les suivants:

Millions d'USD	2022	2021
Impact du surplus non recouvrable au 1er janvier	(32)	(31)
Charge d'intérêt	(3)	(2)
Variations hors montants repris dans la charge d'intérêt	(8)	1
Impact du surplus non recouvrable au 31 décembre	(43)	(32)

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se détaillent de la manière suivante:

Millions d'USD	2022	2021
Coût des services rendus au cours de la période	(66)	(80)
Coûts administratifs	(17)	(19)
Coût des services passés suite aux modifications, liquidations ou règlements de plans	2	(2)
Gains/(pertes) dus aux changements d'hypothèses d'expérience ou démographiques	-	1
Bénéfice d'exploitation	(81)	(100)
Coût financier net	(73)	(76)
Charge totale sur l'avantage au personnel	(154)	(176)

La charge comptabilisée au titre des avantages au personnel se répartit dans les rubriques suivantes du compte de résultats:

Millions d'USD	2022	2021
Coûts des ventes	(25)	(30)
Frais de distribution	(11)	(11)
Frais commerciaux et de marketing	(17)	(24)
Frais administratifs	(28)	(34)
Autres produits/(charges) opérationnels	-	(1)
Coût financier net	(73)	(76)
Charge totale sur l'avantage au personnel	(154)	(176)

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies des plans significatifs de l'entreprise à la date de clôture se résument comme suit:

Millions d'USD	2022					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume-Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	5.5%	5.1%	9.5%	10.0%	4.9%	5.9%
Inflation	2.5%	2.0%	3.5%	3.5%	3.2%	2.7%
Taux prévu des augmentations salariales	-	1.0%	4.5%-4.0%	7.1%-5.3%	-	4.0%
Taux prévu des augmentations des pensions	-	2.0%	3.5%	3.5%	3.0%	2.7%
Taux d'évolution des coûts médicaux	7.0%-4.5%	4.5%	-	7.1%	-	6.8%-6.1%
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	86	87	85	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	90	88	87	89	88

Millions d'USD	2021					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume-Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	2.8%	2.9%	8.0%	8.7%	1.9%	3.2%
Inflation	2.5%	2.0%	3.5%	3.3%	3.6%	2.7%
Taux prévu des augmentations salariales	-	1.0%	4.5%-4.0%	6.9%-5.0%	-	3.7%
Taux prévu des augmentations des pensions	-	2.0%	3.5%	3.3%	3.2%	2.7%
Taux d'évolution des coûts médicaux	5.3%-4.5%	4.5%	-	6.9%	-	5.9%-5.7%
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	86	87	85	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	90	88	87	89	88

Au travers de ses régimes de retraite à prestations définies et ses régimes postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé, l'entreprise est exposée à un certain nombre de risques dont les plus importants sont détaillés ci-dessous:

STRATÉGIES D'INVESTISSEMENTS

En cas de plans financés, l'entreprise veille à ce que les positions d'investissement soient gérées dans un cadre de gestion actif /passif (GAP) qui a été développé pour réaliser des investissements à long terme en phase avec les obligations découlant des régimes de retraite. Dans ce cadre, l'objectif GAP de l'entreprise est de faire correspondre les actifs avec

les obligations de retraite en investissant dans des titres long terme à taux fixe avec des échéances qui correspondent à celles des versements de prestations dans la devise appropriée. L'entreprise contrôle activement la façon dont la durée et le rendement attendu des investissements correspondent aux sorties de fonds prévues découlant de l'obligation de retraite.

VOLATILITÉ DES ACTIFS

De manière générale, les plans financés de l'entreprise sont investis dans une combinaison d'actions, d'obligations et d'immobilier, générant des rendements élevés mais volatiles sur les actions et en même temps, sur les obligations, des rendements stables et alignés aux échéances des dettes. Lorsque les plans arrivent à échéance, l'entreprise réduit généralement le niveau de risque de placement en investissant davantage dans des actifs qui correspondent mieux aux échéances des dettes. Depuis 2015, l'entreprise a mis en place une stratégie de diminution des risques de pension pour réduire le profil de risque de certains plans en réduisant graduellement l'exposition au risque des instruments de capitaux propres et changer ces actifs en titres à revenus fixes.

CHANGEMENTS DES RENDEMENTS OBLIGATAIRES

Une augmentation des rendements des obligations diminuera les passifs du régime mais cet effet sera en partie compensé par une diminution de la valeur des obligations détenues dans les plans.

RISQUE D'INFLATION

Certaines des obligations de retraite de l'entreprise, principalement au Royaume-Uni, étant liées à l'inflation, une croissance de celle-ci impliquera une augmentation des dettes. Les actifs des plans ne sont, quant à eux, en général pas ou peu corrélés à l'inflation. En conséquence en cas de croissance de l'inflation, les dettes nettes de pension de l'entreprise augmenteraient.

ESPERANCE DE VIE

La majorité des plans offre des avantages aux membres jusqu'au décès. Dès lors, toute augmentation de l'espérance de vie se traduira par une croissance des dettes des plans.

L'échéance moyenne pondérée des dettes au titre des prestations définies en 2022 est de 11.4 ans (2021: 13.7 ans). Une augmentation des rendements obligataires réduit la durée moyenne.

La sensibilité par rapport aux principales hypothèses pondérées montre les impacts suivants sur les obligations au titre de prestations définies:

Millions d'USD	2022		
	Changement dans les hypothèses	Hausse dans les hypothèses	Baisse dans les hypothèses
Taux d'actualisation	0.5%	(271)	295
Taux d'inflation	0.5%	94	(101)
Augmentations salariales futures	0.5%	20	(19)
Taux d'évolution des coûts médicaux	1%	25	(22)
Mortalité	1 an	147	(149)

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques dans les hypothèses individuelles, toute autre hypothèse restant constante: les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire.

Les sensibilités représentent les changements d'hypothèses raisonnablement possibles. Elles sont calculées en utilisant la même approche que celle utilisée pour déterminer les obligations au titre des prestations définies. Par conséquent, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futurs.

La juste valeur des actifs des plans au 31 décembre se répartit de la manière suivante:

Millions d'USD	2022			2021		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Obligations d'état	34%	-	34%	34%	-	34%
Obligations d'entreprises	30%	-	30%	34%	-	34%
Instruments de fonds propres	24%	-	24%	24%	-	24%
Bien immobilier	-	7%	7%	-	4%	4%
Contrats d'assurance et autres	4%	1%	5%	2%	2%	4%
	91%	8%	100%	94%	6%	100%

AB InBev s'attend à payer environ 182 millions d'USD au titre de versements à ses régimes financés d'avantages postérieurs à l'emploi et 69 millions d'USD de prestations pour ses plans de prestations définies non financés et ses plans médicaux postérieurs à l'emploi en 2023.

24. Paiements fondés sur des actions

Différents programmes fondés sur des actions permettent aux cadres supérieurs de l'entreprise et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev, d'Ambev ou de Budweiser APAC. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions: le plan de compensation fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), le plan à long terme d'unités d'actions restreintes pour dirigeants (« Plan d'unités d'actions restreintes pour cadres »), et les différents plans à long terme d'intéressement pour cadres (« Plan LTI pour cadres »). Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne puissent pas influencer la juste valeur de l'option. Ces programmes de paiement fondés sur des actions concernent soit les actions AB InBev, soit les American Depository Shares (ADS) en temps qu'instruments de capitaux propres sous-jacents.

Tous les plans de l'entreprise dont le paiement est fondé sur actions sont réglés en instruments de capitaux propres. Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période, sauf mention contraire.

Les paiements fondés sur des actions ont entraîné une charge totale de 448 millions d'USD pour 2022, comparé à 510 millions d'USD pour 2021, dont 72 millions d'USD ont été présentés dans les éléments non sous-jacents représentant le coût IFRS 2 lié au programme Zenzele Kabili. Pour plus de détails, se reporter à la Note 21 *Modifications des capitaux propres et bénéfice par action*.

AB INBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan de compensation fondé sur des actions pour cadres

Dans le cadre de ce plan, les membres du Comité exécutif et les autres cadres supérieurs reçoivent leur prime en espèces mais ont le choix d'investir une partie ou la totalité de la valeur de leur prime en actions AB InBev, appelées actions volontaires. Les actions volontaires ont droit à des dividendes à compter de la date d'octroi et seront bloquées sur une période de trois ans. Elles sont accordées au prix du marché, auquel est appliqué un rabais pouvant atteindre 20 %. L'escompte est versé sous forme d'unités d'actions restreintes (« RSUs ») (actions escomptées). Les cadres qui investissent dans des actions volontaires reçoivent également une part et demie d'actions correspondantes pour chaque action volontairement investie, dans la limite d'un pourcentage du bonus alloué à chaque participant. Ces actions correspondantes sont également remises sous forme d'unités d'actions restreintes. Les unités d'actions restreintes relatives aux actions correspondantes et aux actions octroyées avec remise sont acquises sur une période de trois ans et sont soumises à des restrictions spécifiques ou des dispositions de confiscation en cas de cessation de service.

En 2022, AB InBev a émis 4.8 millions d'unités d'actions restreintes escomptées et correspondantes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de l'entreprise (2021: 0.2 million d'unités d'actions restreintes escomptées et correspondantes). Ces unités d'actions restreintes escomptées et correspondantes représentent une juste valeur d'environ 293 millions d'USD (2021: 9 millions d'USD).

Plan d'unités d'actions restreintes pour dirigeants

La part de la rémunération des dirigeants fondée sur les actions est accordée sous la forme d'unités d'actions qui deviennent définitivement acquises après 5 ans et donnent droit à leurs titulaires, au moment de l'acquisition définitive, à une action AB InBev par unité d'action restreinte.

Durant l'exercice 2022, 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée de 4 millions d'USD ont été octroyées à des dirigeants (2021: 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une valeur d'environ 4 millions d'USD).

Plans annuels LTI pour cadres

Sous réserve de l'évaluation par la direction de la performance et du potentiel futur du cadre, les membres des cadres supérieurs peuvent obtenir une prime d'intéressement annuelle à long terme, payée en unités d'actions restreintes, en unités d'actions de performance et/ou en options d'achat d'actions.

- Unités d'actions restreintes d'incitation à long terme: Elles s'accumulent sur une période de trois ans. En cas d'acquisition, chaque unité d'action restreinte donne à son titulaire le droit d'acquérir une action. En 2022, AB InBev a émis 3.9 millions d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 228 millions d'USD dans le cadre de ce plan (2021: 2.8 millions d'unités d'actions restreintes dont la juste valeur est estimée à 155 millions d'USD dans le cadre de ce plan). De ces unités d'actions restreintes, 0.5 million d'unités d'actions restreintes ont été accordées aux membres du comité exécutif (2021: 0.2 million d'unités d'actions restreintes).

- Unités d'actions de performance à long terme: Elles s'épuisent sur une période de trois ans. Lors de l'acquisition des unités d'actions de performance, le nombre d'actions auxquelles les porteurs de celles-ci auront droit dépendra d'un test de performance mesurant (en base percentile) le Total Shareholder Return (TSR) de la société sur trois ans par rapport au TSR réalisé pour cette période par un échantillon représentatif de sociétés cotées appartenant au secteur des biens de consommation. Le nombre d'actions auxquelles ces unités donnent droit est soumis à un seuil et à un plafond. Les unités d'actions de performance ont été octroyées pour la première fois en décembre 2022. 0.5 million d'unités d'actions de performance ont été accordées à des cadres supérieurs dont la juste valeur est estimée à 39 millions d'USD. De ces unités d'actions de performance, 0.1 million ont été accordées aux membres du comité exécutif.
- Options d'achat d'actions d'incitation à long terme: Elles sont acquises en bloc sur une période de cinq ans et ont une durée de vie de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après cinq ans. Au moment de l'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit d'acheter une action. En 2022 et 2021, aucune option d'achat d'actions LTI n'a été attribuée aux cadres.

Plans exceptionnels LTI pour cadres

Des unités d'actions restreintes, unités d'actions de performance ou options sur actions peuvent être attribuées de temps à autre aux cadres supérieurs de la société qui ont contribué de manière significative au succès de la société (réalisation du programme de croissance, acquisitions spécifiques, etc.). L'acquisition de ces unités d'actions restreintes, unités d'actions de performance ou options d'achat d'actions peut être soumise à la réalisation de conditions de performance qui seront liées aux objectifs de ces octrois exceptionnels.

En 2022 et 2021, aucun octroi n'a été effectué aux cadres dans le cadre des plans exceptionnels d'intéressement à long terme.

Autres plans LTI d'unités d'actions restreintes récurrents pour cadres

AB InBev a mis en place des programmes récurrents spécifiques d'incitation par unités d'actions restreintes à long terme, notamment:

- Un programme de base d'unités d'actions restreintes à long terme permettant d'octroyer à des cadres supérieurs de la société des unités d'actions restreintes. En plus des unités d'actions restreintes annuelles à long terme décrites ci-dessus, dans le cadre de ce programme, des unités d'actions restreintes peuvent être octroyées dans le cadre d'autres sous-plans assortis de conditions spécifiques et à des fins spécifiques, par exemple pour des primes de fidélité exceptionnelles ou pour indemniser les expatriés en cas d'envoi dans certains pays. Dans la majorité des cas, les unités d'actions restreintes sont acquises définitivement après trois ou cinq ans sans test de performance et s'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent. Le conseil d'administration peut fixer des périodes d'acquisition différentes pour des sous-plans spécifiques ou introduire des tests de performance conformément à la culture de haute performance de la société et à la création d'une valeur durable à long terme pour ses actionnaires. En 2022, 0.7 million d'unités d'actions restreintes d'une juste valeur estimée à 44 millions d'USD ont été attribuées dans le cadre de ce programme (2021: 0.8 million d'unités d'actions restreintes d'une juste valeur estimée à 45 millions d'USD). Aucune unités d'actions restreintes n'a été attribuée aux membres du comité exécutif en 2022 et 2021 dans le cadre de ce programme.
- Un programme permettant à certains employés d'acquérir des actions de la société pour un prix inférieur à leur valeur de marché afin de les inciter à rester à long terme pour (i) certains employés de la société ayant un potentiel très élevé et qui exercent des fonctions à un niveau de cadre moyen (« People bet share purchase program ») ou (ii) des employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi d'un nombre d'actions correspondantes d'unités d'actions restreintes qui sont définitivement acquises après cinq ans. En cas de cessation des fonctions d'un employé avant la date d'acquisition définitive, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent. En 2022, les employés ont reçu environ 0.1 million d'unités d'actions restreintes dans le cadre de ce programme, représentant une juste valeur de 7 millions d'USD (2021: 0.1 million d'unités d'actions restreintes représentant une juste valeur de 7 millions d'USD).

Plan d'intéressement lié à la performance pour ZX Ventures

En 2016, l'entreprise a mis en place, pour les cadres de ZX Ventures, un nouveau plan d'intéressement lié à la performance qui a remplacé le plan d'intéressement à long terme sous forme d'options sur actions. ZX Ventures est notre département global axé sur la croissance et l'innovation dont le mandat est d'investir, d'incuber et de développer de nouveaux produits et entreprises qui répondent aux besoins émergents des consommateurs.

En 2022, aucune unité d'action n'a été octroyé aux cadres supérieurs de ZX Ventures (2021: 1 million d'unités d'actions). La valeur de ces unités d'actions dépendra du rendement de ZX Ventures. Ces unités sont acquises après 5 ans sous réserve de l'atteinte d'un test de performance. Des règles spécifiques de renonciation s'appliquent dans l'hypothèse où les cadres quittent l'entreprise.

Autres informations à fournir pour les paiements fondés sur les actions

Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2022 et 2021. Le nombre total d'options AB InBev en circulation se décompose comme suit:

Millions d'options	2022	2021
Options en circulation au 1er janvier	102.7	113.3
Options émises au cours de l'exercice	-	-
Options exercées au cours de l'exercice	(1.0)	(1.3)
Options annulées au cours de l'exercice	(14.9)	(9.2)
Options échues au cours de l'exercice	(3.6)	-
Options en circulation au 31 décembre	83.2	102.7

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 10.32 euros (11.01 USD)¹ et 128.46 euros (137.02 USD), alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 6.4 ans.

Sur les 83.2 millions d'options en circulation, 23.7 millions sont acquises au 31 décembre 2022.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options d'AB InBev est comme suit:

Montants en USD	2022	2021
Options en circulation au 1er janvier	64.77	71.22
Attribuées pendant la période	-	-
Exercées pendant la période	16.11	46.30
Annulées pendant la période	94.76	89.56
Echues pendant la période	88.10	-
En circulation à fin décembre	76.04	64.77
Exercibles à fin décembre	102.19	98.27

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options sur actions en 2022 était de 52.93 euros (56.46 USD)¹.

Le nombre total d'unités d'actions restreintes d'AB InBev en circulation se décompose comme suit:

Millions d'unités d'actions restreintes	2022	2021
Unités d'actions restreintes en circulation au 1er janvier	20.9	19.1
Unités d'actions restreintes au cours de l'exercice	9.6	3.9
Unités d'actions restreintes acquises au cours de l'exercice	(0.5)	(1.1)
Unités d'actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(1.8)	(1.1)
Unités d'actions restreintes à la fin décembre	28.2	20.9

AMBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan en substance similaire au Plan de compensation fondé sur des actions, selon lequel les primes accordées aux employés et aux cadres de l'entreprise sont en partie réglées sous forme d'actions. Selon le Plan de compensation fondé sur des actions, Ambev a émis, en 2022, 44 milliers d'unités d'actions restreintes correspondantes ayant une juste valeur estimée inférieure à 1 million d'USD (2021: 0.1 million d'unités d'actions restreintes correspondantes ayant une juste valeur inférieure à 1 million d'USD).

Depuis 2018, Ambev dispose d'un plan en substance similaire au Plan de compensation fondé sur des actions, selon lequel les primes accordées aux employés et aux cadres de l'entreprise sont en partie réglées sous forme d'actions. Selon le Plan de compensation fondé sur des actions de 2018, Ambev a émis, en 2022, 49.3 millions d'unités d'actions restreintes

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

correspondantes ayant une juste valeur estimée de 148 millions d'USD (2021: 20.6 millions d'unités d'actions restreintes correspondantes avec une juste valeur de 61 millions d'USD).

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme payable en options Ambev LTI (ou dans le futur, en instruments similaires fondés sur des actions), en fonction de l'évaluation par la direction de la performance et du potentiel futur de l'employé. Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2022 et 2021.

Le nombre total d'options Ambev en circulation se présente comme suit:

Millions d'options	2022	2021
Options en circulation au 1er janvier	113.8	127.3
Options émises au cours de l'exercice	-	-
Options exercées au cours de l'exercice	-	(5.2)
Options annulées au cours de l'exercice	(14.0)	(8.3)
Options en circulation à fin décembre	99.8	113.8

La fourchette de prix d'exercice des options en circulation est comprise entre 15.95 réaux brésiliens (3.06 USD) et 39.04 réaux brésiliens (7.48 USD) alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle est de 4.3 ans.

Sur les 99.7 millions d'options en circulation, 63.9 millions d'options sont acquises au 31 décembre 2022.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options Ambev se présente comme suit:

Montants en USD	2022	2021
Options en circulation au 1er janvier	3.57	3.81
Attribuées pendant la période	-	-
Exercées pendant la période	-	2.36
Annulées pendant la période	4.33	4.53
En circulation à fin décembre	3.72	3.57
Exerçables à fin décembre	3.86	3.79

Le nombre d'unités d'actions restreintes Ambev en circulation se présente comme suit:

Millions d'unités d'actions restreintes	2022	2021
Unités d'actions restreintes en circulation au 1er janvier	63.8	49.6
Unités d'actions restreintes émises au cours de l'exercice	49.3	20.7
Unités d'actions restreintes acquises au cours de l'exercice	(0.2)	(5.0)
Unités d'actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(3.1)	(1.5)
Unités d'actions restreintes en circulation à la fin décembre	109.8	63.8

En 2022, un nombre limité d'actionnaires d'Ambev faisant partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger des actions d'Ambev contre un nombre total de 54 milliers d'actions AB InBev (2021: 3 milliers d'actions AB InBev) avec une décote de 16.66% à condition qu'ils restent en service pour une période additionnelle de cinq ans. La juste valeur de la transaction est inférieure à 1 million d'USD (2021: moins de 1 million d'USD) et est prise en charge sur la période de cinq ans de service. Les justes valeurs des actions d'Ambev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché.

BUDWEISER APAC – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan d'unités d'actions restreintes discrétionnaires

En décembre 2019, Budweiser APAC a mis en place un nouveau plan d'unités d'actions restreintes discrétionnaires qui permet d'octroyer des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, à la discrétion du conseil d'administration, par exemple une prime spéciale de rétention. Les unités d'actions restreintes sont acquises après trois à cinq années et dans le cas où les services fournis par l'employé cessent avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2022 et 2021, aucune unité d'actions restreintes n'a été octroyée dans le cadre de ce programme.

Plan de compensation fondé sur des actions

En mars 2020, Budweiser APAC a mis en place un programme permettant à certains employés d'investir une partie ou la totalité de leur rémunération variable en actions Budweiser APAC (Actions Volontaires). En guise de récompense supplémentaire, les employés qui investissent dans des Actions Volontaires reçoivent également en contrepartie trois actions correspondantes pour chaque Action Volontaire investie dans la limite d'un pourcentage total de la rémunération variable de chaque employé. En 2022, Budweiser APAC a émis 12.5 millions d'unités d'actions restreintes

correspondantes en relation avec les primes accordées aux employés de Budweiser APAC, avec une juste valeur estimée à 39 millions d'USD (2021: 0.1 million d'unités d'actions restreintes correspondantes avec une juste valeur inférieure à 1 million d'USD).

Nouveau plan d'unités d'actions restreintes

En novembre 2020, Budweiser APAC a mis en place un nouveau plan d'unités d'actions restreintes qui permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés éligibles dans certaines circonstances spécifiques, à la discrétion du conseil d'administration, par exemple, comme incitation à long terme. La période d'acquisition des unités d'actions restreintes est en principe entre trois et cinq ans sans test de performance et en cas de cessation de service avant la date d'acquisition, des règles de renonciation s'appliquent. Le conseil d'administration peut fixer des périodes plus courtes ou plus longues pour des attributions spécifiques ou introduire des tests de performance similaires à d'autres programmes de l'entreprise. Au cours de l'année 2022, 14.1 millions d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 45 millions d'USD ont été attribuées dans le cadre de ce programme à un nombre sélectionné d'employés (2021: 10 millions d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 26 millions d'USD).

People Bet Plan

En mars 2020, Budweiser APAC a mis en place un programme permettant à certains employés d'acheter des actions Budweiser APAC à un prix réduit dans le but d'offrir une incitation à la rétention à long terme pour les employés à haut potentiel de l'entreprise, qui se situent à un niveau de cadre intermédiaire (« Programme d'achat d'actions People bet »). L'investissement volontaire en actions de l'entreprise conduit à l'octroi d'un montant d'unités d'actions restreintes correspondantes qui sont acquises après 5 ans. En cas de cessation de service d'un employé avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2022, 0.5m d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 2 millions d'USD ont été attribuées dans le cadre de ce programme à un nombre sélectionné d'employés (2021: aucune unité d'actions restreintes n'a été attribuée dans le cadre de ce programme).

25. Provisions

Millions d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2022	80	420	106	605
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	(5)	(11)	(2)	(18)
Provisions constituées	37	157	32	226
Provisions utilisées	(37)	(109)	-	(147)
Provisions reprises	-	(21)	-	(22)
Autres mouvements	(23)	1	(50)	(73)
Solde au 31 décembre 2022	51	436	85	572

Les provisions pour restructuration s'expliquent principalement par le réaligement des structures - voir aussi Note 8 *Éléments non sous-jacents*. Les provisions pour litiges concernent principalement différents litiges relatifs à des impôts autres que les impôts sur le revenu et des plaintes d'anciens employés.

Les provisions devraient être réglées selon l'échéancier suivant:

Millions d'USD	1 an ou moins	Plus d'1 an	Total
Restructuration	33	18	51
Impôts indirects	10	82	93
Main-d'œuvre	30	105	136
Commercial	12	54	66
Droits d'accise	2	21	23
Autres litiges	26	92	118
Litiges	81	355	436
Autres provisions	63	22	85
Total provisions	176	396	572

26. Dettes commerciales et autres dettes

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taxes indirectes à payer	174	194
Dettes commerciales	176	51
Contrepartie éventuelle sur les acquisitions	464	662
Autres dettes	46	100
Dettes commerciales et autres dettes non-courantes	859	1 008
Dettes commerciales et charges à imputer	18 589	17 810
Dettes salariales et sociales	1 520	1 716
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	2 768	2 457
Intérêts à payer	1 428	1 501
Emballages consignés	1 012	1 050
Dividendes à payer	356	355
Contrepartie éventuelle sur les acquisitions	313	191
Autres dettes et produits à reporter	362	353
Dettes commerciales et autres dettes courantes	26 349	25 434

La société a conclu des accords d'affacturage inversé avec des fournisseurs pour un montant de 134 millions d'USD au 31 décembre 2022, principalement en raison d'obligations légales. La nature, ainsi que les termes et conditions des engagements qui font partie de ces accords ne diffèrent pas de ceux des dettes commerciales normales de la société. Par conséquent, ces dettes sont présentées comme faisant partie des dettes commerciales et autres dettes conformément à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*.

Au 31 décembre 2022, la contrepartie éventuelle sur les acquisitions est principalement composée de 0.6 milliard d'USD pour l'option de vente présente dans le pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, et qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de Cervecería Nacional Dominicana S.A. ("CND") (31 décembre 2021: 0.6 milliard d'USD). Les termes du pacte d'actionnaires ont été modifiés comme décrit dans la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

27. Risques provenant d'instruments financiers

A) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit un aperçu des actifs et passifs financiers, détenus par l'entreprise aux dates indiquées:

Millions d'USD	31 décembre 2022				31 décembre 2021 ¹			
	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 973	-	-	9 973	12 097	-	-	12 097
Créances commerciales et autres créances	4 973	-	-	4 973	4 607	-	-	4 607
Placements	25	97	149	272	22	374	139	535
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	37	-	37
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	-	63	63	-	52	60	112
Contrats dérivés de change à terme	-	41	182	223	-	82	156	238
Contrats de change à terme (futures)	-	-	4	4	-	-	-	-
Matières premières	-	-	101	101	-	-	282	282
Actifs financiers	14 971	139	498	15 608	16 726	546	637	17 908
Non-courant	522	15	193	730	526	25	162	712
Courant	14 450	124	305	14 878	16 200	521	475	17 196
Dettes commerciales et autres dettes	21 983	762	-	22 746	21 242	832	-	22 074
Emprunts non courants portant intérêts	78 880	-	-	78 880	87 369	-	-	87 369
Emprunts courants portant intérêts	1 029	-	-	1 029	1 408	-	-	1 408
Découverts bancaires	83	-	-	83	53	-	-	53
Swaps d'actions	-	4 763	-	4 763	-	5 412	-	5 412
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	16	171	187	-	174	95	270
Contrats dérivés de change à terme	-	20	245	265	-	24	105	129
Contrats de change à terme (futures)	-	-	-	-	-	-	37	37
Matières premières	-	-	271	271	-	-	35	35
Swaps de taux d'intérêt	-	3	2	5	-	-	3	3
Passifs financiers	101 975	5 565	689	108 229	110 073	6 443	275	116 790
Non-courant	79 108	473	168	79 749	87 531	678	73	88 282
Courant	22 867	5 092	521	28 480	22 541	5 764	202	28 508

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

AB InBev est exposée de par son activité à une variété de risques financiers: risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt sur la juste valeur, le risque d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur les matières premières et le risque sur actions), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'entreprise analyse chacun de ces risques individuellement et de manière combinée, et définit ensuite des stratégies visant à gérer l'impact économique sur la performance de l'entreprise, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers.

AB InBev utilise principalement les instruments financiers dérivés suivants: les contrats de change, les contrats de change à terme (« futures »), les swaps de taux d'intérêt, les swaps de taux d'intérêt et de change ("CCIRS"), les swaps sur les matières premières, les contrats à terme (« futures ») négociés sur les marchés des matières premières et les swaps d'actions.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des montants notionnels des instruments financiers dérivés existants aux dates indiquées par maturité.

Millions d'USD	31 décembre 2022					31 décembre 2021				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change	11 445	479	-	-	-	12 599	29	-	-	-
Contrats de change à terme ('futures')	503	-	-	-	-	1 617	-	-	-	-
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	1 000	-	-	-	-	1 500	1 000	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	900	1 923	1 834	2 608	560	4 614	1 400	1 173	1 573	1 453
Matières premières										
Swaps d'aluminium	2 161	4	-	-	-	1 241	-	-	-	-
Autres dérivés des matières premières	1 160	22	-	-	-	1 034	-	-	-	-
Fonds propres										
Dérivés des instruments de capitaux propres	10 800	-	-	-	-	11 469	-	-	-	-

C) RISQUE DE CHANGE

AB InBev s'expose à un risque de change lorsque des contrats sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité. Cela concerne les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les redevances, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts. Pour gérer les risques de change, l'entreprise utilise principalement des contrats de change, des contrats négociés sur un marché de change à terme (« futures ») et les swaps de taux d'intérêt et de change (« CCIRS »).

RISQUE DE CHANGE SUR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES

La politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux) sur la période de prévision telle que déterminée par la politique de gestion des risques financiers. Les transactions opérationnelles considérées certaines sont couvertes sans limite de temps. Les transactions non opérationnelles (telles que les acquisitions et cessions de filiales) sont couvertes dès qu'elles sont hautement probables.

Le tableau ci-après montre les principales positions nettes en devises de l'entreprise, par couple de devises, aussi bien concernant les engagements fermes que les transactions prévisibles. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que l'entreprise a une position longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie du couple de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie du couple de monnaies. La deuxième monnaie du couple représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'USD	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Exposition totale	Total dérivés	Position ouverte	Exposition totale	Total dérivés	Position ouverte
Euro/Peso mexicain	(108)	100	(8)	(112)	111	(1)
Euro/Livre sterling	(136)	112	(24)	(124)	112	(12)
Euro/Rand sud-africain	(67)	31	(37)	(79)	75	(4)
Euro/Dollar américain	(38)	58	20	(123)	100	(23)
Peso mexicain/Euro	(269)	268	(2)	(254)	231	(23)
Dollar américain/Peso argentin	(702)	206	(496)	(661)	674	13
Dollar américain/Boliviano bolivien	(74)	76	1	(80)	75	(5)
Dollar américain/Réal brésilien	(1 955)	1 789	(166)	(1 846)	1 618	(228)
Dollar américain/Dollar canadien	(310)	249	(61)	(304)	253	(51)
Dollar américain/Peso chilien	(135)	129	(6)	(171)	162	(9)
Dollar américain/Yuan chinois	(125)	113	(12)	(123)	116	(7)
Dollar américain/Peso colombien	(615)	559	(56)	(476)	434	(42)
Dollar américain/Euro	(134)	111	(23)	(103)	96	(7)
Dollar américain/Peso mexicain	(1 442)	1 436	(6)	(1 236)	1 168	(68)
Dollar américain/Guarani paraguayen	(144)	135	(8)	(153)	139	(14)
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	(264)	276	13	(292)	278	(14)
Dollar américain/Rand sud-africain	(196)	121	(75)	(196)	148	(48)
Dollar américain/Won sud-coréen	(121)	110	(12)	(114)	79	(35)
Autres	(326)	197	(129)	(424)	313	(111)

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est présentée ci-dessous dans la partie Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères.

Les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues et hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères

La politique d'AB InBev est d'avoir, dans la mesure du possible, la dette de ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change est géré en utilisant des instruments dérivés à moins que son coût ne soit supérieur à ses avantages. Les décisions concernant les taux d'intérêt et le mix de devises préféré de la dette et de la trésorerie sont décidés à l'échelle mondiale et prennent en considération une approche globale de gestion des risques.

Une description de la couverture du risque de change des instruments de dette émis dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale est donnée ci-dessous dans la section du *Risque de Taux d'Intérêt*

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Risque transactionnel de change

La plupart des instruments financiers non dérivés d'AB InBev sont soit libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle au moyen de dérivés. Dans certains pays où le manque de liquidité du marché local empêche l'entreprise d'avoir une couverture à un coût raisonnable, l'entreprise peut avoir des positions ouvertes. Le risque transactionnel de change provient principalement de positions ouvertes en peso argentin, en réal brésilien, en dollar canadien, en peso colombien, en peso mexicain et en rand sud-africain par rapport à l'USD et à l'euro.

La société utilise une analyse de sensibilité pour estimer l'impact sur son compte de résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global d'un renforcement ou d'un affaiblissement du dollar US par rapport aux autres devises du groupe. Si les positions ouvertes restent inchangées et que toutes les autres variables restent constantes, un renforcement ou un affaiblissement de 10 % du dollar US par rapport aux autres devises pourrait entraîner une diminution/augmentation estimée du bénéfice consolidé avant impôts d'environ 144 millions d'USD au cours des 12 prochains mois (31 décembre 2021¹: 99 millions d'USD). L'application d'une sensibilité similaire à l'ensemble des positions sur produits dérivés pourrait entraîner un impact négatif/positif avant impôt sur les réserves de capitaux propres de 537 millions de dollars (31 décembre 2021¹: 523 millions de dollars). Les résultats de l'analyse de sensibilité ne doivent pas être considérés comme des projections d'événements futurs probables, car les gains ou les pertes de change à l'avenir peuvent différer en raison de l'évolution des marchés financiers mondiaux.

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères

AB InBev atténue les risques liés à ses investissements dans les opérations étrangères en utilisant des instruments financiers dérivés et non dérivés comme instruments de couverture.

Au 31 décembre 2022, le montant des instruments financiers dérivés désignés au titre de la couverture d'investissement net appliqué sur la dette de l'entreprise s'élève à 8 482 millions d'équivalent USD (31 décembre 2021¹: 7 473 millions d'USD). Ces instruments sont utilisés pour couvrir des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est principalement libellée en dollar canadien, yuan chinois et won sud-coréen.

Résultats nets de change

Le résultat de change reconnu sur les positions couvertes et non couvertes est détaillé comme suit:

Millions d'USD	2022	2021
Couvertures (économiques)	297	717
Hors couverture	(660)	(801)
	(363)	(84)

D) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'entreprise a une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

Couvertures de juste valeur

Couvertures des obligations à taux fixe en USD (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD)

L'entreprise gère et réduit l'impact des variations de taux d'intérêt en USD sur la juste valeur de certaines obligations à taux fixe pour un montant total de 1.0 milliard d'USD au moyen de plusieurs swaps de taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable. Ces instruments dérivés ont été désignés comme couverture de justes valeurs.

Couvertures des flux de trésorerie

Couvertures des obligations en livre sterling (risque de change et risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling)

En septembre 2013, l'entreprise a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 500 millions de livres sterling à un taux d'intérêt de 4.00% par an et venant à échéance en septembre 2025. L'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de cette obligation est géré et réduit au moyen de plusieurs swaps de taux d'intérêt et

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

de change fixe livre sterling/fixe euro. Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures de prêts bancaires en dollars américains (risque de change sur les emprunts contre le naira nigérian)

L'entreprise dispose d'un prêt à taux variable libellé en dollar américain pour un total de 309 millions au Nigeria. Ce prêt est détenu par une entité dont la monnaie fonctionnelle est le naira nigérian. Afin de se prémunir contre les fluctuations des taux de change, l'entreprise a conclu des contrats à terme sur devises qui ont été désignés comme étant une couverture de flux de trésorerie.

Couverture économique

Couverture de titres de dette négociables (risque de taux d'intérêt en réal brésilien)

En 2022 et 2021, Ambev a investi dans des titres de dettes d'état en réal brésilien très liquides.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières portant intérêts à la date de clôture ainsi que les devises dans lesquelles les emprunts sont libellés:

31 décembre 2022 Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar canadien	-	-	4.34%	1 455
Euro	1.68%	1 048	1.68%	1 048
Livre sterling	-	-	3.70%	1 078
Won sud-coréen	-	1	3.08%	311
Dollar américain	5.05%	430	-	-
Autres	13.39%	252	11.17%	666
		1 730		4 557
Taux fixe				
Dollar canadien	4.50%	613	4.37%	3 741
Yuan chinois	2.44%	50	2.50%	1 230
Euro	2.27%	20 391	2.31%	21 242
Livre sterling	5.13%	2 208	5.55%	1 607
Won sud-coréen	2.96%	46	0.94%	1 896
Dollar américain	4.99%	53 478	5.27%	44 547
Autres	10.53%	1 476	12.19%	1 172
		78 261		75 434
31 décembre 2021¹				
Dettes financières portant intérêts				
Millions d'USD				
Taux variable				
Dollar canadien	-	-	1.21%	2 043
Euro	-	1 113	-	1 113
Livre sterling	-	-	1.05%	1 002
Won sud-coréen	-	-	1.67%	502
Dollar américain	1.67%	463	-	-
Autres	5.37%	734	5.99%	1 504
		2 310		6 164
Taux fixe				
Dollar canadien	4.11%	626	4.29%	3 158
Yuan chinois	3.87%	34	1.78%	194
Euro	2.27%	21 654	2.11%	27 553
Livre sterling	4.35%	3 611	4.43%	2 937
Won sud-coréen	3.85%	31	0.87%	1 695
Dollar américain	4.93%	59 399	5.41%	46 288
Autres	8.09%	1 165	9.62%	841
		86 520		82 667

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 83 millions d'USD (31 décembre 2021: 53 millions d'USD). Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 4 557 millions d'USD ou 5.7% des passifs financiers portant intérêts sont à taux d'intérêt variable.

L'analyse de sensibilité a été préparée sur la base de l'exposition aux taux d'intérêt pour la dette à taux variable après couverture, en supposant que le montant du passif en cours à la date de clôture soit en cours pendant toute l'année. L'entreprise estime qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base représente un changement raisonnablement possible des taux d'intérêt applicables. En conséquence, si les taux d'intérêt avaient été supérieurs ou inférieurs de 100 points de base, toutes les autres variables restant constantes, les charges d'intérêt auraient été supérieures ou inférieures de 46 millions d'USD (31 décembre 2021¹: 20 millions d'USD). Cet impact aurait été plus que compensé par la hausse/baisse de 93 millions d'USD de produits d'intérêts sur les actifs financiers porteurs d'intérêts (31 décembre 2021¹: 81 millions de dollars US). En outre, l'impact avant impôt sur les réserves de capitaux propres de la valeur de marché des instruments de couverture n'aurait pas été significatif.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts sont détaillées ci-dessous:

Millions d'USD	2022	2021
Passifs financiers au coût amorti – non couverts	(3 641)	(3 836)
Couverture de juste valeur	(20)	(6)
Couvertures de flux de trésorerie	24	17
Couvertures nettes d'investissement - instruments de couverture (composante intérêt)	(1)	-
Couvertures économiques	42	141
	(3 597)	(3 684)

E) RISQUE LIÉ AUX PRIX DES MATIERES PREMIERES

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise dès lors des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de gérer son exposition à la volatilité du prix des matières premières. Les expositions principales aux risques au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, sont incluses dans le tableau ci-dessous (exprimé en montant notionnel):

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Aluminium	2 165	1 241
Energie	417	350
Mais	321	292
Blé	127	129
Plastique	122	93
Riz	100	85
Sucre	95	85
	3 348	2 274

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Analyse de sensibilité aux prix des matières premières

La variation du prix des matières premières n'aurait pas eu d'impact significatif sur les profits d'AB InBev pour l'exercice 2022, dans la mesure où la plupart de l'exposition de l'entreprise est couverte par des dérivés et est désignée dans une comptabilité de couverture conformément à la norme IFRS 9.

Les tableaux ci-dessous montrent l'impact estimé, sur les réserves, de variations du prix des matières premières, pour lesquelles AB InBev a des expositions significatives au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 liées à ces dérivés.

Millions d'USD	2022			2021		
	Volatilité des prix en % ¹	Impact sur fonds propres avant impôt		Volatilité des prix en % ¹	Impact sur fonds propres après impôts	
Augmentation des prix		Diminution des prix	Augmentation des prix		Diminution des prix	
Aluminium	30.71%	665	(665)	23.09%	287	(287)
Energy	49.37%	206	(206)	25.88%	91	(91)
Mais	22.44%	72	(72)	23.26%	68	(68)
Blé	51.59%	66	(66)	29.24%	38	(38)
Plastique	32.31%	25	(25)	28.68%	27	(27)
Riz	19.31%	19	(19)	15.96%	14	(14)
Sucre	22.17%	21	(21)	26.39%	22	(22)

F) RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev conclut des instruments financiers dérivés de swap d'actions pour couvrir le risque sur le prix de ses actions en lien avec ses programmes de paiements fondés sur des actions, comme indiqué à la Note 24 *Paiements fondés sur des actions*. AB InBev couvre aussi le risque lié aux actions émises en lien avec les regroupements avec Modelo et SAB (voir aussi Note 11 *Charges et produits financiers*). Ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Au 31 décembre 2022, un risque équivalent à 100.5 millions d'actions d'AB InBev a été couvert, générant un gain de 605 millions d'USD comptabilisé au compte de résultats de la période, dont 331 millions d'USD liés aux programmes de paiement fondés sur des actions de l'entreprise, 274 millions d'USD liés respectivement aux regroupements avec Grupo Modelo et SAB. Au 31 décembre 2022, le passif relatif aux contrats d'instruments financiers dérivés de swap d'action s'élève à 4.8 milliards d'USD (31 décembre 2021: 5.4 milliards d'USD).

Analyse de sensibilité du prix des actions

L'analyse de sensibilité menée sur les instruments financiers dérivés de swap d'actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev estimée à 27.53% (2021: 26.51%), toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice 2022 avant impôts de 1 660 millions d'USD (31 décembre 2021: 1 604 millions d'USD).

G) RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers grâce à divers mécanismes. AB InBev a établi des notes minimums en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notées « investment rating ». L'entreprise surveille de près l'exposition aux risques de crédit des tiers et revoit immédiatement tout déclassement externe de la note de crédit. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 31 décembre 2022 sont limités.

¹ L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de:

Millions d'USD	31 décembre 2022			31 décembre 2021 ¹		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 973	-	9 973	12 097	-	12 097
Créances commerciales	3 980	(343)	3 637	3 796	(331)	3 465
Autres créances	1 545	(68)	1 477	1 272	(65)	1 207
Actifs financiers dérivés	391	-	391	669	-	669
Dépôts de trésorerie en garantie	189	-	189	168	-	168
Titres dans des entreprises non cotées en bourse	155	(5)	149	145	(6)	139
Titres d'emprunt	123	-	123	396	-	396
Prêts aux clients	81	-	81	117	-	117
	16 434	(416)	16 019	18 660	(402)	18 258

Au 31 décembre 2022, il n'existait pas de concentration significative de risque de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10% du chiffre d'affaires total du groupe en 2022.

Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier:

	31 décembre 2022	31 décembre 2021 ¹
Solde au terme de l'exercice précédent	(402)	(376)
Charges de dépréciation	(38)	(37)
Décomptabilisation	24	30
Variation des devises et autres	1	(19)
Solde au terme de l'exercice	(416)	(402)

H) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Historiquement, les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et les actions. Les besoins de trésorerie significatifs de l'entreprise reprennent:

- Le service de la dette ;
- Les dépenses d'investissement;
- Les investissements dans les sociétés;
- L'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des parts de capital;
- Les programmes de rachat d'actions; et
- Le paiement des dividendes et la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés liés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. L'entreprise a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les passifs dérivés:

Millions d'USD	31 décembre 2022						
	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Obligations émises non garanties	(76 798)	(133 670)	(3 273)	(5 683)	(3 783)	(15 482)	(105 450)
Dettes commerciales et autres dettes	(27 208)	(27 453)	(26 376)	(170)	(349)	(260)	(297)
Dettes de location	(2 492)	(2 840)	(618)	(566)	(414)	(531)	(712)
Emprunts bancaires garantis	(393)	(405)	(371)	(5)	(5)	(10)	(14)
Emprunts bancaires non garantis	(100)	(100)	(100)	-	-	-	-
Autres emprunts non garantis	(125)	(193)	(34)	(78)	(28)	(31)	(23)
Découverts bancaires	(83)	(83)	(83)	-	-	-	-
	(107 199)	(164 745)	(30 856)	(6 501)	(4 579)	(16 313)	(106 496)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés des instruments de capitaux propres	(4 763)	(4 763)	(4 763)	-	-	-	-
Dérivés de change	(265)	(265)	(265)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(192)	(191)	(9)	(43)	(47)	(62)	(30)
Dérivés des matières premières	(271)	(251)	(249)	(2)	-	-	-
	(5 492)	(5 471)	(5 287)	(45)	(47)	(62)	(30)
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie	(551)	(530)	(469)	-	(43)	(17)	-

Millions d'USD	31 décembre 2021						
	Valeur Comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Obligations émises non garanties	(85 726)	(152 064)	(3 479)	(3 596)	(6 192)	(13 800)	(124 997)
Dettes commerciales et autres dettes	(26 442)	(26 643)	(25 424)	(314)	(507)	(96)	(302)
Dettes de location	(2 277)	(2 429)	(497)	(470)	(337)	(450)	(675)
Emprunts bancaires garantis	(628)	(636)	(551)	(53)	(5)	(9)	(18)
Emprunts bancaires non garantis	(106)	(106)	(106)	-	-	-	-
Autres emprunts non garantis	(40)	(84)	(11)	(48)	(5)	(4)	(16)
Découverts bancaires	(53)	(53)	(53)	-	-	-	-
	(115 272)	(182 015)	(30 121)	(4 481)	(7 046)	(14 359)	(126 008)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés des instruments de capitaux propres	(5 412)	(5 420)	(5 420)	-	-	-	-
Dérivés de change	(166)	(166)	(166)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(273)	(293)	(147)	(35)	(32)	(56)	(23)
Dérivés des matières premières	(34)	(34)	(34)	-	-	-	-
	(5 885)	(5 913)	(5 767)	(35)	(32)	(56)	(23)
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie	(203)	(203)	(170)	-	-	(29)	(4)

¹ La « valeur comptable » fait référence à la valeur nette comptable comptabilisée dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

I) GESTION DU CAPITAL

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital afin de maximiser la valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière afin d'exécuter des projets stratégiques. La politique en matière de structure du capital d'AB InBev et le cadre de cette politique consiste à optimiser la valeur pour l'actionnaire à travers la distribution de flux de trésorerie des filiales vers l'entreprise, tout en maintenant une notation « investment grade » et en minimisant les investissements présentant des rendements en dessous du coût moyen pondéré du capital d'AB InBev. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. La direction utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS pour l'analyse de la structure du capital.

J) JUSTE VALEUR

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs à l'état de la situation financière

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Devises étrangères						
Contrats de change à terme	223	238	(265)	(129)	(42)	109
Contrats de change à terme ('futures')	4	-	-	(37)	4	(37)
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	-	38	(5)	-	(5)	38
Swaps de taux d'intérêt et de change	63	111	(187)	(273)	(124)	(162)
Matières premières						
Aluminium (swaps)	52	178	(174)	(20)	(122)	158
Sucre (futures)	4	13	-	-	4	13
Energie	12	29	(28)	(2)	(16)	27
Autres dérivés des matières premières	32	62	(69)	(13)	(37)	50
Fonds propres						
Instruments de capital	-	-	(4 763)	(5 412)	(4 763)	(5 412)
	391	669	(5 492)	(5 886)	(5 101)	(5 216)
Dont:						
Non-courant	60	48	(184)	(100)	(124)	(52)
Courant	331	621	(5 308)	(5 786)	(4 977)	(5 164)

Le tableau suivant reprend la valeur comptable et la juste valeur des dettes financières portant intérêts à taux fixe comme comptabilisées au bilan. Les dettes financières portant intérêts à taux variable, les créances commerciales et autres créances et les dettes commerciales et autres dettes, dettes de location, et instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse étant donné que leur valeur comptable représente une approximation raisonnable de leur juste valeur:

Dettes financières portant intérêt Millions d'USD	31 décembre 2022		31 décembre 2021 ²	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Taux fixe				
Dollar américain	(52 993)	(52 158)	(58 912)	(74 852)
Euro	(19 655)	(17 926)	(20 856)	(23 801)
Livre sterling	(2 148)	(2 039)	(3 539)	(3 913)
Dollar canadien	(515)	(437)	(549)	(604)
Autres	(458)	(448)	(389)	(420)
	(75 769)	(73 008)	(84 244)	(103 590)

¹ La « valeur comptable » fait référence à la valeur nette comptable comptabilisée dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture

² Modifié pour être conforme à la présentation de 2022.

Le tableau suivant présente la hiérarchie de juste valeur définissant le degré selon lequel les principales données de marché sont observables :

Hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2022

Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) niveau 1	Contributions observables du marché niveau 2	Contributions non- observables du marché niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	41	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	36	219	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	94	-
	36	364	-
Passifs financiers			
Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur	-	-	762
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	4 799	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	26	525	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	4	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	138	-
	26	5 466	762

Hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2021

Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) niveau 1	Contributions observables du marché niveau 2	Contributions non- observables du marché niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	155	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	58	352	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	17	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	87	-
	58	620	-
Passifs financiers			
Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur	-	-	832
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	5 611	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	52	141	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	82	-
	52	5 834	832

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les techniques de mesure et d'évaluation, ni de transferts significatifs entre les niveaux des actifs et passifs financiers au cours de la période. Les mouvements en 2022 dans la catégorie de juste valeur "niveau 3" des passifs financiers, évalués de manière récurrente, sont principalement liés au règlement de la contrepartie différée des acquisitions des années précédentes.

Passifs financiers non dérivés

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), un contrat d'achat à terme (la combinaison d'une option de vente et d'achat) peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. En juillet 2020, Ambev et ELJ ont modifié le pacte d'actionnaires pour prolonger leur partenariat et modifier les conditions et la date d'exercice des options d'achat et de vente. ELJ détient actuellement 15% de CND et l'option de vente est exerçable en 2023, 2024 et 2026. Au 31 décembre 2022, l'option de vente sur les actions restantes détenues par ELJ était évaluée à 585 millions d'USD (31 décembre 2021: 589 millions d'USD) et comptabilisée en contrepartie éventuelle à la juste valeur dans la catégorie de niveau 3 ci-dessus.

K) RESERVES DE COUVERTURE

Les réserves de couverture de l'entreprise présentées à la Note 22 *Modifications des capitaux propres et résultat par action* se rapportent aux instruments suivants:

Millions d'USD	Devises étrangères	Matières premières	Autres	Réserves totales de couverture
Au 1er janvier 2022	679	(306)	111	481
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture dans les autres éléments du résultat global	143	39	-	182
Reclassé en résultat net / coûts des stocks	(331)	(208)	22	(518)
Au 31 décembre 2022	491	(476)	131	145

Millions d'USD	Devises étrangères	Matières premières	Autres	Réserves totales de couverture
Au 1er janvier 2021	20	274	84	376
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture dans les autres éléments du résultat global	766	123	-	888
Reclassé en résultat net / coûts des stocks	(107)	(703)	27	(783)
Au 31 décembre 2021	679	(306)	111	481

L) COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers suivants sont soumis à des compensations, des accords de compensation globale exécutoires et des accords similaires:

Millions d'USD	Montants bruts	31 décembre 2022		Montant net
		Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière ¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²	
Actif d'instruments financiers dérivés	391	391	(381)	10
Passif d'instruments financiers dérivés	(5 492)	(5 492)	381	(5 111)

Millions d'USD	Montants bruts	31 décembre 2021		Montant net
		Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière ¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²	
Actif d'instruments financiers dérivés	670	670	(651)	19
Passif d'instruments financiers dérivés	(5 886)	(5 886)	651	(5 235)

¹ Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière après avoir tenu compte des accords de compensation qui remplissent les critères de compensation des normes IFRS.

² Les autres accords de compensation incluent les nantissements et autres instruments de garantie, ainsi que les accords de compensation qui ne remplissent pas les critères des normes IFRS.

28. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	306	310
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	538	449
Engagements contractuels de reprise de prêts aux associés/clients	72	142
Autres engagements	1 800	1 943

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 306 millions d'USD au 31 décembre 2022 comprennent 189 millions d'USD de garanties données sous forme de trésorerie (31 décembre 2021: les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 310 millions d'USD comprenaient 168 millions d'USD de garanties données sous forme de trésorerie). De tels dépôts en espèces sont généralement liés à des litiges au Brésil: conformément aux lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles, des garanties d'assurance ou des lettres de garantie. En ce qui concerne les procédures judiciaires, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi Note 25 *Provisions*. Dans l'état de la situation financière de l'entreprise, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées en autres créances – voir Note 19 *Créances commerciales et autres créances*. Les procédures judiciaires couvertes par des garanties d'assurance et des lettres de garantie émises par l'entreprise sont décrites dans la Note 29 *Passifs éventuels*. La partie restante des instruments de garantie donnés pour engagements propres de 117 millions d'USD au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021: 142 millions d'USD) contient des nantissements sur des biens d'AB InBev en faveur des autorités fiscales et dont le montant est déterminé en fonction du niveau des droits d'accise mensuels dus, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts en cours. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

AB InBev a pris des engagements d'achat de biens, installations et équipements pour 538 millions d'USD au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021: 449 millions d'USD).

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts accordés par des banques à des associés/clients pour leur montant nominal si ces derniers ne respectent pas leurs propres engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 72 millions d'USD au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021: 142 millions d'USD).

Les autres engagements de 1 800 millions d'USD au 31 décembre 2022 comprennent principalement des garanties données aux fonds de pension, des cautions locatives et d'autres garanties (31 décembre 2021: 1 943 millions d'USD).

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 30 millions de ses propres actions ordinaires. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende. Au 31 décembre 2022, 30 millions de titres empruntés ont été utilisés pour remplir les engagements des plans d'option sur actions.

Au 31 décembre 2022, les engagements liés aux fusions et acquisitions sont indiqués ci-dessous.

Cervecería Nacional Dominicana S.A. ("CND")

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et E. León Jimenes SA («ELJ»), suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana SA («CND»), une option de vente et d'achat est en place, ce qui pourrait conduire Ambev à acquérir des actions supplémentaires de CND. En janvier 2018, Ambev a augmenté sa participation au CND de 55% à 85%. Au 31 décembre 2022, l'option de vente pour les actions restantes détenues par ELJ était évaluée à 0.6 milliard d'USD (31 décembre 2021: 0.6 milliard d'USD). Le passif correspondant est présenté en passif non courant et comptabilisé en contrepartie éventuelle à la juste valeur dans la catégorie de niveau 3. Voir également la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

29. Passifs éventuels

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable, c'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitudes, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous. Les montants ont été convertis en dollars US au taux de clôture de la période concernée.

QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

Millions d'USD	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	11 586	9 723
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	4 965	4 285
Autres taxes	854	663
	17 405	14 671

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous.

La société et ses filiales disposent de garanties d'assurance et de lettres de garantie pour certaines procédures judiciaires, qui sont présentées comme des garanties dans les procédures civiles, sociales et fiscales.

Impôt sur le revenu et cotisation sociale

Revenus étrangers

Depuis 2005, Ambev et certaines de ces filiales ont reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant les bénéfices de ses filiales étrangères. Les affaires sont contestées au Brésil tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire des cours.

Les procédures administratives ont abouti à des décisions partiellement favorables, dont la plupart fait toujours l'objet d'un examen devant le tribunal administratif. En août 2022, la Cour administrative supérieure a rendu des décisions favorables à Ambev dans deux affaires liées à l'imposition des bénéfices de filiales étrangères, l'une d'entre elles reconnaissant l'application de la convention de double imposition signée par le Brésil pour atténuer cette imposition ; ces deux décisions sont définitives. En octobre 2022, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans une troisième affaire connexe. Ambev attend la notification officielle de cette décision afin d'analyser son contenu et les éventuelles requêtes ou appels juridiques applicables. Dans les procédures judiciaires, Ambev a reçu des injonctions favorables qui suspendent le caractère exécutoire du crédit d'impôt, ainsi qu'une décision favorable en première instance, qui reste soumise à un appel de la juridiction de deuxième instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 31 décembre 2022 est d'environ 7.3 milliards de réaux brésiliens (1.4 milliard d'USD) et Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible. Pour les procédures pour lesquelles elle considère que la probabilité de perte est probable, Ambev a enregistré une provision d'un montant total de 58 millions de réaux brésiliens (11 millions d'USD).

Goodwill InBev Holding

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill au cours années civiles de 2005 à 2010 résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. La décision de la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*) était Au niveau administratif, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable tant devant la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*) que devant la Cour administrative supérieure (the *Upper Administrative Court*). Ambev a introduit des procédures judiciaires afin de contester la partie défavorable des décisions des Cours administratives inférieure et supérieures et a demandé des injonctions, qui ont été accordées, afin de suspendre l'exécution du crédit d'impôt restant.

En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2011 à 2013 et a introduit un recours. Ambev a reçu des décisions partiellement favorables du tribunal administratif de première instance et de la Cour administrative inférieure relative à cet avis d'imposition partiellement favorable. Ambev a introduit un Recours spécial qui a été partiellement admis et attend le jugement de la

Cour Administrative supérieure. Pour la partie défavorable de la décision, qui est devenue définitive au niveau administratif, Ambev a également engagé une procédure judiciaire pour demander une injonction pour suspendre le caractère exécutoire du crédit d'impôt, laquelle lui a été accordée.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2022 est d'environ 11.1 milliards de réaux brésiliens (2.1 milliards d'USD) et Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que les chances de perte sont possibles. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

Goodwill Beverage Associate Holding (BAH)

En octobre 2013, Ambev a reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2007 à 2012 résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. La décision de la Cour administrative en première instance était défavorable à Ambev. Ambev a introduit un recours contre cette décision devant la Cour administrative inférieure, qui a été partiellement accordé. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. En juillet 2022, la Cour administrative supérieure a rendu une décision partiellement favorable à Ambev. La décision n'a pas reconnu le recours spécial déposé par les autorités fiscales, préservant ainsi la partie de la décision rendue par la Cour administrative inférieure qui était favorable à Ambev en ce qui concerne les pénalités qualifiées appliquées et le délai de prescription pour l'une des années civiles en question ; cette partie de la décision est définitive. En janvier 2023, Ambev a entamé une procédure judiciaire pour faire appel de la partie défavorable de la décision.

En avril et août 2018, Ambev a reçu des nouveaux avis d'imposition imputant la valeur restante de l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2013 et 2014 et a introduit des recours. En avril 2019, le tribunal administratif de première instance (the *First Level Administrative Court*) a rendu des décisions défavorables à Ambev. En conséquence, Ambev a interjeté appel à la Cour administrative inférieure. En novembre et décembre 2019, Ambev a reçu des décisions partiellement favorables de la Cour administrative inférieure. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. Les recours spéciaux déposés dans le cadre des deux avis d'imposition sont en attente de jugement par la Cour administrative supérieure.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2022 est d'environ 2.2 milliards de réaux brésiliens (0.4 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

Goodwill CND Holdings

En novembre 2017, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill pour les années civiles 2012 à 2016 résultant de la fusion de CND Holdings avec Ambev. La décision du tribunal administratif de première instance n'était pas favorable à Ambev. Ambev a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure. En février 2020, la Cour administrative inférieure a rendu une décision partiellement favorable. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. Le recours spécial déposé par Ambev a été partiellement admis et est en attente de jugement.

En octobre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition portant sur la valeur restante de l'amortissement du goodwill au cours de l'année civile 2017. Ambev a présenté une défense et attend le jugement du tribunal administratif de première instance. Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2022 est d'environ 1.3 milliard de réaux brésiliens (0.2 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que le risque de perte est possible.

Goodwill MAG

En décembre 2022, CRBS S.A (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2017 à 2020, résultant de la fusion de RTD Barbados avec CRBS. Ambev a déposé une défense en janvier 2023 et attend le jugement du tribunal administratif de première instance.

Le montant mis à jour au 31 décembre 2022 est d'environ 0,3 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que le risque de perte est possible.

Ambev a continué à prendre les mêmes déductions pour les années civiles suivant les périodes évaluées (2021 à février 2022). Par conséquent, si Ambev reçoit des avis d'imposition similaires pour cette période, la direction d'Ambev estime que le résultat sera cohérent avec les périodes déjà évaluées.

Refus de déduction de dépenses financières

En 2015, 2016 et 2020, Ambev a reçu des avis d'imposition concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. Ambev a présenté ses arguments et, en novembre 2019, a reçu une décision favorable du tribunal administratif de première instance (the *first-level administrative court*) concernant l'affaire de 2016, qui est soumis à un contrôle obligatoire de la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*). En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable pour l'affaire de 2020 au tribunal administratif de première instance et a interjeté appel auprès de la Cour administrative inférieure. La partie favorable de la décision est également soumise à une révision obligatoire par la Cour administrative inférieure. En juin 2022, Ambev a reçu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance concernant l'affaire de 2015 et a interjeté appel auprès de la Cour administrative inférieure. La partie favorable de la décision est également soumise à un contrôle obligatoire de la Cour administrative inférieure.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 31 décembre 2022 est d'environ 5.2 milliards de réaux brésiliens (1.0 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que la probabilité d'une perte est possible.

Refus de déduction d'impôts payés à l'étranger

Depuis 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne pour les années civiles depuis 2007 concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger par ses filiales et prétendument non-prouvés et a introduit des moyens de défense. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En novembre 2019, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans l'une des affaires (concernant l'exercice d'imposition de 2010), qui est devenue définitive.

En janvier 2020, la Cour administrative inférieure a rendu des décisions défavorables concernant quatre de ces avis concernant les périodes de 2015 et 2016. Dans ces affaires, Ambev a déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure, qui sont en attente de jugement. En ce qui concerne les affaires relatives aux périodes de 2015 et 2016, des évaluations fiscales ont été déposées pour infliger des amendes isolées en raison de l'absence de paiement anticipés mensuels de l'impôt sur le revenu à la suite de déductions prétendument indues d'impôts payés à l'étranger. En 2021, Ambev a reçu des décisions défavorables de la part du tribunal administratif de première instance dans deux de ces avis concernant les affaires d'amendes isolées de 2015 et 2016, et a déposé des recours dans ce cadre, qui sont en attente de jugement par la Cour administrative inférieure. En 2022, Ambev a reçu une décision défavorable du tribunal administratif de première instance dans le cadre de la deuxième évaluation liée à l'affaire de l'amende isolée de 2016, et a déposé un appel à ce sujet qui attend d'être jugé par la Cour administrative inférieure. En octobre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition portant sur une amende isolée de 2017. Ambev a présenté une défense dans cette affaire, et attend le jugement du tribunal administratif de première instance.

Les autres affaires sont toujours en attente de décisions définitives tant au niveau des cours administratives que judiciaires.

Le montant évalué actualisé au 31 décembre 2022 est d'environ 12.6 milliards de réaux brésiliens (2.4 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce sujet car elle considère que le risque de perte est possible.

La société a repris les mêmes déductions pour les années civiles suivant les périodes évaluées (les années civiles 2018 à 2022). Par conséquent, si Ambev reçoit des avis d'imposition similaires pour cette période, la direction de Ambev estime que le résultat serait le même que celui des années fiscales déjà évaluées.

En outre, Ambev s'est vu infliger des amendes isolées en raison de la non-reconnaissance de compensations fiscales. La constitutionnalité de cette pénalité est en cours d'examen par la Cour suprême de justice. Le montant mis à jour au 31 décembre 2022 est d'environ 1.2 milliard de réaux brésiliens (0.2 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que le risque de perte est possible.

Résultats présumés

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En septembre 2017, Arosuco a reçu une décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours. En janvier 2019, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Arosuco, qui est devenue définitive.

En mars 2019, Arosuco a reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même sujet et a introduit un recours. En octobre 2019, Arosuco a reçu une décision administrative de première instance défavorable et a déposé un recours dont le jugement est pendant.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 31 décembre 2022 est d'environ 0.6 milliard de réaux brésiliens (0.1 milliard d'USD). Arosuco n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

Déductibilité des frais d'intérêts sur le capital

En 2013, comme approuvé lors d'une assemblée des actionnaires, Ambev a mis en œuvre une restructuration d'entreprise dans le but, entre autres, de simplifier sa structure d'entreprise et de se transformer en une société à une seule catégorie d'actions. L'une des étapes de cette restructuration a consisté en un apport d'actions suivi de la fusion de son entité contrôlée, Companhia de Bebidas das Américas, dans Ambev. Suite à cette restructuration, l'inscription en contrepartie de la différence positive entre la valeur des actions émises dans le cadre la fusion et la valeur nette des actions de sa société contrôlée a été comptabilisée, conformément aux normes IFRS 10/CPC 36 et ICPC09, au compte de capitaux propres d'Ambev dénommé ajustement de la valeur comptable.

En novembre 2019, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant la déduction des intérêts sur le capital (« IOC ») en 2014. L'avis d'imposition se réfère principalement aux effets comptables et sociaux de la restructuration effectuée par Ambev en 2013 et à l'impact sur l'augmentation de la déductibilité des dépenses IOC. En août 2020, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance et a interjeté appel devant la Cour administrative inférieure, qui est en attente de jugement. La partie favorable de la décision est soumise à un examen obligatoire par la Cour administrative inférieure.

En décembre 2020, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition quant à la déduction des intérêts sur le capital en 2015 et 2016. Les réponses à ces nouveaux avis d'imposition ont été déposés par Ambev en janvier 2021. En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable et a déposé un recours auprès de la Cour administrative inférieure, qui est également en attente de jugement. Comme pour le premier avis d'imposition, la partie favorable de la décision est également soumise à une révision obligatoire par la Cour administrative inférieure.

En décembre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition lié à la déduction de l'IOC en 2017. En janvier 2023, Ambev a déposé une défense contre ce nouvel avis d'imposition, qui est en attente d'un jugement du tribunal administratif de première instance.

Le montant évalué actualisé au 31 décembre 2022 est d'environ 13.8 milliards de réaux brésiliens (2.6 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

La position fiscale incertaine a continué d'être adoptée par Ambev car elle a également distribué ou cumulés les IOC dans les années suivant la période évaluée (2018-2022) et déduit ces montants de sa base imposable pour l'impôt sur les sociétés (2018 -2022). Par conséquent, dans le cas où la déductibilité des IOC serait également remise en question pour la période après 2017 sur la même base et avec les mêmes arguments que l'avis d'imposition susmentionné, le management d'Ambev estime que le résultat de ces potentiels futurs avis d'imposition serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

Rejet de la déduction d'impôt sur le revenu

En janvier 2020, Arosuco, une filiale d'Ambev, a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de l'avantage de réduction de l'impôt sur le revenu prévu par la mesure provisoire n° 2199-14 / 2001, pour les années civiles 2015 à 2018 et une défense administrative a été déposée. En octobre 2020, le tribunal administratif de première instance a rendu une décision défavorable à Arosuco. Arosuco a interjeté appel contre cette décision et est en attente du jugement de la Cour administrative inférieure. Le montant évalué actualisé au 31 décembre 2022 est d'environ 2.3 milliards de réaux brésiliens (0.4 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité d'une perte est possible.

Cette position fiscale incertaine a continué d'être appliquée par la société pour les années civiles suivant celles évaluées (2019-2022) au cours desquelles elle a bénéficié de la réduction d'impôt sur le revenu, prévue par la mesure provisoire n° 2199-14/2001. Dans le cas où Arosuco serait interrogée sur cette question pour des périodes futures, sur la même base et avec les mêmes arguments que l'évaluation fiscale susmentionnée, la direction d'Arosuco estime que le résultat de ces éventuelles évaluations supplémentaires serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

Compensation des pertes fiscales

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre d'avis de la part des autorités fiscales fédérales brésiliennes concernant la compensation des pertes fiscales reportées dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En février 2016, la Cour administrative supérieure a rendu une décision défavorable à Ambev dans deux de ces affaires, à la suite de quoi Ambev a engagé des procédures judiciaires. En septembre 2016, Ambev a reçu une décision favorable en première instance pour l'une des affaires judiciaires, qui a été confirmée en seconde instance en décembre 2022. Cette décision fait l'objet d'un appel de la part des autorités fiscales. En mars 2017, Ambev a reçu une décision défavorable en première instance concernant la deuxième affaire judiciaire et a interjeté appel, qui est en attente d'un jugement du tribunal en seconde instance.

Une troisième affaire est contestée au niveau administratif et une décision défavorable a été rendue à Ambev par la Cour administrative inférieure en juin 2019. Ambev a fait appel de cette décision et attend le jugement de la Cour administrative supérieure.

Le montant lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2022 est d'environ 0.5 milliard de réals brésiliens (0.1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que le risque de perte est possible.

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, ACCISES (« IPI ») ET TAXES SUR LES VENTES NETTES

Zone de Libre Echange de Manaus – IPI / Cotisations sociales

Au Brésil, les produits fabriqués dans la Zone de Libre Echange de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés et/ou détaxés des droits d'accises (« IPI ») et des cotisations sociales (« PIS/COFINS »). Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de ces crédits.

Ambev et ses filiales ont également reçu des redevances de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant (i) des impôts fédéraux prétendument compensés indûment avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont débattus dans le cadre de ces procédures et (ii) des montants PIS/COFINS prétendument dus sur le versement d'Arosuco aux filiales d'Ambev.

En avril 2019, la Cour Suprême Fédérale (STF) a rendu son jugement sur l'Appel extraordinaire n° 592.891/SP et 596.614/SP, avec effets contraignants, statuant sur les droits des contribuables qui enregistrent des crédits présumés de droits d'accises IPI sur les acquisitions de matières premières et les entrées exemptées provenant de la Zone de Libre Echange de Manaus. À la suite de cette décision, Ambev a reclassé une partie des montants liés à ces affaires IPI comme des pertes à distance, maintenant comme pertes possibles uniquement les questions liées à d'autres discussions supplémentaires non soumises à l'analyse de la STF. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces avis à environ 5.9 milliards de réaux brésiliens (1.1 milliard d'USD) au 31 décembre 2022. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En outre, Ambev et ses filiales se sont vu infliger des amendes isolées en raison de la non-reconnaissance de compensations fiscales. La constitutionnalité de cette pénalité est en cours d'examen par la Cour suprême de justice. Le montant mis à jour au 31 décembre 2022 est d'environ 0.2 milliard de réals brésiliens (0.1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que le risque de perte est possible.

Suspension IPI

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En 2020, Ambev a obtenu une décision finale partiellement favorable au niveau administratif dans l'une des affaires. En juillet 2022, Ambev a reçu une première décision à cet égard ; la décision était défavorable à Ambev, qui a interjeté appel.

En octobre 2022, la Cour administrative supérieure a rendu une décision partiellement favorable à Ambev dans l'un des cas liés à cette affaire. Ambev attend la notification officielle de cette décision pour déterminer si une partie de l'avis d'imposition peut être contestée au niveau judiciaire.

La direction d'Ambev évalue la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 1.7 milliard de réaux brésiliens (0.3 milliard d'USD) au 31 décembre 2022. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Crédits d'impôts ICMS

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition émis par les états de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais, entre autres, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt relatifs à la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) résultant de transactions avec des sociétés offrant des incitants fiscaux accordés par d'autres Etats. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En août 2020, la Cour Suprême du Brésil (STF) a rendu une décision contraignante (*Appel Extraordinaire n° 628.075*) statuant que les crédits d'impôt accordés par les Etats dans le cadre de la guerre fiscale de ICMS seront considérés comme illégaux. La décision a également reconnu que les Etats devaient respecter le processus de validation des incitations fiscales prévu par la Loi Complémentaire n° 160/17. Cette décision est devenue finale (et plus susceptible d'appel) en décembre 2021 et ne modifie pas la probabilité de perte dans les avis d'imposition d'Ambev. En ce qui concerne les avis d'imposition émis par l'État de São Paulo, Ambev a reçu des décisions défavorables au deuxième niveau administratif en avril, mai et juin 2022. Dans ces dossiers, Ambev a fait appel devant le deuxième niveau administratif.

La direction d'Ambev évalue les pertes possibles en relation à ces avis d'imposition à environ 1.7 milliards de réaux brésiliens (0.3 milliard d'USD) au 31 décembre 2022. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En outre, en 2018 et 2021, Ambev a reçu des avis d'imposition des États de Rio Grande do Sul et de São Paulo imputant des différences présumées au titre d'ICMS en raison du rejet de crédits découlant de transactions avec des fournisseurs situés dans la zone de libre-échange de Manaus. En ce qui concerne l'avis d'imposition émis par l'État de Rio Grande do Sul, Ambev a reçu un jugement favorable au deuxième niveau administratif en février 2022, qui est toujours susceptible d'appel par les autorités fiscales. En ce qui concerne les avis d'imposition émis par l'État de São Paulo, Ambev a reçu des jugements défavorables au premier niveau administratif en mai et juin 2022. Dans ces dossiers, Ambev a interjeté appel devant le deuxième niveau administratif. La direction d'Ambev estime les pertes éventuelles liées à ces avis d'imposition à environ 0.7 milliard de réaux brésiliens (0.1 milliard USD) au 31 décembre 2022.

Déclencheur ICMS-ST

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'imposition exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par Ambev est supérieur à ceux fixés par les Etats concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des Etats considèrent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et non sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les tribunaux. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant total de la perte possible liée à cette question à environ 9.3 milliards de réaux brésiliens (1.8 milliards d'USD) au 31 décembre 2022. Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette question car elle considère que le risque de perte est possible.

COTISATIONS SOCIALES

Depuis 2015, Ambev a reçu certains avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne, relatifs à des montants PIS / COFINS prétendument dus sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En 2019 et 2020, Ambev a reçu des décisions finales favorables au niveau administratif dans certaines de ces affaires et des décisions favorables dans d'autres affaires qui sont toujours susceptible de révision. Au niveau judiciaire, une affaire en est en attente d'une décision de la juridiction de second degré après que la juridiction de premier degré a rendu une décision défavorable à Ambev.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 1.6 milliards de réaux brésiliens (0.3 milliard d'USD) au 31 décembre 2022. Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette question car elle considère que le risque de perte est possible.

MATIERES FISCALES D'AB INBEV EN TANZANIE

Tanzania Breweries Limited ("TBL"), une filiale d'AB InBev en Tanzanie, a reçu un avis d'imposition de 850 milliards de shillings tanzaniens (0.4 milliard d'USD) relatif à l'impôt sur le revenu sur la présumée plus-value découlant du changement dans la propriété sous-jacente de TBL qui, selon l'autorité fiscale tanzanienne, était supérieure à 50 % à la suite de la fusion de SAB et AB InBev en 2016. TBL a interjeté appel auprès du conseil d'appel des recettes fiscales (*Tax Revenue Appeals Board*). TBL estime que l'avis d'imposition n'est pas fondé et se défendra avec vigueur contre cet avis. Aucune provision correspondante n'a été constituée.

MATIERES FISCALES D'AB INBEV EN AFRIQUE DU SUD

L'administration fiscale sud-africaine ("SARS") a mené un audit auprès de la filiale sud-africaine d'AB InBev, la South African Breweries (Pty) Ltd. ("SAB"), en relation avec le rachat en 2017 de la participation de SAB dans Coca-Cola Beverages Africa (Pty) Ltd ("CCBA"), l'entreprise d'embouteillage de Coca-Cola en Afrique, par CCBA. Les conclusions préliminaires de l'audit indiquent que SAB doit 6.3 milliards de rands sud-africains (0.4 milliard d'USD) en impôts, en plus des pénalités et intérêts potentiels, qui ne sont pas précisés mais qui pourraient représenter une part importante du total. SAB conteste les deux demandes et a répondu aux conclusions préliminaires de l'audit. SAB a l'intention de s'opposer à toute évaluation émise, mais pourrait être tenue de garantir ou de payer à l'avance une partie ou la totalité des impôts évalués, en attendant le résultat de la contestation de SAB et d'un éventuel appel. Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

TAXE PROFESSIONNELLE AUSTRALIENNE DE AB INBEV

En 2019, SAB Australia Pty Limited (« SAB Australia »), une filiale d'AB InBev, a reçu des avis d'imposition modifiés pour un montant de 0.4 milliard de dollars australiens (0.3 milliard d'USD) lié aux déductions d'intérêts de l'acquisition par SAB du groupe Foster (l'« acquisition Foster »), à la suite d'un audit relatifs aux exercices fiscaux 2012 à 2014.

En juin 2022, AB InBev est parvenu à un accord avec les autorités fiscales australiennes, qui a permis de régler les dettes fiscales antérieures à la transaction, se traduisant par un paiement de 0.1 milliard de dollars australiens (0.1 milliard d'USD).

La cession de l'entité australienne conclue le 1er juin 2020 incluait une couverture de la part d'AB InBev pour toutes les dettes fiscales antérieures à la transaction.

AUTRES MATIÈRES FISCALES

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires (*excess profits ruling system*). Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal de l'Union européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Le 14 février 2019, le Tribunal de l'Union européenne a conclu que le système belge de ruling sur les bénéfices excédentaires ne constitue pas un régime d'aide. La Commission européenne a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. L'audience publique dans le cadre des procédures d'appel a eu lieu le 24 septembre 2020 et AB InBev a été entendue comme partie intervenante.

Le 3 décembre 2020, l'avocat général (AG) de la Cour de justice des Communautés européennes a présenté ses conclusions non contraignantes sur la procédure de recours relative à la décision d'ouverture du 11 janvier 2016, déclarant que, contrairement à l'arrêt du 14 février 2019 du Tribunal de l'UE, le système belge de décision sur les bénéfices excessifs remplirait les conditions légales d'un "régime d'aide". Dans le premier arrêt du Tribunal de l'UE, le tribunal s'est limité à constater que les décisions belges sur les bénéfices excessifs ne constituaient pas un "régime d'aide", mais n'a pas examiné si elles constituaient une aide d'État. En conséquence, l'AG a conseillé à la Cour de justice européenne de renvoyer l'affaire devant le Tribunal de l'UE pour qu'il examine si les décisions belges sur les bénéfices excessifs constituent une aide d'État. Le 16 septembre 2021, la Cour européenne de justice a donné raison à l'AG et a conclu que le système de décision sur les bénéfices excessifs constitue un régime d'aide et a annulé l'arrêt du Tribunal de l'UE. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de l'UE pour qu'il décide si le système belge de décision sur les bénéfices excessifs constitue une aide d'État illégale, ainsi que les autres questions en suspens dans le cadre du recours, où elle reste pendante aux côtés d'autres appels pendants liés à cette affaire

Après l'annulation initiale de la décision de la Commission européenne par le Tribunal de l'UE en 2019, la Commission européenne a ouvert de nouvelles enquêtes en matière d'aides d'État sur les différentes décisions fiscales belges, dont celle rendue en septembre 2019 à l'égard d'AB InBev, afin de répondre aux préoccupations qui ont conduit à l'annulation. Ces enquêtes portent sur les mêmes décisions que celles qui ont fait l'objet de la décision de la Commission européenne du 11 janvier 2016. AB InBev a déposé ses observations quant aux décisions d'ouverture auprès de la Commission européenne. Le 28 octobre 2021, la Commission européenne a suspendu les nouvelles enquêtes sur les aides d'État concernant les décisions fiscales belges individuels dans l'attente de la résolution finale de l'affaire.

En outre, l'administration fiscale belge a également remis en cause la validité et l'application du système d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires qui a été émis en faveur d'AB InBev et a refusé l'exemption fiscale que ce système confère. AB InBev a introduit une demande contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles, qui a décidé en faveur d'AB InBev le 21 juin 2019, et à nouveau le 9 juillet 2021 pour les années suivantes. Les autorités fiscales belges ont fait appel de ces deux jugements.

En janvier 2019, AB InBev a déposé 68 millions d'euros (72 millions d'USD) sur un compte bloqué. En fonction du résultat final des procédures auprès de la Cour Européenne relatives au système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires, ainsi que les procédures judiciaires belges en cours, ce montant sera légèrement modifié, libéré au bénéfice de la société ou payé à l'Etat belge. Dans le cadre des procédures devant la Cour Européenne, AB InBev a comptabilisé une provision de 68 millions d'euros (72 millions d'USD) en 2020.

ARBITRAGE CERBUCO BREWING

Cerbuco Brewing Inc. ("Cerbuco"), une filiale canadienne d'Ambev, détient une participation de 50 % dans Cerveceria Bucanero S.A. ("Bucanero"), une *joint venture* à Cuba. En 2021, Cerbuco a entamé une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale ("CCI"), concernant la violation potentielle de certaines obligations liées à la *joint venture*, le mandat étant formellement exécuté en 2022. En fonction de l'issue de l'arbitrage, la capacité de Cerbuco à influencer la gestion des opérations de Bucanero pourrait être affectée. En conséquence, la capacité d'Ambev à continuer à consolider Bucanero dans ses états financiers pourrait également être affectée. L'impact financier n'a pas encore été déterminé, car il dépend de l'issue de l'arbitrage.

WARRANTS

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 574 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1% pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 1.2 milliard de réaux brésiliens (0.2 milliard d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et a l'intention de défendre vigoureusement ses affaires. Toutes les six procédures ont fait l'objet d'une décision favorable à Ambev de la part de la Cour Suprême (« STJ »). Trois affaires ont été rejetées par la Cour spéciale de la STJ et les appels des plaignants ont été rejetés par la Cour suprême du Brésil (« STF »). Les plaignants ont interjeté appel pour un nouvel examen devant la chambre STF, qui l'a rejeté par une décision unanime. La quatrième affaire a été jugée de manière favorable à Ambev par la Cour Spéciale de la STJ et la décision est devenue finale. La cinquième affaire a été renvoyée à la juridiction inférieure de la STJ pour un nouveau jugement et la sixième affaire a été jugée de manière favorable à Ambev et la décision est devenue finale. Compte tenu de tous ces faits, Ambev et ses conseils externes sont convaincus que les chances de perte dans ces affaires sont faibles.

30. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2022 et 2021, les participations significatives ne donnant pas le contrôle concernent Ambev, une filiale brésilienne d'AB InBev cotée en bourse dans laquelle AB InBev a une participation de 61.77%, et Budweiser APAC, une filiale en Asie-Pacifique cotée en bourse dans laquelle AB InBev a une participation de 87.22%. Les tableaux ci-dessous présentent les informations résumées provenant des états financiers consolidés d'Ambev et de Budweiser APAC au 31 décembre 2022 et 2021, conformément aux IFRS.

Les informations financières résumées d'Ambev et de Budweiser APAC, dans lesquelles l'entreprise a des participations significatives ne donnant pas le contrôle se présentent comme suit:

Millions d'USD	Ambev		Budweiser APAC	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Informations résumées de l'état de la situation financière				
Actifs courants	7 248	6 922	3 606	3 161
Actifs non-courants	19 193	17 915	12 390	13 464
Dettes courantes	7 770	6 965	4 414	4 691
Dettes non-courantes	2 700	2 817	748	851
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres	15 707	14 809	10 765	11 013
Participations ne donnant pas le contrôle	263	246	69	70
Informations résumées du compte de résultats et du résultat global				
Produits	15 434	13 570	6 478	6 788
Revenu net	2 883	2 444	949	981
Attribuable aux:				
Porteurs des capitaux	2 800	2 360	913	950
Participations ne donnant pas le contrôle	84	84	36	31
Revenu net	2 883	2 444	949	981
Autres éléments du résultat global	(1 300)	629	(812)	(289)
Résultat global total	1 584	3 074	137	692
Attribuable aux:				
Porteurs des capitaux	1 517	2 970	105	660
Participations ne donnant pas le contrôle	67	104	32	32
Informations de flux de trésorerie résumées				
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	3 997	4 266	1 577	1 903
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(969)	(1 441)	(440)	(731)
Flux de trésorerie des activités de financement	(3 164)	(2 988)	(500)	(464)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie	(136)	(163)	637	708

Les dividendes payés par Ambev aux participations ne donnant pas le contrôle (à savoir, aux entités en dehors du groupe AB InBev) ont atteint respectivement 1 milliard d'USD et 0.8 milliard d'USD en 2022 et 2021, respectivement. En 2022, Budweiser APAC et ses filiales ont versé un dividende final lié à l'exercice 2021 aux participations ne donnant pas le contrôle d'un montant de 83 millions d'USD (2021: 67 millions d'USD).

Les autres participations ne donnant pas le contrôle qui ne sont pas considérées individuellement significatives par l'entreprise sont principalement liées aux activités de l'entreprise en Afrique en association avec le groupe Castel (par exemple, au Botswana, Ghana, Mozambique, Nigeria, Tanzanie, Ouganda et Zambie), ainsi que des participations minoritaires dans des opérations de cannettes basées aux États-Unis, provenant d'Apollo Global Management, Inc. ("Apollo") et des participations ne donnant pas le contrôle comptabilisées en ce qui concerne les filiales de la société en Colombie, en Équateur et au Pérou.

31. Parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF (DIRIGEANTS PRINCIPAUX)

La rémunération des membres du comité Exécutif d'AB InBev se compose des avantages sociaux à court terme (principalement des salaires) et des avantages postérieurs à l'emploi provenant des plans de pension de leur pays respectif (voir Note 23 *Pensions et obligations similaires*). Les dirigeants clés bénéficient également du plan d'option d'achat d'actions, du programme d'unités d'actions restreintes et/ou d'échange d'actions (voir Note 24 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et des membres du Comité Exécutif comptabilisée dans le compte de résultats peut être détaillée de la manière suivante:

Millions d'USD	2022		2021	
	Administrateurs	Comité exécutif	Administrateurs	Comité exécutif ¹
Avantages au personnel à court terme	2	15	2	24
Indemnités de fin de contrat	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	35	-	33
	2	50	2	57

La rémunération des administrateurs repose principalement sur des jetons de présence.

En 2022, AB InBev a conclu les opérations suivantes:

- La location de locaux commerciaux et la vente de boissons à base de malt et de bière auprès de sociétés dans lesquelles un des membres du conseil d'administration avait une influence significative au 31 décembre 2022. Les transactions ont eu lieu principalement par l'intermédiaire de la filiale d'AB InBev, Bavaria S.A., pour un montant total d'environ 33 millions d'USD (2021: 19 millions d'USD). Au 31 décembre 2022, le montant ouvert de ces opérations est de 1 million d'USD (31 décembre 2021: 3 millions d'USD).
- En 2021, la société a acquis, par l'intermédiaire de Grupo Modelo et de ses filiales, des services de technologie de l'information et d'infrastructure pour un montant d'environ 1 million d'USD auprès d'une société dans laquelle l'un des membres du conseil d'administration de la société exerce une influence significative. En 2022, il n'y a pas eu de transactions de ce type.

ENTITES CONTROLÉES CONJOINTEMENT

Les intérêts dans des coentreprises concernent trois entités au Brésil, une au Mexique et une au Canada. Aucune de ces coentreprises n'est significative pour l'entreprise.

TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations significatives dans des entreprises associées sont présentées dans la Note 16 *Participations dans des entreprises associées et coentreprises*. Les transactions avec les entreprises associées d'AB InBev se détaillent comme suit:

Millions d'USD	2022	2021
Marge brute	(4)	58
Actifs courants	100	57
Dettes courantes	16	99

TRANSACTIONS AVEC LES REGIMES DE RETRAITE

Les transactions d'AB InBev avec les régimes de retraite comprennent principalement des autres charges pour (12) millions d'USD aux régimes de retraite aux Etats-Unis en 2022 (2021: (12) millions d'USD).

¹ La rémunération des membres du comité exécutif pour 2021 comprend les coûts déclarés pour l'ancien CEO d'AB InBev jusqu'au 30 juin 2021 et les coûts pour le nouvellement nommé CEO pour toute l'année 2021.

32. Événements survenus après la date de clôture

Aucun.

33. Entreprises appartenant à AB InBev

Les principales sociétés d'AB InBev incluses dans le périmètre de consolidation sont énumérées ci-dessous. La liste complète des investissements de la société est disponible auprès d'AB InBev NV, Brouwerijplein 1, B-3000 Leuven, Belgique.

LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDÉES SELON LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE

	% d'intérêt économique au 31 décembre 2022
Afrique du Sud	
SABSA Holdings (Pty) Ltd - 65 Park Lane, Sandown - 2001 - Johannesburg	100.00%
The South African Breweries (Pty) Ltd - 65 Park Lane, Sandown - 2146 - Johannesburg	100.00%
Allemagne	
Anheuser-Busch InBev Deutschland GmbH & Co. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100.00%
Anheuser-Busch InBev Germany Holding GmbH - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100.00%
Argentine	
Cerveceria y Malteria Quilmes Saica Y G - Charcas 5160 - C1425BOF Buenos Aires	61.62%
Belgique	
Anheuser-Busch InBev NV - Grand Place 1 - 1000 Brussels	Entité consolidante
Brasserie de l'Abbaye de Leffe S.A. - Place de l'Abbaye, 1 - 5500 - Dinant	98.54%
Brouwerij van Hoegaarden N.V. - Stoopkensstraat 46 - 3320 - Hoegaarden	100.00%
Cobrew N.V - Brouwerijplein 1, 3000 Leuven	100.00%
InBev Belgium BV/SRL - Boulevard Industriel, 21 - 1070 Anderlecht	100.00%
Bolivie	
Cervecería Boliviana Nacional S.A. - Av. Montes 400 & Calle Chuquisaca No. 121, Zona Challapampa, La Paz	52.72%
Botswana	
Kgalagadi Breweries (Pty) Ltd - Plot 20768, Kudu Road, Broadhurst Industrial Estate - PO Box 1157 - Gaborone ¹	31.06%
Brésil	
Ambev S.A. - Rua Dr. Renato Paes de Barros 1017, 3° Andar Itaim Bibi, São Paulo	61.77%
Canada	
Labatt Brewing Company Limited - 207 Queen's Quay West, Suite 299 - M5J 1A7 - Toronto	61.77%
Chili	
Cerveceria Chile S.A - Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600, Quilicura - 8700000 Santiago de Chile	61.77%
Chine	
Anheuser-Busch Inbev (China) Sales Company Limited - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	87.22%
Anheuser-Busch InBev (Wuhan) Brewing Co., Ltd. - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	84.66%
Anheuser-Busch InBev Sedrin Brewery Co., Ltd - No.1 West Xuejin Avenue, Hanjiang District - 351111 - Putian City, Fujian Province	87.22%
Anheuser-Busch InBev Southeast Sales Co., Ltd. - No.1 West Xuejin Avenue, Hanjiang District, Putian, Fujian, P.R.China - 351111 - Putian City, Fujian Province	87.22%
Blue Girl Beer (Guangzhou) Co. Ltd - Units 2101.21/F, Tower A, China International Centre, 33 Zhongshan San Road - 510000 - Guangzhou City	56.69%

¹ Les actions du groupe donnent un double droit de vote.

Colombie	
Bavaria & Cia S.C.A. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 - Bogota	99.16%
Corée du Sud	
Oriental Brewery Co Ltd - 517, Yeongdong-daero, Gangam-gu, Seoul - Asem Tower 8th floor - Seoul	87.22%
Équateur	
Cervecería Nacional S.A. - Via a daule km 16.5 y calle cobre s/n - EC090150 - Guayaquil, Guayas	95.58%
Espagne	
Compañía Cervecera de Canarias S.A. - C/ Mali, 7 (38320 La Laguna - Santa Cruz de Tenerife)	51.03%
Etats-Unis	
Anheuser-Busch Americas Holdings LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch Companies LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch International LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch Amérique du Nordn Holding LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
MCC Holding Company LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	50.10%
France	
AB InBev France S.A.S. - Immeuble Crystal, 38, Place Vauban - C.P. 59110 - La Madeleine	100.00%
Ghana	
Accra Brewery PLC - 20 Graphic Road, South Industrial Area - Box GP1219 - Accra	61.61%
Honduras	
Cervecería Hondureña S.A. de C.V. - Boulevard del Norte - Postal No. 86 - San Pedro Sula	99.61%
Hong Kong	
Budweiser Brewing Company APAC Limited - Suites 3012-16, Tower Two, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong	87.22%
Inde	
Crown Beers India Private Limited - 510/511, Minerva House, Sarojini Devi Road - 500003 - Secunderabad, Telangana	87.22%
Anheuser Busch InBev India Limited - Unit No.301-302, Dynasty Business Park, 3rd Floor Andheri - Kurla Road, Andheri (East) - 400059 - Mumbai, Maharashtra	87.05%
Italie	
Anheuser-Busch InBev Italia - Via Fratelli Castiglioni, 8, 20124 Milano MI, Italy	100.00%
Luxembourg	
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A. - Rue de la Brasserie, 1 - L-9214 - Diekirch	95.82%
Mexique	
Cervecería Modelo de México S. de R.L. de C.V. - Cerrada de Palomas 22, 6th Floor, Reforma Social, Miguel Hidalgo, 11650 Mexico City	100.00%
Mozambique	
Cervejas De Moçambique SA - Rua do Jardim 1329, Maputo	51.47%
Ouganda	
Nile Breweries Ltd - Plot M90 Yusuf Lule Road, Njeru - P.O. Box 762 - Jinja	61.64%
Nigeria	
International Breweries PLC - 22/36 Glover Road, Lagos, Ikoyi ¹	43.00%
Panama	
Cervecería Nacional S. de R.L. - Complejo Business Park, Costa del Este Torre Oeste, Piso No.2 Panamá	61.77%

¹ La société est consolidée en raison de la participation majoritaire du groupe et de sa capacité à contrôler les opérations.

Paraguay	
Cervecería Paraguaya S.A. - Ruta Acceso Sur Km 30 s/ Desvío a Villeta N° 825	53.96%
Pays-Bas	
AB InBev Africa B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	62.00%
InBev Nederland N.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100.00%
Interbrew International B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100.00%
Pérou	
Compania Cervecera AmBev Peru S.A.C. - Av. Los Laureles Mza. A Lt. 4 del Centro Poblado Menor Santa Maria de Huachipa - Lurigancho (Chosica) - 25 - Lima	97.22%
Unión de Cervecerías Peruanas Backus y Johnston S.A.A. - Av. Nicolas Ayllon 3986, Ate - 3 - Lima	93.65%
République Dominicaine	
Cervecería Nacional Dominicana S.A. - Autopista 30 de Mayo Km 61/2, Distrito Nacional - A.P. 10100 - Santo Domingo ¹	52.51%
République Tchèque	
Pivovar Samson s.r.o. - Lidická 458/51, 37001, České Budějovice	100.00%
Royaume-Uni	
AB InBev Holdings Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
AB InBev International Brands Limited - AB InBev House, Church Street West, Woking, Surrey, GU21 6HT	100.00%
AB InBev UK Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
ABI SAB Group Holding Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
ABI UK Holding 1 Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
ZX Ventures Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
Salvador	
La Constanca Ltda de C.V. - Avenida Independencia, No 526 - PBX (503) 2209-7555 - San Salvador	100.00%
Suisse	
Anheuser-Busch InBev Procurement GmbH - Suurstoffi 22 - 6343 - Rotkreuz	100.00%
Tanzanie	
Tanzania Breweries PLC - Uhuru Street, Plot No 79, Block AA, Mchikichini, Ilala District, Dar es Salaam ²	39.65%
Uruguay	
Cerveceria y Malteria Paysandu S.A. - Cesar Cortinas, 2037 - C.P. 11500 Montevideo	61.77%
Vietnam	
Anheuser-Busch InBev Vietnam Brewery Co., Ltd - 2 VSIP II-A, Street No. 28 - 820000 - Tan Uyen Town, Binh Duong Province	87.22%
Zambie	
Zambian Breweries PLC - Plot No 6438, Mungwi Road - P.O. Box 31293 - Lusaka	54.02%

¹ 85% possédé par Ambev S.A.

² La société est consolidée en raison de la participation majoritaire du groupe et de sa capacité à contrôler les opérations.

LISTE DES PRINCIPALES ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)

Nom et siège social des entreprises associées	% d'intérêt économique au 31 décembre 2022
France	
Société des brasseries et glaciers internationales S.A. - 49 rue François 1er - 75008 - Paris ¹	20.00%
Luxembourg	
B.I.H. Brasseries Internationales Holding (Angola) Limited - 34-38 Avenue de la Liberté - 1930 Luxembourg ¹	27.50%
B.I.H. Brasseries Internationales Holding Limited - 34-38 Avenue de la Liberté - 1930 Luxembourg ¹	20.00%
Pays-Bas	
AB InBev Efes B.V. - 1227 Strawinskylaan - 1077XX Amsterdam	50.00%
Turquie	
Anadolu Efes Biracilik Ve Malt Sanayii A.S. - Bahçelievler Mahallesi, Sehit Ibrahim Koparir Caddesi No. 4, Bahçelievler Istanbul	24.00%
Zimbabwe	
Delta Corporation Limited - Sable House, Northridge Close, Borrowdale - P.O. Box BW 343 - Harare	25.27%

¹ En rapport avec le groupe Castel.

Informations aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2022	2021	2020	2019	2018 retraité
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (USD par action)	6.61	7.37	5.45	6.75	7.18
Bénéfice sous-jacent par action (USD par action)	3.03	2.88	2.51	3.63	4.10
Dividende (euro par action)	0.75	0.5	0.5	1.3	1.8
Cours maximum de l'action (euro par action)	59.53	65.34	74.49	92.71	96.7
Cours minimum de l'action (euro par action)	46.27	47.00	30.97	57.47	56.84
Cours de l'action à la date de clôture (euro par action)	56.27	53.17	57.01	72.71	57.7
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (millions d'actions)	2 013	2 007	1 998	1 984	1 975
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées (millions d'actions)	2 050	2 045	2 037	2 026	2 014
Volume négocié des actions (millions d'actions)	435	416	587	452	496

Informations sur les frais des commissaires aux comptes et frais liés

Le commissaire d'AB InBev est PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Koen Hens, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à l'audit des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise.

Les honoraires relatifs aux services prestés en 2022 par PwC Réviseurs d'Entreprises SRL s'élèvent à 2 322k d'USD (2021: 2 617k d'USD), dont 2 263k d'USD pour la mission d'audit annuel des états financiers (2021: 2 512k d'USD), et 59k d'USD pour des missions directement liées à la mission d'audit (2021: 105k d'USD).

Les honoraires relatifs à des services rendus par d'autres bureaux du réseau de PwC en 2022 s'élèvent à 17 841k d'USD (2021: 16 198k d'USD), dont 14 321k d'USD concernent l'audit des comptes annuels (2021: 13 191k d'USD), 3 185k d'USD pour des services de nature fiscale (2021: 2 648k d'USD), 334k d'USD pour des services d'audits (2021: 281k d'USD) et sans autres services en 2022 (2021: 78k d'USD), qui ont tous été approuvés au préalable par le comité d'audit.

Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2022	2 mars 2023
Rapport annuel 2022 disponible sur www.ab-inbev.com	2 mars 2023
Assemblée générale des actionnaires	26 avril 2023
Dividende: date ex-coupon	3 mai 2023
Publication des résultats du premier trimestre	4 mai 2023
Publication des résultats du deuxième trimestre	3 août 2023
Publication des résultats du troisième trimestre	31 octobre 2023

Contacts investisseurs

Investisseurs

Shaun Fullalove

Tel: +1 212 573 9287

E-mail: shaun.fullalove@ab-inbev.com

Marya Glukhova

Tel: +32 16 276 888

E-mail: mariya.glukhova@ab-inbev.com

Cyrus Nentin

Tel: +1 646 746 9673

E-mail: cyrus.nentin@ab-inbev.com

Media

Kate Laverge

Tel: +1 917 940 7421

E-mail: kate.laverge@ab-inbev.com

Ana Zenatti

Tel: +1 646 249 5440

E-mail: ana.zenatti@ab-inbev.com

Fallon Buckelew

Tel: +1 310 592 6319

E-mail: fallon.buckelew@ab-inbev.com

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev NV/SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels de AB InBev NV/SA au 31 décembre 2022. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez: AB InBev NV/SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev NV/SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev NV/SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022.

L'auditeur statutaire a confirmé que ses procédures d'audit sont suffisamment complètes et que le bilan et le compte de résultats abrégés non consolidés d'AB InBev NV/SA préparés conformément aux normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022 sont conformes en tous points avec les comptes annuels dont ils ont été extraits.

Bilan non consolidé abrégé

Millions d'euros	2022	2021
ACTIF		
Actifs non-courants		
Immobilisations incorporelles	777	638
Immobilisations corporelles	192	140
Immobilisations financières	114 639	115 719
	115 608	116 497
Actifs courants	14 610	15 957
Total de l'actif	130 218	132 454
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1 239	1 239
Primes d'émission	13 186	13 186
Réserve légale	124	124
Réserves indisponibles	1 959	1 998
Réserves disponibles	33 009	33 009
Bénéfice reporté	26 508	25 745
	76 025	75 301
Provisions et impôts différés	98	98
Dettes à long terme	40 608	43 523
Dettes à court terme	13 487	13 532
Total des capitaux propres et des dettes	130 218	132 454

Compte de résultats consolidés abrégé

Millions d'euros	2022	2021
Produits d'exploitation	1 286	1 154
Charges d'exploitation	(1 296)	(1 202)
Résultat d'exploitation	(10)	(48)
Résultat financier	2 222	5 636
Résultat de l'exercice à affecter	2 212	5 588

Glossaire

ACTIF NET

Total des actifs moins total des passifs non courants et courants.

BENEFICE D'EXPLOITATION NORMALISE

Bénéfice d'exploitation hors éléments non sous-jacents.

BENEFICE DILUE PAR ACTION

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BENEFICE NORMALISE

Bénéfice hors éléments non sous-jacents et résultat des activités abandonnées.

BENEFICE NORMALISE PAR ACTION

Bénéfice par action, hors éléments non sous-jacents et résultat des activités abandonnées.

BENEFICE PAR ACTION (BPA)

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BÉNÉFICE SOUS-JACENT

Bénéfice avant éléments non sous-jacents, activités abandonnées, gains/pertes à la valeur de marché sur certains produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiement fondés sur des actions et impact de l'hyperinflation, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

BENEFICE SOUS-JACENT PAR ACTION

Bénéfice sous-jacent divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Comprend les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.

CAPITAUX INVESTIS

Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des produits des cessions.

DETTE FINANCIERE NETTE

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

EBIT

Bénéfice d'exploitation.

EBIT NORMALISE

Bénéfice d'exploitation hors éléments non sous-jacents.

EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

EBITDA NORMALISE

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, hors éléments non sous-jacents et résultat des activités abandonnées.

ELEMENTS NON SOUS-JACENTS

Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature.

EMEA

Europe et Afrique.

ETP

Employés équivalent temps plein sur une base permanente ou temporaire, à l'exclusion du personnel des sous-traitants.

FLUX DE TRÉSORERIE LIBRE

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles moins les dépenses d'investissement nettes

FRAIS COMMERCIAUX

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

FRAIS DE MARKETING

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de sponsoring, les événements, les enquêtes et les études de marché.

FRAIS DE VENTE, DEPENSES ADMINISTRATIVES ET AUTRES FRAIS GENERAUX

Dépenses relatives aux frais de distribution, frais commerciaux et de marketing et frais administratifs.

NOMBRE MOYEN PONDERE D'ACTIONS ORDINAIRES ET RESTREINTES

Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

NOMBRE MOYEN PONDERE DILUE D'ACTIONS ORDINAIRES ET RESTREINTES

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et restreintes, ajusté de l'effet dilutif des stock-options et des actions restreintes.

NORMALISE

Le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action, taux d'imposition effectif) avant éléments non sous-jacents et résultat des activités abandonnées. AB InBev estime qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable de la société. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires utilisées par la direction et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées par les normes IFRS en tant qu'indicateur de la performance de l'entreprise.

PERIMETRE (« SCOPE »)

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères et du périmètre. Un périmètre (« scope ») représente l'impact d'acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réductions et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d'autres hypothèses d'une année à l'autre que le management ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

PRODUITS

Chiffre d'affaires (produits bruts) moins les droits d'accises et ristournes.

PSU

Unités d'actions de performance

REAJUSTEMENTS DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Composé des gains et pertes actuariels, de l'effet du plafond de l'actif (hors intérêts nets) et du rendement des régimes d'actifs (hors intérêts nets).

RSUs

Unités d'actions restreintes.

TAUX DE DISTRIBUTION

Dividende brut par action multiplié par le nombre estimé d'actions ordinaires en circulation à la date d'enregistrement, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

TAUX D'IMPOTS EFFECTIF NORMALISE

Taux d'impôts effectif corrigé des éléments non sous-jacents.

TAUX MOYEN D'IMPOSITION NOMINAL

Le taux moyen d'imposition nominal est basé sur les taux d'imposition statutaires sur les bénéfices en vigueur dans les différents pays.

— Déclaration de gouvernance d'entreprise

Table des matières

- 166 Introduction
- 170 Le Conseil d'Administration
- 178 Le Chief Executive Officer et l'Executive Management
- 179 Senior Leadership Team
- 182 Contrôle interne et systèmes de gestion des risques
- 184 Structure de l'actionariat
- 187 Éléments devant être communiqués conformément à l'Article 34 de l'Arrêté Royal belge du 14 novembre 2007
- 194 Rapport de rémunération

1. Introduction

1.1. Le Code belge de gouvernance d'entreprise

Les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev sont inscrites dans sa Charte de gouvernance d'entreprise, disponible sur <https://www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/corporate-governance-documents.html>. Cette Charte fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Anheuser-Busch InBev est une société de droit belge qui fait l'objet d'une cotation primaire sur Euronext Brussels (Euronext : ABI) et d'une cotation secondaire sur la Bourse de Mexico (MEXBOL : ANB) et sur la Bourse de Johannesburg (JSE : ANH), (ISIN : BE0974293251) et sur la Bourse de New York avec des American Depositary Shares ('ADSs'). En vertu de son statut de société de droit belge avec une cotation primaire sur Euronext Bruxelles, Anheuser-Busch InBev s'est conformée aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (www.corporategovernancecommittee.be) (« le Code de gouvernance d'entreprise »), en tenant compte de son statut spécifique de groupe multinational doté d'une cotation secondaire à Mexico et Johannesburg et avec des ADSs cotées sur la Bourse de New York.

En conformité avec la structure spécifique de l'actionnariat d'AB InBev ainsi que la nature internationale de ses activités, la société s'est écartée en 2022 des principes de soft law suivants du Code de gouvernance d'entreprise :

Principe 4.19 du Code de gouvernance d'entreprise : « Le Conseil constitue un Comité de Nomination composé majoritairement d'administrateurs non-exécutifs indépendants » : Le Conseil d'Administration nomme le président et les membres du Comité de Nomination parmi les administrateurs. Etant donné que le comité se compose exclusivement d'administrateurs non-exécutifs qui sont indépendants du management et libres de tout lien professionnel susceptible de gêner sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, le Conseil d'Administration considère que la composition de ce comité répond à l'objectif du principe 4.19 du Code de gouvernance d'entreprise.

Principe 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise : « Un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société. Ces actions sont conservées au moins un an après que l'administrateur non exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans après leur attribution. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient pas de stock-options. » : La composante en actions de la rémunération des administrateurs est versée sous la forme de Restricted Stock Units. Ces Restricted Stock Units sont acquises définitivement après cinq ans et, une fois acquises, donnent droit à leurs détenteurs à une action AB InBev par Restricted Stock Unit (sous réserve de toute retenue applicable). Les actions livrées aux administrateurs lors de l'acquisition définitive des Restricted Stock Units ne sont pas soumises à une période de blocage de trois ans après la date d'émission et d'un an après la date de départ de l'administrateur concerné. Toutefois, le Conseil d'Administration considère que la période de cinq ans d'acquisition définitive des droits sur les Restricted Stock Units favorise un engagement durable et à long terme des administrateurs vis-à-vis de la création de valeur pour les actionnaires, ce qui répond à l'objectif du Principe 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise.

1.2. Cotation à la Bourse de New York

Suite à la cotation à la Bourse de New York d'ADSs représentant des actions ordinaires d'AB InBev, les règles de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York relatives aux émetteurs privés étrangers sont applicables à la société. AB InBev est également enregistrée aux États-Unis conformément à la loi américaine *Securities and Exchange* de 1934, telle que modifiée. Par conséquent, elle est également assujettie à la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002 ainsi qu'à certaines règles de droit américain relatives à la gouvernance d'entreprise.

1.3. Initiatives spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise

1.3.1. FAVORISER LA CONDUITE ÉTHIQUE

Le Conseil d'Administration et le management d'AB InBev s'engagent à promouvoir et à préserver les normes les plus élevées en matière de comportement éthique et de transparence. Cela guide tout ce que fait AB InBev en tant qu'organisation et lui sert de base pour créer un avenir avec plus de célébrations.

AB InBev a établi des règles éthiques et des codes et politiques internes pour renforcer cet engagement. Le Code de conduite fixe les normes éthiques auxquelles tous les collègues du monde entier sont tenus de se conformer et fournit une orientation pour les interactions avec les tiers. Il impose aux collègues de respecter l'ensemble des lois applicables, de révéler tout conflit d'intérêts pertinent, d'agir dans l'intérêt de la société et de mener toute activité dans un esprit d'honnêteté et d'éthique. Il couvre également la confidentialité des informations, les limites d'offre ou d'acceptation de cadeaux ou de divertissements, et l'utilisation adéquate des biens de la société. Le Code de conduite comprend des politiques qui définissent les responsabilités et les comportements attendus des collègues, et comprend les politiques *Global Anti-Corruption*, *Human Rights*, *Digital Ethics & Data Privacy*, *Anti-Harassment and Anti-Discrimination* et *Conflict of Interest*. Par exemple, la *Global Anti-Corruption Policy* énonce qu'il est strictement interdit aux employés d'AB InBev de, directement ou indirectement, donner, offrir, promettre ou autoriser quelque valeur que ce soit à qui que ce soit dans l'intention d'exercer une influence ou une incitation inappropriée d'obtenir un avantage commercial indu pour l'entreprise, ou de servir de récompense pour une conduite inappropriée passée.

En vertu de cet engagement à l'intégrité, AB InBev encourage ses collègues et les tiers à s'exprimer par le biais d'un système d'alerte global. Ce système fournit, de manière simple, sécurisée, confidentielle et anonyme s'ils le souhaitent, de soulever des préoccupations ou de signaler des violations, réelles ou présumées, de la loi ou des politiques. La société utilise également la technologie et ses systèmes d'analyse *BrewRIGHT* et *Lighthouse digital risk* pour surveiller de manière proactive les risques et les violations potentielles des politiques.

1.3.2. PROUVER L'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

AB InBev s'est engagé à créer de la valeur pour ses actionnaires. A cet égard, la société les encourage à s'impliquer activement au sein de la société. Afin d'appuyer cet objectif, elle fournit des informations de qualité, en temps utile, grâce à une série d'outils de communication. Parmi ces derniers figurent les rapports annuels, semestriels, trimestriels et d'ESG, les annonces des résultats financiers, les séances d'information ainsi qu'une section du site web d'AB InBev dédiée aux investisseurs (www.ab-inbev.com/investors.html).

AB InBev reconnaît qu'un engagement à la transparence crée un climat de confiance avec les actionnaires et le public en général. La société a adopté un Disclosure Manual afin de concrétiser son engagement à respecter les meilleures pratiques en matière de transparence. Ce manuel est conçu pour promouvoir le caractère exhaustif, cohérent et régulier des communications relatives aux activités de la société.

1.3.3. PROMOUVOIR LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ces derniers sont invités à soumettre les questions qu'ils souhaitent adresser au Président ou au CEO afin qu'elles soient abordées au cours de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires ainsi que tous les documents qui s'y rapportent sont également publiés sur le site web d'AB InBev au plus tard 30 jours avant chaque réunion des actionnaires. Les actionnaires sont habilités à voter diverses résolutions relatives aux affaires de la société. S'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une assemblée, les actionnaires peuvent soumettre leur vote par courrier ou désigner un mandataire. Les procès-verbaux des réunions et les résultats des votes sont publiés sur le site web d'AB InBev peu après la réunion (www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/shareholder-meetings.html).

L'avis de convocation à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra le 26 avril 2023, sera publié le 24 mars 2023 et contiendra des informations complémentaires sur le format de la réunion et les modalités de participation.

1.3.4. PRÉVENIR L'UTILISATION ABUSIVE D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le Code of Dealing de la société s'applique à tous les membres du Conseil d'Administration, aux cadres supérieurs ainsi qu'à l'ensemble des employés et à certaines personnes liées. Il vise à prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées, plus particulièrement au cours des périodes précédant des événements ou décisions pouvant avoir un impact sur le cours de bourse ou l'annonce de résultats financiers.

Le Code of Dealing interdit toute négociation des titres de la société par certaines personnes pendant toute « période close » (« *closed period* »), par exemple une période de 30 jours précédant toute annonce de résultats de la société. En outre, avant de pouvoir négocier des titres de la société, les membres du Conseil d'Administration, certains cadres supérieurs, en ce compris tous les membres de la Senior Leadership Team, et certaines personnes liées sont tenus d'obtenir une autorisation auprès du Clearance Committee, conformément au Code of Dealing.

Le respect du Code of Dealing est renforcé et contrôlé par le Compliance Program de la société.

Conformément au Règlement UE 596/2014 sur les abus de marché (MAR), la société établit des listes d'initiés lorsque cela est requis. Conformément à cette même réglementation, (i) les membres de l'Executive Committee ('ExCom') et (ii) les membres du Conseil d'Administration communiquent en outre leurs transactions (au-dessus d'un seuil annuel de 5.000 euros) à la société et à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), qui publie ces déclarations sur son site web.

1.3.5. RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

L'Objectif d'AB InBev est de rêver grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. La responsabilité sociale d'entreprise et la durabilité sont au cœur de la culture de la société et font partie intégrante de sa façon de faire des affaires.

Conformément à l'article 3:6, §4 et à l'article 3:32, §2 du Code belge des sociétés et des associations (le « Code belge des sociétés ») qui transpose la Directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014 modifiant la Directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, AB InBev a inclus dans son Rapport Environnement, Social et Gouvernance (ESG) 2022 un état non-financier sur les questions de responsabilité sociale. Le rapport ESG 2022 constitue une annexe au présent Rapport Annuel.

1.3.6 DIVERSITÉ, ÉQUITÉ & INCLUSION

La société aspire à faire d'AB InBev une communauté où tout le monde se sent inclus et respecté. La société considère qu'une équipe diversifiée améliore la qualité du processus de décision, et améliore *in fine* la performance globale.

La diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) est une priorité globale pour la Senior Leadership Team (SLT) d'AB InBev, car ce sont des facteurs importants du succès de la société et de ses individus. Lancé par AB InBev en 2020, le *Global Diversity, Equity & Inclusion Council* est présidé par le CEO et comprend un groupe diversifié de dirigeants représentatifs de zones et de fonctions. Le *Council* a pour mission de collaborer aux décisions à impactantes et de défendre la DEI aux plus hauts niveaux de l'organisation.

La société estime que sa plus grande force réside dans la diversité de son équipe et que ses employés devraient se sentir à l'aise en étant authentiquement eux-mêmes au travail chaque jour, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles ou leurs identités sociales, telles que la race et l'ethnicité, la nationalité, le sexe, l'identité, l'orientation sexuelle, l'âge, les capacités, le statut socio-économique, la religion, etc. Une force de travail diversifiée et inclusive permet mieux à la société de comprendre ses consommateurs et autres acteurs importants (*stakeholders*) tout autant diversifiés. Ceci s'est traduit dans la décision d'AB InBev de lancer une nouvelle politique *Global Diversity, Equity & Inclusion* en novembre 2018 dans le cadre du *Global Code of Business Conduct* de la société. La politique de *Global Diversity, Equity & Inclusion* fournit des directives supplémentaires afin de cultiver et de maintenir une culture diversifiée et inclusive. En outre, nous avons lancé notre première *Global Parental Policy* en 2018, mis à jour notre *Global Policies on Anti-Harassment, Anti-Discrimination and Human Rights* en 2019 et introduit notre *Domestic Violence Leave Policy*.

Alors que toutes les zones géographiques de la société sont couvertes par la politique globale, la société reconnaît qu'il n'y a pas d'approche unique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Par conséquent, chaque zone a la liberté d'adapter la politique au niveau local pour inclure plus d'informations pertinentes pour son marché local. Nous mesurons le sentiment des collègues sur la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'enquête annuelle d'engagement de la société.

AB InBev est fière de regrouper 132 nationalités parmi ses employés dans toute la société, dont 28 nationalités représentées au sein de la SLT et au niveau du niveau de direction directement en-dessous de la SLT. Deux des 18 membres au sein de la SLT sont des femmes (la même proportion que l'exercice précédent). Il est fait référence à la section 4 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres de la SLT, notamment leurs qualifications et leur parcours.

AB InBev continue de travailler à la promotion de tous les aspects de la diversité de l'ensemble de ses cadres supérieurs, en mettant l'accent sur la création d'un vivier de talents diversifiés, en tenant compte des compétences, de l'éducation, de l'expérience et des antécédents des employés. Ce site stratégie continue de produire des résultats. Par exemple, alors que la représentation des femmes au sein de la SLT et du niveau de direction directement en dessous de la SLT est restée constante par rapport à l'année dernière, la représentation globale des femmes dans les postes de direction de notre société a augmenté de deux points de pourcentage par rapport à l'année de référence précédente.

La procédure de nomination et de sélection des candidats au Conseil d'Administration est décrite dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La société vise à avoir un conseil d'administration équilibré et diversifié en tenant compte, entre autres, des compétences, des éducations, des expériences et des parcours pertinents des administrateurs. Actuellement, cinq des 15 membres du Conseil d'Administration sont des femmes (la même proportion que l'exercice précédent). Il est fait référence à la section 2.1 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres du Conseil d'Administration, notamment leurs qualifications et leurs parcours, ainsi que pour de plus amples informations sur les exigences légales de diversité des genres de droit belge.

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Structure et composition

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de 15 membres, tous non-exécutifs.

Les rôles et responsabilités du Conseil, sa composition, sa structure et son organisation sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La Charte de gouvernance d'entreprise énumère également les critères auxquels doivent répondre les administrateurs qualifiés d'« indépendant ».

Sauf si l'assemblée générale décide d'une durée plus courte, les administrateurs (autres que les Administrateurs d'Actions Restreintes) sont nommés pour une durée de 4 ans maximum, renouvelable. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos statuts, les Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés pour des mandats renouvelables expirant à la prochaine assemblée ordinaire des actionnaires suivant leur nomination.

La nomination et le renouvellement des mandats des administrateurs (i) sont basés sur une proposition du Comité de Nomination, en tenant compte des règles concernant la composition du Conseil d'Administration établies dans les Statuts (par exemple, les règles concernant le nombre d'administrateurs indépendants et d'administrateurs nommés sur proposition de l'Actionnaire de Référence et des Actionnaires Restreints d'AB InBev), et (ii) sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En vertu des Statuts, le Conseil d'Administration est composé comme suit, reflétant la structure actionnariale particulière de la Société :

- trois administrateurs sont des administrateurs indépendants nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration ; et
- tant que la Stichting Anheuser-Busch InBev (l'Actionnaire de Référence) et/ou l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs est/sont propriétaire(s) au total de plus de 30% des actions avec droit de vote dans le capital de la société, neuf administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Actionnaire de Référence et/ou de l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs ; et
- tant que les détenteurs d'Actions Restreintes (les Actionnaires Restreints) (ensemble avec leurs Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs et/ou les Personnes Liées à leurs Successeurs) sont propriétaires au total de :
 - plus de 13.5% des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, trois administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition des Actionnaires Restreints (chacun de ces administrateurs étant un Administrateur d'Actions Restreintes) ;
 - plus de 9%, mais pas plus de 13.5%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, deux Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés ;
 - plus de 4.5%, mais pas plus de 9%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, un Administrateur d'Actions Restreintes est nommé ; et
 - 4.5%, ou moins de 4.5%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, ils ne sont plus en droit de proposer de candidat en vue d'être nommé comme membre du Conseil d'Administration, et aucun Administrateur d'Actions Restreintes ne sera nommé.

Les Statuts établissent des règles détaillées concernant le calcul du capital de la Société dont l'Actionnaire de Référence et les Actionnaires Restreints sont propriétaires en vue de déterminer les droits de nomination des administrateurs. Les termes « Personnes Liées » et « Successeurs » ont la signification qui leur est donnée dans les Statuts.

La composition du Conseil d'Administration sera équilibrée principalement en tenant compte des compétences, des éducations, des expériences et des parcours respectifs de chaque membre du Conseil d'Administration.

AB InBev se conforme pleinement au Code belge de gouvernance d'entreprise, qui recommande aux sociétés de compter au moins trois administrateurs indépendants. En vue d'optimiser davantage sa composition, nous anticipons qu'une proposition sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra le 26 avril 2023, afin de réviser les règles de composition du Conseil ci-dessus par le biais d'une modification des Statuts, et d'apporter

les changements correspondants à la composition actuelle du Conseil. Si cette proposition est approuvée par l'assemblée des actionnaires, le nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil passera de trois à quatre administrateurs indépendants et le nombre d'administrateurs nommés sur proposition de l'Actionnaire de Référence passera de neuf à huit administrateurs.

Conformément au Code belge des sociétés, un tiers au moins des administrateurs doit être de sexe féminin. En tant que nouvelle société cotée ayant des titres admis à la négociation sur Euronext Brussels depuis le 11 octobre 2016, AB InBev devait satisfaire à ces obligations en matière de diversité des genres à partir du 1^{er} janvier 2022. La société est toutefois déjà conforme à cette exigence de diversités des genres depuis avril 2019. Suite à la nomination de Mme Sabine Chalmers, Mme Xiaozhi Liu et Mme Cecilia Sicupira comme membres du Conseil d'Administration par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 24 avril 2019, le nombre de femmes au sein de notre Conseil d'Administration est passé de deux à cinq membres (sur un total de 15 membres du conseil). AB InBev poursuivra ses efforts en vue de favoriser la mixité au sein du Conseil d'Administration dans les années à venir.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires annuelle ayant eu lieu le 27 avril 2022, M. Nitin Nohria a été nommé pour succéder à M. Roberto Thompson Motta pour une durée de 4 ans, sur proposition de l'Actionnaire de Référence.

En outre, les mandats des trois Administrateurs d'Actions Restreintes, c'est-à-dire MM. Martin J. Barrington, William F. Gifford et Alejandro Santo Domingo, ont pris fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue le 27 avril 2022. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos statuts, leurs mandats ont été renouvelés pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 26 avril 2023.

Le Conseil d'Administration d'Anheuser-Busch InBev est composé comme suit à la fin de la période considérée :

Nom	Date de naissance Nationalité	Fonction	Début du mandat	Fin du mandat
Administrateurs indépendants				
Xiaozhi Liu	1956, Allemande	Administratrice indépendante non-exécutive	2019	2023
Michele Burns	1958, Américaine	Administratrice indépendante non-exécutive	2020	2024
Elio Leoni Sceti	1966, Italien	Administrateur indépendant non-exécutif	2020	2024
Administrateurs sur proposition de l'Actionnaire de Référence				
María Asuncion Aramburuzabala	1963, Mexicaine	Administratrice indépendante non-exécutive	2020	2024
Paul Cornet de Ways Ruart	1968, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2020	2024
Sabine Chalmers	1965, Américaine	Administratrice non-exécutive, nommée par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2019	2023
Grégoire de Spoelberch	1966, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2020	2024
Alexandre Van Damme	1962, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2020	2024
Claudio Garcia	1968, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2019	2023
Paulo Lemann	1968, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2020	2024
Nitin Nohria	1962, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2022	2026
Cecilia Sicupira	1981, Brésilienne	Administratrice non-exécutive, nommée par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2019	2023
Administrateurs sur proposition des Actionnaires Restreints (Administrateurs d'Actions Restreintes)				
Martin J. Barrington	1953, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2022	2023
William F. Gifford	1970, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2022	2023
Alejandro Santo Domingo	1977, Colombien	Administrateur non-exécutif, nommé par Bevco	2022	2023

Mme Aramburuzabala est un membre non-exécutif du Conseil. Née en 1963, elle est citoyenne mexicaine et détient un diplôme de comptabilité de l'ITAM (Instituto Tecnológico Autónomo de México). Elle exerce les fonctions de CEO de Tresalia Capital de 1996 à 2022. Elle est actuellement présidente des Conseils d'administration de Tresalia Capital, Abilia et Red Universalia. Elle était anciennement membre du Conseil d'Administration de Grupo Modelo, et est actuellement membre du Conseil de Coty.

M. Barrington est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1953, il est citoyen américain et détient un bachelier en Histoire du College of Saint Rose, ainsi qu'un *Juris Doctorate Degree* de l'Albany Law School of Union University. Il est l'ancien Président et Chief Executive Officer du Groupe Altria. Durant sa carrière de 25 ans sein du Groupe Altria, il a exercé divers rôles commerciaux et juridiques pour Altria et ses sociétés. Cela inclut les fonctions de Vice-Président du Groupe Altria ; Executive Vice President et Chief Administrative Officer du Groupe Altria ; Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris International (une société publique séparée du Groupe Altria en 2008) ; et Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris USA. Avant de rejoindre Altria, M. Barrington a pratiqué le droit dans le secteur public et privé.

Mme Burns est un membre indépendant du Conseil. Née en 1958, elle est citoyenne américaine et a obtenu avec la plus grande distinction de la University of Georgia un bachelier en Business Administration et un master en comptabilité. Mme Burns était Présidente et Chief Executive Officer de Mercer LLC de 2006 à 2012. Elle exerce actuellement des fonctions au sein du Conseil d'Administration du Groupe Goldman Sachs, Cisco Systems, Etsy et Circle Online Financial, une société privée. De 2003 à 2013, elle fut administratrice de Wal-Mart Stores. De 2014 à 2018, elle a siégé au conseil d'administration d'Alexion Pharmaceuticals. Elle siège actuellement au Advisory Council du Stanford Center on Longevity à la Stanford University. Mme Burns a commencé sa carrière en 1981 chez Arthur Andersen, où elle est devenue associée en 1991. En 1999, elle a rejoint Delta Air Lines, exerçant le poste de Chief Financial Officer de 2000 à 2004. De 2004 à 2006, Mme Burns a été Chief Financial Officer et Chief Restructuring Officer de Mirant Corporation, un producteur d'énergie indépendant. De mars 2006 à septembre 2006, Mme Burns était Chief Financial Officer de Marsh et McLennan Companies.

Mme Chalmers est une représentante des actionnaires principaux (nommée par Eugénie Patri Sébastien S.A, le détenteur des certificats Stichting de classe A). Née en 1965, Mme Chalmers est une citoyenne américaine et détient un bachelier en droit de la London School of Economics et elle est qualifiée pour exercer le droit en Angleterre et dans l'Etat de New York. Mme Chalmers est la General Counsel et Director of Regulatory Affairs de BT Group plc et est également membre de la Court of Directors de la banque d'Angleterre. Avant de rejoindre BT, elle était Chief Legal et Corporate Affairs Officer et Secretary du conseil d'administration d'AB InBev, poste qu'elle a occupé de 2005 à 2017. Mme Chalmers a rejoint AB InBev après 12 ans passés chez Diageo plc où elle a occupé plusieurs postes juridiques de haut niveau, notamment en tant General Counsel des sociétés d'Amérique latine et d'Amérique du Nord. Avant de rejoindre Diageo plc, elle était associée au sein du cabinet d'avocats Lovell White Durrant à Londres, spécialisée dans les fusions et acquisitions.

M. Cornet de Ways Ruart est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1968, il est citoyen belge et détient un master d'Ingénieur Commercial de l'Université Catholique de Louvain ainsi qu'un MBA de la University of Chicago. Il a suivi le Master Brewer Program de l'Université Catholique de Louvain. De 2006 à 2011, il a travaillé à Yahoo! et était en charge du Corporate Development pour l'Europe avant d'accepter d'autres responsabilités en tant que Senior Financial Director for Audience et Chief of Staff. Avant de rejoindre Yahoo!, M. Cornet était Director of Strategy pour Orange U.K. et a passé sept ans chez McKinsey & Company à Londres et Palo Alto, Californie. Il est également un administrateur non-exécutif de EPS, Adrien Invest, Floridienne S.A. et de plusieurs sociétés privées.

M. Garcia est un représentant des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1968 au Brésil, il est citoyen brésilien et est diplômé de l'Universidade Estadual de Rio de Janeiro, au Brésil, avec un B.A. en économie. M. Garcia a fait un stage à la Companhia Cervejaria Brahma en 1991 et a été employé comme Management Trainee en février 1993. De 1993 à 2001, M. Garcia a occupé plusieurs postes dans le domaine des finances, principalement dans le domaine de la budgétisation des sociétés. En 2001, il a créé le premier Shared Service Center pour Ambev et en 2003 il est devenu directeur des Technology et Shared Services operations. M. Garcia a participé à tous les projets d'intégration de fusions-acquisitions de 1999 à 2018. En 2005, il a été nommé Chief Information et Shared Service Officer pour InBev (suite au regroupement de Ambev et Interbrew) à Louvain, en Belgique. De 2006 à 2014, M. Garcia a combiné les fonctions de Chief People et Technology Officer. De 2014 à janvier 2018, M. Garcia a été le Chief People Officer de Anheuser-Busch InBev. M. Garcia est membre du conseil d'administration de Lojas Americanas, la Garcia Family Foundation, Président de la Telles Foundation et Trustee à la Chapin School à New York.

M. Gifford est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1970, il est citoyen américain et a reçu un bachelier en Comptabilité de la Virginia Commonwealth University. Il exerce les fonctions de Chief Executive Officer d'Altria Group. Avant son poste actuel, M. Gifford a exercé les fonctions de Vice-Président et de Chief Financial Officer au sein du Groupe Altria de mai 2018 à avril 2020 avec la responsabilité de la supervision des fonctions financières, des secteurs clés du tabac et des activités de vente et de distribution d'Altria. Avant cela, il a exercé les fonctions de Vice-Président exécutif et de Chief Financial Officer de mars 2015 à mai 2018. Depuis qu'il a rejoint Philip Morris USA, une filiale d'Altria, en 1994, il a exercé différentes fonctions à responsabilités dont Président et Chief Executive Officer de Philip Morris USA et Vice President et Treasurer pour Altria et a rempli plusieurs fonctions, notamment Finance, Strategy et Business Development et Market Information et Consumer Research. Avant de rejoindre Philip Morris USA, M. Gifford a travaillé dans la société de comptabilité publique Coopers & Lybrand, actuellement connue sous le nom de PricewaterhouseCoopers.

M. Lehmann est un représentant des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.I., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né au Brésil en 1968, il est citoyen brésilien et a reçu un B.A. en Economie de la Faculdade Candido Mendes de Rio de Janeiro. M. Lehmann a effectué un stage à PriceWaterhouse en 1989 et a été employé en tant qu'analyste chez Andersen Consulting entre 1990 et 1991. M. Lehmann a également effectué des analyses « equity » alors qu'il travaillait chez Banco Marka et Dynamo Asset Management (tous deux à Rio de Janeiro). De 1997 à 2004, il a développé le groupe d'investissement de hedge fund au sein de Tincum Inc., un bureau d'investissement basé à New York qui a conseillé le Synergy Fund de Funds, où il a exercé les fonctions de Portfolio Manager. M. Lehmann est un associé fondateur de Vectis Partners et est un membre du conseil de Lojas Americanas, Lehmann Foundation et Lone Pine Capital.

M. Leoni Sceti est un membre indépendant du Conseil. Né en 1966, il est citoyen italien et vit au Royaume-Uni. Il a été diplômé avec grande distinction en Economie de LUISS à Rome, où il a passé l'examen du barreau de Dottore Commercialista. M. Leoni Sceti a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des biens de consommation à rotation rapide et dans le secteur des médias. Il est Chief Crafter et Président de The Craftory, une société mondiale d'investissement avec une stratégie axée sur les marques concurrentes dans les biens de grande consommation. M. Leoni Sceti est Président de LSG holdings basée à Londres et un investisseur précoce dans le domaine des médias et de la technologie, avec plus de 25 compagnies dans son portefeuille. Il est également un membre indépendant du Conseil du leader du cacao et du chocolat Barry Callebaut et est un administrateur de Kraft Heinz Company. Ses fonctions dans le secteur caritatif incluent les mandats de Trustee et Counsellor chez One Young World (de jeunes dirigeants provenant de plus de 190 pays), et de Chairman du Conseil d'Administration du Royaume-Uni de Room to Read (promouvant la littérature et l'égalité des genres dans l'éducation). Ses précédentes fonctions comprenaient : CEO de Iglo Group – dont les marques comprennent Birds Eye, Findus et Iglo – jusqu'en mai 2015, lorsque la société a été vendue à Nomad Foods ; Global CEO de EMI Music de 2008 à 2010 ; et – avant EMI – une carrière internationale dans le domaine du marketing et des fonctions de cadre supérieur chez Procter & Gamble et Reckitt Benckiser, dont il est ensuite devenu CMO, Global Head of Innovation et ensuite chargé des opérations européennes.

Dr. Liu est un membre indépendant du Conseil. Née en 1956 en Chine, elle est de nationalité allemande et est la fondatrice et la CEO de ASL Automobile Science & Technology (Shanghai) Co., Ltd. depuis 2009 et est une administratrice indépendante de Autoliv et Johnson Matthey Plc. Auparavant, elle a occupé divers postes de direction, dont ceux de Présidente et CEO de Neotek (China), Vice-Présidente et CEO de Fuyao Glass Group, Présidente et CEO de General Motors Taiwan, Director of concept vehicle pour Buick Park Avenue et Cadillac, Vehicle Electronics-Control et Software Integration pour GM Amérique du Nord, CTO et Chief Engineer de General Motors de la région de la Chine élargie, et Representative Managing Director de Delphi Automotive à Shanghai en Chine. Avant 1997, elle était responsable pour Delphi Packard China JV Development, Sales et Marketing ainsi que New Business Development. Outre ces fonctions de direction, Dr. Liu a également été administratrice indépendante de CAEG de 2009 à 2011 et administratrice indépendante de Fuyao Glass Group de 2013 à 2019. Dr. Liu possède une riche expérience professionnelle couvrant les domaines de la gestion générale des sociétés, des pertes et profits, du développement technologique, du marketing et des ventes, des fusions et acquisitions, notamment aux États-Unis, en Europe et en Chine, dans les 500 premières sociétés mondiales et dans les sociétés privées chinoises de premier ordre. Elle a obtenu un Ph.D. en ingénierie chimique, un master en ingénierie électrique à l'université d'Erlangen/Nuremberg en Allemagne et un bachelier en ingénierie électrique à Xian Jiao Tong University à Xian en Chine. Elle a également fréquenté la Dartmouth Tuck School of Business for Executives.

M. Nohria est un représentant des actionnaires majoritaires (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1962, il est citoyen américain et a obtenu un doctorat en gestion au Massachusetts Institute of Technology et une licence en génie chimique à l'Indian Institute of Technology de Bombay. M. Nohria a commencé sa carrière en tant que membre de la faculté de la Harvard Business School en 1988 et en a été le doyen de 2010 à 2020. Il est actuellement professeur à la Harvard Business School et associé et président exécutif de Thrive Capital, une société

de capital-risque. M. Nohria siège également aux conseils d'administration de The Bridgespan Group, Mass General Brigham et Rakuten Medical.

M. Santo Domingo est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1977, il est citoyen, américain colombien et espagnol et a obtenu un bachelier en Histoire du Harvard College. Il est le Senior Managing Director chez Quadrant Capital Advisors, Inc., à New York. Il était membre du Conseil d'Administration de SABMiller Plc jusqu'en 2016, où il était également Vice-Président de SABMiller Plc pour l'Amérique Latine. M. Santo Domingo est Président du Conseil de Bavaria S.A. en Colombie. Il est Président du Conseil de Valorem, une société qui détient un portefeuille diversifié d'actifs industriels et médiatiques en Amérique Latine. M. Santo Domingo est également un administrateur de Life Time Group Holdings, Inc., un propriétaire et exploitant de centres de fitness aux États-Unis et au Canada, Florida Crystals, le plus grand raffineur de sucre du monde, Caracol TV, le premier diffuseur colombien, El Espectador, un quotidien colombien de premier plan, et Cine Colombia, la première société colombienne de distribution de film et de cinéma. Dans le secteur caritatif, il est Président de la Wildlife Conservation Society et de la Fundación Santo Domingo. Il est aussi membre du Conseil de The Metropolitan Museum of Art, The British Museum, DKMS, une fondation qui se consacre à la lutte contre la leucémie et les troubles sanguins, WNET, Mount Sinai Health System, et la Fundación Pies Descalzos, une fondation qui se consacre à l'aide aux enfants démunis de Colombie. Il est membre du Harvard University's Global Advisory Council (GAC).

Mme Sicupira est une représentante des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Née en 1981, elle est de nationalité brésilienne et est diplômée de la American University de Paris avec un bachelier en International Business Administration et du programme Owner/President Management (OPM) de la Harvard Business School. Mme Sicupira a précédemment siégé au conseil d'administration de Lojas Americanas S.A., Restaurant Brands International et São Carlos Empreendimentos S.A.. Mme Sicupira a commencé sa carrière en 2004 en tant qu'analyste au sein de la division Investment Banking de Goldman Sachs, couvrant l'Amérique latine. Aujourd'hui, elle est directrice et associée de LTS Investments.

M. de Spoelberch est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1966, il est citoyen belge et a reçu un MBA de l'INSEAD. M. de Spoelberch est un actionnaire actif de private equity et ses activités récentes comprennent des responsabilités partagées de Chief Executive Officer de Lunch Garden, la première chaîne belge de restaurants self-service. Il est membre du conseil de plusieurs sociétés familiales, telles qu'Eugénie Patri Sébastien S.A., Verlinvest et Cobehold (Cobepa). Il est également administrateur du Fonds Baillet-Latour, une fondation qui encourage les réussites sociales, culturelles, artistiques, techniques, sportives, éducationnelles et philanthropiques.

M. Van Damme est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1962, il est citoyen belge et est diplômé de la Solvay Business School à Bruxelles. M. Van Damme a rejoint l'industrie de la bière au début de sa carrière et a accompli plusieurs fonctions opérationnelles au sein d'Interbrew jusqu'en 1991, notamment Head of Corporate Planning and Strategy. Il a dirigé plusieurs sociétés de portefeuille de fonds privés (private venture) et est actuellement administrateur de plusieurs sociétés familiales telles que Patri S.A. (Luxembourg).

2.2. Fonctionnement

En 2022, le Conseil d'Administration d'Anheuser-Busch InBev a tenu dix réunions dont la plupart se sont tenues physiquement. Deux de ces réunions se sont tenues dans des zones géographiques où la société déploie des activités. A ces occasions, le Conseil d'Administration a bénéficié d'une séance d'information complète sur la zone et le marché en question, laquelle comprenant une présentation des résultats, des défis majeurs du marché ainsi que des mesures prises pour relever ces défis. Ces visites ont également donné aux membres du Conseil l'opportunité de rencontrer employés, stagiaires, consommateurs, clients et autres parties prenantes.

Parmi les autres principaux thèmes à l'ordre du jour du Conseil d'Administration en 2022 figurent l'impact et les réactions à la guerre Russie-Ukraine, l'impact et les restrictions continues de la Covid-19, les développements géopolitiques et macroéconomiques, le plan à long terme (10YP), l'objet de la société, la réalisation des objectifs, les chiffres de ventes et la bonne santé des marques, les états financiers et le budget (1YP), les résultats consolidés, l'orientation stratégique, la culture et les collaborateurs, notamment la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), la succession du CEO et la planification des successions au niveau du management, les nouveaux investissements et ceux en cours, les opérations sur le marché des capitaux, le profil financier et le désendettement, les initiatives de transformation, la croissance externe et les acquisitions, la stratégie de marketing, les opinions des consommateurs, la responsabilité sociale, la pérennité de la société, la gestion et la conformité des risques ainsi que la gouvernance et la planification des successions au sein du Conseil.

Le taux moyen de participation aux réunions du Conseil d'Administration en 2022 était de 98 %.

En 2022, le Conseil d'Administration a bénéficié de l'assistance de quatre Comités : le Comité d'Audit, le Comité des Finances, le Comité de Rémunération et le Comité de Nomination.

A la date de ce rapport, les comités sont composés comme suit :

	Comité d'Audit	Comité de Nomination	Comité des Finances	Comité de Rémunération
Maria Asuncion Aramburuzabala				
Martin J. Barrington	Membre	Membre		
Michele Burns	Présidente		Membre	Membre
Sabine Chalmers		Membre		
Paul Cornet de Ways Ruat			Membre	
Grégoire de Spoelberch			Président	
Claudio Garcia		Président		Président
William F. Gifford			Membre	
Paulo Lemann			Membre	
Xiaozhi Liu	Membre			
Nitin Nohria			Membre	
Alejandro Santo Domingo			Membre	
Elio Leoni Sceti	Membre			Membre
Cecilia Sicupira		Membre		
Alexandre Van Damme		Membre		

COMITÉ D'AUDIT

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité d'Audit se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil d'Administration et au moins un de ses membres est administrateur indépendant en vertu du droit belge. En outre, Mme Burns dispose d'une large expérience dans les domaines de la comptabilité et de l'audit. Il est fait référence à la section 2.1 pour une courte biographie et un aperçu de ses qualifications et son expérience.

Une majorité des membres votant du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants tel que ce terme est défini dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la société et ils sont tous indépendants au sens de la règle 10A-3(b)(1)(ii) de la loi américaine *Securities Exchange* de 1934, telle que modifiée.

Le Comité d'Audit s'est réuni neuf fois en 2022. Au cours de ses réunions, le Comité a examiné les états financiers de la société, les rapports annuels, semestriels et trimestriels, ainsi que les présentations des résultats. Le Comité s'est également penché sur des enjeux épinglés dans les audits internes menés par le département 'Internal Audit' ainsi que sur la mise en œuvre du Compliance Program de la société. Parmi d'autres points importants à l'ordre du jour du Comité en 2022, figuraient également les obligations dans le cadre de la loi *Sarbanes-Oxley*, l'examen de l'indépendance du commissaire externe, les programmes de la société en matière de confidentialité des données et de cybersécurité, l'évolution de la réglementation en matière de rapports ESG et une mise à jour trimestrielle de l'état des litiges importants. Les membres du Comité ont été présents à toutes les réunions, à l'exception de Mme Burns et M. Sceti qui étaient absents chacun à une réunion (taux de participation moyen de 94%).

COMITÉ DES FINANCES

Le Comité des Finances s'est réuni sept fois en 2022. Les discussions de ce comité ont porté sur les bulletins de la trésorerie et la stratégie globale de gestion des risques en ce compris, mais pas exclusivement, les risques relatifs aux matières premières, les taux d'intérêt, les devises et liquidités, les politiques de couverture, la nature de la dette et la structure du capital du groupe, les pensions et les dividendes. Les membres du Comité des Finances ont été présents à chacune de ses réunions, à l'exception Mme Burns, M. Cornet et M. Nohria qui étaient chacun absents à une réunion et de M. Gifford qui était absent à deux réunions (taux de participation moyen de 91%).

COMITÉ DE NOMINATION

Le rôle principal du Comité de Nomination est de guider le processus de succession au sein du Conseil. Le Comité identifie les personnes qualifiées pour devenir membre du Conseil d'Administration et recommande des candidats pour le poste d'administrateur afin que ceux-ci soient nommés par le Conseil d'Administration et que cette nomination soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité de Nomination s'est réuni six fois en 2022. Les discussions ont porté sur la succession du CEO, la nomination d'administrateurs en vue de leur élection ou du renouvellement de leur mandat, la composition du Conseil et des comités, les objectifs du management, le programme global de training du management, les initiatives et progrès en matière de

DEI et la planification de la succession aux postes clés du management. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions (taux de participation moyen de 100%).

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité de Rémunération se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil d'Administration et la majorité des membres du Comité (Mme Michele Burns et M. Elio Leoni Sceti), ont le statut d'administrateur indépendant en vertu du droit belge.

Le rôle principal du Comité de Rémunération est de guider le Conseil, d'une part, dans les décisions en matière de politique de rémunération du Conseil, du CEO, de l'Executive Committee (ExCom) et de la Senior Leadership Team (SLT) et, d'autre part, en matière de rémunération individuelle des administrateurs, du CEO, des autres membres de l'ExCom et des membres de la SLT.

Le Comité de Rémunération s'est réuni huit fois en 2022. Au cours de ses réunions, les discussions du Comité ont porté sur la réalisation des objectifs, la rémunération des dirigeants et du Conseil d'Administration, les plans d'actions, de RSU et d'options au profit du management, l'octroi de *Long Term Incentive*, les nouveaux plans de rémunération et les plans d'intéressement spéciaux. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions, à l'exception de M. Leoni Sceti qui était absent à une réunion (taux de participation de 96%).

2.3. Evaluation du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration effectue pour chaque exercice une évaluation de ses prestations, à l'initiative du Président. Le Conseil d'Administration débat quant aux résultats de cette évaluation lors d'une séance à huis clos en l'absence du management. Un tiers peut intervenir en tant que modérateur.

Dans le cadre de ce processus d'évaluation, il est demandé à chaque administrateur de commenter et d'évaluer les points suivants :

- efficacité des activités du Conseil d'Administration et des comités (vérifier que les problèmes majeurs sont convenablement cernés et discutés, s'assurer que le temps consacré à la discussion des questions stratégiques est suffisant, vérifier la disponibilité et la pertinence de la lecture introductive) ;
- les qualifications et responsabilités des administrateurs individuels (contribution réelle de chaque administrateur, présence de l'administrateur aux réunions et participation de celui-ci/celle-ci aux discussions, impact des changements intervenus aux autres engagements importants des administrateurs en dehors de la société) ;
- efficacité de la supervision du management et interaction avec celui-ci ;
- composition et taille du Conseil d'Administration et des comités. Voici quelques exemples de critères pertinents qui sont pris en compte:
 - indépendance des administrateurs : une constatation de l'indépendance sera faite conformément aux critères d'indépendance publiés dans la Charte de gouvernance d'entreprise.
 - autres engagements des administrateurs : les engagements extérieurs au Conseil d'Administration de chaque administrateur accroissent l'expérience et les perspectives des administrateurs, mais sont examinés au cas par cas afin de garantir que chaque administrateur puisse consacrer toute l'attention nécessaire à l'exécution de ses responsabilités de surveillance.
 - circonstances disqualifiantes : certaines circonstances peuvent justifier la disqualification d'un membre du Conseil d'Administration (appartenance au Conseil d'Administration d'un fournisseur, client ou concurrent majeur de la société, appartenance à un gouvernement fédéral ou régional). Les circonstances sont évaluées au cas par cas afin de garantir qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts dans le chef des administrateurs.
 - compétences et contributions précédentes : la société attend de tous les administrateurs qu'ils se préparent, assistent et participent de manière active et constructive à toutes les réunions, qu'ils exercent leur jugement en toute bonne foi, qu'ils concentrent leurs efforts pour garantir que les activités de la société soient menées en vue de servir les intérêts des actionnaires et qu'ils s'informent en permanence sur la société, sur les tendances commerciales et économiques pertinentes et sur les principes et pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

Après avoir étudié les réponses et en avoir discuté, le Président du Conseil d'Administration peut proposer des mesures visant à améliorer les prestations ou l'efficacité du fonctionnement du Conseil. L'avis d'un expert tiers peut être demandé.

L'évaluation du Comité d'Audit est un point récurrent à l'ordre du jour du Comité et a lieu environ une fois par an. Cette évaluation est discutée à une réunion du Comité et comprend l'évaluation de sa planification à l'avenir, la pertinence du temps alloué à ses différents domaines de responsabilité, sa composition et tout domaine à améliorer. Tout point d'action important qui en découle est signalé au Conseil.

2.4. Transactions diverses et autres relations contractuelles

Il n'y a pas de transactions ni d'autres relations contractuelles à déclarer entre la société et les membres de son Conseil d'Administration qui auraient donné lieu à des conflits d'intérêts tels que définis par les dispositions du Code belge des sociétés.

Il est interdit à la société d'accorder des prêts à ses administrateurs, que ce soit dans le but d'exercer des options ou à toute autre fin.

3. Le Chief Executive Officer et l'Executive Management

Le Chief Executive Officer (CEO) se voit confier par le Conseil d'Administration la responsabilité de la gestion journalière de la société. Il assume la responsabilité opérationnelle directe de l'ensemble de la société. Le CEO préside un Executive Committee (ExCom) qui comprend le CEO, le Chief Financial Officer, le Chief Strategy and Technology Officer et le Chief Legal & Corporate Affairs Officer.

L'ExCom été créé avec effet au 1^{er} janvier 2019 et succède à l'ancien Executive Board of Management. Il rend compte au CEO et travaille avec le Conseil d'Administration sur des questions telles que la gouvernance d'entreprise, la gestion générale de notre société et la mise en œuvre de la stratégie commerciale telle que définie par notre Conseil d'Administration. L'ExCom exécute toute autre tâche qui lui est confiée de temps à autre par le CEO ou le Conseil.

Au 1^{er} janvier 2023, notre Executive Committee était composé des membres suivants :

Michel Doukeris	CEO	David Almeida	Chief Strategy and Technology Officer
Fernando Tennenbaum	Chief Financial Officer	John Blood	Chief Legal and Corporate Affairs Officer and Corporate Secretary

4. Senior Leadership Team

La Senior Leadership Team (SLT) a été mise en place avec effet au 1^{er} janvier 2019. La SLT rend compte au Chief Executive Officer et se compose des membres de l'ExCom, de tous les autres Responsables fonctionnels et CEOs de Zone, en ce compris le Chief Executive Officer de Ambev et le Chief Executive Officer de Bud APAC, qui font rapport au Conseil d'Administration de Ambev et Bud APAC respectivement.

La SLT a un rôle consultatif auprès du Conseil d'Administration et de l'ExCom, et dirige l'agenda commercial et opérationnel, reflétant la stratégie définie par le Conseil d'Administration. En outre, la SLT effectue les missions qui peuvent lui être attribuées de temps à autre par le CEO, l'ExCom ou le Conseil.

Au 1^{er} janvier 2023, notre Senior Leadership Team était composée des membres suivants :

Michel Doukeris – CEO

Members of the ExCom (other than the CEO)		Zone CEOs	
David Almeida	Chief Strategy and Technology Officer	Jan Craps	Asie Pacifique (APAC)
John Blood	Chief Legal & Corporate Affairs Officer and Corporate Secretary	Jean Jereissati	Amérique du Sud
Fernando Tennenbaum	Chief Financial Officer	Carlos Lisboa	Amérique Latine
Other Functional Chiefs		Ricardo Moreira	Afrique
Ezgi Barcenas	Chief Sustainability Officer	Jason Warner	Europe
Nick Caton	Chief B2B Officer	Brendan Withworth	North America
Katherine M. Barrett	General Counsel		
Lucas Herscovici	Chief Direct-to-Consumer Officer		
Nelson Jamel	Chief People Officer		
Peter Kraemer	Chief Supply Officer		
Marcel Marcondes	Chief Marketing Officer		
Ricardo Tadeu	Chief Growth Officer		

Michel Doukeris est le Chief Executive Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} juillet 2021. Né en 1973, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Chimique de la Federal University of Santa Catarina au Brésil ainsi qu'un master en Marketing de la Fundação Getulio Vargas, également au Brésil. Il a aussi suivi des programmes après ses études en Marketing et Marketing Strategy à la Kellogg School of Management et Wharton Business School aux Etats-Unis. M. Doukeris a rejoint AB InBev en 1996 et a occupé plusieurs postes d'opérations commerciales en Amérique Latine avant de s'installer en Asie où il a dirigé les opérations d'AB InBev en Chine et en Asie-Pacifique pendant sept ans. En 2016, il s'est installé aux Etats-Unis pour occuper le poste de Chief Sales Officer mondial. Avant sa nomination de CEO, M. Doukeris a exercé la présidence d'Anheuser-Busch et du business de l'Amérique du Nord depuis janvier 2018.

David Almeida est le Chief Strategy and Technology Officer d'AB InBev depuis le 29 avril 2020. Né en 1976, M. Almeida est un citoyen américain et brésilien et a obtenu un bachelier en économie de la University of Pennsylvania. Plus récemment, il a exercé les fonctions de Chief Strategy and Transformation Officer et avant cela de Chief Integration Officer et Chief Sales Officer par intérim, ayant précédemment exercé le poste de Vice President, US Sales et de Vice President, Finance pour l'organisation Amérique du Nord. Avant cela, il a servi en tant que Head of Mergers and Acquisitions d'InBev, où il a dirigé le regroupement avec Anheuser-Busch en 2008 et les activités d'intégration ultérieures aux États-Unis. Avant de rejoindre le groupe en 1998, il a travaillé chez Salomon Brothers à New York en tant qu'analyste financier dans la division Investment Banking.

Ezgi Barcenas est la Chief Sustainability Officer d'AB InBev depuis août 2021. Née en 1984, Mme Barcenas a la double nationalité chypriote et américaine et est titulaire d'un bachelier en biomédical et électrique de l'université Vanderbilt, d'un master en santé environnementale de la Harvard School of Public Health et d'un MBA de la Booth School of Business de l'université de Chicago. Depuis qu'elle a rejoint la société en 2013 dans le cadre du programme Global MBA, Mme Barcenas a occupé des rôles clés au sein des fonctions Corporate Affairs and Procurement. Elle a plus récemment occupé le poste de vice-présidente mondiale du développement durable. Avant de rejoindre AB InBev, elle a travaillé dans le commerce international, la santé publique et le développement international.

Katherine Barrett est la General Counsel d'AB InBev. Née en 1970, Mme Barrett est une citoyenne américaine et détient un bachelier en Business Administration de la Saint Louis University et un *Juris Doctorate degree* de la University of Arizona. Mme Barrett a rejoint Anheuser-Busch en 2000 en tant qu'avocate de contentieux au sein du département juridique. Elle a récemment occupé le poste de vice-présidente, U.S. General Counsel & Labor Relations, où elle était

chargée de superviser toutes les questions juridiques aux États-Unis, notamment les questions commerciales, les litiges et les questions réglementaires ainsi que les relations de travail. Avant de rejoindre la société, Mme Barrett a travaillé en cabinet privé dans des cabinets d'avocats du Nevada et du Missouri.

John Blood est le Chief Legal & Corporate Affairs Officer et le Company Secretary d'AB InBev. Né en 1967, M. Blood est un citoyen américain et détient un bachelier du Amherst College ainsi qu'un diplôme de Droit de la University of Michigan Law School. M. Blood a rejoint AB InBev en 2009 en tant que Vice President Legal, Commercial and M&A. Plus récemment, M. Blood était General Counsel d'AB InBev. Avant ce dernier rôle, il était Zone Vice President Legal & Corporate Affairs en Amérique du Nord où il a dirigé les affaires juridiques et commerciales pour les États-Unis et le Canada. Avant de rejoindre la société, M. Blood a travaillé au sein de l'équipe juridique de la société nord-américaine de Diageo et avait auparavant également exercé en cabinet privé dans un cabinet d'avocats à New York.

Nick Caton est le Chief B2B Officer d'AB InBev depuis avril 2022. Né en 1982, il est citoyen américain et a obtenu un bachelier en mathématiques à l'université de Stanford et un diplôme de droit à la Yale Law School. M. Caton travaille pour AB InBev depuis plus de 10 ans, et occupait récemment le poste de Chief Financial Officer d'Anheuser-Busch. Au cours de son séjour dans la société, M. Caton a occupé des postes dans les domaines des finances, de la technologie et des ventes dans la zone Amérique du Nord, la zone Asie-Pacifique, BEES et GHQ. Avant de rejoindre AB InBev, M. Caton a travaillé chez McKinsey et chez Skadden Arps LLP.

Jan Craps est le CEO de la Zone Asie Pacifique d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019 et le CEO et Co-Chair de Budweiser Brewing Company APAC depuis le 8 mai 2019. Né en 1977, M. Craps est un citoyen belge et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Commercial de la KU Leuven, en Belgique. M. Craps était consultant chez McKinsey & Company avant de rejoindre Interbrew en 2002. Il a acquis une large expérience internationale dans un certain nombre de postes de cadre dans les domaines du marketing, des ventes et de la logistique en France et en Belgique. En 2011, il s'est établi au Canada où il a été nommé Head of Sales pour le Canada, puis Président et CEO de Labatt Breweries of Canada en 2014. Jusqu'au 31 décembre 2018, il occupait la fonction de Président de la Zone Asie Pacifique Sud.

Lucas Herscovici est le Chief Direct-To-Consumer Officer d'AB InBev depuis août 2022. Né en 1977, il est citoyen argentin et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Industriel de l'Instituto Tecnológico de Buenos Aires. M. Herscovici a rejoint le groupe en 2002 en tant que Global Management Trainee dans la Zone Amérique Latine Sud et a construit sa carrière dans le secteur du marketing et des ventes. Après des années de direction de la Sales Strategy en Argentine, il a rejoint le siège mondial et en 2011, il était en charge de l'ouverture du « Beer Garage », le bureau mondial d'innovation digitale (*Global digital innovation office*) d'AB InBev à Palo Alto, CA. Après avoir dirigé le Digital Marketing et Consumer connections pour les États-Unis, il est ensuite devenu Global Marketing VP of Insights, Innovation and Consumer Connections et a gardé cette fonction jusqu'au 31 décembre 2018, où il est devenu Chief Non-Alcohol Officer, une position qu'il a gardé jusqu'en août 2020. Il a récemment occupé le poste de Chief Sales jusqu'en avril 2022.

Nelson Jamel est le Chief People Officer d'AB InBev depuis le 29 avril 2020. Né en 1972, M. Jamel est un citoyen brésilien et a obtenu un diplôme de bachelier et de master d'Ingénieur Industriel de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro. Son parcours de plus de 20 ans au sein d'AB InBev l'a amené à occuper des fonctions financières de premier plan au Brésil, en République dominicaine, en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Précédemment à sa fonction actuelle, il a occupé le poste de Vice President of Finance and Technology pour la zone Amérique du Nord.

Jean Jereissati Neto est le CEO de la Zone Amérique du Sud d'AB InBev et CEO de Ambev. Né en 1974, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Fundação Getúlio Vargas (FGV) et une formation de cadre supérieur à Insead et Wharton. M. Jereissati a rejoint Ambev en 1998 et a occupé divers postes dans le domaine du Sales and Trade Marketing avant de devenir CEO de la Cerveceria Nacional Dominicana en 2013, et de s'intégrer avec succès à la CND. En 2015, il a rejoint la Zone Asie-Pacifique Nord pour devenir le Business Unit President pour la Chine et en 2017, il a été nommé Président de la Zone, dirigeant l'une des sociétés les plus complexes et les plus florissantes. Plus récemment, M. Jereissati a tenu le rôle de Business Unit President pour le Brésil.

Peter Kraemer est le Chief Supply Officer d'AB InBev. Né en 1965, il est citoyen américain. Issu de la cinquième génération d'une famille de brasseurs et natif de Saint Louis, M. Kraemer a obtenu un bachelier d'Ingénieur Chimique de la Purdue University ainsi qu'un master en Business Administration de la St. Louis University. Il a rejoint Anheuser-Busch il y a 34 ans et y a exercé diverses fonctions dans le secteur brassicole durant ces années, notamment Group Director of Brewing et Resident Brewmaster de la St. Louis brewery. En 2008, M. Kraemer est devenu Vice President, Supply pour la Zone Amérique du Nord d'AB InBev, dirigeant ainsi toutes les opérations brassicoles, les contrôles de qualité, les matières premières et responsabilités en innovation de produits. Il a été nommé Chief Supply Officer d'AB InBev en mars 2016.

Carlos Lisboa est le CEO de la Zone Amérique Centrale d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1969, M. Lisboa est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Catholic University of Pernambuco et a

effectué une spécialisation en Marketing auprès de FESP, tous deux au Brésil. M. Lisboa a rejoint Ambev en 1993 et a construit sa carrière dans le secteur du marketing et des ventes. Il était responsable de l'établissement de la marque Skol au Brésil en 2001 et est ensuite devenu Marketing Vice President de la Zone Amérique Latine Nord d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit au sein de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev pendant deux ans avant de devenir Business Unit President pour le Canada. En 2015, il a été nommé Marketing Vice President pour les Marques Mondiales d'AB InBev. Plus récemment, M. Lisboa a occupé la fonction de Président de la Zone Amérique Latine Sud jusqu'au 31 décembre 2018.

Marcel Marcondes est le Chief Marketing Officer d'AB InBev depuis avril 2022. Né en 1975, il est citoyen brésilien et titulaire d'un Master's Degree in business administration de la Business School São Paulo. M. Marcondes fait partie de l'entreprise depuis 2005, où il occupait dernièrement le poste de Global President, Beyond Beer Co. De 2017 à 2021, M. Marcondes a été Chief Marketing Officer chez Anheuser-Busch, où il a dirigé la stratégie marketing d'un vaste portefeuille de certaines des plus grandes marques de bière au monde. M. Marcondes siège au conseil d'administration de l'Association of National Advertisers (ANA) et est membre du Cannes Lions CMO Growth Council. Il siège également au Diversity & Inclusion Council d'Adweek et dirige les partenariats d'Anheuser-Busch avec #SeeHer et #SeeAll de l'AIMM pour promouvoir le marketing multiculturel. Avant de rejoindre AB InBev, M. Marcondes a passé sept ans dans la gestion des marques chez Unilever.

Ricardo Moreira est le CEO de la Zone Afrique d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1971, il est citoyen portugais et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Mécanique de la Rio de Janeiro Federal University au Brésil, et a effectué une spécialisation en Management auprès de la University of Chicago, aux Etats-Unis. M. Moreira a rejoint Ambev en 1995 et a exercé plusieurs fonctions dans le domaine des ventes et de la finance, avant de devenir Regional Sales Director en 2001. Il a ensuite exercé les fonctions de Vice President Logistics & Procurement pour l'Amérique Latine Nord, Business Unit President pour l'Amérique Latine Hispanique (ALH) et Vice President Soft Drinks Amérique Latine Nord. En 2013, M. Moreira s'est établi à Mexico pour y diriger les secteurs Ventes, Marketing et Distribution d'AB InBev et diriger l'intégration commerciale de Grupo Modelo. Plus récemment, M. Moreira a occupé la fonction de Président de la Zone Amérique Latine COPEC jusqu'au 31 décembre 2018.

Ricardo Tadeu est le Chief Growth Officer d'AB InBev depuis avril 2022. Né en 1976, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme de Droit de la Universidade Candido Mendes au Brésil ainsi qu'un master en Droit de la Harvard Law School à Cambridge, Massachusetts. Il a également obtenu la certification Six Sigma Black Belt. Il a rejoint Ambev en 1995 et y a exercé plusieurs fonctions dans le domaine commercial. Il a été nommé Business Unit President pour les opérations en Amérique Latine Hispanique en 2005, et a exercé les fonctions de Business Unit President au Brésil de 2008 à 2012. Il a exercé le poste de Président de Zone pour le Mexique de 2013 jusqu'à sa nomination en tant que Président de la Zone Afrique à la réalisation du rapprochement avec SAB en 2016. M. Tadeu a récemment occupé le poste de Chief B2B Officer, chapeautant la création de BEES, et avant cela il a occupé les fonctions de Chief Sales Officer jusqu'en juillet 2020 et de Président de la Zone Afrique jusqu'au 31 décembre 2018.

Fernando Tennenbaum est le Chief Financial Officer d'AB InBev depuis le 29 avril 2020. Né en 1977, M. Tennenbaum a la double citoyenneté du Brésil et de l'Allemagne et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Industriel de la Escola Politécnica da Universidade de São Paulo et un corporate MBA de Ambev. Il a rejoint la société en 2004 et a exercé différents rôles dans des fonctions financières (y compris Treasury, Investor Relation et M&A). Il a récemment occupé les postes de Vice President of Finance (zone Amérique du Sud) et Chief Financial and Investor Relations Officer d'Ambev S.A.

Jason Warner est le CEO de la Zone Europe d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1973, il a la double nationalité britannique et américaine et a obtenu un diplôme BSc Eng Hons d'études de commerce industriel de la DeMontfort University au Royaume-Uni. Avant d'occuper sa fonction actuelle, il était Business Unit President pour l'Europe du Nord entre 2015 et 2018. Il a rejoint AB InBev en juillet 2009 en tant que Global VP Budweiser, basé à New York, avant de changer vers une double fonction de Global VP Budweiser et Marketing VP. Il a également occupé des fonctions de Global VP pour Corona ainsi que d'Innovation et Rénovation (*Innovation and Renovation*). Avant de rejoindre AB InBev, il a occupé diverses fonctions à The Coca-Cola Company et chez Nestlé.

Brendan Whitworth est le CEO de la zone Amérique du Nord d'AB InBev et le CEO d'Anheuser-Busch depuis le 1^{er} juillet 2021. Né en 1976, il est citoyen américain et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School. Avant d'occuper son poste actuel, il était directeur des ventes d'Anheuser-Busch. M. Whitworth a rejoint AB InBev en 2013 en tant que Global Sales Director et a ensuite occupé divers postes de direction commerciale aux États-Unis, notamment ceux de vice-président U.S. Trade Marketing et de vice-président Sales U.S. Northeast Region. Avant de rejoindre AB InBev, M. Whitworth a occupé une série de postes de direction commerciale aux États-Unis chez PepsiCo Frito-Lay. Il a également servi dans l'US Marine Corps et dans la Central Intelligence Agency.

5. Contrôle Interne et Systèmes de Gestion des Risques

Le Conseil d'Administration et l'ExCom, assisté par le SLT, étaient responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat et de systèmes de gestion des risques pendant la période considérée. Le contrôle interne a pour but de garantir de manière raisonnable l'atteinte des objectifs relatifs à la réussite et au bon déroulement des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations applicables. La gestion des risques consiste à identifier les événements susceptibles d'affecter la société et à gérer le niveau et l'adéquation du risque.

Sans préjudice des responsabilités du Conseil, le Comité d'Audit surveille la gestion des risques financiers et économiques, discute du processus par lequel le management évalue et gère l'exposition de la société à ces risques et évalue les mesures prises afin de surveiller et contrôler cette exposition aux risques.

Les principaux risques et incertitudes auxquels font face la société sont décrits dans la section « Risques et Incertitudes » du Rapport de Gestion contenu dans le rapport annuel d'Anheuser-Busch InBev.

La société a établi et développe son contrôle interne et ses systèmes de gestion des risques sur base de lignes directrices définies par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Le système de contrôle interne est basé sur l'*Internal Control – Integrated Framework* du COSO de 2013 et le système de gestion de risques sur l'*Enterprise Risk Management Framework* du COSO de 2017.

5.1 Reporting financier

L'ExCom, assisté par le SLT, était responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats de l'information financière pendant la période considérée. Le contrôle interne par la société de l'information financière est une procédure qui a pour but d'assurer raisonnablement la fiabilité de l'information financière ainsi que la fiabilité de la préparation des états financiers établis en conformité avec les *International Financial Reporting Standards* ('IFRS'). Les contrôles internes de l'information financière incluent les procédures écrites qui :

- se rapportent au maintien d'une documentation qui, dans des détails raisonnables, reflète de manière précise et fidèle les opérations et les cessions d'actifs de la société ;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont prises en compte pour permettre la préparation des états financiers en conformité avec les IFRS ;
- fournissent une assurance raisonnable que les recettes et dépenses sont conformes aux autorisations données par le management et les administrateurs de la société ; et
- fournissent une assurance raisonnable en ce qui concerne la prévention et la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession d'actifs non-autorisée de la société qui pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés.

Le contrôle interne de l'information financière comprend l'évaluation de certains risques importants et l'identification et la surveillance des contrôles clés ainsi que des actions adoptées afin de corriger les imperfections identifiées. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne de l'information financière est susceptible de laisser subsister des inexactitudes. De plus, les prévisions relatives à l'estimation de l'efficacité future sont sujettes au risque que le contrôle devienne inapproprié en raison du changement de certaines conditions, ou que le degré de conformité aux procédures en place se détériore.

Les cadres supérieurs ont évalué l'efficacité du contrôle interne par la société de l'information financière au 31 décembre 2022. Comme indiqué ci-dessus, il a basé son estimation sur les critères d'un contrôle interne efficace de l'information financière tels que décrits dans l'« *Internal Control – Integrated Framework* » émis par le COSO en mai 2013. L'estimation faite comprend une évaluation de la procédure de contrôle interne par la société de l'information financière et un examen de son efficacité opérationnelle. Au terme de l'évaluation, il a été conclu que, pour la période arrêtée au 31 décembre 2022, la société a maintenu un contrôle interne efficace de l'information financière.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont revu l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont principalement veillé à ce qu'il n'y ait pas de défaillance ni de faiblesse importante dans les schémas de contrôles internes de l'information financière, susceptibles d'affecter la

capacité de la société à enregistrer, à traiter, à résumer ou à rapporter l'information financière. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont d'autre part veillé à détecter les éventuelles fraudes, importantes ou non, qui impliqueraient le management ou d'autres employés ayant un rôle significatif dans le contrôle interne de l'information financière.

Suite à l'introduction d'Anheuser-Busch InBev en bourse de New York, la société doit désormais se conformer à la Section 404 de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002. En conséquence, la société a l'obligation de produire un rapport de gestion annuel sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, tel que stipulé par la Section 404 de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002 et ses règles dérivées. Le rapport du management et l'opinion du commissaire y relative sont intégrés au rapport annuel de la société sur format F-20. Le rapport annuel doit ensuite être déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission*.

5.2 Audit interne

La société dispose d'un département d'audit interne professionnel et indépendant (gestion des risques). La désignation du responsable de l'audit interne est examinée par le Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine et discute des risques épinglés par l'audit interne et le plan annuel d'audit, ainsi que des rapports d'audit que le Comité reçoit régulièrement.

Les défaillances du contrôle interne identifiées par l'audit interne sont communiquées en temps utile au management et un suivi périodique est effectué afin de vérifier que des mesures correctrices ont été prises.

5.3 Conformité

AB InBev dispose d'un *Ethics & Compliance Program* favorisant une culture de l'éthique, de l'intégrité et de comportement légal. Ce programme comprend un *Code of Business Conduct* et l'*Anti-Corruption Policy*, qui sont disponibles sur le site Internet et sur l'intranet de la société. En outre, le *Ethics & Compliance Program* promeut le respect des lois et réglementations applicables et l'accomplissement par le management d'une certification périodique de conformité au *Code of Business Conduct*.

Un ensemble de contrôles internes et un outil d'analyse de données ont été mis en œuvre et sont évalués périodiquement par les *Global* et *Local Ethics & Compliance Committees* et le Comité d'Audit.

Le *Global Ethics & Compliance Committee*, présidé par le *Global Head of Ethics & Compliance* de la société, évalue les risques réglementaires ; éthique et de conformité de la société d'un point de vue global et fournit des orientations stratégiques concernant les activités de la fonction *Ethics and Compliance*. Sur base trimestrielle, le *Global Ethics & Compliance Committee* examine le fonctionnement du *Compliance Program* et assure le suivi des rapports présentés par le biais de la plateforme d'alerte interne de la société (*Compliance Helpline*). Outre le *Global Ethics & Compliance Committee*, chaque Zone dispose d'un *Local Ethics & Compliance Committee* s'occupant des problèmes d'éthique et de conformité au niveau local.

Le Comité d'Audit examine le fonctionnement du *Ethics & Compliance Program* et les résultats de toute analyse ou communication soumise via la *Compliance Helpline*. Régulièrement, le Comité d'Audit examine les affaires juridiques, réglementaires et de conformité importantes qui sont susceptibles d'avoir un effet significatif sur les états financiers ou l'activité de la société, y compris les communications importantes faites aux agences gouvernementales, ou les demandes reçues de celles-ci. De plus, le Conseil d'Administration a consacré du temps en 2022 à un examen de la fonction et des programmes de conformité de l'entreprise, notamment dans les domaines de la confidentialité des données et de la cybersécurité.

6. Structure de l'Actionnariat

6.1. Structure de l'actionnariat

Le tableau suivant fait état de la structure de l'actionnariat d'Anheuser-Busch InBev au 31 décembre 2022 sur la base (i) des déclarations de transparence effectuées par les actionnaires qui doivent dévoiler leurs participations conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées et aux Statuts de la société, (ii) des déclarations effectuées par ces actionnaires à la société de façon spontanée le ou avant le 31 décembre 2022 afin de mettre à jour l'information mentionnée ci-dessus (iii) les notifications reçues par l'entreprise conformément au Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 et (iv) les informations reprises dans les dépôts publics auprès de la *US Securities and Exchange Commission*.

Actionnaires Importants	Nombre d'Actions	Pourcentage des droits de vote ⁽¹⁾
Titulaires d'Actions Ordinaires		
1. Stichting Anheuser-Busch InBev , une stichting de droit néerlandais (l'« Actionnaire de Référence »)	663.074.832	33,42%
2. EPS Participations Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à EPS, sa société mère	133.846.578	6,75%
3. EPS SA , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec BRC	99.999	0,01%
4. BRC Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec EPS	28.651.850	1,44%
5. Rayvax Société d'Investissements SA , une société de droit belge	50.000	0,00%
6. Sébastien Holding SA , une société de droit belge, liée à Rayvax, dont elle est une filiale	0	0,00%
7. Fonds Verhelst SRL , une société à finalité sociale de droit belge	0	0,00%
8. Fonds Voorzitter Verhelst SRL , une société à finalité sociale de droit belge, liée à Fonds Verhelst SRL à finalité sociale, qui la contrôle	6.997.665	0,35%
9. Stichting Fonds InBev – Baillet Latour , Stichting de droit néerlandais	0	0,00%
10. Fonds– Baillet Latour SC , une société de droit belge affiliée à Stichting Fonds InBev – Baillet Latour de droit néerlandais, qui la contrôle	5.485.415	0,28%
11. LTS Trading Company LLC , une société de droit de l'état du Delaware, agissant de concert avec Marcel Herrmann Telles, Jorge Paulo Lemann et Carlos Alberto da Veiga Sicupira au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	4.468	0,00%
12. Olia 2 AG , une société de droit du Liechtenstein, agissant de concert avec Jorge Paulo Lemann au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	259.000	0,01%
13. Santa Venerina , une société de droit bahaméen agissant de concert avec Marcel Herrmann Telles au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	3.381.323	0,17%
Détenteurs d'Actions Restreintes		
1. Altria Group Inc. ⁽²⁾	185.115.417	9,33%
2. Bevco Lux Sàrl ⁽³⁾	96.862.718	4,88%

(1) Les pourcentages de participation sont calculés sur le nombre total d'actions en circulation, moins les actions détenues en propre (1.983.786.136). Au 31 décembre 2022, il y avait 2.019.241.973 actions en circulation, dont 35.455.836 Actions Ordinaires détenues en propre par AB InBev et certaines de ses filiales.

(2) En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Altria Group Inc. a annoncé dans son rapport de participation bénéficiaire du 11 octobre 2016, en vertu de l'Annexe 13D (Schedule 13D), que suite à la réalisation du rapprochement d'entreprises avec SAB, elle a acquis 11.941.937 Actions Ordinaires de la Société. Enfin, Altria Group Inc. a encore augmenté sa détention d'Actions Ordinaires dans la Société de 12.341.937, tel que communiqué dans l'Annexe 13 D (Schedule 13D) du rapport de participation bénéficiaire du 1^{er} novembre 2016, déposé par la Stichting, entraînant une participation totale de 9,95% sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2022.

(3) En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Bevco Lux Sàrl a annoncé dans une notification effectuée le 16 janvier 2017 en vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, qu'elle a acquis 4.215.794 Actions Ordinaires de la Société. Bevco Lux Sàrl nous a informé avoir augmenté sa participation d'Actions Ordinaires dans la société pour un total de 6.000.000 Actions Ordinaires, augmentant ainsi sa participation totale à 5,19% sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2022.

Les treize premières entités indiquées dans le tableau agissent de concert (étant entendu que (i) les dix premières entités agissent de concert au sens de l'article 3, §1, 13° de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, transposant en droit belge la Directive 2004/109/CE, et (ii) les onzième, douzième et treizième entités agissent de concert avec les dix premières entités au sens de l'article 3, §2 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques) et détiennent, sur la base (i) des déclarations les plus récentes reçues par AB InBev et par la FSMA conformément à (a) l'article 6 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées ou (b) le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, et (ii) des notifications à la société faites sur une base volontaire avant le 31 décembre 2022, au total, 841.851.130 Actions Ordinaires, représentant 42,44% des droits de vote attachés aux actions existantes au 31 décembre 2022, à l'exclusion des actions propres.

6.2. Accords entre actionnaires

La Stichting Anheuser-Busch InBev (l'Actionnaire de Référence) a conclu des conventions d'actionnaires avec (a) BRC, EPS, EPS Participations, Rayvax, Société d'Investissements SA (Rayvax), (b) Fonds Baillet Latour SC et Fonds Voorzitter Verhelst SRL à finalité sociale, et (c) les plus importants détenteurs d'Actions Restreintes de la Société (les Actionnaires Restreints).

A. CONVENTION CONCLUE AVEC L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et Ambev en 2004, BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence ont conclu une convention d'actionnaires le 2 mars 2004 qui prévoyait le maintien de la participation de BRC et EPS dans le capital de l'ancienne Anheuser-Busch InBev au travers de l'Actionnaire de Référence (sauf pour environ 134 millions d'actions détenues directement ou indirectement par EPS et environ 29 millions d'actions détenues directement par BRC sur la base de la dernière déclaration de participation reçue par la société au 31 décembre 2022). La convention d'actionnaires a été modifiée le 9 septembre 2009. Le 18 décembre 2013, EPS a apporté à EPS Participations ses certificats dans l'Actionnaire de Référence et les actions dans l'ancienne Anheuser-Busch InBev, sauf pour 100.000 actions. Immédiatement après, EPS Participations a rejoint le concert constitué par BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence et a adhéré à la convention d'actionnaires. Le 18 décembre 2014, l'Actionnaire de Référence, EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires qui remplace le pacte précédent de 2009. Le 11 avril 2016, les parties ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires modifié (la Convention d'Actionnaires 2016).

La Convention d'Actionnaires 2016 aborde, entre autres, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion d'AB InBev et de l'Actionnaire de Référence, ainsi qu'à (i) la cession des certificats de l'Actionnaire de Référence et (ii) aux procédures de décertification et re-certification des actions de la société (les Actions) et les circonstances dans lesquelles les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence peuvent être dé-certifiées et/ou gagées à la demande de BRC, EPS et EPS Participations.

La Convention d'Actionnaires 2016 prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS/EPS Participations de transférer leurs certificats de l'Actionnaire de Référence.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2016, BRC et EPS/EPS Participations exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur l'Actionnaire de Référence et sur les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. L'Actionnaire de Référence est administré par un conseil d'administration composé de huit membres, et BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit d'y désigner quatre membres. Sous réserve de certaines exceptions, au moins sept des huit administrateurs de l'Actionnaire de Référence devront être présents ou représentés afin de constituer un quorum au conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence, et toute mesure que le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents ou représentés, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS/EPS Participations. Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de l'Actionnaire de Référence relatives aux Actions que ce dernier détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces Actions lors des assemblées générales d'AB InBev (« Assemblées Générales »), seront prises par le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 requiert que le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence se réunisse avant chaque Assemblée Générale d'AB InBev afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché aux Actions détenues par l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 requiert également qu'EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax, ainsi que tout autre détenteur de certificats émis par l'Actionnaire de Référence, votent leurs Actions de la même manière que les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. Les parties conviennent de réaliser toute cession libre de leurs Actions de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des Actions, et en conformité avec les conditions établies par la société afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS, EPS Participations et BRC se sont engagées à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'Ambev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la Convention d'Actionnaires 2016.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2016, le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence proposera à l'Assemblée des Actionnaires d'AB InBev neuf candidats au poste d'administrateurs, parmi lesquels BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit de nommer quatre candidats, et un candidat sera nommé par le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 reste en vigueur pour une période initiale qui court jusqu'au 27 août 2034. Elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de dix ans, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute période ultérieure de dix ans, une partie à la Convention d'Actionnaires 2016 notifie à l'autre son intention de mettre fin à la Convention d'Actionnaires 2016.

B. CONVENTION DE VOTE ENTRE L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE ET LES FONDATIONS

De plus, l'Actionnaire de Référence a conclu une convention de vote avec le Fonds Baillet Latour SRL à finalité sociale (désormais Fonds Baillet Latour SC) et le Fonds Voorzitter Verhelst SRL à finalité sociale. Cette convention prévoit des concertations entre les trois entités avant toute Assemblée Générale d'AB InBev afin de décider des modalités d'utilisation des droits de vote attachés à leurs Actions. Un consensus est requis pour tous les points soumis à l'approbation de toute Assemblée Générale. Si les parties ne parviennent pas à un consensus, le Fonds Baillet Latour SC et le Fonds Voorzitter Verhelst SRL à finalité sociale exerceront les droits de vote attachés à leurs Actions de la même manière que l'Actionnaire de Référence. La convention de vote est valable jusqu'au 1^{er} novembre 2034.

C. CONVENTION DE VOTE ENTRE L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE ET LES ACTIONNAIRES RESTREINTS

Le 8 octobre 2016, l'Actionnaire de Référence et chaque détenteur d'Actions Restreintes (ces détenteurs étant les Actionnaires Restreints) détenant plus d'1% du capital social de la société, c'est-à-dire Altria Group Inc. et Bevco LTD, ont conclu une convention de vote, à laquelle la société est également partie, prévoyant notamment que :

- l'Actionnaire de Référence doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ;
- chaque Actionnaire Restreint doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ; et
- chaque Actionnaire Restreint ne peut exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de voter en faveur de toute résolution qui serait proposée afin de modifier les droits attachés aux Actions Restreintes, à moins qu'une telle résolution ait été approuvée par une majorité qualifiée des détenteurs d'au moins 75% des Actions avec Droit de Vote des Actionnaires Restreints (telles que définies dans les Statuts).

7. Éléments devant être communiqués conformément à l'Article 34 de l'Arrêté Royal belge du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, Anheuser-Busch InBev expose les éléments suivants :

7.1. La structure de l'actionnariat et les autorisations accordées au Conseil

Le capital social de la société est divisé en deux catégories d'actions : toutes les actions sont des actions ordinaires (les Actions Ordinaires), sauf pour les actions restreintes qui ont été émises dans le cadre du regroupement avec SAB et qui restent en circulation de temps en temps (les Actions Restreintes). Depuis le 11 octobre 2021, les Actions Restreintes sont convertibles au choix de leurs détenteurs en nouvelles Actions Ordinaires, à raison d'une pour une. Suite aux demandes de conversion effectuées jusqu'au 31 décembre 2022, au 1^{er} janvier 2023, 282.050.690 Actions Restreintes restent en circulation par rapport aux 1.737.191.283 Actions Ordinaires en circulation. À cette date, les Actions Ordinaires représentaient 86,03 % du capital, tandis que les Actions Restreintes représentaient 13,97 % du capital. Les Actions Ordinaires et les Actions Restreintes ont les mêmes droits sauf dans les cas prévus par les Statuts. Les Actions Restreintes seront toujours sous forme nominative et ne seront pas cotées ni admises à la négociation sur un marché quelconque.

Anheuser-Busch InBev peut augmenter ou réduire son capital social moyennant une approbation spécifique de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires peuvent également octroyer au Conseil d'Administration une autorisation pour augmenter le capital social. Une telle autorisation doit être limitée dans le temps et dans son montant. Dans les deux cas, l'approbation ou l'autorisation des actionnaires doit satisfaire aux critères de quorum et de majorité requis pour les modifications des Statuts. A l'assemblée annuelle des actionnaires du 27 avril 2022, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social d'AB InBev à un montant ne devant pas excéder 3% du nombre total d'actions émises et en circulation au 27 avril 2022 (c'est-à-dire 2.019.241.973). Cette autorisation a été accordée pour cinq ans à dater de la publication de la modification des Statuts décidée par l'assemblée générale des actionnaires tenues le 27 avril 2022 (i.e. jusqu'au 3 juin 2027). Elle peut être utilisée à différentes fins, notamment lorsque la gestion saine des affaires de la société ou le besoin de réagir à des opportunités d'affaires appropriées appelle une restructuration, une acquisition (privée ou publique) de titres ou d'actifs dans une ou plusieurs sociétés ou, de façon générale, toute autre augmentation appropriée du capital de la Société.

Le Conseil d'Administration d'AB InBev a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires à acquérir, en bourse ou hors bourse, des actions d'AB InBev à concurrence d'un maximum de 20% des actions émises pour un prix unitaire qui ne peut être inférieur à 1 euro ni plus de 20% au-dessus du cours de bourse de clôture le plus haut des 20 jours qui précèdent l'opération. Cette autorisation est conférée pour une durée de cinq ans, prenant cours à compter de la date de publication de la modification des Statuts décidée par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 28 avril 2021 (c'est-à-dire jusqu'au 1 juin 2026).

7.2. Droits de vote et cessibilité des actions et accords entre actionnaires

DROITS DE VOTE, QUORUM ET CONDITIONS DE MAJORITÉ

Chaque action donne droit à son titulaire à un droit de vote. Conformément aux articles 7:217, §1^{er} et 7:224 du Code belge des sociétés et des associations, les droits de vote attachés aux actions détenues par Anheuser-Busch InBev et ses filiales sont suspendus.

De façon générale, il n'y a pas de conditions de quorum pour une assemblée générale et les décisions seront prises par un simple vote à la majorité des actions présentes ou représentées. Cependant, certaines questions requerront une majorité renforcée et/ou un quorum. Celles-ci comprennent :

- i. toute modification des Statuts (à l'exception des modifications relatives à l'objet social ou à un changement de forme juridique de la société), comprenant entre autre, des réductions ou des augmentations du capital social de la société (à l'exception des augmentations de capital décidées par le Conseil d'Administration en vertu du capital autorisé) ou toute résolution relative à une fusion ou scission de la société requiert la présence en personne ou par procuration des actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit, et l'approbation d'une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) ;
- ii. toute autorisation de rachat d'Actions requiert un quorum d'actionnaires détenant au total au moins 50 % du capital social et l'approbation à une majorité qualifiée d'au moins 75 % des voix exprimées lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) ;
- iii. toute modification de l'objet social de la société requiert un quorum d'actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 80% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) ;
- iv. les décisions relatives à la modification des droits attachés à une catégorie particulière d'actions requerront la présence en personne ou par procuration d'actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit dans chaque catégorie d'actions et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) pour chaque catégorie d'actions, (dans chacun des cas (i), (ii), (iii) et (iv), si le quorum n'est pas respecté, une seconde assemblée devra être convoquée. A la seconde assemblée, la condition de quorum ne s'applique pas. Cependant, la condition de majorité qualifiée de 75% ou 80%, selon le cas, est toujours d'application) ; et
- v. toute acquisition ou acte de disposition d'actifs corporels par la société pour un montant supérieur à la valeur d'un tiers du total des actifs consolidés de la Société tels que mentionnés dans ses derniers comptes annuels consolidés audités doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions), mais il n'y a pas de condition de quorum minimum.

De surcroît, en cas (i) d'apport en nature à la Société d'actifs qui sont la propriété de toute personne physique ou personne morale qui est tenue de procéder à une déclaration de transparence conformément au droit belge applicable ou une filiale (au sens de l'article 1:15 du Code belge des sociétés) de l'une de ces personnes physique ou morale ou (ii) de fusion de la Société avec une telle personne physique ou morale ou une filiale d'une telle personne physique ou morale, cette personne physique ou morale et ses filiales ne seront pas en droit de prendre part au vote sur la proposition de décision soumise à l'assemblée générale en vue de l'approbation d'un tel apport en nature ou d'une telle fusion.

CESSIBILITÉ DES ACTIONS

Les Actions ordinaires peuvent être librement transférées.

Pour ce qui concerne les Actions Restreintes, jusqu'au 10 octobre 2021 aucun Actionnaire Restreint ne pouvait transférer, vendre, apporter, offrir, accorder une option sur, disposer autrement de, gager, grever, céder, transférer à titre de garantie, accorder un privilège ou une sûreté sur, conclure une convention de certification ou de dépôt ou toute forme d'accord de couverture de risque concernant l'une ou l'autre de ses Actions Restreintes ou tout intérêt qui s'y attache ou tout droit y afférent, que ce soit directement ou indirectement, ou conclure tout contrat ou tout autre accord permettant de faire ce qui précède, sauf dans les cas spécialement énumérés dans les statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées et des Successeurs ou concernant les Gages. Les termes « Personnes Liées », « Successeurs » et « Gages » sont définis dans les statuts. Depuis le 11 octobre 2021, ces restrictions de transfert ne sont plus applicables, mais les Actions Restreintes seront automatiquement converties en Actions Ordinaires (à raison d'une pour une) lors de tout transfert, vente, contribution ou autre cession d'Actions Restreintes, comme indiqué ci-dessous.

CONVERSION

Conversion volontaire

Depuis le 11 octobre 2021, tout Actionnaire Restreint a le droit de convertir tout ou partie des Actions Restreintes qu'il détient en Actions Ordinaires à son choix à tout moment.

Conversion automatique

Les Actions Restreintes seront automatiquement converties en Actions Ordinaires dans les cas prévus à l'article 7.6 des statuts, c'est-à-dire :

- suite à un transfert, vente, apport ou autre acte de disposition, à l'exception des cas mentionnés à l'article 7.6 (a) des statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées, des Successeurs ou relatives à des Gages ;
- immédiatement avant la clôture d'une offre publique d'acquisition couronnée de succès portant sur toutes les actions de la Société ou la réalisation d'une fusion de Anheuser-Busch InBev en tant que société absorbante ou société absorbée, dans des circonstances où les actionnaires contrôlant directement ou indirectement ou exerçant directement ou indirectement un contrôle conjoint sur AB InBev immédiatement avant une telle offre publique d'acquisition ou fusion ne contrôleront plus directement ou indirectement ou n'exerceront plus de contrôle conjoint sur AB InBev ou l'entité subsistante après ladite offre publique d'acquisition ou fusion ; ou
- suite à l'annonce d'une offre de reprise sur les actions existantes de la société, conformément à l'article 7:82 du Code belge des sociétés.

ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES

Veuillez-vous référer à la section 6.2 ci-dessus.

7.3. Accords importants ou titres d'Anheuser-Busch InBev qui peuvent subir l'impact d'un changement de contrôle de la société

1. REVOLVING CREDIT AND SWINGLINE FACILITIES AGREEMENT

La société a conclu, le 16 février 2021, un Amendment and Restatement Agreement quant au Revolving Credit and Swingline Facilities Agreement existant, initialement daté du 26 février 2010, tel que modifié de temps à autre et pour la dernière fois conformément à une lettre d'avenant datée du 27 octobre 2015 (le « Original Facilities Agreement » et, tel que modifié et mis à jour par le Amendment and Restatement Agreement, le « Restated Facilities Agreement »).

Le Original Facilities Agreement avait initialement été conclu par l'ancienne Anheuser-Bush InBev SA/NV, et avait été transférée à la société en conséquence de la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV, qui eut lieu le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

Les engagements totaux de l'Original Facilities Agreement étaient, immédiatement avant la date d'entrée en vigueur du Amendment and Restatement Agreement, de USD 9.000.000 et, après la date de l'entrée en vigueur de l'Amendment and Restatement Agreement, de USD 10.000.000. Conformément à l'Amendment and Restatement Agreement, l'échéance de l'Original Facilities Agreement a été prolongée d'août 2022, en vertu de l'Original Facilities Agreement, à février 2026, en vertu du Restated Facilities Agreement. La Société a, avec effet au 17 mars 2022, exercé son option en vertu du Restated Facilities Agreement pour prolonger l'échéance de cet accord jusqu'en février 2027.

Le Restated Facilities Agreement contient une clause 17 (Mandatory Prepayment) qui accorde, en substance, à tout prêteur au titre du Restated Agreement, en cas de changement de contrôle de la société, le droit (i) de ne pas financer un prêt ou une lettre de crédit (à l'exception d'un prêt rollover répondant à certaines conditions) et (ii) (moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours) d'annuler ses engagements non utilisés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les prêts ou les lettres de crédit, ainsi que des intérêts courus y afférents, et de tous les autres montants dus à un tel prêteur en vertu du Restated Facilities Agreement (et de certains documents connexes). En vertu du Restated Facilities Agreement, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev ou toute personne ou groupe de personnes agissant de concert avec ces détenteurs) obtenant le contrôle de la Société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la Société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la Société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie (a) « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social*

ou de droits de propriété similaires de la Société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la Société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement », ou (b) le pouvoir (que ce soit par la propriété d'actions, par procuration, contrat, agence ou autre) à : (i) exprimer, ou contrôler l'expression de plus de 50% du maximum de voix qui pourraient être exprimées lors d'une assemblée générale ou (ii) nommer ou révoquer tous les administrateurs ou la majorité des administrateurs ou autres responsables équivalents ; ou (iii) donner des instructions au management en ce qui concerne les politiques opérationnelles et financières de l'entité auxquelles les administrateurs ou autres cadres équivalents de la société sont tenus de se conformer.

En vertu de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations, la clause 17 (Mandatory Prepayment) du Restated Facilities Agreement a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la société du 28 avril 2021. Des clauses similaires ont été, en ce qui concerne le Original Facilities Agreement, approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV le 27 avril 2010 et le 27 avril 2016, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés de 2009 alors applicable.

Au 31 décembre 2022, aucun prélèvement n'était en cours en vertu de l'Original Facilities Agreement 2010.

2. PROGRAMME EMTN

Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés de 2009, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 24 avril 2013 (i) la clause 7.5 (*Redemption at the Option of the Noteholders*) (*Change of Control Put* – Option de vente en cas de changement de contrôle) des Conditions d'émission de l'*Euro Medium Term Note Programme* de 15 milliards d'euros mis-à-jour datant du 16 mai 2012 d'Anheuser-Busch InBev SA/NV et de *Brandbrew SA* (les « Emetteurs ») et de *Deutsche Bank AG., London Branch*, agissant en tant qu' *Arranger*, susceptible de s'appliquer en cas d'émission d'obligations dans le cadre du programme (le « Programme EMTN ») et (ii) toute autre disposition du Programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans les Conditions d'émission du Programme EMTN). En vertu du Programme EMTN, (a) « Changement de Contrôle » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la *Stichting Anheuser-Busch InBev* ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la *Stichting Anheuser-Busch InBev*) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société », (b) « action de concert » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « Contrôle » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ».

Si une option de vente en cas de Changement de Contrôle est prévue dans les Conditions applicables définitives des obligations, la clause 7.5. des Conditions d'émission du Programme EMTN confère, en substance, à tout détenteur d'obligations le droit de demander le rachat de ses obligations au montant de rachat indiqué dans les Conditions définitives des obligations, avec, le cas échéant, les intérêts courus au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de *sub-investment*.

La disposition de changement de contrôle susmentionnée est reprise dans les Conditions définitives relatives aux :

- Obligations à 7,375 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2013 (remboursées le 30 janvier 2013), Obligations à 8,625 % à hauteur de 600 millions d'euros remboursables en 2017 (remboursées le 9 décembre 2016), et Obligations à 9,75 % à hauteur de 550 millions de GBP remboursables en 2024, chacune émises par la société en janvier 2009 ;
- Obligations à 6,57 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2014, émises par la société en février 2009 (remboursées le 27 février 2014) ;
- Obligations FRN à hauteur de 50 millions d'euros portant intérêt à taux variable Euribor 3 mois plus 3,90 %, émises par la société en avril 2009 (remboursées le 9 avril 2014) ;
- Obligations à 4,50 % à hauteur de 600 millions de CHF remboursables en 2014 (remboursées le 11 juin 2014), émises par *Brandbrew SA* en juin 2009 (et garanties par la société) ;

- Obligations à 5,75 % à hauteur de 250 millions d'euros remboursables en 2015 (remboursées le 22 juin 2015), et Obligations à 6,50 % à hauteur de 750 millions de GBP remboursables en 2017 (remboursées en juin 2017), chacune émise par la société en juin 2009 ; et
- Obligations à 4 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2018 (remboursées en avril 2018), émises par la société en avril 2010.

Les séries d'Obligations indiquées dans le paragraphe ci-dessus ont été émises en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* initial de 10 milliards d'euros du 16 janvier 2009 ou en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* mis-à-jour de 15 milliards d'euros du 24 février 2010 (en fonction). Les dispositions de changement de contrôle contenues dans les Conditions définitives de ces séries d'Obligations ont été approuvées par les assemblées générales de l'ancienne Anheuser-Busch InBev qui se sont tenues les 28 avril 2009 et 27 avril 2010.

Il n'y a aucune clause de changement de contrôle contenue dans les Conditions définitives de l'ensemble des séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN par la société et/ou *Brandbrew SA* après avril 2010.

Suite à la mise à jour du Programme EMTN le 22 août 2013, les Conditions définitives du Programme EMTN Mis-à-Jour ne prévoient plus d'Option de vente en cas de changement de contrôle (*Change of Control Put*).

En mai 2016, l'ancienne Anheuser-Busch InBev a invité les détenteurs d'obligations de certaines séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN avant 2016 (les « Obligations ») à considérer certaines modifications aux conditions générales applicables à ces Obligations (la « Demande de Participation »). La Demande de Participation a été entreprise afin d'éviter que le regroupement avec SAB soit interprété comme une cessation d'activités (ou une menace de cesser les activités), liquidation ou dissolution de l'ancienne Anheuser-Busch InBev.

Le 1^{er} juin 2016, des assemblées générales des détenteurs d'obligations de chaque série d'Obligations ont été tenues au cours desquelles les détenteurs d'Obligations ont voté en faveur de la Demande de Participation pour chacune des séries d'Obligations concernées. Les conditions finales complétées et amendées pour chaque série d'Obligations reflétant les conditions générales modifiées, ont été signées par l'ancienne Anheuser-Busch InBev et par les garants subsidiaires qui y sont nommés le 1^{er} juin 2016.

Le Programme EMTN a été transféré à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

3. OBLIGATIONS ÉMISES EN US DOLLAR

Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés de 2009, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations émises à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars le 26 et le 29 mars 2010, composées d'obligations à 2,50% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013*), d'obligations à 3,625% émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 15 avril 2015*), d'obligations à 5% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 6 juin 2018*) et d'obligations à taux variable à hauteur de 500 millions de US Dollars remboursables en 2013 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013*) (les « *Obligations non-enregistrées émises en mars 2010* »), (ii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises en septembre 2010 à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 2,50% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (*remboursées le 26 mars 2013*), d'obligations à 3,625% émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (*remboursées le 15 avril 2015*), d'obligations à 5% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*remboursées le 6 juin 2018*) et d'obligations à taux variable émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (*remboursées le 26 mars 2013*) et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 5 août 2010 et clôturée le 2 septembre 2010 (les « *Obligations enregistrées émises en septembre 2010* »), (iii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises à hauteur de 8.000.000.000 de US Dollars en mars 2011, composées d'obligations à 7,20% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (*remboursées le 20 juin 2011*), d'obligations à 7,75% émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (*remboursées le 19 mars 2018*), d'obligations à 8,20% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039, d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (*remboursées le 15 novembre 2014*), d'obligations à 6,875% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars

remboursables en 2019 (*remboursées le 15 novembre 2019*) et d'obligations à 8% émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 et d'obligations non-enregistrées correspondantes émises en mai 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 11 février 2011 et clôturée le 14 mars 2011 (les « Obligations enregistrées émises en mars 2011 »), étant entendu que toutes les Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, les Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et les Obligations enregistrées émises en mars 2011 ont été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts), ainsi que (iv) toute autre disposition applicable aux Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, aux Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et aux Obligations enregistrées émises en mars 2011 et conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'Offre relatif aux Obligations non-enregistrées, selon le cas, et dans le Document d'Enregistrement relatif aux Obligations Enregistrées). En vertu du Prospectus d'Offre et du Document d'Enregistrement (a) « Changement de Contrôle » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société », (b) « action de concert » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « Contrôle » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ». La clause de Changement de contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 28 avril 2009 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 5.000.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 20 juin 2011), d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 19 mars 2018) et d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011) qui ont toutes été émises en janvier 2009 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts (les « Obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 »).

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 3.000.000.000 de US Dollars en mai 2009, composées d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 15 novembre 2014, d'obligations à 6,875% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (remboursées le 15 novembre 2019) et d'obligations à 8% émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (les « Obligations non-enregistrées émises en mai 2009 »), émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.

- obligations émises à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars en octobre 2009, composées d'obligations à 3% émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (*échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 octobre 2012*), d'obligations à 4,125% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (*échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 janvier 2015*), d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 23 avril 2018*) et d'obligations à 6,375% émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040 (*échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et partiellement échangées contre une combinaison d'Obligations non-enregistrées et d'espèces dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 6 avril 2017*) (les « Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009 »), toutes émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations enregistrées émises en février 2010 à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 3% émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (*remboursées le 15 octobre 2012*), d'obligations à 4,125% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*remboursées le 23 avril 2018*) et d'obligations à 6,375% émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040 (*partiellement échangées contre une combinaison d'Obligations non-enregistrées et d'espèces dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 6 avril 2017*), qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain (le « Document d'Enregistrement ») suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 8 janvier 2010 et clôturée le 5 février 2010 (les « Obligations Enregistrées émises en février 2010 »), toutes les obligations étant émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.

Les Obligations émises en US Dollars ont été transférées à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

4. OBLIGATIONS ÉMISES CONFORMÉMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT F-3 D'ANHEUSER-BUSCH INBEV.

Par souci d'exhaustivité, il est précisé qu'aucune clause de Changement de Contrôle n'est applicable aux Obligations existantes émises conformément au document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable du paiement du principal et des intérêts par Anheuser-Busch InBev SA/NV).

8. Rémunération

8.1. Politique de rémunération

La politique de rémunération s'applique aux administrateurs, au CEO et aux autres membres de l'ExCom. Les références à la rémunération des autres cadres de la société, y compris les autres membres de la Senior Leadership Team (SLT) sont purement informatives. La politique de rémunération a été approuvée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2022.

8.1.1. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de Rémunération se compose de trois membres nommés par le Conseil d'Administration, tous administrateurs non-exécutifs. Actuellement, le président du Comité de Rémunération est un représentant de l'Actionnaire de Référence et les deux autres membres répondent aux critères d'indépendance tels qu'établis par le Code belge des sociétés et le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le CEO et le Chief People Officer sont invités aux réunions du Comité de Rémunération.

Le Comité de Rémunération se réunit quatre fois par an et plus souvent si nécessaire. Il est convoqué par son président ou à la demande d'au moins deux de ses membres.

La composition détaillée, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération sont décrits dans son règlement d'ordre intérieur, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

La fonction principale du Comité de Rémunération est de guider le Conseil d'Administration dans la prise de décisions relatives aux politiques de rémunération applicables au Conseil, au CEO, à l'ExCom et à la SLT ainsi qu'à leurs rémunérations individuelles. Son objectif est que le CEO et les membres de l'ExCom et de la SLT sont encouragés à réaliser des performances exceptionnelles et récompensés pour ces performances. Le Comité promeut également au maintien et à l'amélioration continue du cadre de rémunération de la société, qui s'applique à tous les employés.

Le cadre de rémunération d'AB InBev est fondé sur la méritocratie et la prise de responsabilité afin d'aligner les intérêts des employés sur les intérêts des actionnaires. Le Comité de Rémunération tient compte de la rémunération des employés lors de l'élaboration de la politique de rémunération applicable aux administrateurs, aux membres de l'ExCom et aux autres membres de la SLT. En particulier, le Comité examine et évalue les principaux domaines de la politique de rémunération pour l'ensemble du personnel tout au long de l'année, la réserve de bonus annuels et les résultats salariaux qui en résultent pour les employés dans l'ensemble du personnel, et tout changement important dans la structure de la rémunération du personnel.

Le Conseil d'Administration approuve les objectifs annuels de la société et du CEO ainsi que de chacun des membres de l'ExCom et de la SLT. Le Comité de Rémunération évalue la réalisation des objectifs et les incitants annuels à long terme correspondants du CEO et des autres membres de l'ExCom et de la SLT.

Le Comité de Rémunération prépare (et révisé le cas échéant) la politique de rémunération et le rapport de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, la société peut déroger temporairement à la politique de rémunération. Ces circonstances exceptionnelles couvrent les situations dans lesquelles la dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la société dans son ensemble ou pour assurer sa viabilité. Une telle dérogation nécessite l'approbation du Comité de Rémunération et du Conseil d'Administration. Le rapport de rémunération relatif à l'exercice financier concerné comprendra des informations sur toute dérogation, en ce compris sa justification.

Comme indiqué ci-dessus, le Comité de Rémunération est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs et une majorité de ses membres sont des administrateurs indépendants. Cela permet d'éviter les conflits d'intérêts concernant la mise en place, les modifications et la mise en œuvre de la politique de rémunération du CEO et des membres de l'ExCom. Le CEO et le Chief People Officer ne participent à aucune discussion ou délibération du Comité de Rémunération concernant leur rémunération. Le Comité de Rémunération peut tenir des sessions à huis clos sans la présence du management chaque fois qu'il le juge approprié.

De plus, le pouvoir d'approuver la politique de rémunération, avant sa soumission à l'assemblée des actionnaires, et la détermination de la rémunération du CEO et des membres de l'ExCom et de la SLT, est dévolu au Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération. Aucun membre de l'ExCom n'est en même temps membre du Conseil d'Administration. En ce qui concerne la rémunération des administrateurs, toutes les décisions sont adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

8.1.2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

A. Gouvernance en matière de rémunérations

Le Comité de Rémunération recommande la rémunération des administrateurs, en ce compris le président et les administrateurs siégeant dans un ou plusieurs des comités du Conseil d'Administration. Ce faisant, il compare de temps en temps la rémunération des administrateurs à celle dans des sociétés homologues, selon le cas, avec l'aide d'un cabinet de conseil indépendant. Ces recommandations sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et, par la suite, à celle des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

En outre, le Conseil d'Administration fixe et révisé, de temps à autre, les règles et le niveau de rémunération des administrateurs exerçant un mandat spécial ainsi que les règles de remboursement des frais des administrateurs liés à leur activité professionnelle.

L'assemblée des actionnaires peut de temps à autre réviser la rémunération des administrateurs sur recommandation du Comité de Rémunération.

B. Structure de la rémunération

La rémunération des administrateurs comprend une partie fixe en espèces et une partie en actions consistant en une attribution de Restricted Stock Units, ce qui rend la rémunération du Conseil d'Administration simple, transparente et facile à comprendre pour les actionnaires. La rémunération est proportionnelle au temps que les administrateurs consacrent au Conseil d'Administration et à ses différents comités et est fixée par l'assemblée des actionnaires sur recommandation du Comité de Rémunération. En outre, la rémunération est conçue pour attirer et retenir des administrateurs de talent. L'attribution de Restricted Stock Units permet de mieux aligner les intérêts des administrateurs sur les objectifs de création de valeur durable de la société.

Les Restricted Stock Units correspondant à une valeur fixe en euros sont attribués aux membres de son Conseil d'Administration, dans le cadre de la rémunération fixe, pour l'exercice de leurs fonctions en tant que membres du Conseil. Ces restricted stock units sont acquises après cinq ans et, une fois acquises, elles donnent droit à une action AB InBev par restricted stock unit (sous réserve de toute retenue applicable). L'attribution et l'acquisition des Restricted Stock Units ne sont pas soumises à des critères de performance. Ces Restricted Stock Units sont donc qualifiées de rémunération fixe, comme le recommande le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Contrairement à la recommandation de *soft law* du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, les actions remises aux administrateurs lors de l'acquisition des Restricted Stock Units ne sont pas soumises à une période de blocage de trois ans après la date de remise et d'un an après la date de départ de l'administrateur concerné. Toutefois, la période d'acquisition de cinq ans des Restricted Stock Units favorise un engagement durable et à long terme des administrateurs en faveur de la création de valeur pour les actionnaires qui répond à l'objectif du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

C. Autres

La société ne peut octroyer de prêts aux administrateurs, que ce soit pour leur permettre d'exercer des droits de souscription ou dans tout autre but (exception faite des avances de routine pour des dépenses professionnelles conformément aux règles de la société concernant le remboursement des frais).

La société ne procure pas de pensions, de remboursements pour frais médicaux ou d'autres avantages complémentaires à ses administrateurs.

8.1.3. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE L'EXCOM

La politique de rémunération de la société est conçue aux fins de promouvoir sa culture de haute performance et la création de valeur durable à long terme pour ses actionnaires. L'objectif de la politique de rémunération est de récompenser les cadres en leur octroyant une rémunération de premier ordre, liée tant aux performances individuelles qu'au succès global de la société. Elle favorise un alignement sur les intérêts des actionnaires en encourageant fortement les cadres à détenir des actions de la société et permet à la société d'attirer et de garder les meilleurs talents au niveau mondial.

Les salaires de base sont alignés sur la moyenne du marché. Des intéressements supplémentaires à court et long terme sont liés à des objectifs de performance ambitieux à court et à long terme et l'investissement de tout ou partie de la rémunération variable dans les actions de la société est encouragé (voir section 8.1.3.A.b).

Le Conseil d'Administration détermine le montant maximum pour le financement de la réserve de rémunération variable avant le début d'une année de performance et l'allocation est faite conformément aux critères déterminés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération.

Tous les critères et la durée des périodes d'acquisition sont alignés sur l'horizon temporel pertinent de la société et sont fixés dans le but de favoriser un engagement durable et à long terme de la société en faveur de la création de valeur pour les actionnaires et sa stratégie de rétention des talents. Les critères et les objectifs sont examinés par le Comité de Rémunération et le Conseil d'Administration afin de promouvoir l'alignement avec l'objectif commercial de la société et son ambition stratégique.

Les cibles pour chacun des indicateurs clés de performance (KPIs) et les objectifs commerciaux et individuels du CEO et des autres membres de l'ExCom et de la SLT sont fixés et évalués par le Conseil d'Administration sur la base d'une matrice de performance prédéterminée, sur recommandation du Comité de Rémunération. La réalisation des objectifs et les incitations annuelles et à long-terme correspondantes du CEO et des autres membres de l'ExCom et de la SLT sont évaluées par le Comité de Rémunération.

Le Conseil d'Administration peut revoir le niveau de rémunération et approuver une politique de rémunération révisée sur recommandation du Comité de Rémunération, sous réserve de l'approbation de l'assemblée des actionnaires le cas échéant.

A. Éléments composants la rémunération des cadres

La rémunération des cadres est généralement composée de (a) un salaire fixe de base, (b) une rémunération variable liée aux performances (bonus), (c) des plans d'intéressement à long terme sous forme de Restricted Stock Units à long terme, Performance Stock Units à long terme et/ou des stock options à long terme, (d) des régimes de retraite, et (f) d'autres éléments.

Le rapport entre la rémunération fixe (composée des éléments (a), (d) et (e) énumérés ci-dessus) et la rémunération variable cible (composée des éléments (b) et (c) énumérés ci-dessus) dépend du niveau d'ancienneté des cadres. Notre structure de rémunération met fortement l'accent sur les composantes basées sur les actions, ce qui fait que les éléments (b) et (c) ont un poids relativement plus élevé si toutes les exigences de performance et autres sont pleinement satisfaites.

Afin de promouvoir leur conformité aux pratiques du marché, la rémunération totale de tous les cadres sont revus en fonction de barèmes de référence. Ces barèmes de référence sont rassemblés par des consultants en rémunération indépendants, parmi les secteurs et les marchés géographiques pertinents. Pour effectuer ces comparaisons, un échantillon personnalisé de plus de 20 sociétés mondiales homologues de premier plan (le *Compensation Peer Group*) est utilisé lorsqu'il est disponible. Le *Compensation Peer Group* comprend des sociétés de taille similaire à AB InBev, une majorité d'entre elles appartenant au secteur des biens de consommation, et chacune d'entre elles partage un modèle d'entreprise complexe et diversifié et opère dans des marchés de talents et de travail similaires à celui d'AB InBev.

Le *Compensation Peer Group* est établi par le Comité de Rémunération sur avis d'un consultant indépendant en matière de rémunération. Il peut être révisé de temps en temps en fonction de l'évolution de l'entreprise. Le *Compensation Peer Group* utilisé comme référence pour un exercice financier donné sera détaillé dans le Rapport de Rémunération de cet exercice.

Si les données du *Compensation Peer Group* ne sont pas disponibles pour une fonction donnée, les données des sociétés faisant partie du *Fortune 100* sont utilisées.

La rémunération totale du cadre à l'objectif se veut supérieure de 10% par rapport au troisième quartile.

a. Salaire de base

Les salaires de base des cadres se veulent alignés sur la moyenne en vigueur sur le marché pertinent et sont maintenus à ce niveau. La moyenne en vigueur sur le marché signifie que, pour un emploi similaire sur le marché, 50% des sociétés sur le marché paient plus et 50% paient moins.

b. Rémunération variable liée aux performances (bonus) – Share-based Compensation Plan

La rémunération variable liée aux performances (bonus) est un élément clé du système de rémunération de la société et vise à récompenser la réalisation de performance à court et long terme par les cadres.

La rémunération variable liée aux performances (bonus) est exprimée en un pourcentage du salaire de référence du marché (*market reference salary*) applicable au cadre en question. La rémunération variable maximale s'élève actuellement théoriquement à un maximum de 200 % de la rémunération de référence du marché pour les membres de l'ExCom, et 340 % pour le CEO. Une performance de la société inférieure ou supérieure à l'objectif entraînera le versement d'une prime inférieure ou supérieure au montant théorique de l'objectif, sous réserve d'un plafond. Un intéressement supplémentaire de 20 % sur le montant d'un bonus peut être accordé par le Comité de Rémunération en cas d'autres circonstances exceptionnelles.

Le versement effectif de la rémunération variable liée aux performances (bonus) est directement corrélé à la performance, c'est-à-dire lié à la réalisation des objectifs globaux de la société, de la division commerciale et des objectifs individuels, qui sont tous basés sur des mesures de performance. Si les cadres n'atteignent pas leur objectif individuel, aucun bonus n'est accordé, que l'ensemble de la société et/ou les divisions commerciales concernées atteignent ou non leurs objectifs. Si, par contre, les objectifs de l'ensemble de la société et/ou des divisions commerciales concernées ne sont pas atteints, une partie limitée de la prime est payable aux cadres s'ils atteignent leur objectif individuel.

Les objectifs des sociétés et des divisions commerciales sont basés sur des mesures de performance qui mettent l'accent sur la croissance du chiffre d'affaires, la rentabilité et la création de valeur à long-terme. Des exemples d'indicateurs clés de performance sont :

- EBITDA (organique)
- Génération de flux de trésorerie (Cash Flow)
- Croissance des recettes nettes (Net Revenue)
- Part de marché (Market Share)
- Objectifs de durabilité (Sustainability)

Ces indicateurs de performance peuvent évoluer au fil du temps. Les paramètres et l'importance relative attribuée à chacun d'entre eux sont fixés par le Conseil d'Administration annuellement, tenant compte des priorités stratégiques de l'entreprise. Des détails supplémentaires sur les paramètres de mesure pour un exercice donné sont inclus dans le rapport de rémunération de l'année en question.

Les **objectifs de performance individuels** du CEO et des autres membres de l'ExCom peuvent être des objectifs financiers et non financiers. Les objectifs financiers individuels peuvent, par exemple, être liés à l'EBITDA, aux recettes nettes, aux investissements et aux ratios d'endettement net (Net Debt Ratio). Parmi les exemples d'objectifs non financiers individuels, on peut citer le développement de la marque, des opérations et de l'innovation, de la durabilité et d'autres éléments de la responsabilité sociale de la société, la réputation de la société ainsi que des objectifs liés à la conformité/à l'éthique. Les mesures de performance individuelle typiques dans les domaines non financiers peuvent avoir trait à l'engagement des employés, la réserve de talents, les objectifs de durabilité et la conformité, et sont liées à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise.

La réalisation des objectifs pour chaque indicateur clé de performance et des objectifs de l'entreprise et personnels est évaluée par le Comité de Rémunération sur la base des données comptables et financières et d'autres critères objectifs. Une note de performance pondérée est traduite en une courbe de paiement avec un plafond, sous réserve d'un seuil de réalisation pour les objectifs individuels. Le seuil est fixé au niveau de performance individuelle minimum acceptable pour déclencher l'éligibilité au versement d'un bonus.

La rémunération variable liées aux performances (bonus) est généralement versée chaque année à terme échu après la publication des résultats annuels de la société, au mois de mars de l'année concernée ou aux alentours de cette date. Exceptionnellement, son versement peut se faire semestriellement, à la discrétion du Conseil d'Administration. Dans ce cas, la première moitié de la rémunération variable est versée peu après la publication des résultats semestriels et la seconde moitié est versée après la publication des résultats annuels.

Les cadres reçoivent leur rémunération variable liée aux performances (bonus) en espèces, mais sont encouragés à investir une partie (jusqu'à 60 %) ou la totalité de sa valeur en actions de la société (Actions Volontaires).

Les modalités des Actions Volontaires sont les suivantes :

- les actions sont des actions ordinaires existantes ;
- les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de leur octroi ;
- sous réserve d'une période de blocage de trois ans; et
- les actions sont octroyées au prix du marché, auquel une remise allant jusqu'à 20% est appliquée. La ristourne est accordée sous la forme de Restricted Stock Units et est soumise à des restrictions spécifiques ou à des dispositions de déchéance qui s'appliquent en cas de cessation des fonctions (actions octroyées avec remise (Discounted Shares)).

Les cadres qui investissent dans des Actions Volontaires reçoivent également, de la société, une contrepartie d'une action et demie équivalente (Actions Equivalentes) pour chaque Action Volontaire investie, jusqu'à un pourcentage total limité (60%) de la rémunération variable de chaque cadre. Ces Actions Equivalentes sont également remises sous forme de Restricted Stock Units.

Les Restricted Stock Units relative aux Actions Equivalentes et aux actions octroyées avec remise sont acquises sur une période de trois ans. Aucune condition de performance ne s'applique à l'acquisition des Restricted Stock Units. Toutefois, les Restricted Stock Units ne seront attribuées qu'à la double condition que le cadre supérieur :

- ait gagné une rémunération variable qui est soumise à la réalisation d'objectifs de performance globale de la société, de la division commerciale et de l'individu (la condition de performance) ; et
- ait consenti à réinvestir tout ou partie de sa rémunération variable en actions de la société, qui sont soumises à une période de blocage comme indiqué ci-dessus (la condition de propriété).

Des règles de déchéances spécifiques s'appliquent dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition des Restricted Stock Units,

Conformément à l'autorisation accordée dans les statuts de la société, ce système de rémunération variable s'écarte partiellement de l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, en ce qu'il permet :

- le paiement de la rémunération variable sur base de la réalisation d'objectifs annuels sans étaler cet octroi ou ce paiement sur une période de trois ans. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, les cadres sont encouragés à investir tout ou partie du montant de leur rémunération variable en Actions Volontaires de la société. Un tel investissement volontaire permet également d'obtenir des Actions Equivalentes sous la forme de Restricted Stock Units, acquises sur une période de trois ans, ce qui promeut la durabilité à long terme de la performance ; et
- l'acquisition définitive immédiate des Actions Volontaires accordées en vertu du Share-based Compensation Plan au moment de leur octroi, au lieu d'appliquer une période d'acquisition d'un minimum de trois ans. Néanmoins, les Actions Volontaires sont soumises à une période de blocage de trois ans.

c. Incitants à long terme

Incitants annuels à long terme

Sous réserve de l'évaluation par la direction de la performance et du potentiel futur du cadre, les membres des cadres supérieurs peuvent obtenir une prime d'intéressement annuelle à long terme, payée en Restricted Stock Units, Performance Stock Units et/ou stock options. Tout octroi de prime d'intéressement annuelle à long terme aux membres de l'ExCom et de la SLT est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération. Les octrois aux cadres d'une certaine séniorité, y compris les membres de l'ExCom et du SLT, prendront principalement la forme d'une combinaison de Restricted Stock Units, et Performance Stock Units.

Les Restricted Stock Units à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

- une valeur d'attribution déterminée sur base du prix du marché ou d'un prix de marché moyen de l'action au moment de leur octroi ;
- en cas d'acquisition, chaque Restricted Stock Units donne à son titulaire le droit d'acquérir une action ;
- les sont acquises sur une période de trois ans ; et
- dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Les Performance Stock Units à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

- une valeur d'attribution déterminée sur la base du prix du marché ou d'un prix moyen du marché de l'action au moment de l'octroi ;

- les Performance Stock Units sont acquises sur une période de trois ans ;
- lors de l'acquisition des Performance Stock Units, le nombre d'actions auxquelles leurs détenteurs auront droit dépendra d'un test de performance mesurant (sur une base percentile) le Total Shareholder Return (TSR) de la société sur trois ans par rapport au TSR réalisé pour cette période par un échantillon représentatif de sociétés cotées appartenant au secteur des biens de consommation. Le nombre d'actions auxquelles ces Units donnent droit est soumis à un seuil et à un plafond ; et
- dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Les stock options à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché ou à un prix moyen du marché de l'action au moment de l'octroi ;
- une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après cinq ans ;
- au moment de l'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit d'acheter une action ;
- les options sont devenues exerçables après cinq ans ; et
- en cas de cessation des fonctions avant la date d'acquisition, des règles de déchéance spécifiques s'appliqueront.

Incitants exceptionnels à long terme

Des Restricted Stock Units, Performance Stock Units ou stock options peuvent être accordées de temps à autre aux cadres supérieurs de la société :

- qui ont contribué de manière significative au succès de la société ; ou
- qui ont apporté une contribution significative en matière d'acquisition et/ou de réalisation d'avantages liés à l'intégration ; ou
- pour encourager et retenir les cadres supérieurs qui sont considérés comme essentiels à la réalisation de l'ambitieux programme de croissance à court ou à long terme de la société.

L'acquisition de ces Restricted Stock Units, Performance Stock Units ou stock options peut être soumise à la réalisation de conditions de performance qui seront liées aux objectifs de ces octrois exceptionnels. De telles conditions de performance peuvent consister en des paramètres financiers liés aux conditions de marché (par exemple, TSR relatif) ou des conditions non liées au marché (par exemple, le taux de croissance annuel composé de l'EBITDA).

Les octrois prendront principalement la forme de Restricted Stock Units.

Tout octroi de prime d'intéressement annuelle à long terme aux membres de l'ExCom et de la SLT est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération.

Les plans exceptionnels historiques d'intéressement à long terme suivants sont listés à titre exemplatif :

1. **Plan d'Intéressement 2020** : des options pouvaient être octroyées à certains cadres supérieurs de la société qui étaient considérés comme jouant un rôle essentiel pour aider la société à atteindre son ambitieux objectif de croissance.

Chaque option donnait à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Un prix d'exercice était fixé à un montant égal au prix du marché de l'action au moment de l'attribution. Les options avaient une durée de 10 ans à compter de leur attribution et étaient acquises au bout de cinq ans. Les options ne pouvaient être exercées que si la société satisfaisait à un test de performance. Ce test de performance était basé sur le montant des recettes nettes qui devait être atteint pour le 31 décembre 2022 au plus tard.

2. **Plan d'Intéressement à l'Intégration** : des options pouvaient être octroyées à certains cadres supérieurs de la société compte tenu de la contribution significative que ces employés pouvaient apporter au succès de la société et à la réalisation de ses bénéfices d'intégration.

Chaque option donnait à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options était fixé à un montant égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi. Les options avaient une durée de 10 ans à compter de leur octroi et étaient définitivement acquises au 1^{er} janvier 2022 et ne devenaient exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance était atteint par la société au 31 décembre 2021 au plus tard. Ce test de performance était basé sur un taux de croissance annuelle établi par référence à l'EBITDA qui devait être atteint et pouvait être complété par des objectifs additionnels spécifiques en termes de pays, de Zones ou de fonctions. Des règles particulières de déchéance étaient d'application si l'employé quittait la société avant que le test de performance n'ait été atteint ou avant la date à laquelle les options étaient définitivement acquises.

- 3. Plan d'Intéressement pour les employés de SAB** : des options pouvaient être octroyées aux employés de l'ancienne SAB. L'octroi résultait de l'engagement de la société dans les conditions du regroupement avec SAB de préserver, pour au moins un an, les conditions d'emploi de tous les employés qui restent attachés au groupe.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options est fixé à un montant égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi. Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises après trois ans. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

- 4. Plan d'Intéressement de stock options à long terme** : des options peuvent être octroyées à certains cadres supérieurs de la société afin d'encourager et retenir les cadres qui sont considérés comme déterminants pour atteindre l'ambitieux objectif à long terme de la société pour les dix prochaines années. Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Le prix d'exercice des options est fixé au cours de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi. Les options ont une durée de 15 ans à compter de leur octroi et, en principe, sont définitivement acquises après 5 ou 10 ans. Les options ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par la société. Ce test de performance est basé sur un taux de croissance organique annuelle établi par référence à l'EBITDA. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant que le test de performance ne soit atteint ou avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

Sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil d'Administration peut implémenter des incitants exceptionnels à long terme similaires.

Autres programmes récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units

Plusieurs programmes spécifiques récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units sont en place :

- 1.** un programme de base de Restricted Stock Units à long terme permettant d'octroyer à des cadres supérieurs de la société des Restricted Stock Units.,

En plus des Restricted Stock Units annuelles à long terme décrites ci-dessus (voir section 8.1.3.A.c *Incitants annuels à long terme*), dans le cadre de ce programme, des Restricted Stock Units peuvent être octroyées dans le cadre d'autres sous-plans assortis de conditions spécifiques et à des fins spécifiques, par exemple pour des primes de fidélité exceptionnelles ou pour indemniser les expatriés en cas d'envoi dans certains pays. Dans la majorité des cas, les Restricted Stock Units sont acquises définitivement après trois ou cinq ans sans test de performance et s'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent. Le Conseil d'Administration peut fixer des périodes d'acquisition différentes pour des sous-plans spécifiques ou introduire des tests de performance conformément à la culture de haute performance de la société et à la création d'une valeur durable à long terme pour ses actionnaires. Toute attribution dans le cadre des programmes de Restricted Stock Units à long terme aux membres de l'ExCom et du SLT est soumise à l'approbation du Conseil, sur recommandation du Comité de Rémunération.

- 2.** Un programme permettant à certains employés d'acquérir des actions de la société pour un prix inférieur à leur valeur de marché afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à (i) certains employés de la société ayant un potentiel très élevé et qui exercent des fonctions à un niveau de cadre moyen (People bet share purchase program) (ii) des employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi de jusqu'à trois Actions Equivalentes pour chaque action investie ou, selon le cas, un nombre d'Actions Equivalentes correspondant à une valeur monétaire fixe qui dépend du niveau d'ancienneté. Les Actions Equivalentes sont octroyées sous forme de Restricted Stock Units qui sont définitivement acquises après cinq ans. En cas de cessation des fonctions avant la date d'acquisition définitive, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent. Depuis 2016, à la place de Restricted Stock Units, des stock options peuvent aussi être octroyées dans le cadre de ce programme avec des règles similaires d'acquisition définitive et de déchéance.

Programme d'échange d'actions

De temps en temps, certains membres de l'équipe du management d'Ambev sont transférés vers AB InBev et vice versa. Afin d'encourager la mobilité du management et de promouvoir l'alignement entre les intérêts de ces cadres et ceux d'AB InBev, le Conseil d'Administration a adopté un programme visant à permettre à ces cadres d'échanger aisément leurs actions Ambev contre des actions AB InBev.

En vertu de ce programme, les actions Ambev peuvent être échangées contre des actions AB InBev sur la base du prix moyen des actions Ambev et AB InBev à la date de la demande d'échange. Une remise de 16,66 % est accordée sur les

actions en échange d'une période de blocage de cinq ans, à la condition que le cadre reste en service pendant cette période. Les actions octroyées avec remise sont annulées de plein droit en cas de cessation des fonctions avant la fin de la période de blocage de cinq ans.

Programmes visant à maintenir la cohérence des avantages accordés et à encourager la mobilité mondiale des cadres

Deux programmes visant à maintenir une cohérence dans les avantages accordés aux cadres et à encourager une mobilité internationale des cadres tout en veillant au respect de toutes les obligations légales et fiscales sont en place :

- 1. Le Programme d'Echange :** en vertu de ce programme, les restrictions relatives à l'exercice et à la cession des options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options d'avril 2009 ont pu être levées, par exemple, pour les cadres qui s'étaient expatriés aux États-Unis. Ces cadres se sont ensuite vu offrir la possibilité d'échanger leurs options contre des actions ordinaires AB InBev qui sont demeurées incessibles jusqu'au 31 décembre 2018 (soit cinq ans de plus que la période de blocage initiale). Depuis l'acquisition définitive le 1^{er} janvier 2014 des options de Catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en avril 2009, le Programme d'Echange n'est plus pertinent pour ces options. Au lieu de cela, le Programme d'Echange est maintenant devenu applicable aux options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008. En vertu de ce programme tel qu'étendu, les cadres qui sont délocalisés, par exemple aux États-Unis, peuvent se voir offrir la possibilité d'échanger leurs options de Catégorie B contre des actions Anheuser-Busch InBev ordinaires qui resteront, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023 (cinq ans de plus par rapport à la période initiale de blocage). En tant que variante à ce programme, le Conseil d'Administration a également approuvé la recommandation du Comité de Rémunération d'autoriser la dispense anticipée des conditions d'acquisition définitive des Options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 pour les cadres qui sont délocalisés, par exemple aux États-Unis. Les actions qui résultent de l'exercice de ces options resteront, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023.
- 2. Le Programme de Renonciation au Dividende :** le cas échéant, la protection particulière en matière de dividende liée aux options existantes détenues par des cadres qui s'expatrient aux États-Unis est annulée. Afin de compenser la perte économique résultant de cette annulation, un certain nombre de nouvelles options est octroyé à ces cadres à concurrence du montant de cette perte. Les nouvelles options ont un prix d'exercice égal au prix de l'action le jour précédant l'octroi des options. Toutes les autres conditions des options, en particulier les conditions d'exercice, les restrictions d'exercice et les règles de déchéance des nouvelles options sont identiques à celles qui étaient applicables aux options pour lesquelles la protection particulière en matière de dividende est annulée. Par conséquent, l'octroi de ces nouvelles options n'entraîne pas l'octroi d'avantages économiques supplémentaires aux cadres concernés.

Il existe également une possibilité de relâche anticipée des conditions d'acquisition définitive de stock options ou de Restricted Stock Units non encore acquises qui seront définitivement acquises dans les six mois du déplacement des cadres. Les actions résultant de l'exercice anticipé des options ou de l'acquisition anticipée des Restricted Stock Units doivent demeurer bloquées jusqu'à la fin de la période d'acquisition initiale.

d. Régimes de retraite

Les cadres participent aux régimes de retraite d'Anheuser-Busch InBev, que ce soit aux États-Unis, en Belgique ou dans leur pays d'origine. Ces régimes sont conformes aux pratiques de marché prédominantes dans les pays respectifs. Il peut s'agir de régimes à prestations définies ou de régimes à contributions définies.

e. Autres avantages

Il est interdit à la société d'accorder des prêts aux membres de l'ExCom ou de la SLT, que ce soit pour exercer des options ou pour tout autre motif (à l'exception des avances de routine pour les dépenses liées à la société conformément aux règles de la société en matière de remboursement des frais).

Les cadres et leur famille peuvent participer aux régimes d'avantages sociaux des cadres supérieurs de l'employeur (Employer's Executive benefit plans) (y compris les régimes d'assurance médicale et d'hospitalisation, de décès et d'invalidité) en vigueur de temps à autre, conformément aux pratiques prédominantes du marché.

B. Seuil minimum d'actions à détenir par les membres de l'ExCom

Le Conseil d'Administration a fixé un seuil minimum d'actions de la société à détenir à tout moment par le CEO à deux ans de salaire de base (brut) et par les autres membres de l'ExCom à un an de salaire de base (brut). Les membres de l'ExCom nouvellement nommés ont trois ans pour atteindre ce seuil à compter de la date de leur nomination.

C. Principales conditions contractuelles d'emploi des membres de l'ExCom

Les conditions d'emploi des membres de l'ExCom sont contenues dans des contrats de travail individuels qui sont conclus pour une durée indéterminée. Les cadres sont également tenus de respecter les politiques et codes de la société, tels que le Code de conduite professionnelle et le Code of Dealing, et sont soumis à des obligations d'exclusivité, de confidentialité et de non-concurrence en vertu de leurs contrats de travail.

Le contrat prévoit généralement que le droit des cadres au paiement de leur rémunération variable est exclusivement fonction de la réalisation des objectifs collectifs et individuels établis par la société. Les conditions et modalités spécifiques de la rémunération variable sont déterminées séparément par la société et approuvées par le Comité de Rémunération.

Les dispositions relatives à la fin du contrat pour les membres de l'ExCom prévoient une indemnité de préavis équivalente à 12 mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable en cas de licenciement sans cause. A cet effet, la rémunération variable est calculée sur la base de la moyenne des rémunérations variables payées au cadre durant les deux dernières années d'emploi précédant l'année où le contrat prend fin. En outre, si la société décide d'imposer au cadre une obligation de non-concurrence pendant une période de 12 mois, le cadre a le droit de recevoir une indemnité additionnelle équivalente à six mois de rémunération, sous réserve des lois et règlements applicables.

D. Récupération de la rémunération variable

Les plans de rémunération en actions et d'intéressement à long terme de la société contiennent une disposition de *malus* pour tous les octrois effectués depuis mars 2019. Cette disposition prévoit que les Restricted Stock Units et/ou stock options attribuées à un cadre expirent automatiquement et deviennent nulles et non avenues dans le cas où le Global Ethics and Compliance Committee constate que le cadre (i) est responsable d'une violation importante du Code de conduite professionnelle de la société ou (ii) fait l'objet d'une décision judiciaire ou administrative défavorable importante, dans chaque cas dans la période précédant l'acquisition des Restricted Stock Units ou l'exercice des stock options.

8.2. Rapport de Rémunération

Ce rapport de rémunération doit être lu conjointement avec la politique de rémunération qui, dans la mesure nécessaire, doit être considérée comme faisant partie de ce rapport de rémunération. La rémunération accordée aux administrateurs et aux membres de l'ExCom pour l'exercice 2022 est conforme à la politique de rémunération. Elle est conçue pour soutenir la culture de haute performance de l'entreprise et la création d'une valeur durable à long terme pour ses actionnaires et favorise l'alignement sur l'intérêt des actionnaires en encourageant fortement la détention d'actions par les cadres de la société.

Le rapport de rémunération sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 26 avril 2023.

8.2.1. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

A. Aperçu général

a. Rémunération en espèces

La rémunération annuelle fixe des administrateurs s'élève à 75.000 euros, sauf pour le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité d'Audit dont les rémunérations annuelles fixes s'élèvent respectivement à 255.000 euros et 127.500 euros.

En outre, une provision annuelle fixe est payée comme suit : (a) 28.000 EUR pour le Président du Comité d'Audit, (b) 14.000 EUR pour les autres membres du Comité d'Audit, (c) 14.000 EUR pour chacun des présidents du Comité de Finance, du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination, et (d) 7.000 EUR pour chacun des autres membres du Comité de Finance, du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination, étant entendu que les montants des provisions indiqués ci-dessus sont cumulatifs en cas de participation d'un administrateur à plusieurs comités.

b. Rémunération sur base d'actions (Share-based remuneration)

La partie de la rémunération sous forme d'actions des administrateurs de la société est octroyée sous la forme de Restricted Stock Units correspondant à une valeur brute fixe par an de (i) 550.000 EUR pour le Président du Conseil d'Administration, (ii) 350.000 EUR pour le Président du Comité d'Audit et (iii) 200.000 EUR pour les autres administrateurs.

Ces Restricted Stock Units sont définitivement acquises après cinq ans. Chaque administrateur a le droit de recevoir un nombre de Restricted Stock Units correspondant à la valeur ci-dessus auquel cet administrateur a droit divisée par le cours de clôture des actions de la société sur Euronext Brussels du jour précédant l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice social auquel la rémunération en Restricted Stock Units correspond. Lorsqu'elles seront définitivement acquises, chaque restricted stock unit donnera droit à son détenteur à une action AB InBev (sous réserve de tout prélèvement applicable).

B. Rémunération individuelle des administrateurs

La rémunération individuelle des administrateurs pour 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous. Tous les montants présentés sont des montants bruts exprimés en euros, avant déduction de toute retenue à la source.

	Nombre de participations aux réunions du Conseil	Rémunération annuelle pour les réunions du Conseil	Rémunérations pour les réunions des Comités	Rémunération totale	Nombre de Restricted Stock Units octroyées ⁽⁴⁾
Maria Asuncion Aramburuzabala	10	75.000	0	75.000	3.637
Martin J. Barrington	10	255.000	21.000	276.000	10.001
Michele Burns	9	127.500	42.000	169.500	6.364
Sabine Chalmers	10	75.000	7.000	82.000	3.637
Paul Cornet de Ways Ruart	10	75.000	7.000	82.000	3.637
Grégoire de Spoelberch	10	75.000	14.000	89.000	3.637
Claudio Garcia	10	75.000	28.000	103.000	3.637
William F. Gifford ⁽¹⁾	9	0	0	0	0
Paulo Lemann	10	75.000	7.000	82.000	3.637
Xiaozhi Liu	10	75.000	14.000	89.000	3.637
Nitin Nohria ⁽²⁾	4	51.000	4.760	55.760	0
Alejandro Santo Domingo	10	75.000	7.000	82.000	3.637
Elio Leoni Sceti	10	75.000	21.000	96.000	3.637
Cecilia Sicupira	10	75.000	7.000	82.000	3.637
Roberto Thompson Motta ⁽³⁾	5	24.000	2.240	26.240	3.637
Alexandre Van Damme	10	75.000	7.000	82.000	3.637
Ensemble des administrateurs		1.282.500	189.000	1.471.500	60.009

(1) William F. Gifford a renoncé à tout type de rémunération, y compris en actions, liée à l'exercice de son mandat en 2022 et avant.

(2) M. Nitin Nohria est membre du Conseil d'Administration depuis le 27 avril 2022. M. Nohria a exercé la fonction de conseiller stratégique auprès du Conseil avant sa nomination en tant que membre du Conseil d'Administration. En 2022, M. Nohria a gagné 100 000 euros en cette qualité de conseiller.

(3) M. Roberto Thompson était membre du Conseil d'Administration jusqu'au 27 avril 2022.

(4) Aucune Restricted Stock Units attribuée aux administrateurs n'a été acquise en 2022.

C. Options détenues par les administrateurs

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun des administrateurs actuels de la société, le nombre de stock options LTI qu'ils détenaient au 31 décembre 2022⁽¹⁾. Les options LTI ne sont plus attribuées aux administrateurs (dernière attribution le 25 avril 2018)¹.

	LTI 26	LTI 25	LTI 24	LTI 23	LTI 22	Nombre de Stock Options LTI détenues
Date d'octroi	25 avril 2018	26 avril 2017	27 avril 2016	29 avril 2015	30 avril 2014	
Date d'acquisition	25 avril 2023	26 avril 2022	27 avril 2021	29 avril 2020	30 avril 2019	
Date d'expiration	24 avril 2028	25 avril 2027	26 avril 2026	28 avril 2025	29 avril 2024	
Maria Asuncion	15.000	15.000	15.000	15.000	0	60.000
Martin J. Barrington	0	0	0	0	0	0
Sabine Chalmers ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0
Michele Burns	25.500	25.500	25.500	0	0	76.500
Paul Cornet de Ways Ruart	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	75.000
Grégoire de Spoelberch	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	75.000
Claudio Garcia ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0
William F. Gifford ⁽³⁾	0	0	0	0	0	0
Paulo Lemann	15.000	15.000	15.000	15.000	0	60.000
Xiaozhi Liu	0	0	0	0	0	0
Nitin Nohria	0	0	0	0	0	0
Alejandro Santo Domingo	15.000	15.000	0	0	0	30.000
Elio Leoni Sceti	15.000	15.000	15.000	15.000	0	60.000
Cecilia Sicupira	0	0	0	0	0	0
Alexandre Van Damme	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	75.000
Prix d'exercice (Euro)	84,47	104,50	113,25	113,10	80,83	

- (1) Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI en circulation ont été convertis en stock options LTI, c'est-à-dire le droit d'acheter des actions ordinaires existantes au lieu du droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres conditions des warrants LTI en circulation sont restées inchangées. En 2022, aucune des stock options LTI énumérées dans le tableau ci-dessus n'a été exercée par les administrateurs.
- (2) Claudio Garcia et Sabine Chalmers ne détiennent pas de stock options dans le cadre du plan de stock options LTI de la société pour les administrateurs. Toutefois, ils détiennent toujours certains stock options LTI qui leur ont été attribuées dans le passé en leur qualité de cadres de la société. Parmi celles-ci, en 2022, Sabine Chalmers a exercé 230.000 stock options LTI attribuées le 25 novembre 2008 à un prix d'exercice de EUR 10.50 et 200.325 stock options LTI attribuées le 1 décembre 2009 à un prix d'exercice de EUR 33.24.
- (3) William F. Gifford a renoncé à tout type de rémunération, y compris en actions, liée à l'exercice de son mandat en 2022 et avant.

¹ Jusqu'au 31 décembre 2018, la société avait un plan d'options sur actions d'incitants à long terme (LTI) pour les administrateurs. Toutes les attributions de LTI aux administrateurs étaient sous la forme d'options sur actions existantes avec les caractéristiques suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de l'attribution ;
- une durée de vie maximale de 10 ans et une période d'exercice qui commence après cinq ans ; et
- les options sur actions LTI sont acquises après cinq ans. Les options sur actions LTI non acquises sont soumises à des dispositions de déchéance dans le cas où le poste d'administrateur n'est pas renouvelé à l'expiration de son mandat ou est résilié au cours de son mandat, dans les deux cas en raison d'un manquement au devoir de l'administrateur.

Ce plan d'options sur actions LTI a été remplacé en 2019 par le plan RSU décrit à la section 8.2.1.A.b.

D. Restricted Stock Units détenues par les administrateurs

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun des administrateurs actuels de la société, le nombre de Restricted Stock Units qu'ils détenaient au 31 décembre 2022 :

Date d'octroi	24 avril 2019	3 juin 2020	28 avril 2021	27 avril 2022	Nombre de Restricted Stock Units détenues ⁽²⁾
Date d'acquisition	24 avril 2024	3 juin 2025	28 avril 2026	27 avril 2027	
Maria Asuncion Aramburuzabala	2.640	4.603	3.502	3.637	14.382
Martin J. Barrington	1.641	12.262	9.635	10.001	33.939
Michele Burns	4.622	8.057	6.131	6.364	25.174
Sabine Chalmers	0	4.603	3.502	3.637	11.742
Paul Cornet de Ways Ruart	2.640	4.603	3.502	3.637	14.382
Grégoire de Spoelberch	2.640	4.603	3.502	3.637	14.382
Claudio Garcia	0	4.603	3.502	3.637	11.742
William F. Gifford ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Paulo Lemann	2.640	4.603	3.502	3.637	14.382
Xiaozhi Liu	0	4.603	3.502	3.637	11.742
Nitin Nohria	0	0	0	0	0
Alejandro Santo Domingo	2.640	4.603	3.502	3.637	14.382
Elio Leoni Sceti	2.640	4.603	3.502	3.637	14.382
Cecilia Sicupira	0	4.603	3.502	3.637	11.742
Alexandre Van Damme	2.640	4.603	3.502	3.637	14.382
Ensemble des administrateurs	24.743	71.352	54.288	56.372	206.755

(1) William F. Gifford a renoncé à tout type de rémunération, en ce compris à une rémunération en actions, relatif à l'exercice de son mandat en 2022 et avant.

(2) Aucune Restricted Stock Units accordées aux administrateurs n'a été acquise en 2022.

8.2.2. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION RELATIF À L'EXCOM

Sauf disposition contraire, les informations contenues dans cette section concernent les membres de l'ExCom au 31 décembre 2022.

A. Éléments composants la rémunération des cadres

a. Aperçu Général et Peer Groups

Aperçu Général

La rémunération des cadres est généralement composée (a) d'un salaire de base fixe, (b) d'une rémunération variable liée aux performances (bonus), (c) des plans d'intéressement à long terme sous forme de Restricted Stock Units à long terme, Performance Stock Units à long terme et/ou stock options à long terme, (d) des régimes de retraite (e) d'autres éléments. Tous les montants indiqués ci-dessous sont des montants bruts avant déduction des retenues à la source et de la sécurité sociale.

Le rapport entre la rémunération fixe (composée des éléments (a), (d) et (e) énumérés ci-dessus) et la rémunération variable *on-target* (composée des éléments (b) et (c) énumérés ci-dessus) dépend des niveaux d'ancienneté des cadres. Notre structure de rémunération met l'accent sur les composantes basées sur les actions, ce qui fait que les éléments (b) et (c) ont un poids relativement plus élevé, en supposant que toutes les exigences de performance et autres soient pleinement satisfaites. La rémunération variable est un élément clé du système de rémunération de la société et vise à récompenser les performances à court et à long terme des cadres. Pour le CEO, la valeur d'attribution de la rémunération variable *on-target* pour 2022 pourrait s'élever jusqu'à 94 % de sa rémunération totale *on-target*, en supposant que toutes les exigences de performance et autres soient pleinement satisfaites. Pour les autres membres de l'ExCom, la valeur d'attribution de la rémunération variable *on-target* pour 2022 pourrait s'élever en moyenne à 89 % de leur rémunération totale *on-target*, en supposant que toutes les exigences de performance et autres soient pleinement satisfaites.

Peer Groups

Pour favoriser l'alignement sur les pratiques du marché, la rémunération totale des cadres est examinée par rapport à des références (voir la section 8.1.3.A.a. de notre politique de rémunération). Le Compensation Peer Group qui a été utilisé comme référence pour l'exercice 2022 était composé des sociétés suivantes :

Compensation Peer Group 2022

Accenture	Johnson & Johnson	Oracle
Altria	Kraft Heinz	PepsiCo
Apple	LVMH	Philip Morris
Coca-Cola	McDonald's	Procter & Gamble
Comcast	Merck	Starbucks
Diageo	Microsoft	Walt Disney
FedEx	Nike	
IBM	Omnicom	

La société établit également un groupe de référence pour évaluer son Total Shareholder Return (TSR) sur trois ans par rapport au TSR réalisé pour cette période par un échantillon représentatif de 16 sociétés cotées appartenant au secteur des biens de consommation (le *TSR Peer Group*) (voir section 8.1.3.A.c. de notre politique de rémunération). Le TSR Peer Group ci-dessous a été utilisé pour les Performance Stock Units attribuées en 2022 :

TSR Peer Group 2022

3M	Heineken	Procter & Gamble
Altria	Kraft Heinz	Reckitt Benckiser
Carlsberg	Mondelez	Starbucks
Coca-Cola	Nestlé	Unilever
Colgate-Palmolive	PepsiCo	
Diageo	Philip Morris	

b. Salaire de base

En 2022, sur la base de son contrat de travail, Michel Doukeris a gagné un salaire annuel fixe de base de 1,33 million d'euros (1,39 million de dollars US), tandis que les autres membres de l'ExCom ont gagné un salaire de base annuel global de 2,05 millions d'euros (2,16 millions de dollars US).

c. Rémunération variable liée aux performances (bonus) – Plan de rémunération en actions (Share-based Compensation Plan)

Le versement effectif de la rémunération variable (bonus) basé sur la performance, pour l'année 2022, est, le cas échéant, directement corrélé à la performance, c'est-à-dire lié à la réalisation des objectifs globaux de la société, de la division commerciale et des objectifs individuels, qui sont tous basés sur des mesures de performance, de sorte qu'en dessous d'un seuil de réalisation d'objectifs individuels, aucune rémunération variable n'est accordée.

Le Conseil d'Administration fixe des objectifs pour l'éligibilité au versement de la rémunération variable (bonus). Les objectifs de la société et des divisions commerciales sont basés sur des mesures de performance mettant l'accent sur la croissance du chiffre d'affaires, la rentabilité et la création de valeur à long terme. Les objectifs individuels sont dérivés du plan décennal de la société qui constitue le fondement de notre stratégie et qui est défini par trois piliers stratégiques: *Lead and Grow the Category*, *Digitize and Monetize our Ecosystem* et *Optimize our Business*.

Pour l'exercice social 2022, les mesures de performance pour l'ExCom et leur importance relative étaient les suivantes :

Component	Importance relative	Mesures de performance
Objectifs de la société	 40%	EBITDA organique
Objectifs de la division commerciale	 30%	Recettes nettes (Net Revenue) organique (50%) EBITDA organique (20%) Génération de flux de trésorerie (Cash Flow) organique (30%)
Objectifs individuels	 30%	Objectifs basés sur les piliers stratégiques qui fondent notre plan décennal

Rémunération variable (bonus) en fonction des performances en 2022 – Payée en mars 2023

Sur la base des performances et des résultats en 2022, la société a dépassé ses objectifs de performance agrégés et des divisions commerciales.

Pour l'année 2022, Michel Doukeris a gagné un bonus de 5,66 millions d'euros (5,95 millions de dollars US). Les autres membres de l'ExCom (au 31 décembre 2022) ont gagné un bonus global de 5,03 millions d'euros (5,29 millions de dollars US).

Le montant de la rémunération variable (bonus) est basé sur les performances de l'entreprise au cours de l'année 2022 et sur l'atteinte des objectifs individuels du cadre. La rémunération variable sera versée en mars 2023 ou autour de cette date.

Les cadres recevront leur prime pour l'exercice 2022 en espèces, mais sont encouragés à investir une partie ou la totalité de sa valeur dans des Actions Volontaires. Cet investissement volontaire donne lieu à une remise pouvant aller jusqu'à 20 % et à l'octroi d'une action et demie (1,5) d'appariement par la société pour chaque Action Volontaire investie, jusqu'à un pourcentage total limité du bonus de chaque cadre, conformément à la politique de rémunération de la société qui s'applique aux bonus relatifs à l'exercice 2022 et suivants.

Rémunération variable (bonus) en fonction des performances en 2021 – Payée en mars 2022

Le tableau suivant présente des informations concernant le nombre d'Actions Volontaires acquises par notre CEO et les autres membres de notre ExCom, ainsi que les actions d'appariement et les actions avec remise qui leur ont été attribuées en mars 2022 dans le cadre du plan de rémunération en actions, au titre de la rémunération variable (bonus) attribuée pour les performances de 2021, comme décrit dans le rapport de rémunération pour l'exercice 2021. Le CEO et les autres membres de notre ExCom ont investi la totalité de leur bonus dans des Actions Volontaires. Les actions d'appariement (à raison de trois (3) actions d'appariement pour chaque Action Volontaires) et les actions avec remise ont été attribuées sous la forme de Restricted Stock Units dont l'une moitié sera acquise définitivement au bout de trois ans (le 1er mars 2025) et l'autre moitié au bout de cinq ans (le 1er mars 2027) conformément à la politique de rémunération de la société qui s'appliquait aux primes au titre de l'exercice 2021. Dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition des droits, les règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Nom	Actions Volontaires acquises	Actions d'appariement et avec remise
Michel Doukeris (CEO) ⁽¹⁾	71.570	347.645
David Almeida	16.408	78.238
John Blood	20.616	94.370
Fernando Tennenbaum	19.988	99.471

(1) Carlos Brito a acquis 34.033 Actions Volontaires et s'est vu attribué 173.822 actions d'appariement en mars 2022 au titre de rémunération variable (bonus) attribué pour l'exercice de son rôle de CEO jusqu'au 30 juin 2021, comme décrit dans le rapport de rémunération pour l'exercice 2021.

d. Les plans d'incitations à long terme

Les Restricted Stock Units annuelles à long terme (RSUs)

Le 1^{er} mars 2022, 137.648 Restricted Stock Units annuelles à long terme (RSUs) pour 2021 ont été attribuées à Michel Doukeris. Conformément à la politique de rémunération de la société qui s'appliquait pour l'exercice 2021, la moitié de ces Restricted Stock Units est définitivement acquise au bout d'une période de trois ans (1^{er} mars 2025) et l'autre moitié au bout de cinq ans (1^{er} mars 2027). Si le cadre quitte la société avant la date d'acquisition des droits, les règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Le 14 décembre 2022, des Restricted Stock Units annuelles à long terme pour 2022 ont été attribuées à Michel Doukeris (243.212 RSUs), David Almeida (39.668 RSUs), John Blood (30.833 RSUs) et Fernando Tennenbaum (43.413 RSUs). Conformément à la politique de rémunération qui s'applique à partir de l'exercice 2022, ces Restricted Stock Units sont définitivement acquises au bout d'une période de trois ans (14 décembre 2025). Si l'un des cadres quitte la société avant la date d'acquisition des droits, les règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Les Performance Stock Units annuelles à long terme (PSUs)

Le 14 décembre 2022, des Performance Stock Units annuelles à long terme (PSUs) pour 2022 ont été attribuées à Michel Doukeris (62.475 PSUs), David Almeida (11.378 PSUs), John Blood (10.332 PSUs) et Fernando Tennenbaum (12.573 PSUs).

Les Performance Stock Units sont définitivement acquises au bout d'une période de trois ans (14 décembre 2025). Si le cadre quitte la société avant la date d'acquisition, les règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Voir la section 8.2.2.A.a. pour le TSR Peer Group pertinent.

Incitants exceptionnels à long terme

En 2022, aucun octroi n'a été effectué aux membres de l'ExCom dans le cadre des plans exceptionnels historiques d'intéressement à long terme (décrit à la section 8.1.3.A.c).

Programmes spécifiques récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units

En 2022, aucun octroi n'a été effectué aux membres de l'ExCom dans le cadre des autres programmes spécifiques récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units d'AB InBev (comme décrits dans la section 8.1.3.A.c. de la Politique de Rémunération).

Programme d'échange d'actions

En 2022, aucun membre de l'ExCom n'a participé au programme d'échange d'actions de la société (comme décrit dans la section 8.1.3.A.c).

Programmes visant à maintenir la cohérence des avantages accordés et à encourager la mobilité mondiale des cadres

En 2022, aucun membre de l'ExCom n'a participé à l'un des programmes de la société visant à maintenir la cohérence des avantages accordés et à encourager la mobilité mondiale des cadres (comme décrits dans la section 8.1.3.A.c).

e. Régimes de retraite

Le CEO et les autres membres de l'ExCom participent à un régime à cotisations définies. La cotisation annuelle payée par la société pour Michel Doukeris s'élevait à environ USD 0,19 million en 2022. Les cotisations des autres membres de l'ExCom s'élevaient à environ 0,03 million de dollars US au total en 2022.

f. Autres avantages

Les cadres ont également droit à une assurance invalidité, vie, médicale (y compris les soins de la vue et les soins dentaires) et à une Group Variable Universal Life (GVUL) ainsi qu'à des avantages indirects qui sont compétitifs par rapport aux pratiques du marché, dont le coût total s'élevait en 2022 à environ 0,03 million USD pour Michel Doukeris et à environ 0,08 million USD au total pour les autres membres de l'ExCom.

Pour l'exercice de son rôle de CEO jusqu'au 30 juin 2021, le coût de ces avantages pour Carlos Brito s'est élevé en 2021 à environ 0,05 millions de dollars US.

B. Seuil minimum d'actions à détenir par les membres de l'ExCom

Le Conseil a fixé le seuil minimum d'actions de la société à détenir à tout moment par le CEO à deux ans de salaire de base (brut) et par les autres membres de l'ExCom à un an de salaire de base (brut). Les membres de l'ExCom nouvellement nommés ont trois ans pour atteindre ce seuil à compter de la date de leur nomination.

C. Principales conditions contractuelles d'emploi des membres du Comité Exécutif (ExCom) en 2022

Voir la section 8.1.3.C pour une description des principales conditions contractuelles d'emploi des membres de l'ExCom, y compris les accords de cessation de fonctions.

D. Récupération de la rémunération variable

Des dispositions relatives aux *malus* ont été incluses dans les plans de rémunération en actions et d'intéressement à long terme relatifs aux octrois effectués en 2022 (voir section 8.1.3. D.). Aucune rémunération variable n'a été récupérée en 2022.

E. Options détenues par les membres de l'ExCom

Le tableau ci-dessous indique le nombre de stock options LTI détenues par les membres de notre ExCom au 31 décembre 2022 dans le cadre du programme d'intéressement annuel à long terme sous forme de stock options (voir section 8.1.3.A.c).

	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI
Date d'octroi	30 Nov 2012	02 Dec 2013	01 Dec 2014	01 Dec 2015	22 Dec 2015	01 Dec 2016
Date d'acquisition	30 Nov 2017	02 Dec 2018	01 Dec 2019	01 Dec 2020	22 Dec 2020	01 Dec 2021
Date d'expiration	29 Nov 2022	01 Dec 2023	30 Nov 2024	30 Nov 2025	21 Dec 2025	30 Nov 2026
ExCom ⁽¹⁾	0 ⁽²⁾	83.922	113.468	36.035	45.837	36.728
Prix d'exercice (EUR)	66,56	75,15	94,46	121,95	113,00	98,04

	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI
Date d'octroi	20 Jan 2017	1 Dec 2017	22 Jan 2018	25 Jan 2019	02 Dec 2019
Date d'acquisition	20 Jan 2022	1 Dec 2022	22 Jan 2023	25 Jan 2024	02 Dec 2024
Date d'expiration	19 Jan 2027	30 Nov 2027	21 Jan 2028	24 Jan 2029	01 Dec 2029
ExCom ⁽¹⁾	75.756 ⁽³⁾	19.112 ⁽⁴⁾	146.486	306.794	377.402
Prix d'exercice (EUR)	98,85	96,70	94,36	65,70	71,87

(1) Aucune option n'a été exercée en 2022 par les membres de l'ExCom.

(2) Les options suivantes, attribuées le 30 novembre 2012, ont expiré le 29 novembre 2022 :

- 30.124 options détenues par David Almeida.
- 21.588 options détenues par Fernando Tennenbaum.
- 5.168 options détenues par John Blood.

(3) Les options suivantes attribuées le 20 janvier 2017 ont été acquises le 20 janvier 2022 avec un prix d'exercice de 98,85 EUR :

- 29.137 options détenues par David Almeida.
- 46.619 options détenues par Michel Doukeris.

(4) Les options suivantes attribuées le 1^{er} décembre 2017 ont été acquises le 1^{er} décembre 2022 avec un prix d'exercice de 96,70 EUR :

- 19.112 options détenues par Fernando Tennenbaum.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2022⁽¹⁾ dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 (*le November 2008 Exceptional Option Grant*).

	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au Dividende 09
Date d'octroi	1 Dec 2009
Date d'acquisition	01 Jan 2019
Date d'expiration	24 Nov 2023
ExCom ⁽²⁾	228.943
Prix d'exercice (Euro)	33,24

- (1) Les Options restantes ont une durée de 15 ans à compter de leur attribution et sont acquises le 1^{er} janvier 2019. L'exercice des options est soumis, entre autres, à la condition que la société satisfasse à un test de performance. Ce test de performance, qui a été satisfait, imposait que le ratio dette nette/EBITDA, tel que défini (et après ajustement pour les éléments exceptionnels) tombe en dessous de 2,5 avant le 31 décembre 2013.
- (2) Aucune option n'a été exercée en 2022 par les membres de l'ExCom.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options attribuées dans le cadre de plans exceptionnels de long terme et détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2022 (voir section 8.1.3.A.c).

	Stock Options d'intéressement 2020	Stock Options incitatives à l'intégration	Stock Options incitatives à l'intégration	Plan d'incitation à long Terme de Stock Options	Stock Options d'intéressement de mars 2020
Date d'octroi	22 décembre 2015	15 décembre 2016	5 mai 2017	1 décembre 2017	25 mars 2020
Date d'acquisition	22 décembre 2020	1er janvier 2022	1er janvier 2021	1er janvier 2028 ⁽¹⁾	25 mars 2025
Date d'expiration	21 décembre 2025	31 décembre 2026	31 décembre 2026	31 décembre 2032	24 mars 2030
ExCom ⁽⁴⁾	0 ⁽²⁾	0 ⁽³⁾	0 ⁽³⁾	2.503.130	4.980.927
Prix d'exercice (EUR)	113.00	97.99	109.10	96.70	40.40

- (1) L'exercice des LTI Stock Options est soumis, entre autres, à la condition que la société remplisse un test de performance. Ce test de performance est basé sur un objectif de taux de croissance annuel composé de l'EBITDA organique.
- (2) L'exercice des Incentive Stock Options 2020 était soumis, entre autres, à la condition que la société remplisse un test de performance. Ce test de performance était basé sur un montant de revenus nets qui devait être atteint au plus tard le 31 décembre 2022. Les options suivantes sont devenues caduques en 2022 puisque le test de performance n'a pas été atteint à cette date :
- a. 143 471 options avec un prix d'exercice de 113,00 EUR détenues par Fernando Tennenbaum.
- b. 47.823 options avec un prix d'exercice de 113,00 EUR détenues par John Blood.
- (3) L'exercice des Stock Options incitatives à l'intégration était soumis, entre autres, à la condition que la société remplisse un test de performance. Ce test de performance était basé sur un objectif de taux de croissance annuel composé de l'EBITDA et pouvait être complété par des objectifs supplémentaires spécifiques à un pays ou une zone ou à une fonction, qui devaient être atteints au plus tard le 31 décembre 2021. Les options suivantes sont devenues caduques en 2022 car le test de performance n'a pas été atteint à cette date :
- a. 173 628 options avec un prix d'exercice de 97,99 EUR détenues par Fernando Tennenbaum.
- b. 261 706 options avec un prix d'exercice de 109,10 EUR détenues par David Almeida
- (4) Aucune option n'a été exercée en 2022 par les membres de l'ExCom.

F. Restricted Stock Units détenues par les membres de l'ExCom

Le tableau ci-dessous indique le nombre de Restricted Stock Units détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2022⁽¹⁾.

	RSU B exceptionnel décembre 2012	RSU B exceptionnel décembre 2014	Actions Equiva- lentes mars 2017	Actions Equiva- lentes mars 2018	RSU de perform- ance août 2018	Actions Equiva- lentes mars 2019	Actions Equiva- lentes Juillet 2019
Date d'octroi	14 décembre 2012	17 décembre 2014	3 mars 2017	2 mars 2018	14 août 2018	4 mars 2019	29 juillet 2019
Date d'acquisition	14 décembre 2022	17 décembre 2024	3 mars 2022	2 mars 2023	14 août 2023	4 mars 2024	29 juillet 2024
ExCom	0	10.902	0	79.203	55.425	17.117	42.591

	Actions Equivalentes mars 2020	Octroi RSU mars 2020	LTI RSU A décembre 2020	LTI RSU B décembre 2020	LTI RSU A décembre 2021	LTI RSU B décembre 2021
Date d'octroi	2 mars 2020	25 mars 2020	14 décembre 2020	14 décembre 2020	13 décembre 2021	13 décembre 2021
Date d'acquisition	2 mars 2025	25 mars 2025	14 décembre 2023	14 décembre 2025	13 décembre 2024	13 décembre 2026
ExCom	10.934	1.291.917	35.434	35.431	26.070	26.070

	LTI RSU A mars 2022	LTI RSU B mars 2022	Actions Equivalentes A mars 2022	Actions Equivalentes B mars 2022	LTI RSU décembre 2022
Date d'octroi	1 ^{er} mars 2022	1 ^{er} mars 2022	1 ^{er} mars 2022	1 ^{er} mars 2022	14 décembre 2022
Date d'acquisition	1 ^{er} mars 2025	1 ^{er} mars 2027	1 ^{er} mars 2025	1 ^{er} mars 2027	14 décembre 2025
ExCom	68.824	68.824	309.863	309.861	357.126

- (1) Les Restricted Stock Units suivantes ont été acquises en 2022:
- 2.059 Restricted Stock Units du 3 mars 2017 détenues par John Blood acquises le 3 mars 2022 à un prix de EUR 52.22.
 - 7.388 Restricted Stock Units du 14 décembre 2012 détenues par John Blood acquises le 14 décembre 2022 à un prix de EUR 57.19.

G. Performance Stock Units détenues par les membres de l'ExCom

Le tableau ci-dessous indique le nombre de Performance Stock Units détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2022

	LTI PSU A décembre 2022
Date d'octroi	14 décembre 2022
Date d'acquisition	14 décembre 2025
ExCom	96.758

8.2.3. RATIO DE RÉMUNÉRATION

Pour 2022, le rapport entre la rémunération du membre le mieux rémunéré de de l'ExCom et celle de l'employé le moins bien rémunéré de la société (Anheuser-Busch InBev SA/NV) était de 182 pour un.

Pour le calcul de ce ratio, les éléments suivants ont été pris en compte pour déterminer la rémunération totale pour 2022 : (a) salaire de base, (b) rémunération variable liée aux performances (bonus) définitivement acquise en 2022 (le cas échéant), (c) plans d'incitations à long terme acquis définitivement en 2022 (le cas échéant), (d) cotisations de retraite et (e) autres avantages, en espèces ou non (par exemple, plans de santé, etc.). Les indemnités d'expatriation (le cas échéant) ont été exclues du calcul, car elles représentent principalement le remboursement des frais supplémentaires encourus par l'employé en raison de son affectation à l'étranger.

Notre ratio de rémunération peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison d'un certain nombre de facteurs tels que la forte proportion de rémunération variable liée aux performances (bonus) et plans d'incitations à long terme dans l'ensemble de la rémunération de nos cadres supérieurs (y compris les membres de l'ExCom) et les fluctuations des taux de change entre les années de référence.

8.2.4. INFORMATIONS COMPARATIVES SUR L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous contient des informations sur l'évolution annuelle (i) de la rémunération des administrateurs et des membres de l'ExCom, (ii) des performances de la société et (iii) de la rémunération moyenne en équivalent temps plein des salariés de la société (autres que les personnes visées au point (i)), au cours des cinq derniers exercices.

Comme expliqué au point 8.2.3 ci-dessus, la rémunération de l'ExCom varie considérablement d'une année à l'autre en raison d'un certain nombre de facteurs tels que la forte proportion de rémunération variable liée aux performances (bonus) et plans d'incitations à long terme dans l'ensemble des rémunérations de nos cadres supérieurs (y compris les membres de l'ExCom) et les fluctuations des taux de change entre les exercices.

Tableau comparatif sur l'évolution des rémunérations et des performances de l'entreprise au cours des cinq derniers exercices

Evolution annuelle en %	2018 vs 2017	2019 vs 2018	2020 vs 2019	2021 vs 2020	2022 vs 2021
1. Rémunération moyenne des administrateurs (total)					
Administrateurs ⁽¹⁾	(40%)	6%	0%	0%	0%
2. Rémunération moyenne des membres de l'ExCom (total)					
Membres de l'ExCom ⁽²⁾	(62%)	> 100% ⁽³⁾	(97%)	> 100% ⁽⁴⁾	(27%)
3. Performances d'AB InBev (Groupe)					
EBITDA (organique) ⁽⁵⁾	8%	3%	(13%)	12%	7%
Revenus nets (organique) ⁽⁵⁾	5%	4%	(4%)	16%	11%
Emissions de GES ⁽⁶⁾	(8%)	(10%)	(7%)	(22%)	(8%)
4. Rémunération moyenne des salaires de la société sur une base d'ETP					
Employés de la Société ⁽⁷⁾	(16%)	48%	4%	22%	(14%)

Notes explicatives

- Rémunération moyenne des membres du conseil d'administration pour un exercice donné, calculée sur la base de la valeur totale des composantes en espèces dues au regard de l'exercice concerné et de la valeur (le cas échéant) des composantes en actions acquises définitivement au cours de cet exercice, divisée par le nombre d'administrateurs qui siégeaient au conseil d'administration à la fin de cet exercice (à l'exclusion des administrateurs, le cas échéant, qui ont renoncé à leur droit à la rémunération des administrateurs).
- Rémunération moyenne des membres de l'ExCom pour 2022, 2021, 2020 et 2019 calculée sur la base de la valeur totale des composantes en espèces (c'est-à-dire le salaire de base, les bonus, les avantages, etc.) dues au titre de l'année concernée et de la valeur (le cas échéant) des composantes en actions acquises définitivement au cours de cette année, pour tous les cadres qui ont siégé à l'ExCom à la fin de cette année. Sur la même base, pour l'exercice 2022, la proportion de la rémunération fixe et variable du CEO est de 21%/79% et la proportion moyenne relative des rémunérations fixes et variables des autres membres de l'ExCom est de 28%/72%.

L'ExCom a été créé avec effet au 1^{er} janvier 2019 et succède à l'ancien Comité de direction (*Executive Board of Management, EBM*). Par conséquent, à des fins de comparaison, la rémunération moyenne décrite pour les années 2017-2018 a été calculée sur la même base pour les membres de l'ancien EBM exerçant historiquement les fonctions des membres actuels de l'ExCom.

Aux fins de la rémunération moyenne des membres de l'ExCom pour 2021, nous avons considéré les montants pour les périodes respectives en tant que CEO pour Carlos Brito (jusqu'au 30 juin 2021) et Michel Doukeris (à partir du 1^{er} juillet 2021).

- L'augmentation significative entre 2019 and 2018 est due à l'acquisition au 1^{er} janvier 2019 de l'ensemble des stocks options suivantes, attribuées en 2008 et 2009 à trois membres de l'ExCom (à partir de 2019) : (a) 2,2 million *Exceptional Grant Options* (série B) de novembre 2008 avec un prix d'exercice de EUR 10,32, (b) 0,36 million *Exceptional Grant Options* (série B) de novembre 2008 avec un prix d'exercice de EUR 10,50, et (c) 1,6 million *Dividend Waiver Series Options* de décembre 2009 avec un prix d'exercice de EUR 33,24. Le prix de l'action à la date d'acquisition était de EUR 57,40.
- L'augmentation significative entre 2021 et 2020 s'explique par le fait que pour l'année 2020, aucun bonus n'a été gagné par les membres de l'ExCom, alors que pour l'année 2021, les membres de l'ExCom ont gagné un bonus de 12,9 millions d'euros (15,3 millions de dollars US) au total.
- Basé sur les chiffres de l'EBITDA et du chiffre d'affaires net organiques du groupe, publiés dans l'annonce des résultats annuels de la société pour l'année concernée. Les chiffres à partir de 2017 reflètent l'élargissement du champ d'action après le regroupement avec SAB. Les résultats de 2018 ont été ajustés en tenant compte (i) de l'adoption des nouvelles règles IFRS sur la comptabilité des contrats de location (IFRS 16 Contrats de location) selon l'approche rétrospective complète au 1^{er} janvier 2019 et (ii) de la classification de notre activité australienne comme activités abandonnée
- Sur la base des chiffres des émissions de GES de portée 1+2 (kgCO₂e/hl) du groupe AB InBev, tels que publiés dans le rapport d'ESG 2022. Il est à noter que les chiffres des émissions de GES de portée 1+2 (kgCO₂e/hl) avant 2017 reflètent la situation du groupe AB InBev avant son regroupement avec SAB. Les chiffres à partir de 2017 reflètent l'élargissement du champ d'application après le regroupement avec SAB.
- Calculé sur la base des normes comptables belges (somme des postes 620, 622, 623 et 624 des comptes annuels statutaires divisée par le nombre d'ETP de Anheuser-Busch InBev SA/NV figurant au poste 1003 de la balance sociale annexée aux comptes statutaires).

Contacts

Siège social

AB InBev
Grand-Place 1
1000 Bruxelles
Belgique

Siège administratif - Belgique

AB InBev
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique

Functional Management Office

AB InBev
250 Park Avenue
Floor 2
New York, NY 10177
États-Unis

Afrique

South African Breweries
65 Park Lane Sandown
Johannesburg
Afrique du Sud

Asie-Pacifique

26F Raffles City
Shanghai Office Tower 268
Middle Xizang Road
Shanghai, 200001
Chine

Europe InBev Belgium

Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique

Amérique latine COPEC

Bavaria
Carrera 53A 127-35
Bogotá
Colombie

Amérique latine Nord

Cervejaria Ambev
Corporate Park
Rua Dr. Renato Paes de Barros 1017 4th Floor
04530-001, Sao Paulo
Brésil

Amérique latine Sud

Cervecería y Maltería Quilmes
Av. 12 de Octubre y Gran Canaraia s/n
(B1878AAB) Quilmes
Provincia de Buenos Aires
Argentine

Amérique centrale

Grupo Modelo S.A. de C.V.
Cerrada de Palomas 22, piso 5
Colonia Reforma Social
CP 11650
Mexique

Amérique du Nord

Anheuser-Busch Co. Inc.
One Busch Place
St. Louis, MO 63118
États-Unis

Marques déposées

Les marques suivantes sont des marques déposées d'Anheuser-Busch InBev SA/NV ou d'une de ses sociétés liées :

Marques mondiales

Budweiser, Corona et Stella Artois

Marques internationales

Beck's, Castle, Hoegaarden, Leffe et Michelob ULTRA

Marques locales

10 Barrel, Aguila, Alexander Keith's, Alta Palla, Ama, Andes, Antarctica, Archibald, Atlas, Babe, Balboa, Bathtub Gin, Barrilito, Bass, BBC, Beck's Ice, Becker, Belle-Vue, Birra del Borgo, Black Crown Gin, Blasfemia, Blue Point, Boddingtons, Bohemia, Boxing Cat, Brahma, Breckenridge, Brutal Fruit, Bud Zero, Bud 66, Bud Light, Bud Light Seltzer, Busch, Busch Light, Cafri, Camden Town, Camden Hells, Carling Black Label, Cass, Castle Lite, Club, Club Colombia, Colorado, Corona Agua Rifada, Corona Sunbrew, Corona Tropical, Cristal, Cubanisto, Cucapá, Cusqueña, Cutwater, Devils Backbone, Diebels, Diekirch, Eagle Lager, Elysian, Estrella Jalisco, Flying Fish, Four Peaks, Franziskaner, Ginette, Golden Road, Goose Island, Guaraná Antarctica, Haake-Beck, HANMAC, Harbin, Harbin Cristal, Hasseröder, Hayward 5000, Hertog Jan, HiBall, Impala, Jinling, Julius, Jupiler, Kaiba, Karbach, Kilimanjaro, King of Beers, Kokanee, Kombrewcha, Kona, Kwak, Labatt, Lakeport, La Virgen, Leffe O.O, Leon, Löwenbräu, Mackeson, Magnifica, Mexicali, Mike's, Mike's Hard Seltzer, Mill Street, Modelo, Modelo Especial, Modelo Pura Malta, Montejo, Mosi, Nativa, Natty Daddy, Natural Light, Natural Light Seltzer, Negra Modelo, Norte, Nossa, Nuestra Siembra, NÜTRL, O'Doul's, OB, Oland, Paceña, Pacifico, Patagonia, Patricia, Pilsen, Pilsen Callao, Pilsener, Poker, Pony Malta, Presidente, Pure Draught, Quilmes, Quilmes Zero, Redd's, Safari, Salva Vida, Sedrin, Shiliang, Shock Top, Skol, Spaten, Stanley Park, Tijuana, Tripel Karmeliet, Tropical, Vieux Temps, Victoria, Wäls, Whitbread, Wicked Weed.

Pour certaines de nos innovations les plus récentes, les demandes de dépôt de marques sont toujours en cours et n'ont pas encore abouti à un enregistrement.

La marque suivante est une marque déposée

- PerfectDraft : détenue en copropriété avec Koninklijke Philips N.V.
- Clean Waves : détenue en copropriété avec Parley LLC

Rédacteur en chef

Kate Laverge

Chef de projet

Ana Zenatti

Nous remercions particulièrement tous nos relecteurs et collègues d'Anheuser-Busch InBev qui ont participé à la rédaction de ce rapport annuel.

Conception et production

ChrisCom



U kan dit rapport in het Nederlands raadplegen op onze website: www.ab-inbev.com

Vous pouvez consulter ce rapport en français sur notre site web: www.ab-inbev.com

Anheuser-Busch InBev NV/SA
Brouwerijplein 1B-3000 Leuven
Belgium
Tel: +32 16 276 111

Registre des sociétés

0417.497.106